

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2024

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2023

NOVEMBRE 2023

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 Environnement économique international	1
1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise.....	3
1.2.1 Croissance et prix	3
1.2.2 Relations avec le reste du monde.....	4
1.2.3 Secteur financier.....	6
1.2.4 Finances publiques.....	7
1.2.5 Secteurs sociaux.....	8
1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles	9
1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2023-2026.....	10
1.3.1 Situation macroéconomique 2023.....	10
1.3.2 Perspectives macroéconomiques 2024-2026	11
1.3.3 Perspectives budgétaires 2024-2026.....	12
1.3.4 Contraintes et risques macroéconomiques et budgétaires 2024.....	13
CHAPITRE 2 : PRODUCTION	14
2.1. Secteur primaire	14
2.1.1. Agriculture	14
2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture.....	19
2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique	23
2.1.4. Environnement et protection de la nature.....	26
2.2. Secteur secondaire.....	27
2.2.1. Industries manufacturières	28
2.2.2. Industries extractives.....	30
2.2.3. Production et distribution d'électricité.....	32
2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement.....	33
2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics.....	33
2.2.5.2 Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures	36
2.3. Secteur tertiaire	38
2.3.1. Commerce et réparation de véhicules	38
2.3.2. Tourisme	39
2.3.3. Transports, entrepôts et communication	40
2.3.4. Informations et télécommunications	42
2.3.5. PME, économie sociale et artisanat.....	43
CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE.....	44
3.1. Analyse des composantes de la demande.....	44
3.1.1. Demande intérieure	44
3.1.2 Demande extérieure	47
3.1.2.1. Demande extérieure nette de biens.....	47
3.1.2.2. Demande extérieure nette de services	48
3.2 Prix et compétitivité globale	49
3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages.....	49
3.2.2. Compétitivité globale.....	51
CHAPITRE 4 : SECTEUR FINANCIER.....	54
4.1. Politique monétaire	54
4.1.1. Politique de refinancement	54
4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts	55
4.1.3. Politique des réserves obligatoires.....	56
4.2. Situation monétaire	56
4.2.1. Contreparties de la masse monétaire.....	57
4.2.2. Masse monétaire	59
4.3. Secteur bancaire.....	59
4.3.1. Total des bilans.....	60
4.3.2. Dépôts de la clientèle.....	60
4.3.3. Crédits à la clientèle.....	61
4.3.4. Normes prudentielles	62

4.3.5. Distributeurs automatiques et monnaie électronique	62
4.4. Microfinance.....	62
4.4.1. Répartition des EMF par catégorie	63
4.4.2. Couverture géographique.....	63
4.4.3 Evolution du total des bilans.....	64
4.4.4 Evolution des dépôts.....	65
4.4.5 Evolution des crédits.....	65
4.4.6 Evolution des créances en souffrance	65
4.4.7 Coût du crédit et Poids des EMF dans le secteur bancaire.....	66
4.5. Établissements financiers.....	66
4.6. Assurances	67
4.7. Marché financier.....	68
4.7.1 Marché boursier	68
4.7.2 Opérations sur titres publics.....	69
CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR.....	71
5.1. Commerce extérieur de biens.....	71
5.1.1. Evolutions des échanges	71
5.1.2. Orientation géographique des échanges.....	75
5.2. Balance des paiements	80
5.2.1 Balance des transactions courantes	80
5.2.2 Financements extérieurs	82
5.2.3 Balances des paiements sectorielles.....	83
5.2.4 Balances des paiements bilatérales	85
5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2023	87
CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX.....	91
6.1. Education	91
6.1.1 Education de base.....	91
6.1.2 Enseignements secondaires.....	94
6.1.3 Enseignement supérieur.....	97
6.2. Santé.....	99
6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant	99
6.2.2 Surveillance épidémiologique.....	101
6.2.3 Lutte contre la maladie et la promotion de la santé	101
6.2.4 Offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires.....	106
6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale.....	106
6.3.1 Emploi.....	106
6.3.2 Formation professionnelle.....	107
6.3.3 Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail	108
6.4 Urbanisme et habitat	109
6.4.1 Développement de l'habitat	109
6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain.....	110
6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain	111
6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse	111
6.5.1 Affaires sociales	111
6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale.....	113
6.6 Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux.....	113
CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2023 ET PROJET DE BUDGET 2024.....	115
7.1. Loi de finances rectificative (LFR)	115
7.2 Exécution du budget 2022	117
7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires	122
7.3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).....	126
7.4 Exposés de motifs des mesures nouvelles.....	127
7.4.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	127
7.4.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts	129
7.4.3 Autres Dispositions Financières	136
7.5 Projet de budget de l'exercice 2024.....	137
7.5.1 Analyse des recettes.....	137

7.5.2 Analyse des dépenses.....	139
CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2023-2026.....	143
8.1. Situation de l'économie nationale en 2023	143
8.1.1 Evolution de l'offre.....	143
8.1.2 Evolution de la demande.....	144
8.1.3 Evolution des prix.....	145
8.2 Perspectives économiques mondiales	145
8.2.1 Croissance économique	145
8.2.2 Perspectives du marché des matières premières	147
8.3 Orientations Stratégiques du Gouvernement sur la période 2024-2026.....	148
8.3.1 Orientations stratégiques globales	148
8.3.2 Orientations stratégiques sectorielles.....	149
8.4 Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2023-2025.....	150
8.5 Perspectives budgétaires sur la période 2024-2026	153
8.5.1 Orientations générales de la mobilisation des recettes non pétrolières	153
8.5.2 Mesures de politique en matière des dépenses sur la période 2024-2026.....	154
8.5.3 Rappel des hypothèses macroéconomiques des projections budgétaires	154
8.5.4 Projections des recettes budgétaires.....	155
8.5.5 Projections des dépenses budgétaires 2024-2026	156
8.5.6 Risques macroéconomiques et budgétaires.....	157
GLOSSAIRE DES SIGLES	159

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale.....	2
Tableau 2 : Evolution du taux de croissance (en %) dans le secteur primaire	14
Tableau 3 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	17
Tableau 4 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes).....	18
Tableau 5 : Evolution du cheptel (en nombre de têtes) et des quantités de viande (en tonnes) issues des abattages.....	21
Tableau 6 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes).....	22
Tableau 7 : Production et exportations dans le secteur forestier	24
Tableau 8 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique	25
Tableau 9 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire (en %).....	28
Tableau 10 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %).....	29
Tableau 11 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)	29
Tableau 12 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	31
Tableau 13 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)	31
Tableau 14 : Production d'électricité (en Mwh).....	33
Tableau 15 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2022 (en %)	34
Tableau 16 : Niveau d'exécution des ouvrages d'art et de traversée en 2022 (%).....	35
Tableau 17 : Niveau d'exécution des travaux relevant du PLANUT en 2022 (%).....	35
Tableau 18 : Niveau de réhabilitation et de maintenance des routes en 2022	36
Tableau 19 : Niveau d'entretien des routes en 2022.....	37
Tableau 20 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %).....	38
Tableau 21 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %).....	38
Tableau 22 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2022	40
Tableau 23 : Statistiques de la circulation routière sur les grands axes routiers.....	41
Tableau 24 : Evolution du trafic aérien.....	42
Tableau 25 : Evolution du trafic aérien de Camair-co	42
Tableau 26 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications	42
Tableau 27 : Evolution de l'investissement par principaux produits en volume (en %).....	45
Tableau 28 : Répartition du BIP en Crédits de Paiement par secteur (en milliards de FCFA)	46
Tableau 29 : Evolution des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%).....	47
Tableau 30 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)	48
Tableau 31 : Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (Base 100 année 2022).....	51
Tableau 32 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2015 à 2022 (en %)	53
Tableau 33 : Opérations de refinancement hebdomadaire sur le marché monétaire (en milliards).....	55
Tableau 34 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques (en %).....	56
Tableau 35 : Situation monétaire consolidée (en milliards).....	56
Tableau 36 : Dépôts par type de clientèle (en milliards).....	60
Tableau 37 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards).....	61
Tableau 38 : Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards).....	61
Tableau 39 : Répartition des EMF agréés par catégorie	63
Tableau 40 : Répartition des EMF immatriculés au Registre du Comité National Economique et Financier (CNEF).....	63
Tableau 41 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards).....	64
Tableau 42 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	65
Tableau 43 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)	65
Tableau 44 : Evolution des créances en souffrance des EMF (en milliards)	66
Tableau 45 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards).....	66
Tableau 46 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)	68
Tableau 47 : Situation des titres publics au 31 août 2023	70
Tableau 48 : Evolution du commerce extérieur (en milliards).....	71
Tableau 49 : Evolutions des exportations en 2022 (Q en milliers de tonnes, sauf indication contraire ; V en milliards).....	73
Tableau 50 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards).....	74

Tableau 51 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2022 (en milliards)	78
Tableau 52 : Balance des paiements globale de 2018 à 2023 (en milliards).....	80
Tableau 53 : Balance des services (en milliards).....	81
Tableau 54 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	84
Tableau 55 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	85
Tableau 56 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards).....	86
Tableau 57 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards) ...	87
Tableau 58 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2023 (en milliards)	87
Tableau 59 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire.....	93
Tableau 60 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	94
Tableau 61 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire	95
Tableau 62 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire	96
Tableau 63 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	97
Tableau 64 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur	98
Tableau 65 : Evolution de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant (en %).....	100
Tableau 66 : Evolution des centres de formation professionnelle, apprenants et formateurs	108
Tableau 67 : Répartition des apprenants et formateurs par type centres de formation professionnelle (CFP)	108
Tableau 68 : Taux d'exécution des programmes de construction des cités municipales	110
Tableau 69 : Ressources budgétaires de l'exercice 2023 (en milliards, sauf indication contraire)	122
Tableau 70 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2023 (en milliards).....	125
Tableau 71 : Ventilation des recettes (en millions FCFA).....	137
Tableau 72 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	139
Tableau 73 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2024 (en millions).....	141
Tableau 74 : Ventilation sectorielle du PIB (en %).....	143
Tableau 75 : Evolution du PIB et ses emplois (en %)	145
Tableau 76 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale.....	146
Tableau 77 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun	148
Tableau 78 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés	152
Tableau 79 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026	155
Tableau 80 : Projections budgétaires (en milliards)	156

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des contributions à la croissance du PIB (en points de pourcentage)	44
Graphique 2 : Taux de croissance des composantes de la consommation (en %)	44
Graphique 3 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)	47
Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance.....	47
Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance	48
Graphique 6 : Evolution du taux d'inflation et de l'inflation des produits alimentaire	50
Graphique 7 : Evolution des poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)	57
Graphique 8 : Evolution des composantes des avoirs extérieurs nets (en milliards)	58
Graphique 9 : Evolution de la PNG (en milliards)	58
Graphique 10 : Evolution de la structure de la masse monétaire (en %)	59
Graphique 11 : Evolution des composantes de la masse monétaire (en milliards).....	59
Graphique 12 : Répartition des EMF en zone rurale et urbaine, et par catégorie en 2022 (en % du total).	64
Graphique 13 : Répartition des EMF suivant les catégories en zone urbaine et en zone rurale	64
Graphique 14 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur d'assurance de 2015 à 2022 (en milliards)	68
Graphique 15 : Balance commerciale sur la période 2017-2022 (en milliards)	71
Graphique 16 : Evolution des poids des principaux produits exportés entre 2021 et 2022.....	72
Graphique 17 : Structure des importations par produit de 2021 à 2022	74
Graphique 18 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2022 (en %)	76
Graphique 19 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2018 à 2022 (en milliards).....	81
Graphique 20 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2022	82
Graphique 21 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	103
Graphique 22 : Evolution des emplois permanents par secteur d'activité de 2020 à 2022 en %	107
Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2018 à 2023 (en milliards)	119
Graphique 24 : Evolution des principales composantes des recettes internes (en milliards)	119
Graphique 25 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2018 à 2023 (en milliards)	120
Graphique 26 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2018 à 2023 (en milliards).....	121
Graphique 27 : Evolution des recettes non fiscales (en milliards).....	121
Graphique 28 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2012 à 2023 (en % du total)	123
Graphique 29 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2023 par bailleur.....	125
Graphique 30 : Répartition de l'encours de la dette publique intérieure au 30 juin 2023	125
Graphique 31 : Evolution des cours de pétrole brut	147

ENCADRES

Encadré 1 : Financement des filières cacao et cafés	15
Encadré 2 : Le recensement général de l'agriculture et de l'élevage.....	22
Encadré 3 : Le TOFE CEMAC harmonisé.....	117

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose, en son article 14, que le projet de loi de finances initiale s'accompagne, entre autres, d'un Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation (RASIFEFIN). Le présent rapport qui est annexé au projet de loi de finances 2024, répond à cette exigence. Il décrit et analyse : (i) l'environnement économique international ; (ii) l'évolution récente du pays sur les plans économique, social et financier ; et (iii) les perspectives macroéconomiques et budgétaires pour la période 2024-2026.

1.1 Environnement économique international

1.1.1. Croissance de l'économie mondiale

L'activité économique mondiale est encore loin d'avoir repris sa trajectoire d'avant COVID-19, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement. Plusieurs facteurs freinent cette reprise. Certains sont liés aux conséquences à long terme de la pandémie, de la crise russo-ukrainienne et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres, plus conjoncturels, sont liés aux effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, à la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Selon le FMI (octobre 2023), la croissance de l'économie mondiale devrait ralentir, passant de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023 et 2,9% en 2024. Ce ralentissement concerne aussi bien les pays avancés que les pays émergents et les pays en développement.

Dans le groupe des pays avancés, le taux de croissance économique passerait de 2,6% en 2022 à 1,5% en 2023. Ce ralentissement s'observe principalement : (i) dans la zone euro, où la croissance est estimée à 0,7% en 2023 après 3,3% en 2022, du fait d'un resserrement du marché du travail et d'une inflation des services plus élevée et plus tenace ; (ii) au Royaume-Uni, la croissance devrait également ralentir, passant de 4,1% en 2022 à 0,5% en 2023, en lien avec le resserrement des politiques monétaires pour freiner l'inflation et les effets persistants du choc des termes de l'échange dû à la hausse des prix de l'énergie. A contrario, au Japon, l'on enregistre une accélération de la croissance, avec un taux qui devrait passer de 1,0% en 2022 à 2,0% en 2023, soutenue par la demande intérieure, la relance du tourisme, le rebond des exportations d'automobiles (qui avaient été freinées par les problèmes de chaînes d'approvisionnement) et les politiques accommodantes. Quant aux Etats-Unis, où la consommation et l'investissement ont fait preuve de résilience, la croissance s'y maintiendrait à 2,1% comme en 2022. En 2024, le ralentissement devrait se poursuivre dans l'ensemble du groupe des pays avancés. La croissance y est projetée à 1,4%, avec 1,5% aux Etats-Unis, 1,2% dans la zone euro, 0,6% au Royaume-Uni et 1% au Japon.

Dans le groupe des pays émergents et des pays en développement, la croissance est prévue à 4,0% en 2023 et 2024 après 4,1% en 2022, avec des évolutions contrastées entre pays. En Chine, la croissance devrait enregistrer une accélération à 5,0% en 2023 après 3,0% en 2022, puis ralentirait à 4,2% en 2024. Cette accélération est en lien avec le rebond de l'activité manufacturière et de la consommation de services, grâce au retour à la normale des chaînes d'approvisionnement et d'une rapide mise en production des commandes en souffrance que présentaient les entreprises. En Inde, la croissance demeurerait robuste bien qu'en ralentissement ; elle passerait de 7,2% en 2022 à 6,3% en 2023 et 2024, en lien avec la vigueur de la consommation privée.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait également ralentir en 2023 pour s'établir à 3,3% après 4,0% en 2022, en lien avec les contraintes de financement qui frappent de plein fouet les économies de la région, du fait des rendements élevés sur les obligations souveraines émises par les pays développés et de l'appréciation du dollar vis-à-vis des autres devises. En particulier, la

croissance est estimée à 2,9% en 2023 après 3,3% en 2022 au Nigéria ; 0,9% après 1,9% en Afrique du Sud et 2,5% après 3,3% dans la zone CEMAC. En 2024, l'activité devrait repartir à la hausse dans la région, avec un taux de croissance prévu à 4,0% dont 3,1% au Nigeria ; 1,8% en Afrique du Sud et 3,0% dans la zone CEMAC.

1.1.2. Commerce mondial

En 2023, le volume du commerce mondial devrait s'accroître de 0,9% après 5,1% en 2022. Ce ralentissement s'explique par : (i) le recul de la demande mondiale et le changement de sa composition, au profit des services domestiques ; (ii) l'appréciation du dollar qui renchérit les échanges, du fait de la facturation généralisée des produits dans cette devise et ; (iii) la multiplication des obstacles aux échanges, en lien avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Le volume du commerce mondial est projeté à 3,5% en 2024.

Toutefois, les déficits de la balance des transactions courantes devraient, dans l'ensemble, se réduire, après les fortes détériorations enregistrées en 2022, du fait principalement de l'envolée des prix des produits de base (en particulier du pétrole), déclenchée par la guerre en Ukraine.

1.1.3. Inflation et cours des matières premières

Après avoir atteint 8,7% en 2022, en lien avec les conséquences de la crise russo-ukrainienne, le taux d'inflation mondiale est estimé à 6,9% en 2023. Cette décélération est liée au resserrement de la politique monétaire, facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer passant de 6,5% en 2022 à 6,0% en 2023. L'inflation se situerait à 4,6% en 2023 après 7,3% en 2022 dans les pays avancés et à 8,5% après 9,8% dans les pays émergents et pays en développement. En Afrique subsaharienne, elle serait de 15,8% en 2023 après 14,5% en 2022. Dans la zone CEMAC, elle est estimée à 5,7% après 5,4% en 2022. En 2024, l'inflation mondiale devrait reculer à 5,8%, grâce aux politiques monétaires désinflationnistes pratiquées par les banques centrales. Elle est projetée à 13,1% en Afrique subsaharienne et en particulier à 3,0% dans la zone CEMAC.

S'agissant des cours des matières premières, l'indice des prix des produits de base a connu une baisse de 7,5 % entre février et août 2023. Cette baisse s'observe principalement sur les métaux de base (-15,7%) et le gaz naturel européen (-36,0%). Par contre, les prix du baril de pétrole brut augmentent de 4,4% entre février (82,5 dollars) et août 2023 (86,1 dollars), restant toutefois bien en deçà de leur pic de 115 dollars, atteint en juin 2022. Sur l'ensemble de l'année 2023, les cours moyens du pétrole brut devraient baisser à 80,5 dollars le baril, puis à 79,9 dollars le baril en 2024. Quant aux céréales, la tendance baissière des prix a été momentanément stoppée par l'effondrement de l'Initiative céréalière de la mer noire.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2022	2023*	2024**
Croissance du PIB (en %)			
Economie mondiale	3,5	3,0	2,9
<i>Pays avancés</i>	<i>2,6</i>	<i>1,5</i>	<i>1,4</i>
Etats-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Japon	1,0	2,0	1,0
<i>Pays émergents et pays en développement</i>	<i>4,1</i>	<i>4,0</i>	<i>4,0</i>
Chine	3,0	5,0	4,0
Inde	7,2	6,3	6,3
Afrique subsaharienne	4,0	3,3	4,0
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
CEMAC	3,3	2,5	3,0

	2022	2023*	2024**
Inflation (en %)			
Economie mondiale	8,7	6,9	5,8
<i>Pays avancés</i>	5,4	4,0	2,8
Etats-Unis	7,0	3,7	2,3
Zone euro	4,6	5,2	3,6
Royaume-Uni	9,1	7,7	3,7
Japon	0,3	3,6	3,1
<i>Pays émergents et pays en développement</i>	9,8	8,5	7,8
Chine	1,9	0,7	1,7
Inde	6,7	5,5	4,6
Afrique subsaharienne	14,5	15,8	13,1
Nigéria	18,8	25,1	23,0
Afrique du Sud	-3,2	16,3	13,6
CEMAC	5,4	5,7	3,0

Source : FMI /BEAC *Estimations **Projections

1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1 Croissance et prix

En 2022, l'économie nationale a enregistré une consolidation de sa croissance, après la reprise entamée en 2021 consécutivement à la crise sanitaire de la covid-19. Ainsi, le taux de croissance est estimé à 3,6% après 3,3% en 2021. Cette consolidation est attribuable au dynamisme du *secteur non pétrolier*, malgré les effets négatifs de la crise russo-ukrainienne. Suivant les secteurs d'activités, les évolutions se présentent comme suit.

Dans le secteur primaire, la croissance s'établit à 3,2% après 2,9% en 2021. Cette dynamique est principalement soutenue par les bonnes performances des branches «élevage et chasse» (+4,6% après +2,5%) et « agriculture industrielle et d'exportation » (+3,9% après +1,8%). Par contre, la croissance de la branche « agriculture des produits vivriers » ralentit à 0,9% après 4,0% en 2021, en lien avec une climatologie défavorable dans les principaux bassins de production et des difficultés d'approvisionnement en intrants.

Le secteur secondaire progresse de 2,7% après 4,0% en 2021. Ce ralentissement est principalement imputable aux branches : (i) « industries extractives » qui reste sur une tendance baissière (-0,9% après -3,0% en 2021) et ; (ii) « industries agroalimentaires » (+4,9% après +9,5%) et « autres industries manufacturières » (+1,2% après +3,2%), en lien avec les difficultés d'approvisionnement en matières premières, du fait de la crise ukrainienne et de l'accroissement du coût du fret maritime. A contrario, la croissance s'accélère dans les « bâtiments et travaux publics » (+4,5% après +2,7%), la « production et distribution d'électricité » (+1,2% contre -0,3%) et la « production et distribution d'eau et assainissement » (+2,6% après +0,1%).

Le secteur tertiaire affiche une croissance de 4,3% après 3,0% en 2021. Ce regain d'activités est principalement tiré par la consolidation dans les branches « transport, entrepôts et communications » (+6,9% après +1,6% en 2021), « informations et télécommunications » (+5,5% après +2,6%) et « commerce et réparation de véhicules » (+3,1% après +2,9%). A l'inverse, l'on note un ralentissement de la croissance dans les branches « hébergement et restauration » (+4,6% après +9,7%) et « activités financières et d'assurance » (+8,6% après +9,2%).

Suivant l'optique des emplois, l'accélération de la croissance économique en 2022 est liée, entre autres, aux exportations nettes qui ont moins grevé la croissance qu'en 2021, avec une contribution de -0,2 point contre -1,8 point en 2021.

En effet, la croissance des importations de biens et services décélère fortement (+3,6% contre +12,8% en 2021) par rapport à celle des exportations (+3,3% après +3,5%). La demande intérieure

contribue à hauteur de 3,8 points à la croissance. La consommation finale croît de 3,1% après 4,4% en 2021 et l'investissement progresse de 6,1% après 7,8% en 2021.

S'agissant des prix, l'inflation s'accélère de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2021 pour se situer à 6,3% en 2022, niveau le plus élevé enregistré après celui de 1995. Cette accélération s'observe principalement sur les postes de consommation « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+12,7% après 4,3% en 2021), « restaurants et hôtels » (+6,3% après +1,5%), « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+5,6% après +1,7%), « articles d'habillement et chaussures » (+4,0% après +2,2%), « transports » (+2,7% après +0,8%) et « enseignement » (+2,5% après +1,2%). Sur le plan spatial, l'accélération de l'inflation s'observe dans toutes les régions du pays. Ainsi, suivant les chefs-lieux de région, les taux les plus élevés sont enregistrés dans les villes de Ngaoundéré (+7,4% après +1,0%), Bafoussam (+7,3% après +2,4%), Buea (+7,1% après +1,7%), Bamenda (+6,8% après +3,8%), Maroua (+6,4% après +3,2%), Yaoundé (+6,2% après +1,8%) et Douala (+5,7% après +1,9%).

1.2.2 Relations avec le reste du monde

1.2.2.1. Compétitivité

En 2022, le taux de change effectif réel (TCER) se déprécie de 3,6% par rapport à 2021, traduisant un gain de compétitivité, dû : (i) à la dépréciation de 2,8% du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux ; et (ii) au différentiel d'inflation en faveur du Cameroun (0,7%). Quant aux termes de l'échange, ils progressent de 13,4%, du fait d'une hausse plus importante des prix des exportations (+31,6%) que ceux des importations (+25,8%), induisant un renforcement des avoirs en devise.

S'agissant de la compétitivité structurelle de l'économie et des institutions, les agences de notation, Standard & Poor's et Fitch Ratings ont, chacune, maintenu en 2022 la note souveraine du Cameroun de 2021, respectivement à « B- » et « B », mais assortie d'une perspective de stabilité. Par ailleurs, l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA), publié par la Banque mondiale en Afrique subsaharienne, maintient le Cameroun à la 15^{ème} place sur les 39 pays à faibles revenus, éligibles aux fonds IDA. Suivant l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International, le Cameroun est classé 142^{ème} sur 180 pays dans le monde, avec un score de 26/100 après avoir occupé le 144^{ème} rang en 2021, avec un score de 27/100.

1.2.2.2. Echanges extérieurs

En 2022, l'ensemble des échanges de biens entre le Cameroun et le reste du monde augmente de 2 129,5 milliards pour s'établir à 8 394,7 milliards. Le déficit de la balance commerciale s'établit à 1 428 milliards, en réduction de 49,5 milliards par rapport à 2021, résultant d'une augmentation des exportations (+1 089,5 milliards) plus importante que celle des importations (+1 040 milliards). Le taux de couverture des importations par les exportations progresse de 9,1 points de pourcentage et s'établit à 70,9%. Hors pétrole, le déficit se détériore de 496 milliards pour se situer à 2 942,9 milliards, mais le taux de couverture s'améliore de 3,3 points pour s'établir à 40,1%.

La valeur des importations se chiffre à 4 911,4 milliards, en hausse de 1 040 milliards par rapport à 2021, résultant d'une augmentation de 25,8% des prix et d'une baisse de 5,7% des volumes importés. Cette hausse de la valeur des importations est observable sur les carburants et lubrifiants (+434,9 milliards), le froment (blé) et méteil (+78 milliards), les poissons de mer congelés (+68,4 milliards), les huiles brutes ou raffinées (+60,7 milliards), le riz (+56,4 milliards), les matières plastiques (+40,4 milliards), les véhicules automobiles (+36,7 milliards), les engrais (+29,9 milliards), le butane liquéfié (+27,7 milliards), le clinker (+26,7 milliards), les machines et appareils électriques (+26,5 milliards), les machines et appareils mécaniques (+23,4 milliards) et les tracteurs (+21,7 milliards). Par contre, l'on enregistre une diminution dans les importations de

produits pharmaceutiques (-22,3 milliards), d'ouvrages en fonte, fer et acier (-19,1 milliards) et de coke de bitume et autres résidus du pétrole (-11,8 milliards).

Les principaux produits importés sont les carburants et lubrifiants (21,4% des importations totales), les machines et appareils mécaniques (6,6%), la fonte, le fer, l'acier et leurs ouvrages (6,5%), les véhicules automobiles et tracteurs (5,8%), le riz (5,4%), le froment (blé) et méteil (5,3%), les poissons de mer congelés (4,1%) et les machines et appareils électriques (4%).

Les exportations se chiffrent à 3 483,3 milliards et augmentent de 1 089,5 milliards par rapport à 2021, du fait de l'augmentation de 7,2% des volumes exportés et de 31,6% des prix. Cette augmentation est perceptible sur les ventes des huiles brutes de pétrole (+545,5 milliards), du gaz naturel liquéfié (+377,7 milliards), du cacao brut en fèves (+48,8 milliards) et du bois scié (+41,3 milliards). A contrario, les exportations de bois brut (grumes) diminuent de 21,3 milliards.

Les principaux produits exportés en 2022 sont les huiles brutes de pétrole (43,5% du total des exportations), le gaz naturel liquéfié (18,1%), le cacao brut en fèves (9,1%), le bois scié (6,1%), le coton brut (4,5%), la pâte de cacao (2,4%) et les bois bruts (2,2%). Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun en 2022 sont les Pays-Bas (avec 13,3% de la valeur totale des échanges), l'Inde (12,3%), la Chine (11,4%), la France (9,0%), l'Espagne (4,7%), l'Italie (3,7%), la Belgique (2,9%) et les Etats-Unis (2,8%).

Au premier semestre 2023, la balance commerciale est de -1 287,1 milliards, en aggravation de 827,3 milliards par rapport à la même période de 2022. Cette situation est consécutive à une augmentation de 629 milliards des importations et d'une diminution de 198,4 milliards des exportations.

S'agissant de l'ensemble des échanges avec l'extérieur, le déficit du solde courant de la balance des paiements se réduit de 54,6 milliards par rapport à 2021. Cette évolution est induite principalement par la réduction des déficits de la balance des biens de 193,1 milliards et des revenus primaires de 285,2 milliards. Par contre, le déficit de la balance des services se creuse de 22,6 milliards et l'excédent du solde des revenus secondaires s'améliore de 169,4 milliards.

Le déficit du compte courant a été financé à hauteur de 1 421,3 milliards par les financements extérieurs, en augmentation de 565,5 milliards par rapport à 2021. Cette évolution est attribuable à l'accroissement des entrées nettes des capitaux dans le secteur public et le secteur privé non bancaire, ainsi qu'à la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire.

Les entrées nettes du secteur privé non bancaire s'accroissent de 372,2 milliards, pour se situer à 1 086,6 milliards. Dans le secteur privé non bancaire, l'on enregistre une augmentation des flux d'investissements directs étrangers (+56,7 milliards) et des tirages nets (+185,7 milliards). Les financements extérieurs nets du secteur public augmentent de 53,7 milliards, pour se situer à 414,1 milliards, dont 309,9 milliards de tirages nets sur emprunts ordinaires. Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des sorties nettes de 79,4 milliards, après 219 milliards en 2021.

Au final, le solde global est excédentaire de 503,5 milliards contre un déficit de 153,9 milliards enregistré en 2021. Cette évolution résulte de la réduction du déficit du solde courant et de l'amélioration du niveau de financement extérieur.

Suivant les secteurs d'activités, le solde du compte courant reste excédentaire pour l'agriculture (+727,2 milliards), l'exploitation forestière (+218,7 milliards), les hydrocarbures (+1 648,2 milliards) et les transports (+143,4 milliards). Par contre, il est déficitaire pour l'industrie (-1 594,7 milliards), le commerce, restaurants et hôtels (-1 290,9 milliards), les télécommunications (-177,4 milliards) et les activités financières (-125,7 milliards).

1.2.3 Secteur financier

En 2022, le secteur financier a évolué dans un environnement marqué, entre autres, par l'adoption de politiques monétaires restrictives dans la plupart des pays du monde, pour faire face à l'accélération de l'inflation. Le relèvement des taux directeurs des banques centrales à travers le monde et les ponctions de liquidités ont été les principaux instruments utilisés.

Ainsi, dans le cadre de la politique monétaire communautaire, la BEAC a revu à la hausse son taux directeur, dénommé taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), qui est passé de 3,5% en novembre 2021 à 4% en avril 2022 ; 4,5% en septembre 2022 et 5% depuis mars 2023. Elle a également révisé progressivement à la baisse le volume hebdomadaire de refinancement des banques, passant d'une moyenne de 213 milliards par semaine au premier trimestre à 50 milliards par semaine au quatrième trimestre 2022.

S'agissant des réserves obligatoires, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin 2022, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 438,4 milliards contre 387,2 milliards à fin 2021. A fin juin 2023, il s'élève à 467,2 milliards et s'accroît de 45 milliards en glissement annuel. Ces réserves sont rémunérées au taux de 0,05% et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

Pour ce qui est de la situation monétaire à fin 2022, et par rapport à fin 2021, elle se caractérise par une hausse des avoirs extérieurs nets (+21,6%), des créances nettes sur l'Etat (+7,4%), des crédits à l'économie (+11,2%). Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresse de 12,0% pour se chiffrer à 8 010,1 milliards. A fin juin 2023, et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 10,8% pour s'établir à 8 049,5 milliards, consécutivement à une augmentation de 9,8% des avoirs extérieurs nets et 12,8% du crédit intérieur.

Concernant le secteur bancaire, le produit net bancaire (PNB) augmente de 15,9% après 13,7% en 2021. Le taux de bancarisation de la population active au sens large (en considérant les comptes ouverts aussi bien dans les établissements de crédit que dans les EMF et les établissements financiers) s'améliore, passant de 47,7% en 2021 à 53,4% en 2022. Les dépôts de la clientèle s'élèvent à 7 244 milliards, en augmentation de 16,2%. De même, l'encours des crédits progresse de 9,3% pour se situer à 4 715,0 milliards, tiré principalement par l'accroissement des crédits octroyés aux particuliers (+16,4%), aux entreprises privées (+11,4%) et entreprises publiques (+24,7%). En termes de respect des normes prudentielles, 17 banques sur les 19 en activité en 2022 ont respecté l'ensemble des ratios. Au 30 juin 2023 et en glissement annuel, les dépôts et l'encours des crédits progressent respectivement de 17,0% et 12,7% pour s'établir à 7 574,9 milliards et 5 060 milliards. Au 31 décembre 2022 et comparativement à fin décembre 2021, l'activité de la monnaie électronique enregistre une hausse de 28,5% de transactions, pour une valeur de 17 207,6 milliards. L'encours moyen des portemonnaies électroniques est passé de 218,2 milliards en 2021 à 269,9 milliards en 2022.

Dans le secteur de la microfinance, le Cameroun compte 378 établissements de microfinance (EMF) agréés au 31 décembre 2022 contre 402 en 2021. Ils se répartissent en 301 EMF de 1^{ère} catégorie (79,6% de l'effectif des EMF) ; 75 EMF de 2^{ème} catégorie (19,8%) et 2 EMF de 3^{ème} catégorie (0,5%). A fin 2022 et par rapport à fin 2021, les dépôts collectés par les EMF augmentent de 81,2 milliards pour se chiffrer à 809,6 milliards. De même, le volume des crédits octroyés par ces EMF progresse de 62,3 milliards et se chiffre à 602 milliards.

S'agissant des établissements financiers, leur effectif demeure à sept (07) au 31 décembre 2022. L'encours des crédits à la clientèle progresse de 7,6% pour se situer à 147,7 milliards. Les créances en souffrance baissent de 9,8% pour s'établir à 41,5 milliards, et le taux des créances en souffrance s'améliore passant de 33,5% à 28%. Les dépôts augmentent de 1,7% pour se situer à 59,7 milliards.

Dans le secteur des assurances, le marché camerounais est animé par 27 sociétés agréées, réparties

en 17 dans la branche « Incendie-Accidents et Risques Divers » (IARD) et 10 dans la branche « Vie et capitalisation ». Le chiffre d'affaires global du secteur augmente de 11,5%, pour se situer à 256,3 milliards en 2022.

Sur le marché financier, seize (16) titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC à fin décembre 2022, dont 06 pour les actions et 10 pour les obligations. La capitalisation boursière progresse de 41,4% pour se situer à 1 491,8 milliards contre 1 054,8 milliards à fin décembre 2021. Elle est composée de 619,5 milliards pour le marché des actions et 872,2 milliards pour le marché des obligations. A fin juin 2023, la capitalisation boursière progresse de 103,7%, par rapport à fin juin 2022 pour s'établir à 1 641,5 milliards.

Sur le marché des titres publics, l'encours des titres s'élève à 2 094,3 milliards à fin décembre 2022, en hausse de 15,2% par rapport à fin décembre 2021. Au 31 août 2023, l'encours des titres publics s'élève à 150,9 milliards par rapport à fin décembre 2022, consécutivement à la hausse des émissions de 605,6 milliards et des remboursements de 454,6 milliards réalisés au cours de ces huit premiers mois de l'année.

1.2.4 Finances publiques

Au premier semestre 2023, les ressources budgétaires recouvrées sont de 2 572,1 milliards, soit un taux de réalisation de 38,2% par rapport à la Loi de finances rectificative (LFR) et une baisse de 134,8 milliards par rapport au premier semestre 2022. Les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 372 milliards, soit un taux de réalisation de 49,8% par rapport aux prévisions annuelles et une hausse de 335,1 milliards en glissement annuel.

Les recettes pétrolières se chiffrent à 453,3 milliards correspondant à un taux de réalisation de 53,8% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles augmentent de 51,4 milliards (+12,8%) en glissement annuel, du fait de l'amélioration des soldes d'impôt sur les sociétés pétrolières. Les recettes non pétrolières recouvrées s'élèvent à 1 918,8 milliards, soit un taux de réalisation de 48,9% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles sont en hausse de 283,7 milliards comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Les emprunts et dons s'établissent à 200 milliards, soit un taux de réalisation de 10,2%. Ils se déclinent en 194,6 milliards de prêts projets ; 68,7 milliards d'appuis budgétaires ; 7,1 milliards de dons et ; un solde négatif de 70,3 milliards des émissions de titres publics nets (émissions - remboursements).

Les dépenses budgétaires (base ordonnancements) se chiffrent à 2 897,2 milliards, soit un taux d'exécution de 43,1%. Elles progressent de 257,5 milliards en glissement annuel et comprennent 1 461,8 milliards de dépenses courantes hors intérêts et 396,1 milliards de dépenses d'investissement public.

Le service effectif de la dette publique s'élève à 826,5 milliards contre 787,8 milliards au premier semestre 2022. Le taux d'exécution du service effectif de la dette publique est de 42,9% par rapport à la LFR. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 350,4 milliards composé de 83,7 milliards d'intérêts et 266,7 milliards de principal. Le service effectif de la dette intérieure est de 476,1 milliards, dont 54,4 milliards d'intérêts, 59 milliards d'amortissement du principal, 31 milliards de remboursement crédits de TVA et 331,7 milliards d'arriérés intérieurs et instances 2022.

A fin juin 2023, l'encours de la dette du secteur public est de 12 137 milliards, soit environ 43,8% du PIB. Cet encours se répartit en 92,6% de dette de l'Administration Centrale ; 7,3% de dette des Entreprises et Etablissements Publics et 0,1% de dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

1.2.5 Secteurs sociaux

En 2022, les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 159,2 milliards (19,4% du budget de l'Etat), en hausse de 4,9% par rapport à 2021. En 2023, la dotation budgétaire allouée aux onze (11) principaux départements ministériels concernés s'élève à 1 244,7 milliards, en augmentation de 7,4%. Compte tenu du caractère transversal des activités relatives aux secteurs sociaux, plusieurs autres administrations contribuent à l'amélioration des services sociaux. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers des subventions pour la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque. Par ailleurs, les ressources budgétaires mises à la disposition des secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

Dans le **secteur éducatif**, l'année scolaire 2021/2022 a été marquée notamment par : (i) la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des enseignants, à travers la continuité de la prise en charge progressive des arriérés dus ; (ii) la généralisation du paiement électronique des frais exigibles et autres frais d'inscription et d'examen ; (iii) l'entrée en vigueur des nouveaux manuels scolaires pour l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Au terme de l'année scolaire 2022/2023, les résultats aux examens relevant du MINEDUB affichent un taux de réussite de : (i) 88,5% contre 87,5% l'année précédente au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ; (ii) 95,7% contre 95,9% pour la session 2022 au First school leaving certificate (FSLC).

Dans l'enseignement secondaire, les taux de réussite pour les examens de la session 2023 pour tous les examens relevant de l'Office du baccalauréat du Cameroun (OBC) et de la Direction des examens, des concours et de la certification (DECC) sont en hausse. Par contre, pour ce qui est des examens relevant du GCE-Board, les taux de réussite sont globalement en baisse.

Pour ce qui est des examens organisés par l'OBC, les taux de réussite sont de 75,8% pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire général ; 55,1% pour le probatoire de l'enseignement secondaire général ; 73,3% pour le baccalauréat industriel et 100% pour le Brevet Professionnel commercial.

S'agissant des examens relevant de la DECC, les taux de réussite sont de 69,5% pour le BEPC ordinaire ; 86,7% pour le BEPC bilingue ; 83% pour le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) industriel ; 65,9% pour le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) STT. Les taux de réussite aux examens des écoles normales (CAPIEMP et CAPIET) s'améliorent et se situent respectivement à 97,4% et à 95,2%.

Pour ce qui est du GCE-Board, les taux de réussite sont de 67,2%, 59,5% et 72,2% respectivement pour le GCE-General Ordinary Level, GCE-General Advanced Level et GCE-Technical and Vocational Education Examination Advanced Level (TVEE Advanced).

Dans le **secteur de la santé**, les ressources budgétaires mises à la disposition du Ministère de la santé publique, hors Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Covid-19, sont de 209,2 milliards, en hausse de 6,1% par rapport à 2021. La dotation allouée à la lutte contre la pandémie de la covid-19 passe de 200 milliards à 50 milliards. Il convient de relever que l'enveloppe globale allouée à la fonction santé est beaucoup plus importante, cette fonction étant également assurée par d'autres ministères et programmes. En 2023, les ressources budgétaires mises à la disposition du Ministère de la santé publique sont de 228,2 milliards, en hausse de 9,4%. Ces ressources permettent d'améliorer l'offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires, à travers le pays. Elles permettent également d'améliorer la santé et la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant ; d'accroître la surveillance épidémiologique et de renforcer la lutte contre la maladie.

En termes de santé et de couverture vaccinale de la mère et de l'enfant, l'on a enregistré une

amélioration du taux de couverture vaccinale de certains antigènes traceurs par rapport à 2021, passant notamment : (i) de 73,9% en 2021 à 76,8% en 2022 pour l'Anti-rougeole rubéole 1 (RR1) ; (ii) de 33% à 44,3% pour l'Anti-rougeole rubéole 2 (RR2) ; (iii) de 80% à 98% pour l'antipoliomyélique (VPI) ; (iv) de 8% à 20% pour le degré 1 du cancer du col de l'utérus (HPV1) ; et (v) de 2% à 5,9% pour le degré 2 du cancer du col de l'utérus (HPV2). Par contre, le taux de couverture vaccinale se dégrade pour les antigènes traceurs Penta3 (79,7% en 2022 contre 81% en 2021), Td2+ (52,7% contre 64,9%), BCG (69% contre 80,3%), Rota2 (74,4% contre 83%), en raison des ruptures de stocks enregistrées au cours de l'année.

Dans le cadre de la lutte contre la maladie, plusieurs campagnes de dépistage ont été organisées, notamment pour le covid-19, le SIDA et le cancer ; conduisant à la mise sous traitement des cas positifs. A fin 2022, les estimations font état de : (i) 124 234 cas de contamination confirmés de COVID-19 depuis le début de la pandémie, dont 1 965 décès et 122 230 personnes guéries (98,4%) ; (ii) 480 228 personnes estimées vivant avec le VIH/SIDA (contre 499 330 en 2021), dont 424 771 sous traitement ARV ; (iii) 215 femmes sur 3 587 femmes dépistées ont un résultat positif au cancer et des prises en charge concernant 244 cas de cancer du sein, 131 cas de cancer du col de l'utérus et 251 cas de cancer de la prostate ; (iv) 3 327 381 cas de paludisme enregistrés (dont 1 263 686 cas de paludisme grave) et 29,6% de taux de morbidité des malades en consultation dans les formations sanitaires ; (v) 15 123 cas confirmés de choléra, dont 303 décès, soit un taux de létalité de 2%.

S'agissant de **l'emploi**, et selon les statistiques de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), le nombre d'emplois créés en 2022 est de 381 273, en augmentation de 6,4% par rapport à 2021. Cette amélioration découle des créations d'emplois à travers notamment les entreprises (88 986 contre 81 163 en 2021), les programmes et projets d'insertion (16 204 contre 13 304), l'Administration publique (14 663 contre 3 497) et les coopératives (15 473 contre 14 836). Toutefois, le nombre d'emplois créés dans les différents programmes et projets relevant du BIP est resté quasi-stable à 230 035 emplois créés. La part des emplois créés à travers les programmes et projets sur financement BIP représente 60,3% de l'ensemble des emplois créés, en recul de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2021 et imputable à l'achèvement de plusieurs chantiers de construction.

1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles

En 2022, la procédure de restructuration/réhabilitation des Entreprises publiques et des Etablissements publics (EEP) a été mise en œuvre à travers les contrats plans et les contrats d'objectif minimum. Dans ce cadre, cinq (05) structures ont bénéficié du financement des activités des exercices antérieurs n'ayant pu être engagés. Il s'agit de la CAMPOST et de l'Imprimerie Nationale pour les contrats plans et la SODECAO, la CDC et l'ENAM pour les contrats d'objectif minimum. Par ailleurs, l'arrêté conjoint MINFI/MINEPAT du 29 juin 2023 portant répartition des ressources de réhabilitation au titre de l'exercice 2023 a, entre autres, prévu outre les ressources pour les contrats de performance de la phase pilote en cours de finalisation, une provision pour la prise en charge des études diagnostiques et audits des établissements publics et entreprises publiques dans la perspective de la signature des contrats de performance avec l'Etat en 2024.

En 2023, la modernisation des services du Trésor public s'est poursuivie avec la mise en place d'une plateforme digitale baptisée *Tresor Pay*, en vue de sécuriser le circuit d'encaissement des recettes publiques en limitant l'utilisation des espèces dans les services financiers de l'Etat et de maîtriser les risques d'atteinte à la fortune publique.

Dans le secteur financier, l'opérationnalisation de la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC) a franchi un pas décisif avec la nomination et l'installation des premiers dirigeants en janvier 2023. Il convient de rappeler que la principale mission de cette structure est de collecter, sécuriser et rentabiliser sur le long terme, les ressources «oisives» pour les orienter vers l'accompagnement des politiques publiques.

Le ministre des Finances a signé en août 2023, avec l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam) et l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (Anencam), une convention de garantie d'un montant de 200 milliards de FCFA pour les prêts bancaires au profit des entreprises publiques et privées. Cette garantie, prévue par la loi de finances 2021, permet de faciliter l'obtention des prêts par les entreprises publiques et privées à hauteur de 70% pour les entreprises privées et 30% à celles du public. *Ce soutien à l'accès au crédit bancaire devrait permettre d'accélérer l'octroi des prêts aux entreprises et particulièrement aux PME, avec pour effet de relancer le crédit à l'économie et l'investissement privé dans les filières identifiées comme prioritaires par la Stratégie nationale de développement 2020-2030.*

En ce qui concerne la Douane, le Document unique de sortie (Dus) et la Quittance dématérialisée de la « Cameroon Customs information System (CAMSIS) » sont entrés en vigueur en octobre 2023 sur toute l'étendue du territoire national. Le Dus représente à la fois la quittance des droits et taxes et la constatation de sortie des marchandises. L'objectif recherché à travers cette réforme est la dématérialisation complète des procédures douanières aux frontières terrestre, maritime et aérienne du Cameroun pour fluidifier les opérations du commerce extérieur.

Dans le cadre de la coopération avec les partenaires techniques, le Cameroun a poursuivi la mise en œuvre de son Programme Économique et Financier (PEF) 2021-24 conclu avec le FMI et soutenu par d'autres partenaires dont la Banque mondiale, la BAD, l'AFD et l'UE. Au cours de l'exercice 2022, les réformes réalisées ont notamment porté sur : (i) l'amélioration de la viabilité financière et de la gouvernance du secteur public ; (ii) le renforcement du capital humain et l'autonomisation économique des femmes ; (iii) l'établissement des fondations d'un développement soutenable des infrastructures. En 2023, la mise en œuvre des réformes structurelles progresse avec notamment la réalisation de cinq (05) des 13 réformes structurelles attendues dans le cadre de la mise en œuvre de ce PEF. Il s'agit de : (i) la publication de l'audit de la chambre des comptes sur les dépenses de l'exercice 2021 liées à la Covid-19 ; (ii) l'élaboration d'un plan d'actions pour le renforcement du cadre de préparation, de publication et du suivi des audits des dépenses publiques ; (iii) la promulgation de la loi n°2023/008 du 25 juillet 2023 fixant le régime général des contrats de partenariat public-privé ; (iv) l'augmentation du nombre d'assujettis à la TVA, qui passe de 13 500 à fin décembre 2022 à 14 850 à fin octobre 2023 ; (v) l'élaboration du plan d'actions détaillé annexé au plan de restructuration de la SONARA, validé par le Président de la République.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2023-2026

1.3.1 Situation macroéconomique 2023

En 2023, et en dépit de la persistance des tensions inflationnistes et des difficultés d'approvisionnement en intrants, l'évolution des indicateurs conjoncturels au terme des neuf premiers mois de l'année confirme la reprise des activités économiques. Le taux de croissance est ainsi estimé à 3,9% après 3,6% en 2022.

Du point de vue de l'offre, cette reprise est attribuable à la performance du secteur non pétrolier qui croîtrait de 4,2%, après 3,8%. Le secteur pétrolier devrait continuer de baisser mais à un rythme moindre qu'en 2022 (-0,4% contre -1,0% en 2022). L'évolution du secteur non pétrolier est en lien avec les bonnes performances observées dans les branches « Agriculture industrielle et d'exportation » (+5,7% en 2023 après +3,9% en 2022), « Agriculture des produits vivriers » (+2,4% après +0,9%), « Industries agroalimentaires » (+5,5% après +4,9%), « Autres industries manufacturières » (+5,2% après +1,2%), « Production et distribution d'électricité » (+4,7% après +1,2%) et « Commerce et réparation de véhicules » (+3,4% après +3,1%).

Concernant les emplois du PIB, la consommation finale croîtrait de 5,4% après 3,1% en 2022 et ce, malgré la persistance des tensions inflationnistes. Cette consolidation de la consommation serait en

lien, entre autres, avec sa composante publique qui devrait enregistrer une hausse de 13,4%, après une baisse de 3,4% en 2022. Quant à la consommation des ménages, elle progresserait de 4,2% comme en 2022, en lien entre autres avec les mesures gouvernementales de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages.

S'agissant de l'investissement, la FBCF devrait ralentir à 2,1% après la hausse de 6,1% en 2022. L'investissement public devrait baisser de 9,4%, en lien entre autres avec la diminution de 33% des dépenses d'investissement sur ressources internes. A contrario, la croissance de l'investissement privé devrait accélérer à 5,5% après 5,1% en 2022.

Quant à la demande extérieure nette, elle devrait grever la croissance de 1,1 point. Le volume des exportations de biens et services diminuerait de 5,1% après une hausse de 3,3% en 2022. De même, le volume des importations de biens et services ralentit, avec une croissance estimée à 1,8% après 3,6% en 2022.

Concernant les prix, le taux d'inflation est estimé à 6,7% en 2023 après 6,3% en 2022. Cette inflation est principalement tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et les coûts de transport. Cette accélération de l'inflation s'explique entre autres par le relèvement des prix du carburant à la pompe et la persistance du conflit russo-ukrainien. Pour y faire face, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien à la consommation des ménages, notamment la revalorisation de 5,2% en moyenne des salaires des agents publics et du SMIG qui passe de 36 270 francs à 41 875 francs.

Pour ce qui est des autres indicateurs macroéconomiques, le déficit budgétaire base ordonnancements devrait se réduire, passant de 1,1% du PIB en 2022 à 0,7% du PIB en 2023. De même, le déficit du compte courant de la balance des paiements (transferts publics inclus) devrait se réduire de 0,6 point de pourcentage du PIB pour se situer à 2,9% du PIB, tiré par la réduction des déficits des balances des services et des revenus primaires. Quant à la masse monétaire (M2), elle progresserait de 9,7%, reflétant l'évolution des crédits à l'économie (+14,1%) et les avoirs extérieurs (+6,8%).

1.3.2 Perspectives macroéconomiques 2024-2026

Les perspectives économiques demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes au niveau de l'environnement international. Sur la base de la mise à jour des données du cadrage macroéconomique et budgétaire effectuée en octobre 2023, la croissance du PIB réel est projetée à 4,5% en 2024 et devrait ensuite s'établir en moyenne à 4,9% sur la période 2024-2026. Dans le domaine des hydrocarbures, la hausse de la production gazière devrait compenser l'évolution erratique de la production pétrolière affectée par l'épuisement des champs pétroliers en exploitation.

Du côté de l'offre, le secteur pétrolier bénéficie de la remontée de la production pétrolière et du dynamisme de la production gazière. Sa croissance est projetée à 4,2% en 2024 et à une moyenne de 7,6% entre 2024 et 2026. Le secteur non pétrolier devrait tirer profit de l'amélioration de l'offre énergétique, avec la mise en service progressive du barrage de Nachtigal et le renforcement du réseau de distribution d'électricité. Cette amélioration de l'offre énergétique favoriserait l'augmentation des capacités de production de certaines usines, et soutiendrait le dynamisme des industries manufacturières. Ce secteur serait également soutenu par : (i) l'amélioration de la production et de la productivité de l'activité agricole, en lien avec la mise à la disposition des producteurs d'intrants et d'engrais agricoles à travers certains programmes et projets et (ii) la bonne tenue de la demande extérieure. La croissance dans ce secteur est prévue à 4,6% en 2024 et à 4,7% en moyenne au cours de la période 2024-2026, sous l'hypothèse de la mise en œuvre efficace des actions inscrites dans la SND30 tout en assurant la viabilité des finances publiques.

Du côté des emplois du PIB, la croissance continuera d'être soutenue par la demande intérieure, avec une contribution estimée à 3,9 points en 2024 et 4 points en moyenne sur la période

2024-2026. La consommation des ménages en volume est projetée en hausse de 2,5% en moyenne sur la période, en liaison avec la progression des revenus des ménages agricoles et non agricoles. La consommation publique devrait également s'accroître, de 7,6% en moyenne entre 2024-2026. Quant à la formation brute de capital fixe, elle progresserait de 7,0% au cours de la même période.

Pour ce qui est de la demande extérieure, elle devrait améliorer sa contribution à la croissance réelle du PIB, grâce aux effets de la politique d'import-substitution. Le volume des exportations de biens et services devrait progresser de 4,6% en 2024 et de 6,1% en moyenne entre 2024 et 2026. Les importations progresseraient à un rythme moindre sur la période 2024-2026, avec une moyenne de 0,5%.

S'agissant des prix, l'inflation est projetée à 4% en 2024 et devrait progressivement revenir en dessous du seuil de 3% à moyen terme, sous l'hypothèse de la maîtrise des prix au niveau mondial et à la faveur des ajustements et des mesures prises par le Gouvernement. La poursuite de la reprise économique devrait conduire à une amélioration de la production des biens et services, synonyme d'une contribution à la réduction de l'inflation. Elle devrait également s'accompagner d'une substitution des biens importés par des produits locaux.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 2,7% du PIB en 2024 et en moyenne autour de 2,2% du PIB sur la période 2024-2026. La réduction progressive du déficit courant devrait se poursuivre grâce notamment aux mesures de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des importations par des produits locaux et de renforcement de l'intégration régionale.

1.3.3 Perspectives budgétaires 2024-2026

Sur la période 2024-2026, la politique du Gouvernement restera centrée sur le rééquilibrage des finances publiques à travers les efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses publiques, dans le but d'assurer la soutenabilité budgétaire et la viabilité de la dette publique. Dans cette optique, le déficit du solde budgétaire global base ordonnancements devrait rester autour de 0,4% du PIB en 2024, avant de remonter en moyenne à 0,7% du PIB entre 2025 et 2026.

S'agissant des projections de recettes pour l'année 2024, elles reposent sur les hypothèses ci-après : (i) une croissance économique projetée à 4,5% en 2024, dont 4,6% pour le secteur non pétrolier ; (ii) un déflateur du PIB non pétrolier de 3,2% ; (iii) une production de 24,2 millions de barils de pétrole et 96 milliards de pieds cubes de gaz ; (iv) un prix mondial du baril de pétrole à 79,9 dollars et un prix du gaz naturel à 10,08 dollars la tonne métrique ; (v) un taux de change du dollar US à 622,1 FCFA.

Sur la période 2024-2026, les projections tablent sur : une croissance économique moyenne de 4,8%, dont 4,7% pour le secteur non pétrolier ; (ii) un déflateur du PIB non pétrolier de 2,6% en moyenne ; (iii) une production de 25,3 millions et 22,7 millions de barils respectivement en 2025 et 2026 pour le pétrole et de 259 et 275 milliards de pieds cubes pour le gaz ; (iv) un prix mondial moyen du baril de pétrole à 76,2 dollars et un prix du gaz naturel à 9 dollars la tonne métrique ; (v) un taux de change du dollar US à 624,2 FCFA.

Sur cette base, les projections des ressources totales de l'Etat en 2024 sont de 6 679,5 milliards, contre une estimation de 6 671,9 milliards pour l'exercice 2023. Ces ressources s'établiraient à 7 513,5 milliards en moyenne entre 2025 et 2026. Pour ce qui est particulièrement de l'exercice 2024, les projections tablent sur : (i) des recettes pétrolières à 809,5 milliards, en diminution de 60,7 milliards (-7,0%) par rapport à 2023 ; (ii) des recettes non pétrolières à 4 283,8 milliards, dont 2 888,4 milliards d'impôts et taxes, 1 079,9 milliards de recettes douanières et 315,5 milliards de recettes non fiscales ; (iii) des dons à 96,8 milliards, en baisse de 2,7 milliards par rapport à 2023.

1.3.4 Contraintes et risques macroéconomiques et budgétaires 2024

Les prévisions au titre du projet de loi de finances pour l'exercice 2024 restent sujettes à divers risques et contraintes qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Il s'agit notamment des risques liés : (i) aux changements du contexte économique international ou national ; (ii) au choc sécuritaire et ; (iii) à la dégradation des conditions climatiques qui impacterait négativement les rendements agricoles.

Sur le plan macroéconomique, la poursuite de la crise russo-ukrainienne pourrait conduire à un niveau d'activités moins important que celui projeté et conséquemment à un niveau des recettes fiscales et douanières moins important que celui attendu, ainsi qu'à un décalage des recettes pétrolières projetées dans le budget. En effet, de nouveaux chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires pourraient maintenir l'inflation globale plus élevée. Par ailleurs, la dynamique de croissance projetée dépend de l'efficacité des programmes et projets visant la distribution des intrants agricoles et engrais, de l'amélioration de la demande extérieure et de celle des agro-industries en matières premières locales, de la mise en service du barrage de Nachtigal et du renforcement des réseaux de transport de l'énergie, ainsi que de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution. En cas de choc sur l'un de ces facteurs, le niveau projeté de la croissance économique serait compromis, et par conséquent, le niveau des recettes budgétaires attendues.

Au plan financier, le durcissement des conditions financières sur le marché intérieur pourrait compromettre la mobilisation des ressources attendues de l'émission des titres publics. De même, le non-respect de certains critères et repères du Programme Économique et Financier en cours pourrait compromettre les décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement, notamment le FMI, la Banque Mondiale et l'AFD. De plus, une appréciation plus importante du dollar par rapport au FCFA entraînerait des écarts importants par rapport aux prévisions.

En outre, les dépenses liées à la crise sécuritaire, aux chocs sanitaires et aux subventions liées à d'éventuelles envolées des cours du pétrole sont susceptibles de peser davantage sur le budget de l'Etat et de resserrer les contraintes budgétaires.

Les risques budgétaires résident par ailleurs dans la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic ainsi que les loyers payés dans le cadre des PPP y compris les appels des garanties qui nécessitent des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

En 2022, l'économie nationale a évolué dans un contexte marqué, entre autres, par : (i) la persistance des effets de la crise due à la pandémie de la covid-19 ; (ii) le conflit russo-ukrainien ; (iii) la hausse des cours du pétrole et l'accélération de l'inflation ; (iv) l'organisation de la CAN TotalEnergies 2021 ; (v) la crise climatique qui se manifeste au Cameroun par des inondations, notamment dans la région de l'Extrême-Nord, avec des dégâts importants sur les plans économique, social et humanitaire ; (vi) la mise en œuvre du Programme conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) en 2021 pour le triennat 2021-2024 ; (vii) la poursuite de la reprise des activités de production dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, malgré la persistance de la crise sécuritaire ; et (viii) la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Le PIB réel a progressé de 3,6% après 3,3% en 2021, selon les comptes nationaux provisoires 2022 produits en juillet 2023 par l'INS.

2.1. Secteur primaire

En 2022, la valeur ajoutée du secteur primaire progresse de 3,2% après 2,9% en 2021. Cette consolidation de la croissance est portée par les accélérations observées dans les branches « élevage et chasse » (+4,6% après +2,5%), « sylviculture et exploitation forestière » (+4,8% après +2,5%) et, « pêche et pisciculture » (+5,5% après +2,2%). A contrario, l'on a enregistré un ralentissement de la croissance dans la branche « agriculture » (+1,8% après +3,3%). Le secteur primaire représente 17,1% du PIB et contribue à hauteur de 0,5 point à la croissance du PIB.

Tableau 2 : Evolution du taux de croissance (en %) dans le secteur primaire

Libellé	2019	2020	2021*	2022**
Secteur primaire	3,9	1,4	2,9	3,2
Agriculture	3,3	1,7	3,3	1,8
dont : agriculture vivrière	2,6	0,6	4,0	0,9
agriculture industrielle et d'exportation	5,0	4,0	1,8	3,9
Elevage et chasse	3,8	2,7	2,5	4,6
Sylviculture et exploitation forestière	6,1	-0,1	2,5	4,8
Pêche et pisciculture	2,1	1,0	2,2	5,5

Source : INS * données mises à jour, **données provisoires

Ce secteur a été marqué par une perturbation de la climatologie dans les principaux bassins de production des cultures vivrières, caractérisée par des saisons de pluie de plus en plus longues, avec des précipitations inégalement réparties, et des saisons sèches plus courtes et plus chaudes. Les actions du Gouvernement dans ce secteur demeurent orientées vers : (i) l'accompagnement des acteurs dans la maîtrise des itinéraires techniques de production ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ; (iii) la gestion durable de la biodiversité ; (iv) la recherche et l'innovation.

2.1.1. Agriculture

Le sous-secteur *agriculture* regroupe l'« agriculture industrielle et d'exportation » et l'« agriculture vivrière ». Le ralentissement enregistré dans ce sous-secteur est imputable à la décélération enregistrée dans la branche agriculture vivrière (+0,9% en 2022 après +4,0% en 2021), notamment dans la culture des céréales (maïs, riz) et des oléagineuses (arachides, soja, voandzou), du fait des perturbations climatiques (en particulier dans le Nord et l'Extrême-nord) d'une part, et d'autre part, de la forte augmentation du coût des intrants agricoles, en lien avec le conflit russo-ukrainien.

2.1.1.1. Agriculture industrielle et d'exportation

En 2022, l'activité dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » a enregistré une augmentation de 3,9% de la valeur ajoutée après 1,8% en 2021. Cette amélioration est

principalement liée : (i) aux conditions climatiques favorables pour certaines spéculations, notamment le caoutchouc et la banane d'exportation ; (ii) à l'entrée en production de nouvelles plantations ; et (iii) à la bonne tenue des cours. La contribution de cette branche à la croissance du secteur primaire est de 0,7 point. Par spéculation, la production se présente ainsi qu'il suit :

Cacao

En 2022, la production de cacao brut en fèves progresse de 10,9% pour se situer à 324 233 tonnes. Cette augmentation est principalement liée à la reprise de la production dans le bassin du Sud-ouest, à la densification de l'entretien des vergers dans les autres bassins et à l'entrée en production de nouveaux vergers. Toutefois, la filière fait face aux conditions climatiques défavorables dans les bassins de production et à la cherté des intrants, notamment les engrais et les pesticides.

S'agissant de la transformation locale, le volume de cacao transformé est de 86 850 tonnes, en augmentation de 39,1% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique, entre autres, par l'entrée en production d'une cinquième unité de transformation. Les proportions des quantités transformées de cacao sont passées de 16,9% de la production à 22% en 2022. Pour encourager la transformation locale de cacao, le Gouvernement a augmenté à 10% la taxe sur la valeur FOB des exportations de cacao brut en fèves (cf. Loi de finances de 2023).

Les actions du Gouvernement en faveur du développement de la filière portent, entre autres, sur : (i) la production et la distribution de 135 000 plants certifiés et de 40 000 tonnes de plants certifiés de cacaoyers ; (ii) l'acquisition et la distribution de 4 800 plants géniteurs de cacao et 95 000 plants de cacaoyers améliorés ; (iii) la réhabilitation de 4,5 hectares de champs semenciers ; (iv) la création et l'entretien de 39 hectares de champs semenciers ; (v) l'installation de 15 pépiniéristes.

Cafés

En 2022, la production de café Robusta baisse de 12,0% et celle de l'Arabica de 4,9% pour s'établir respectivement à 28 652 tonnes et à 6 075 tonnes. Le coût élevé des intrants a davantage contribué à l'abandon des plantations. Les actions du Gouvernement pour relancer la filière portent notamment sur la réhabilitation de 2 champs semenciers et de 5 parcs à bois de 48 pépiniéristes, ainsi que la distribution de 500 000 plants certifiés de caféiers à 208 producteurs. De même, le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC), dont les initiatives visent à relever la production caféière, a financé l'installation dans cette filière de 65 jeunes pour la création de 195 hectares de plantations. Les difficultés de la filière restent le vieillissement et la faible productivité des vergers et de la main d'œuvre, ainsi que le désintérêt des jeunes pour cette culture de rente, en raison de sa faible rentabilité et de la pénibilité du travail.

Encadré 1 : Financement des filières cacao et cafés

Le **Fonds de développement des filières cacao et cafés du Cameroun (FODECC)**, a lancé en juillet 2021, un nouvel outil de subvention dénommé « Guichet producteurs », qui a pour objectif de faciliter d'une part, l'acquisition des intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires) par les producteurs, et d'autre part, l'acquisition des équipements de production à travers les subventions. Le Guichet producteurs est ouvert à tous les producteurs, sous la double réserve de l'aptitude à cofinancer l'investissement agricole et à s'arrimer à la technologie digitale. Ici, c'est le producteur qui déclenche le processus d'acquisition en mobilisant sa quote-part majoritaire entre 60% et 70% du besoin en investissement, et le FODECC libère par la suite le montant de la subvention compris entre 30% et 40%.

Il convient de préciser que le producteur, pour bénéficier de la subvention, doit avoir une plantation géolocalisable et remplir un formulaire d'identification. Il doit aussi avoir un compte approvisionné dans une banque ou un établissement de microfinance agréé parmi les 14 banques et 22 établissements de microfinance identifiés par le FODECC.

En 2022, le FODECC a procédé à l'opérationnalisation du Guichet producteurs avec le démarrage effectif de l'octroi des subventions aux producteurs de cacao et de café du département du Mounjo, localité choisie

pour la phase test. Ce programme a permis : (i) d'enrôler et de bancariser 15 023 producteurs ; (ii) d'accorder un financement de 855,2 millions à 5 766 producteurs, qui ont mobilisé sur fonds propres 1,3 milliard ; (iii) de géoréférencer 11 723 parcelles pour une superficie de 23 362 hectares. L'année s'est achevée avec l'extension du Guichet Producteurs aux 8 bassins régionaux concernés par la production du cacao et du café, eu égard au succès de la phase pilote.

Caoutchouc naturel

En 2022, la production de caoutchouc naturel augmente de 2,9% pour se situer à 37 208 tonnes. Cette hausse est attribuable à la bonne tenue de la demande mondiale, la poursuite de la réhabilitation des plantations à la Cameroon Development Corporation (CDC), dans la région du Sud-ouest, et la reprise de la production à la SOCAPALM. Pour accompagner les producteurs, le Gouvernement a procédé à l'acquisition et à la distribution de 33 000 plants d'hévéa.

Coton

Après des années consécutives de hausse, la production de coton graine enregistre une baisse de 13,4% et s'établit à 311 602 tonnes en 2022. Ce recul est imputable aux conditions climatiques défavorables, caractérisées par des saisons rudes. La production de coton fibre baisse également, de 9,4% et se chiffre à 133 979 tonnes.

Pour lutter contre les exportations illégales de coton vers les pays voisins, la SODECOTON, principal opérateur de la filière a procédé : (i) au renforcement des contrôles à la frontière ; (ii) à la réactivation des comités de vigilance dans les villages.

Banane d'exportation

En 2022, la production de la banane d'exportation augmente de 13,5% pour s'établir à 222 697 tonnes. Cette évolution est à mettre à l'actif de la CDC, dont la production s'accroît, passant de 16 787 tonnes en 2021 à 21 121 tonnes, avec la reprise dans les plantations jadis abandonnées du fait des troubles sécuritaires.

Dans le cadre de la loi de finances 2022, le Gouvernement a retenu des incitations fiscales pour relancer la production de la banane dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, déclarées économiquement sinistrées en 2019. Il s'agit notamment de l'exonération de la TVA sur la propriété foncière et sur l'acquisition des intrants sur une période de 7 ans. Les objectifs du Gouvernement dans cette filière demeurent entre autres de porter la production de banane à 500 000 tonnes à l'horizon 2030, tel que projeté par la SND30.

Huile de palme brute

En 2022, la production d'huile de palme brute baisse de 7,1% et se situe à 405 379 tonnes. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des rendements, en lien avec le faible traitement des plantations il y a deux ans du fait de la covid-19. Pour accompagner les acteurs de la filière, le Gouvernement a procédé à la distribution de 36 000 plants certifiés de palmier à huile. La production industrielle, destinée à la filière des oléagineux pour la transformation recule de 5,7%.

Pour combler le déficit entre l'offre des agro-industries et la demande des unités de transformation, le Gouvernement a octroyé en 2022 aux acteurs de la filière des oléagineux, une autorisation d'importation de 143 000 tonnes d'huile de palme brute, au tarif extérieur commun (TEC) de 5% et en exonération de TVA. En 2023, l'autorisation d'importation a porté sur 160 000 tonnes d'huile de palme brute.

Tableau 3 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**	Croissance (%)
Cacao								
Production (tonnes)	330 412	308 736	309 627	293 685	310595	292 471	324 233	10,9
Exportation (tonnes)	263 746	221 667	218 793	218 002	190 728	213 835	235 451	10,1
Cours (en FCFA/kg)	1 654	1 158	1 265	1 312	1 384	1 372	1 495	9,0
Café Arabica								
Production (tonnes)	7 024	10 307	6 565	6 846	6 567	6 386	6 075	-4,9
Exportation (tonnes)	1 943	1 730	1 146	859	990	604	634	5,0
Cours (en FCFA/kg)	2 188	2 131	2 001	1820	1 994	3022	3518	16,4
Café robusta								
Production (tonnes)	29 762	21 316	35 654	35 073	28 378	32 571	28 652	-12,0
Exportation (tonnes)	30 914	22 273	17 765	17 213	20 290	13 640	9 720	-28,7
Cours (en FCFA/kg)	1 391	1 492	1 254	1085	1014	1325	1428	7,8
Caoutchouc								
Production (tonnes)	40 983	41 911	45 354	35 517	28 809	36 170	37 208	2,9
Exportation (tonnes)	42 328	42 381	41 560	34 367	32 318	40 945	47 759	16,6
Cours (en FCFA/kg)	1 019	1 279	1 050	940	878	1105	1131	2,4
Coton graine								
Production (tonnes)	258 000	248 150	295 100	320077	336 321	359 680	311602	-13,4
Coton fibre								
Production (tonnes)	91 970	100 877	107 617	131 761	141 381	147 838	133 979	-9,4
Exportation (tonnes)	101 427	101 893	113 623	130 061	123 907	154 909	149 508	-3,5
Cours (en FCFA/kg)	865	975	1 066	1 067	984	1386	1790	29,1
Banane d'exportation								
Production (tonnes)	381 525	347 896	240 403	204 320	185 265	196 192	222 697	13,5
Exportation (tonnes)	295 180	275 717	217 177	184 370	191 653	208 991	219 533	5,0
Cours (en FCFA/kg)	505	502	536	518	506	494	930	88,3
Huile de palme								
Production nationale (tonnes)						436 165	405 379	-7,1
dont Production industrielle (tonnes)	130 129	155 066	171 955	178 667	178 667	180 337	170 136	-5,7
Importations (en tonnes)	28 071	56 934	53 107	50 829	56 942	78 049	103 348	32,4

Sources : MINADER, MINFI/DP, FMI (WEO)

* données mises à jour. ** estimations

2.1.1.2. Agriculture des produits vivriers

En 2022, la croissance de la branche agriculture vivrière est de 0,9% après 4,0% en 2021. Ce ralentissement est imputable à la baisse de la production dans les principaux bassins, en lien avec les conditions climatiques défavorables. Par ailleurs, la flambée des prix des intrants agricoles a perturbé la production dans l'ensemble des bassins agricoles.

Céréales

En 2022, la production des céréales a été fortement perturbée dans la partie méridionale du pays par la rareté des pluies. De même, les inondations ont, entre autres, détruit les cultures et ralenti l'aménagement des parcelles rizicoles dans la région de l'Extrême-nord. L'on observe ainsi une baisse de la production de maïs et de riz. Les principales cultures céréalières sont le maïs, le mil/sorgho et le riz.

Maïs

Après un bond de 16,2% en 2021, la production de maïs baisse de 14,4% en 2022 pour se situer à 2 076 558 tonnes. Cette baisse est imputable notamment à la rareté des pluies en début de campagne agricole qui a impacté la production. Le coût élevé des engrais et pesticides a conduit non seulement à la baisse des rendements, mais aussi à la réduction des surfaces emblavées.

Les actions en faveur du développement de la filière ont porté sur l'acquisition et la distribution de 16 tonnes de semences de base de maïs et d'une tonne de semences de prébase.

Mil/Sorgho

En 2022, la production de mil/sorgho augmente de 3,1% et s'établit à 1 089 839 tonnes. Cette amélioration est notamment liée à l'utilisation des semences certifiées de mil/sorgho. En effet, les producteurs ont bénéficié de la mise à disposition de 253 tonnes de semences certifiées de sorgho. Par ailleurs, l'intensification de la lutte contre l'invasion des oiseaux granivores a contribué à l'amélioration des récoltes.

Riz paddy

Après un bond de 21,8% en 2021, la production de riz paddy recule de 3,9% pour se situer à 340 157 tonnes. Cette baisse est imputable aux inondations et à l'invasion d'insectes, enregistrées dans l'Extrême-nord. De plus, le retrait tardif des eaux dans les zones de production de riz a entraîné la réduction des superficies aménagées.

Pour booster la production de cette culture, les actions du Gouvernement se sont poursuivies à travers notamment : (i) la distribution de 88 tonnes de semences certifiées de riz pluvial et de 271 tonnes de semences de riz irrigué ; (ii) l'acquisition de 22 variétés de semences de riz à haut rendement adaptées à nos écologies ; (iii) la distribution de 11 tonnes de semences de bases de riz, de 10 tonnes de semences de riz N3 et de 230 tonnes de semences de riz NL36. Par ailleurs, le Gouvernement a acquis et mis à la disposition des producteurs des motoculteurs, des mini-moissonneuses, des batteuses et des décortiqueuses.

Légumineuses et oléagineux

Les légumineuses et oléagineux sont constitués de niébé, haricot, soja, arachide, voandzou et sésame. En 2022, toutes les spéculations de ce groupe de produits enregistrent une baisse de production, à l'exception du haricot qui augmente de 9,8% et se situe à 356 515 tonnes. Par spéculation, le voandzou baisse de 17,6%, l'arachide de 10,3%, le soja de 4,1%, le niébé de 3,8% et le sésame de 3,5%. Ces reculs sont imputables entre autres à la baisse des superficies cultivées, à la mauvaise climatologie et aux difficultés d'acquisition des intrants.

Racines et tubercules

En 2022, les productions de patate douce, de manioc, de pomme de terre et d'igname progressent respectivement de 8,5%, de 3,2%, de 5,9% et de 3,5%. Ces augmentations découlent, entre autres, de : (i) la reprise progressive de la production dans les bassins du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (ii) la distribution de 2,8 millions de boutures de base de manioc ; (iii) la poursuite de l'encadrement des producteurs sur les itinéraires techniques de production. Néanmoins, l'on enregistre un recul de 2,4% de la production de macabo/taro.

Produits maraîchers, fruits et légumes

En 2022, l'on enregistre une augmentation de la production d'ananas (+5,4%), d'oignon (+3,5%), de concombre (+4,2%) et de banane plantain (+1,4%). Par contre, les productions sont en baisse pour la pastèque (-4,2%), le piment (-5,1%), le gombo (-2,8%) et le gingembre (-4,1%). Les productions de tomate et de banane douce sont restées quasi stables.

Tableau 4 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**	Variation en %
Céréales								
Maïs	2 101 631	2 142 641	2 263 400	2 012 183	2 087 957	2 425 474	2 076 558	-14,4
Mil/Sorgho	1 144 992	1 066 495	1 275 674	1 228 208	1 060 642	1 056 792	1 089 839	3,1
Riz paddy	311 674	289 221	331 191	334 275	290 449	353 903	340 157	-3,9
Légumineuses et oléagineux								
Niébé	195 408	200 113	196 961	209 386	203 062	223 026	214 619	-3,8
Voandzou	27 864	29 387,90	33 363,60	29 087,00	35 802	33 326	27 452	-17,6

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**	Variation en %
Sésame	68 422	37 745	37 961	36 463	75 822	75 763	73 145	-3,5
Arachide	622 732	597 658	636 497	695 729	801 632	646 545	580 014	-10,3
Soja	24 558	20 544	146 606	156 439	162 667	180 704	173 217	-4,1
Haricot	390 816	379 926	384 515	345 344	369 048	324 450	356 515	9,8
Racines et tubercules								
Manioc	5 284 683	5 617 376	5 499 306	5 654 517	5 779 727	5 924 574	6 111 887	3,2
Macabo/taro	1 801 180	1 858 116	1 794 810	1 785 860	1 683 771	1 582 002	1 544 495	-2,4
Igname	618 136	567 774	540 456	523 696	519 245	555 998	575 294	3,5
Patate douce	426 899	391 199	460 697	471 086	517 281	502 038	544 473	8,5
Pomme de terre	384 429	373 418	394 540	361 432	321 755	271 272	287 213	5,9
Produits maraîchers, fruits et légumes								
Tomate	1 182 114	1 125 020	1 094 714	1 116 327	1 104 600	1 050 489	1 041 984	-0,8
Oignon	303 781	300 843	311 296	318 660	338 635	372 731	385 895	3,5
Piment	58 903	51 078	55 472	58 711	62 234	52 472	49 798	-5,1
Banane douce	1 118 769	1 066 198	1 013 566	1 016 855	1 066 357	1 089 978	1 096 686	0,6
Banane plantain	4 280 305	4 352 787	4 457 513	4 524 989	4 493 285	4 657 075	4 721 145	1,4
Gombo	80 780	83 852	99 292	92 877	97 521	108 282	105 223	-2,8
Pastèque	76 745	75 463	72 869	77 014	94 677	105 954	101 539	-4,2
Ananas	214 106	225 002	241 090	244 508	226 712	255 008	268 874	5,4
Concombre	16984	16 175	6 993	10 457	12 172	271 547	282 971	4,2
Gingembre	4316	4 110	3 693	3 398	3 259	85 854	82 309	-4,1

Sources : MINADER, INS * = données mises à jour ** = estimations

Mesures de soutien au développement du secteur rural

Les actions du Gouvernement en faveur du secteur rural, hormis les travaux de construction menés par le Ministère des travaux publics qui contribuent au désenclavement des bassins de production, ont porté notamment sur : (i) l'ouverture de 30 pistes agricoles et la réhabilitation de 75 autres ; (ii) la construction de 5 ponceaux et la réhabilitation de 3 autres ; (iii) la construction de 16 dalots et de 9 buses. D'autres travaux ont concerné : (i) le démarrage de la construction de 2 délégations régionales (Nord et Nord-ouest) ; et (ii) la réfection et la réhabilitation des postes agricoles de Bangoulap, Batchingou et de Bamena.

2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture

2.1.2.1. Elevage et chasse

En 2022, la croissance du sous-secteur élevage et chasse est de 4,6% après 2,5% en 2021. Cette accélération est notamment en lien avec l'accroissement de la production de tous les cheptels. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions qui concourent à soutenir la production. Ces actions visent l'amélioration génétique de certaines espèces, le renouvellement des géniteurs, l'intensification des inséminations artificielles et l'amélioration en qualité et en quantité de l'alimentation animale. Par filière, la production se présente ainsi qu'il suit :

Bovins

En 2022, la production de la viande bovine augmente de 1,1% par rapport à 2021 et s'établit à 126 512 tonnes. Quant au cheptel bovin, il progresse de 3,5% pour se situer à 10 559 452 têtes. Cette amélioration est en lien avec : (i) l'insémination artificielle de 3 160 vaches ; (ii) la formation de 35 éleveurs sur les techniques de l'embouche bovine et le suivi sanitaire du cheptel ; (iii) la formation par le LIFIDEP (Livestock and Fisheries Development Project) de 52 agents inséminateurs provenant de l'IRAD, du DREPIA, de TADU et de la SODEPA.

D'autres actions ont également été menées en vue d'augmenter la productivité des cheptels et améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine bovine, notamment :

(i) l'aménagement de 6 777 ha de pâturages et le balisage de 519 km de pistes à bétails ; (ii) l'aménagement de 194 ha ainsi que la restauration de 85 ha de champs fourragers ; (iii) la construction de 98 infrastructures hydrauliques pastorales dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, et du Nord et de 15 points d'eau à usage pastoral ; (iv) la vaccination de 1 485 324 bovins contre la Péripleumonie contagieuse des bovidés, 1 097 530 contre le Charbon symptomatique, 327 407 contre le Charbon bactérien, 970 834 contre la Pasteurellose bovine et 1 039 contre la maladie Nodulaire cutanée et ; (v) l'inspection sanitaire vétérinaire dans les abattoirs et aires d'abattage de 780 736 bovins, dont 3 275 enlevés du circuit de consommation.

La filière fait face à plusieurs difficultés, notamment : (i) l'insuffisance des points d'abreuvement, (ii) l'obstruction des pistes à bétail ; (iii) la multiplication des conflits agropastoraux dans l'utilisation des ressources naturelles avec comme conséquence la destruction des animaux.

Porcins

En 2022, le cheptel porcin est de 4 192 612 têtes, en augmentation de 3,2% par rapport à 2021. La quantité de viande porcine produite croît de 4,4% pour se situer à 46 031 tonnes. L'effectif de porcs abattus s'élève à 657 586 contre 630 071 en 2021. Ces accroissements sont soutenus notamment par : (i) l'acquisition par le PRODEL de 96 géniteurs porcins mis en reproduction à la station de Kounden et la production de 543 porcelets ; (ii) l'importation de 592 tonnes de farine de poisson et de 5 782 tonnes d'additifs et d'ingrédients divers ; (iii) la production de 69,1 tonnes d'aliments composés pour porcins à la station de Kounden ; (iv) la signature d'une convention de partenariat entre CDEN et la Société Anonyme des Boissons du Cameroun (SABC) pour la livraison au profit des producteurs de 250 000 tonnes de drêches, dans le cadre du soutien à la sécurité alimentaire des animaux ; (v) la délivrance de 57 autorisations de création des nouvelles unités de fabrication d'aliments pour animaux.

Les activités dans la filière porcine ont été impactées, entre autres, par : (i) la cherté des intrants de production d'aliments pour animaux induite par la crise Russo-Ukrainienne ; (ii) l'insécurité dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-nord qui limite l'accès des producteurs aux services de santé animale de qualité ; (iii) la détection de 2 758 porcs malades, saisis et détruits, lors des inspections sanitaires vétérinaires dans les abattoirs et aires d'abattage.

Petits ruminants

En 2022, le cheptel des ovins est évalué à 4 049 874 têtes contre 3 931 917 têtes en 2021 ; celui des caprins est de 7 220 498 têtes, en hausse de 1,0%. Les productions des viandes caprine et ovine progressent de 16,1% et de 23,1% pour s'établir respectivement à 32 268 tonnes et à 25 115 tonnes. Ces évolutions résultent notamment de : (i) l'amélioration des conditions d'élevage des petits ruminants, avec la construction des infrastructures d'élevage au profit des producteurs ; (ii) la promotion de la culture fourragère. L'amélioration continue du dispositif de collecte des données de production participe à la bonne tenue des statistiques dans la filière. L'inspection sanitaire vétérinaire dans les abattoirs et aires d'abattage a permis d'éliminer 12 247 petits ruminants impropres à la consommation.

Les actions mises en œuvre par le Gouvernement pour améliorer la production se sont poursuivies, notamment à travers : (i) l'acquisition et la distribution de 2 323 petits ruminants, au profit de quinze (15) coopératives du Nord-ouest ; (ii) le financement des projets de producteurs dans le cadre des projets/programmes à financements extérieurs (PCP-ACEFA, PRODEL) ; (iii) la vaccination de 1 038 989 petits ruminants contre la Peste des petits ruminants dans les départements du *Mayo-Sava*, du *Mayo-Tsanaga* et du *Logone et Chari*.

Volailles

En 2022, le cheptel de volailles est évalué à 55 797 319 têtes, en augmentation de 2% par rapport à 2021. Cette augmentation a été atténuée par les difficultés d'approvisionnement en intrants, du fait notamment du conflit russo-ukrainien et de la persistance de la grippe aviaire dans presque tous les pays d'Europe. Pour ce qui est de la viande de volailles, la quantité produite augmente de 13,5% par rapport à 2021 pour s'établir à 59 808 tonnes, en lien avec l'abattage de 39 938 667 têtes contre 35 119 333 têtes il y'a un an.

Les actions menées pour soutenir l'activité avicole dans un contexte de flambée de prix sur le marché international d'intrants, ont concerné entre autres : (i) la mise à disposition par la Caisse de Développement de l'Élevage du Nord-Ouest (CDENO) de 185 000 poussins d'un jour, répartis en 15 000 au profit des déplacés internes et du Centre de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration de Bamenda, 20 000 en guise d'assistance aux exploitants et 150 000 aux producteurs à des prix subventionnés ; (ii) l'acquisition et la distribution par le LIFIDEP de 210 000 poussins d'un jour au profit de 30 coopératives avicoles ; (iii) l'acquisition et la distribution par la station de Bali de 11 888 poussins de 21 jours aux producteurs à des prix subventionnés ; (iv) l'assainissement de 14 foyers confirmés d'Influenza aviaire hautement pathogène dans la région de l'Ouest ; (v) l'inspection sanitaire vétérinaire dans les abattoirs et aires d'abattage qui a permis d'éliminer 125 460 volailles du circuit de consommation ; (vi) le renforcement des capacités de 104 producteurs par la CDENO sur les techniques modernes d'élevage des poulets de chair et des pondeuses.

Tableau 5 : Evolution du cheptel (en nombre de têtes) et des quantités de viande (en tonnes) issues des abattages

Rubriques	2020		2021		2022		Variations (en %)	
	Cheptel	Viande	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	9 857 361	109 981	10 202 369	125 194	10 559 452	126 512	3,5	1,1
Ovins	3 817 395	17 286	3 931 917	20 397	4 049 874	25 115	3,0	23,1
Caprins	7 078 226	25 083	7 149 008	27 783	7 220 498	32 268	1,0	16,1
Porcins	3 936 636	42 459	4 062 608	44 105	4 192 612	46 031	3,2	4,4
Volailles	53 630 641	44 472	54 703 254	52 679	55 797 319	59 808	2	13,5

Source : MINEPIA

Cheptel en nombre de têtes ; viande en tonnes

Autres produits d'élevage

Les autres produits d'élevage sont constitués du miel, du lait et des œufs de table. De manière globale, ces produits ont connu en 2022, une hausse de production par rapport à 2021.

Miel

En 2022, la production de miel croît de 12,4% pour se situer à 7 843 tonnes, après une quasi stabilité à 6 976 tonnes entre 2020 et 2021. La filière a bénéficié : (i) de l'encadrement et de la structuration des producteurs ; (ii) du financement des projets apicoles dans le cadre du PRODEL ; (iii) de la promotion des activités apicoles, à travers l'organisation de 3 foires régionales d'exposition par le PRODEL.

Œufs de table

En 2022, la production d'œufs de table est évaluée à 107 169 tonnes, en augmentation de 2,2% par rapport à 2021. Toutefois, la filière a fait face aux difficultés d'approvisionnement en aliments pour pondeuses, en lien avec la crise russo-ukrainienne qui renchérit les produits avicoles sur le marché international. Le vieillissement du cheptel des pondeuses contribue également à atténuer la performance de cette filière. Les actions du Gouvernement pour soutenir la filière et garantir la disponibilité des œufs de table ont concerné, entre autres, la délivrance des autorisations d'importation de 3 885 000 poussins reproducteurs ponte, de 17 095 000 poussins d'un jour ponte et de 60 870 000 œufs à couver ponte.

Lait

En 2022, la production de lait est de 173 608 tonnes, en augmentation de 4,5% par rapport à celle de 2021. Ce résultat est principalement lié au renouvellement du cheptel lait et à l'organisation des campagnes de vaccination menées avec l'appui du PRODEL. Pour soutenir les activités de production de lait, 330 génisses gestantes de race Montbéliarde à haut rendement ont été acquises par le PRODEL et distribuées aux organisations de producteurs.

Tableau 6 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021 (a)	2022(b)	Variations (b)/(a) (en %)
Œufs de table	67 999	82 407	86 784	93 872	104 846	107 169	2,2
Lait	239 174	266 275	207 216	187 873	166 132	173 608	4,5
Miel	6 087	5 276	7 210	6 932	6 976	7 843	12,4

Source : MINEPIA

2.1.2.2. Pêche et pisciculture

En 2022, la croissance de ce sous-secteur est de 5,5% après 2,2% en 2021. Cette amélioration est tirée par le dynamisme des activités dans la pêche halieutique. En effet, la production halieutique augmente de 4,3% par rapport à 2021 pour s'établir à 233 125 tonnes, en lien avec les différentes actions mises en œuvre pour booster l'activité de pêche. Il s'agit principalement de la mise au repos biologique il y a un an de 7 retenues d'eau (Maga, Kaï-kaï, Lagdo, Alfa, Mbakaou, Bankim et Magba). Parmi les autres actions menées dans le domaine des pêches de capture, l'on peut relever : (i) la poursuite de la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) ; (ii) la gestion durable des pêches de capture ; (iii) le contrôle de 23 navires, dont 7 ont été déclarés en infraction et pour lesquels les filets ont été saisis et détruits ; (iv) la finalisation de la construction d'un débarcadère et d'un marché de poisson à Youpwe (Douala) ; (v) la construction d'un campement de 30 chambres pour pêcheurs à Bamusso (Bakassi). La production de poisson est répartie comme suit : 79% pour la pêche artisanale, 14% pour la pêche continentale, 4% pour la pêche industrielle et 3% pour l'aquaculture.

En 2022, la production aquacole est évaluée à 8 224 tonnes contre 8 192 tonnes en 2021. Cette quasi stabilité de la production est liée notamment aux difficultés d'importations d'intrants avec la crise russo-ukrainienne. Par ailleurs, le climat sociopolitique dans les bassins de production des régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-nord plombent le développement des activités dans lesdites régions.

Dans le but d'améliorer la production aquacole, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions qui portent notamment sur : (i) l'identification des sites de production à Kribi, Mbalmayo, Monatélé et Dibamba, pour l'installation des promoteurs qui bénéficient des facilités pour l'investissement ; (ii) la facilitation de la création des entreprises aquacoles et la délivrance de 39 autorisations de création de fermes piscicoles ; (iii) l'importation des intrants de qualité tels que les alevins, les aliments pour poissons et les géniteurs ; (iv) la poursuite de la vulgarisation des techniques d'aquaculture en bacs et en cages flottantes dans certaines localités, avec un appui en intrants et en matériels aux acteurs privés.

Encadré 2 : Le recensement général de l'agriculture et de l'élevage

Le RGAE s'exécute selon l'approche modulaire préconisé par le Programme Mondial 2020 du Recensement de l'Agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Ainsi, le RGAE est subdivisé en trois phases : la cartographie et l'enquête communautaire, le module de base (dénombrement exhaustif des exploitations agropastorales et aquacoles), et les modules complémentaires (collecte par sondage sur un échantillon

d'exploitations).

Etat de préparation

La mise en œuvre effective du RGAE a démarré au second semestre 2016, par la mise en place des organes de coordination et de pilotage, la validation du document de projet et la finalisation des outils méthodologiques. Plusieurs activités programmées dans le document de projet ont été effectuées, notamment la réalisation de la cartographie censitaire et de l'enquête communautaire (rapport d'analyse publié), la réalisation de la collecte des données dans les entreprises agropastorales et aquacoles (rapport d'analyse publié), la réalisation de la collecte des données sur la transhumance.

Au cours de la réunion interministérielle tenue le 16 juillet 2019 et consacrée à la mise en œuvre des opérations du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, a instruit la mutualisation des activités du dénombrement principal du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4ème RGPH) et du module de base du RGAE, à l'effet de réduire le coût global de mise en œuvre des deux Opérations. Le principe de la mutualisation retenu repose sur le fait qu'un seul agent assure, à l'aide d'un smartphone, la collecte des données des deux recensements.

Pour cela, le questionnaire du RGAE a été intégré dans celui du 4ème RGPH, aussi bien sur la version papier que sur la version numérique. Des activités préparatoires supplémentaires ont été menées pour s'adapter à la nouvelle donne avant la descente sur le terrain. Il s'agit principalement de la révision des documents et outils techniques mutualisés, de la révision de la cartographie censitaire, de la réalisation du recensement pilote mutualisé, de la mise à niveau de 130 formateurs/superviseurs techniques et de la formation d'environ 700 contrôleurs sur l'ensemble du territoire national. A fin septembre 2023, tous les équipements de collecte, notamment les smartphones, véhicules de terrain, serveurs et ordinateurs ont déjà été acquis.

Activités futures

Les futures étapes concernent la collecte des données du module de base ménage du RGAE et le dénombrement principal du 4ème RGPH. En prélude à cette collecte, des modules de formation des agents recenseurs et de sensibilisation sont planifiés.

Etant entendu que le démarrage effectif des travaux de terrain est fortement tributaire de la disponibilité des fonds, le chronogramme d'activités a été révisé, ainsi qu'il suit :

- *Sensibilisation : Novembre 2023 à Février 2024 ;*
- *Formation des agents recenseurs : Novembre-Décembre 2023 ;*
- *Collecte des données du module de base : Janvier-Février 2024 ;*
- *Réalisation des données des modules complémentaires : 2024-2025.*

2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique

Les actions du Gouvernement dans le sous-secteur *forêt et faune* demeurent orientées vers : (i) l'aménagement et le renouvellement de la ressource forestière ; (ii) la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ; (iii) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses. Les activités de ce sous-secteur comprennent la *Sylviculture et exploitation forestière*, la *sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées*, la *valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses*.

2.1.3.1. Sylviculture et exploitation forestière

En 2022, la valeur ajoutée de la branche « sylviculture et exploitation forestière » progresse de 4,8% après 2,5% en 2021. La contribution de cette branche à la croissance du secteur primaire est de 1,1 point après 0,6 point. Cette consolidation de la croissance est attribuable à la hausse de la demande extérieure de bois et au développement de la transformation locale.

Les actions qui concourent à la gestion durable des ressources forestières restent orientées, entre autres, vers : (i) l'aménagement des forêts ; (ii) l'approvisionnement légal du marché en bois ; (iii) la gestion participative des ressources forestières.

S'agissant de **l'aménagement des forêts**, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie, à travers notamment : (i) l'approbation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production ; (ii) le développement d'un système de suivi géomatique du couvert forestier ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs du secteur forestier. En 2022, une superficie de 196 141 ha a été aménagée, portant la superficie totale des forêts aménagées à 6 607 020 ha. Les plans d'aménagement des forêts communales de Mandjou (64 741 ha), d'Efulan et d'Ebolowa (30 237 ha), ainsi que ceux de Nguelembok (17 521 ha), qui n'étaient pas prévus, ont été élaborés et validés.

Pour ce qui est de **l'approvisionnement légal des marchés en bois**, l'objectif est de ramener la production forestière annuelle légale à 2,5 millions de mètres cubes, tel qu'arrêté en 2016, tout en développant une économie forestière basée sur la légalité et la traçabilité. Le volume de bois grume légal mis sur le marché est de 2 908 490 m³, en hausse de 3,8% par rapport à 2021. Cette situation est due au fait que certains titres non exploités en 2021 l'ont plutôt été en 2022. Le volume de bois sciés mis sur le marché progresse de 4,6% pour s'établir de 1 291 494 m³.

Les exportations de grumes se chiffrent à 746 140 m³, en diminution de 22,1% par rapport à l'année précédente. Par contre, celles de bois sciés augmentent de 33,1% pour se situer à 1 223 217 m³. De même, les exportations de placages et de contreplaqués s'accroissent respectivement de 15% et de 12,7%. Ces augmentations sont en lien avec la politique actuelle du Gouvernement, axée, entre autres, sur l'intensification de la transformation locale de bois, créatrice de plus de valeur ajoutée. Il convient de signaler que des réflexions sont en cours en vue d'étendre la limitation des exportations de certaines essences en grumes à l'ensemble des essences exploitées.

Tableau 7 : Production et exportations dans le secteur forestier

Rubriques	2018	2019	2020	2021(a)	2022(b)	Variations (%) b/a
PRODUCTION						
Grumes (m ³)	2 521 373	2 967 209	2 718 043	2 887 416	2 908 490	3,8
Bois sciés (m ³)	1 128 550	1 676 534	1 292 482	1 235 282	1 291 494	4,6
EXPORTATION						
Grumes (m ³)	1 096 775	881 202	777 652	958 323	746 140	-22,1
Bois sciés (m ³)	742 535	784 779	785 597	919 017	1 223 217	33,1
Placages (m ³)	45 977	50 630	41 515	50 294	57 851	15
Contreplaqués (m ³)	4 219	5 959	3 212	1 468	1 654	12,7

Sources : MINFOF, MINFI/DGD

En ce qui concerne **la gestion participative des ressources forestières**, les actions qui se poursuivent consistent, entre autres, à : (i) accompagner les communes dans leurs projets de création et d'aménagement des forêts communales ; (ii) accompagner les communautés dans leurs projets de création et de gestion des forêts communautaires ; (iii) promouvoir le développement local des communes et des communautés, à travers l'utilisation des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques. Dans le but de permettre la mise en exploitation par les communes et communautés des forêts dont elles sont bénéficiaires, 36 permis annuels d'opérations et 68 certificats annuels d'exploitation ont été attribués. La superficie des forêts exploitées en gestion participative est de 49 080 ha. Dans le cadre du reboisement et de la régénération de la ressource forestière, une superficie de 136,7 ha de forêts a été reboisée.

2.1.3.2. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

En 2022, les actions mises en œuvre pour la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées se sont poursuivies, avec notamment : (i) l'aménagement des zones de chasse ;

(ii) la valorisation et la sécurisation des ressources fauniques ; (iii) l'aménagement et la sécurisation des aires protégées ; (iv) la promotion de l'écotourisme à l'intérieur et autour des aires protégées ; (v) le renforcement des capacités des professionnels de la faune.

L'aménagement des zones de chasse s'est poursuivi, avec : (i) la délivrance des permis de chasse et le marketing des zones de chasse ; (ii) la mise en œuvre des plans de gestion des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC); (iii) la mise en place de la stratégie nationale de lutte anti braconnage dans les zones de chasse ; (iv) la réalisation des inventaires fauniques et l'établissement des plans de tirs.

Pour ce qui est de la valorisation et de la sécurisation des ressources fauniques, le nombre de touristes chasseurs a augmenté de 30% en 2022 par rapport à 2021 pour se situer à 260. Les plans de tir élaborés dans les ZIC portent sur 4 232 animaux. Les ZIC de l'Adamaoua et du Nord y totalisent 2 566 animaux de différentes espèces. La saison cynégétique a enregistré des recettes de 668,5 millions contre 454,3 millions en 2021.

Tableau 8 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique

Période Espèces	2019		2020		2021		2022	
	Plan de tir	Taux de réalisations (%)	Plan de tir	Taux de réalisations (%)	Plan de tir	Taux de réalisations (%)	Plan de tir	Taux de réalisations (%)
Eléphant	16	1	16	0	29	0	23	12
Buffle	243	85	243	64	330	29	314	22
Eland de Derby	220	97	220	63	175	29	187	36
Hippotrague			216	39	180	18	171	18
Hippopotame	16	3	16	1	13	33	14	0
Bubale			237	50	194	19	184	22
Phacochère	180	22	180	9	153	7	147	1
Lion	15	2	14	1	14	0	14	7
Babouin	192	33	192	15	155	11	154	7
Python	78	7	78	13	99	9	88	19
Damalisque	37	14	37	0	32	33	31	23
Hyène tachetée	68	7	68	4	46	3	41	4
Waterbuck	177	35	177	27	0	13	0	10
Cob Buffon			325	75	241	30	245	27
Céphalophe à flanc roux	0	0	0	0	0	0	183	24
Autres	2374	0	1217	139	2676	88	2436	
Total	3 632		3236		4362		4232	

Source : MINFOF

En ce qui concerne l'aménagement et la sécurisation des aires protégées, la superficie sous aménagement est passée de 6 004 168 ha en 2021 à 6 101 648 ha en 2022. Cette augmentation est consécutive à l'achèvement du processus d'élaboration du plan d'aménagement du parc national du Mpem et Djim, avec une superficie aménagée de 97 480 ha. Par ailleurs, les plans de gestion de certaines ZIC dans les régions de l'Adamaoua et du Nord ont été révisés.

S'agissant de la promotion de l'écotourisme à l'intérieur et autour des aires protégées, le nombre de touristes dans les aires protégées s'accroît, passant de 28 308 en 2021 à 57 180. Cette évolution est attribuable notamment à la levée des mesures barrières mises en place lors de la crise sanitaire de la Covid-19 et à la relative accalmie dans les régions en crise. Les recettes issues de la fréquentation des aires protégées s'élèvent à 33,2 millions en 2022. Il y a lieu de signaler que les opérations coups de poing ont repris en 2022, notamment dans la partie septentrionale du pays, après un arrêt dû à la covid-19.

2.1.3.3. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

En 2022, la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses s'est poursuivie à travers : (i) la promotion des essences et la commercialisation du bois ; (ii) l'intensification de la valorisation du bois ; (iii) le développement des filières bois énergie ; (iv) le développement de la filière des produits forestiers non ligneux.

En ce qui concerne la **promotion des essences et la commercialisation du bois**, un volume de 554 730,6 m³ de bois de promotion a été commercialisé, en hausse de 22,7% par rapport à 2021. Les principales actions du Gouvernement dans ce domaine ont porté sur : (i) la sensibilisation et la vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Littoral et du Nord ; (ii) la participation des acteurs à 3 foires, à savoir le *Salon des Acteurs Economiques et du Développement Local* (SAEDEL), la *Foire Transfrontalière Annuelle de l'Afrique Centrale* (FOTRAC) et la *Foire Internationale de Douala pour le Développement* (FIDD); (iii) l'organisation du Marché Intérieur du Bois (MIB); (iv) la délivrance de 135 autorisations d'ouverture de parcs de bois débités, de 37 certificats d'enregistrement en qualité de transformateur de bois ainsi que de 174 certificats d'enregistrement en qualité d'exportateur de bois transformés, dont 78 exercent dans la deuxième et la troisième transformation.

Pour ce qui est de **l'intensification de la valorisation du bois**, l'objectif est d'améliorer la compétitivité des artisans du bois par l'accroissement du rendement matière. Ceci s'inscrit dans la perspective de l'interdiction des exportations de bois brut. En 2022, le Gouvernement a poursuivi son programme de renforcement des capacités, avec la formation de 265 artisans des villes de Dimako, Batouri, Ambam, Sangmélina, Bafoussam, Dschang et Ngaoundéré, portant à 2 163 le nombre total d'artisans formés à la transformation du bois. Par ailleurs, une cartographie des acteurs de la transformation plus poussée du bois a été réalisée et deux techniques de fabrication des ouvrages en bois ont été identifiées et valorisées, dont l'une manuelle et l'autre à l'aide des machines-outils.

S'agissant du **développement de la filière bois énergie**, le volume de bois énergie mis sur le marché est en augmentation de 26,02% par rapport à 2021 et s'établit à 41 428,9 tonnes, dont 9 476,7 tonnes de charbon de bois vert, 31 943,3 tonnes de bois de feu et 8,7 tonnes de sciure. Cette augmentation est en lien notamment avec : (i) la sensibilisation des détenteurs d'unités de transformation du bois (UTB) et des populations, sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans les régions du Centre et du Sud ; (ii) l'accompagnement des groupes organisés dans la carbonisation des rebuts autour des UTB et, le déploiement d'une application de collecte et de compilation des statistiques sur le bois énergie ; (iii) la capitalisation des acquis du projet bois énergie surtout dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord, pour ce qui est du suivi de la commercialisation du bois de feu.

Dans le cadre du **développement de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL)**, un volume de 5 599,7 tonnes a été commercialisé, en hausse de 15,1% par rapport à 2021. Cette filière a bénéficié de : (i) l'encadrement des groupes d'acteurs des filières PFNL ; (ii) la sensibilisation et la vulgarisation des textes sur l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Par ailleurs, pour développer la filière du bambou, le Gouvernement a procédé à l'élaboration du document de la stratégie nationale de la filière du bambou et du manuel sur l'agroforesterie du bambou, ainsi qu'à la validation du rapport d'inventaire du bambou.

2.1.4. Environnement et protection de la nature

La priorité du Gouvernement en ce qui concerne l'environnement et la protection de la nature est de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, néfastes à la gestion durable de l'environnement. La mise en œuvre de ces mesures se matérialise notamment à travers : (i) la lutte contre la désertification et les changements climatiques ; (ii) la gestion durable

de la biodiversité ; (iii) la lutte contre les pollutions et substances chimiques nocives ou dangereuses.

2.1.4.1 Lutte contre la désertification et les changements climatiques

En 2022, les actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la désertification et les changements climatiques se sont poursuivies, notamment avec : (i) la mise en terre de 25 000 plants répartis sur 200 ha à travers le projet « Sahel vert » dans le Diamaré ; (ii) la revalorisation de la savane dégradée à Minta à travers le reboisement d'une superficie de 2 ha ; (iii) la plantation de 2 000 arbres sur le site de l'Université de Garoua ; (iv) le reboisement de 11 sites dégradés d'une superficie totale de 1 017 hectares, dont 1 012 ha en zone septentrionale, notamment dans les départements du Mayo-Louti (117 ha), de la Bénoué (122,72 ha), du Mayo-Kani (142,5 ha), du Diamaré (240 ha) et du Mayo-Sava (332 ha), et de 5 ha en zone côtière (3 ha dans la commune de Mouanko et 2 ha dans celle de Kribi).

2.1.4.2. Gestion durable de la biodiversité

En 2022, les activités réalisées dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité ont principalement porté sur : (i) la mise en place de 12 pépinières avec plus de 300 000 plants de PFNL, palétuviers, bambou, arbres fruitiers et forestiers ; (ii) la restauration de 39 644 ha de terres dans les sites du projet Bambou ; (iii) l'enrichissement en biodiversité de 260 285 ha de paysages forestiers ; (iv) la formation et l'appui de 929 personnes sur la mise en place des plantations de PFNL et de bambou ; (v) l'accompagnement de 5 communes dans le cadre de la lutte contre la jacinthe d'eau, avec le nettoyage de 10 ha de plans d'eau ; (vi) la création et la mise en fonctionnement du comité local de suivi des activités de restauration des terres dans les localités de Waza, Mbalmayo et Douala-Edéa ; (vii) le renforcement des capacités de 2 000 personnes dans le cadre du développement de la chaîne de valeurs des PFNL et du bambou.

2.1.4.3. Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ ou dangereuses

En 2022, la lutte contre la pollution et les nuisances environnementales s'est poursuivie notamment avec : (i) la délivrance de 486 visas techniques relatifs au contrôle de qualité des équipements électriques et électroniques susceptibles de dégager des substances appauvrissant la couche d'ozone ; (ii) l'octroi de 9 avis favorables aux dossiers de demandes d'autorisation de déversement des eaux usées industrielles ; (iii) l'inspection de 4 446 installations sur le territoire national ayant abouti à la délivrance de 59 procès-verbaux de constatation d'infractions ; (iv) la saisie à l'issue des contrôles de conformité de 36 529,5 tonnes d'emballages plastiques non conformes ; (v) la délivrance de 57 permis environnementaux en matière de gestion des déchets ; (vi) la délivrance de 218 permis environnementaux, dont 133 relatifs à la manipulation des déchets et 85 pour la fabrication, l'importation et la commercialisation des emballages ; (vii) le traitement de 1 768 465 tonnes de déchets non dangereux solides, 165 600 tonnes de déchets dangereux solides, 2 512 m³ de déchets dangereux liquides, 9 318 m³ de déchets non dangereux liquides et 45,5 tonnes de produits chimiques.

2.2. Secteur secondaire

En 2022, la croissance du secteur secondaire est de 2,7%, tirée par l'ensemble de ses branches, à l'exception des industries extractives qui restent sur une tendance baissière (-0,9% après -3,0% en 2021). Toutefois, ce secteur connaît un ralentissement par rapport à 2021 où sa croissance était de 4,0%. Le secteur secondaire représente 26,3% du PIB et sa contribution à la croissance réelle passe de 0,9 point en 2021 à 0,7 point en 2022.

Tableau 9 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire (en %)

Libellés	2018	2019	2020	2021*	2022**
Secteur secondaire	2,9	3,8	1,4	4,0	2,7
Industries extractives	-2,8	8,2	2,6	-3,0	-0,9
dont extraction d'hydrocarbures	-3,0	8,4	3,0	-2,0	-1,0
Industries manufacturières	3,6	1,1	-1,3	6,2	3,1
dont Industries Agroalimentaires	1,9	2,4	2,8	9,5	4,9
Autres Industries manufacturières	5,1	0,1	-4,9	3,2	1,2
Production et distribution d'électricité	-10,5	0,0	1,0	-0,3	1,2
Production et distribution d'eau et assainissement	2,5	1,8	2,9	0,1	2,6
BTP	7,8	7,9	6,8	2,7	4,5

Source : INS

2.2.1. Industries manufacturières

En 2022, la croissance des *industries manufacturières* décélère à 3,1% après 6,2% en 2021. Ce ralentissement s'observe tant dans les « industries agroalimentaires » (+4,9% après +9,5%) que dans les « autres industries manufacturières » (+1,2% après +3,2%). Cette branche a été marquée par les difficultés d'approvisionnement en matières premières, du fait notamment de la crise russo-ukrainienne et de l'accroissement du coût du fret maritime. La contribution des industries manufacturières à la croissance du PIB du secteur secondaire baisse, passant de 3,6 points à 1,7 point.

2.2.1.1. Industries agroalimentaires

En 2022, la croissance des « industries agroalimentaires » est de 4,9%. Cette progression est attribuable à l'accroissement observé dans toutes les branches, principalement l'« industrie du cacao, du café, du thé et du sucre » (+13,2%) ; la « fabrication des produits à base de céréales » (+6,3%) et l'« industrie de boissons » (+3,8%).

La bonne performance observée dans les « **industries du cacao, café, thé et sucre** » est expliquée entre autres par l'accroissement de la demande et la réhabilitation des outils de production. L'on enregistre une hausse de la production de **beurre de cacao** (+4,3%), de **masse de cacao** (+8,9%), de **sucre** en morceaux (+28,9%) et des **chocolats et confiseries** (+24,4%).

Dans la branche « **fabrication de produits à base de céréales** », la production des biscuits et des pâtes alimentaires augmente de 12,6% et de 10,2% respectivement. Le développement de nouvelles chaînes de production et l'accroissement de la demande ont contribué à soutenir les activités de la branche.

En ce qui concerne les « **industries de production, de transformation et de conservation de la viande, du poisson et des produits de pêche** », la production de viande issue des abattages de la SODEPA progresse de 4,8%. L'on enregistre également une augmentation de la production de viande des autres spéculations, dont la viande caprine (+16,1%), la viande ovine (+23,1%) et la viande de volailles (+13,5%), ainsi qu'une hausse de production de la pêche halieutique (+4,3%). Toutefois, l'activité dans cette branche demeure affectée par la crise sécuritaire dans le Nord-ouest et par le vol de bétails dans les ranchs.

La production dans les « **industries de boissons** » enregistre une hausse de 3,8%. La SABC, entreprise leader dans cette branche d'activité, a entrepris depuis juillet 2022, le rachat de Guinness Cameroun S.A, afin de reprendre la production et la distribution au Cameroun des produits de cette entreprise, dans le cadre d'accords de licences de marque. L'aboutissement de cette opération, consolide la position de leader de la SABC, qui désormais détient environ 85% du marché des boissons au Cameroun. Un plan d'investissements de 200 milliards sur 5 ans est prévu à cet effet, avec pour objectif d'étendre les activités de la SABC sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la

société Gracedom Invest, qui a repris la production et la distribution des produits coca-cola au Cameroun après la rupture du contrat entre la firme américaine et la SABC, a démarré la commercialisation des produits coca-cola. Elle a également entrepris le rachat du volet *spiritueux* de Guinness Cameroun S.A.

Tableau 10 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %)

Libellés	2019	2020	2021*	2022**	Poids 2022
Industrie de la viande et du poisson	5,9	4,5	1,5	3,9	23,6
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	5	2,3	2,0	3,7	13,1
Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre	4,9	-4,9	2,8	13,2	8,1
Industrie des corps gras et d'aliments pour animaux	0,5	0,4	3,0	4,5	15,5
Fabrication de produits à base de céréales	5,1	5,5	3,4	6,3	9,0
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	3	-3,5	214,2	4,4	6,1
Industrie de boissons	-3,8	4,9	13,0	3,8	24,6
Industrie du tabac	0,9	2,8	39,6	8,1	0,1

Source : INS *données mises à jour, **données provisoires

2.2.1.2 Autres industries manufacturières

En 2022, la valeur ajoutée des « autres industries manufacturières » croît de 1,2% par rapport à 2021. Cette hausse est tirée par celle des branches « industries du bois sauf fabrication des meubles » (+9,7% en 2022 après +7,0% en 2021), « production de caoutchouc et fabrication des articles en caoutchouc » (+2,1% après +1,8%), « fabrication de matériel de transport » (+2,8% contre -1,0%) et « fabrication de papier et d'articles en papiers » (+1,8% contre -0,1%). A contrario, l'on observe une décélération de croissance dans la branche « fabrication des meubles, activités de fabrication » (+0,7% après +2,8%) et une régression dans les branches « industries chimiques et fabrication de produits chimiques » (-0,1% contre +4,3%) et « industries de textile et de confection » (-2,9% contre +3,3%).

Dans la branche « **production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc** », la croissance est soutenue par la production des casiers (+8,9%), des sacs et des sachets plastiques (+18,7%). La hausse de 1,8% de la production dans la « **fabrication de papiers et articles en papier** » est consécutive à la reprise des commandes. Toutefois, la branche fait face à la hausse des coûts de la matière première, notamment la pâte à papier. Entre novembre 2021 et octobre 2022, l'indice des prix internationaux de la pâte à papier augmente de 65%. La bonne tenue de l'activité dans les « **industries du bois sauf fabrication des meubles** » est liée à la hausse de la demande du bois débité et des placages. Par ailleurs, le volume de bois grume mis sur le « Marché intérieur du bois » (MIB), en vue de la première transformation a progressé de 3,8%.

Pour ce qui est de la branche « **industries chimiques et fabrication de produits chimiques** », la régression est principalement attribuable à la baisse de la production de savon, en lien avec le recul de la demande. Par ailleurs, l'indisponibilité de la matière première, qu'est la stéarine, constitue un frein au développement des activités. Les productions d'oxygène médical et d'azote reculent respectivement de 25,7% et de 38,2%, en raison de la baisse de la demande des formations sanitaires et des structures de soudure. Dans les « **industries de textile et de la confection** », le recul de la production est lié aux difficultés financières que connaît la Cotonnière Industrielle du Cameroun (CICAM), principale entreprise de la filière.

Tableau 11 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)

Libellés	2019	2020	2021	2022	Poids 2022
Industries du textile et de la confection	4,8	3,4	3,3	-2,9	29,5
Industries du cuir et fabrication des chaussures	12,3	2,7	2,3	1,9	3,3
Industries du bois sauf fabrication des meubles	-0,1	-0,3	7,0	9,7	18,5
Fabrication de papier et d'articles en papier	0,6	-0,4	-0,1	1,8	2,7

Libellés	2019	2020	2021	2022	Poids 2022
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire	-17	-84,5	0,9	-4,9	0,5
Industries chimiques et fabrication des produits chimiques	9,8	-0,9	4,3	-0,1	7,3
Production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc	-1,5	-3,2	1,8	2,1	0,9
Fabrication d'autres produits minéraux non métallique	2,1	11,6	-1,1	-0,3	13,1
Fabrication des produits métallurgiques de base	-4,1	3,3	4,0	1,2	12,9
Fabrication de machines, d'appareils électriques	2,3	-0,4	5,9	5,6	0,8
Fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels	-8,9	0,1	-11,1	-10,7	0,2
Fabrication de matériel de transport	-3,5	4,4	-1,0	2,8	0,2
Fabrication de meubles et autres activités de fabrication	1,1	3,7	2,8	0,7	7,3
Réparation et installation des machines et équipements	5,6	10,3	-2,4	-1,0	2,9

Source : INS

2.2.2. Industries extractives

En 2022, la croissance dans les industries extractives est de -0,9% après -3,0% enregistrée en 2021. Cette baisse est tirée par celle des activités d'extraction des hydrocarbures (-1,0%).

2.2.2.1. Mines

En 2022, la production d'or enregistrée auprès des sociétés d'exploitation artisanale et semi-mécanisée est de 859,9 kg contre 352,1 kg en 2021. Cette hausse est attribuable à : (i) l'augmentation du nombre de sociétés en exploitation qui passe de 74 à 125 entre 2021 et 2022 ; (ii) l'amélioration des contrôles sur les sites d'exploitation, suite au démarrage des activités de la SONAMINE en juillet 2021. Ainsi, 203,6 kg d'or ont été collectés sous forme d'impôt synthétique minier libérateur, et 157,2 kg d'or transférés au MINFI sous forme de lingots, pour la constitution du stock stratégique de l'Etat. Le Secrétariat national permanent du processus de Kimberley a tracé dans le circuit formel 2 431,2 carats de diamants bruts contre 2 667,8 carats en 2021.

Pour accroître la production des substances minérales, 4 conventions minières ont été signées : (i) une convention avec SINOSTEEL pour l'exploitation du gisement de fer de Lobé à Kribi ; (ii) une convention avec Cameroon Mining Company (CMC) pour l'exploitation du fer de Mbalam ; (iii) deux conventions avec CIMENCAM S.A pour l'exploitation du marbre de Biou et celui de Bidzar dans l'arrondissement de Figuil. Par ailleurs, 2 permis d'exploitations ont été attribués, respectivement à CODIAS S.A pour l'exploitation de la petite mine d'or de Colomine et à G STONES Ressources pour l'exploitation du gisement de fer d'Akom II à Grand Zambi.

Dans le cadre de la recherche géologique et minière, la SONAMINE a obtenu un permis de reconnaissance pour le calcaire et a effectué 2 sondages dans la localité de Sikoum. Ces opérations ont permis de révéler un taux d'oxyde de calcium de 21%. Des travaux sont en cours pour estimer le volume de calcaire disponible. Par ailleurs, des campagnes d'identification et de géolocalisation des massifs rocheux ont été menées dans les localités de Mbilntangan, Alouma et Souck, en vue de l'exploitation des pierres ornementales. Pour promouvoir l'information géologique et minière, 7 cartes thématiques ont été éditées et le potentiel minier publié dans des revues spécialisées.

2.2.2.2. Hydrocarbures

2.2.2.2.1. Pétrole brut

En 2022, la production de pétrole brut recule de 2,3% et s'établit à 25 millions de barils. Cette baisse s'explique notamment par l'épuisement progressif des champs pétroliers en exploitation et la faible production des nouveaux champs. Pour renforcer la gouvernance dans le secteur pétrolier, le décret n° 2023/232 du 4 mai 2023 fixant les modalités d'application de la loi n° 2019/008 du 25 avril 2019, portant Code Pétrolier au Cameroun a été signé. Par ailleurs, l'actionnariat de la Cameroon Transportation Company (COTCO) a connu une nouvelle configuration. La gestion partagée de l'oléoduc Tchad-Cameroun s'est matérialisée en août 2023 par le transfert de 20% des parts de la partie tchadienne à la République du Cameroun, portant ainsi son actionnariat à 25,17%.

Tableau 12 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022
Production	25,1	26	26,6	25,6	25
Variation (en %)	-9,4	3,6	2,2	-3,7	-2,3

Source : SNH

2.2.2.2.2. Gaz naturel

En 2022, la production de gaz naturel liquéfié (GNL) progresse de 19,5% par rapport à 2021 pour se situer à 88,2 milliards de pieds cubes. Cet accroissement s'explique principalement par la hausse de la demande extérieure, notamment celle en provenance de la France.

L'accord bilatéral entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale, pour la coopération dans l'exploitation des champs pétroliers et gaziers transfrontaliers de Yoyo (Cameroun) et Yolanda (Guinée Equatoriale), a été ratifié le 1^{er} août 2023. Cet accord met en place le cadre juridique devant permettre aux 2 Etats de développer conjointement tous les champs pétroliers et gaziers transfrontaliers. Il fixe le cadre fiscal et douanier, ainsi que le régime de change applicable aux ressources concernées. Il règle également les questions liées au contenu local, à la santé, à la sécurité et à la préservation de l'environnement.

Tableau 13 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Production	51,7	70,8	75,2	73,8	88,2
Variation (en %)	271,9	36,9	6,2	-1,8	19,5

Source : SNH

2.2.2.2.3. Mises à la consommation des produits pétroliers avals***Produits pétroliers blancs et lourds***

En 2022, la consommation des produits pétroliers blancs progresse de 6,6% par rapport à 2021 pour se situer à 2 085,6 millions de litres, attribuable essentiellement à l'organisation en janvier 2022 de la CAN TotalEnergies 2021. Par produit, les évolutions sont les suivantes : Super (+3,7%), Jet A1 (+34,8%), Gasoil (+7,5%) et Pétrole lampant (-5,2%).

S'agissant des produits pétroliers lourds, la quantité consommée de fuel 1 500 recule de 13,2% par rapport à 2021. Cette baisse s'explique notamment par la fin de l'exécution de certains travaux en prélude à l'organisation de la CAN et la baisse de la demande des industriels.

Depuis le 1^{er} février 2023, les prix du carburant à la pompe ont augmenté. Le litre du super est passé de 630 francs à 730 francs, le gasoil de 575 francs à 720 francs et le pétrole lampant vendu aux industriels de 410,19 francs à 560,19 francs. Par contre, le prix du pétrole lampant vendu aux ménages et celui du gaz domestique restent stables respectivement à 350 francs le litre et à 6 500 francs la bouteille de 12,5 kg.

Mises à la consommation des produits pétroliers avals (en milliers de litres)

Rubriques	2020	2021	2022	Variation
		(c)	(d)	(d/c)
Produits blancs	1 809 037	1 956 557	2 085 555	6,6
dont Super	703 612	731 413	758 781	3,7
Pétrole lampant	114 681	96 998	91 927	-5,2
Jet A1	58 212	79 744	107 469	34,8
Gasoil	932 532	1 048 402	1 127 378	7,5
Fuel 1500	36 634	35 220	30 568	-13,2

Sources : CSPH, MINFI/DP

Gaz domestique

En 2022, les approvisionnements en Gaz de pétrole liquéfié (GPL) connaissent une augmentation de 7,8% par rapport à 2021, tirée par la hausse de 14,7% des importations. La production nationale diminue de 18,4% et les quantités mises à la consommation progressent de 4,9%.

Offre de gaz domestique en tonnes métriques

Rubriques	2020	2021	2022	Variation (en %)
	(a)	(c)	(d)	(d)/(c)
Production	25 075	35 151	28 684	-18,4
Importations	123 109	133 966	153 622	14,7
Total approvisionnement	148 186	169 117	182 306	7,8
Mises à la consommation	134 757	150 719	158 097	4,9

Sources : CSPH, MINFI/DP

2.2.3. Production et distribution d'électricité

En 2022, la valeur ajoutée de la branche « production et distribution d'électricité » croît de 1,2% contre une baisse de 0,3% en 2021. En effet, la production d'électricité progresse de 1,8% pour se situer à 7 213 000 Mwh. Pour améliorer l'accès des populations à l'énergie, des actions ont été menées en vue d'accroître la production et renforcer le réseau de transport et de distribution d'électricité.

Concernant l'offre en énergie électrique, la mise en œuvre des infrastructures de production s'est poursuivie avec, entre autres, l'achèvement des travaux de construction de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar. La mise en service de la première turbine a eu lieu en mai 2023 et, permet d'injecter 7,5 MW dans le réseau interconnecté Sud. Pour ce qui est du barrage hydroélectrique de Mekin, les tests de performance de la centrale ont été effectués du 13 juin au 20 juillet 2022, et se sont achevés avec succès. La capacité transitée a été à 12 MW. L'énergie produite est injectée dans le réseau interconnecté Sud. S'agissant du barrage de Natchigal, à fin août 2023, les travaux de construction de la ligne d'évacuation ainsi que du poste usine sont achevés. Ceux de la centrale de production sont avancés à 90% pour le génie civil et 84,2% pour l'électromécanique. La mise en service de la première turbine est prévue pour l'année 2024.

S'agissant du renforcement des capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique, les travaux se sont achevés, notamment pour : (i) la ligne de transport et des postes de transformation de Nkolkoumou et d'Ahala, dans le cadre de la mise en service du barrage de Memve'ele. Les 211 MW produits par ce barrage sont injectés dans le réseau interconnecté Sud ; (ii) la ligne de transport d'électricité de 225 KV entre Yaoundé et Abong-Mbang ; (iii) l'extension des postes de transformation d'Ahala, Ngoussou et Oyomabang, dans le cadre de la réalisation du Projet de renforcement et de stabilisation du réseau électrique de la ville de Yaoundé. Par ailleurs, le taux de réalisation de la ligne Ahala-Nkolanga-kondengui est de 70%.

Concernant le projet d'électrification rurale de 1 000 localités par système solaire photovoltaïque, les campagnes de branchement ont permis de connecter 1 048 ménages, portant à 24 852 le nombre de ménages connectés dans 350 localités. Par ailleurs, dans le cadre du Projet d'électrification rurale dont la phase 2 porte sur 102 localités de 5 régions, 2 586 ménages des 47 localités concernées de la région du Nord ont été connectés.

Tableau 14 : Production d'électricité (en Mwh)

Libellés	2019	2020	2021	2022	Variation (en %)
			(a)	(b)	(b)/(a)
Production d'Eneo	5 300 982	5 296 132	5 087 279	5 137 000	1,0
Achats effectués par Eneo	1 705 258	1 697 327	2 000 000	2 076 000	3,8
Total production d'électricité	7 006 240	6 993 459	7 087 279	7 213 000	1,8

Source : ENEO

2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement

En 2022, la croissance de la branche « production et distribution d'eau et assainissement » est de 2,6% après 0,1% en 2021. Cet accroissement est porté par l'amélioration de la distribution et par la densification de la construction des forages.

Les actions menées en vue d'accroître l'offre en eau potable se sont poursuivies, et ont porté entre autres, sur : (i) le démarrage des travaux de raccordement de la station de production au réseau de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER), dans le cadre de la réalisation du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS) ; (ii) l'achèvement des travaux de réalisation du « *Projet d'approvisionnement en eau potable de Yaoundé et de 3 autres villes (Edéa, Bertoua et Ngaoundéré)* » pour les villes d'Edéa, Bertoua et Yaoundé et ; la réalisation à 82% des travaux pour la ville de Ngaoundéré ; (iii) l'achèvement des travaux de réalisation du Projet de 9 villes phase I, dans les villes de Sangmélina, Kribi et Bafoussam, et l'exécution à 70% des travaux dans la ville de Bamenda ; (iv) la construction de 757 forages dans le cadre du PLANUT.

S'agissant de l'assainissement urbain, le tonnage des ordures ménagères collectées baisse de 1,0% par rapport à 2021 pour s'établir à 1 522 810 tonnes. Ce recul est imputable, entre autres, à l'indisponibilité des engins de ramassage. La montée de l'insalubrité, notamment dans la ville de Yaoundé, a conduit à la signature d'un partenariat entre la Mairie et la Société THYCHLOF Sarl, nouvel opérateur dans la filière. Dotée d'un parc automobile de 19 camions, cette société permet de renforcer la collecte des ordures ménagères dans la ville.

2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics

En 2022, la valeur ajoutée de la branche « bâtiments et travaux publics » progresse de 4,6% après 2,7% en 2021. Sa contribution à la croissance du secteur secondaire est de 1,1 point après 0,7 point en 2021. Cette amélioration est attribuable, entre autres, à la densification de la construction des routes et autres infrastructures dans le cadre du PLANUT, à l'accroissement de 64,7% du linéaire d'ouvrages d'art réhabilité et au démarrage de la construction et de la réhabilitation de plusieurs bâtiments et édifices publics. Les activités des BTP se sont poursuivies à travers : (i) la construction des routes, bâtiments et autres infrastructures ; (ii) la réhabilitation, la maintenance et l'entretien des infrastructures.

2.2.5.1. Construction des routes, bâtiments et autres infrastructures

En matière de construction des routes, des bâtiments et autres infrastructures, les actions du Gouvernement demeurent orientées vers : (i) la densification du réseau routier ; (ii) la construction des ouvrages de franchissement et de traversée ; (iii) l'exécution des travaux du PLANUT ; (iv) la construction des autres équipements routiers.

La **densification du réseau routier** a porté sur la construction d'un linéaire total de 715,5 km de routes. Les travaux se sont achevés en 2022 sur les tronçons suivants : (i) Nkolessong-Nding et bretelle Nanga Ebogo-Bifogo (96km) ; (ii) Sangmelima-Bikoula (65 km) ; (iii) Olama-Bingambo (106,15 km) et Grand Zambi-Kribi (53 km) de la route Olama-Kribi ; (iv) Lena-Sengbe-Tibati-Febati (167 km) ; (v) Meiting-Yoko-Lena (25 km de travaux

complémentaires) ; (vi) Ndjom Yekombo-Carrefour Biboule mam (8,7 km), Boucle Bidjong-Bidjong (41,8 km) et Carrefour Zouameyos-Barrage Mekin (13,8 km) des routes communales de Meyomessala (boucle du Dja, phase 3) ; (vii) accès à la cimenterie de Nomayos (5,45 km) ; (viii) Melong-Bangem (16,90 km) ; (ix) Sondiboma-Massok (13,7 km) ; (x) Bapouh-Kozah-Bamdounla-Basso (12 km) ; (xi) Bikoula-Djourn (38 km) ; (xii) Mintom-Lellé (53 km).

Les travaux se poursuivent sur les autres tronçons, notamment : (i) les voies de raccordement à la phase 1 de l'autoroute Douala-Yaoundé (72% sur 25 km) ; (ii) Mbama-Messamena, y compris les voiries d'Abong-Mbang et Messamena (81,13% sur 49,152 km) ; (iii) Mbouda-Bamesso-Galim, Mbouda-Batcham et la voirie de Batcham (6,69% sur 27,5 km) ; (iv) Mbouda-Bagam-Galim, Mbouda-Balaloum-Ngouya et la voirie de Galim (3,24% sur 52,935 km) ; (v) Baleveng-Bagang-Batcham-Mbouda (46,88% sur 38 km) de la route dite de désenclavement du bassin de production agricole de l'Ouest ; (vi) Foubot-Bamendjing-Galim (94% sur 47 km) ; (vii) section Kumba- Mamfé de la route Nfaitock-Mamfé (89% sur 46,5 km) ; (viii) Route Nding-Magba, y compris la voirie de Minta et le prolongement Magba-Mbet (82,9% sur 50,711 km) ; (ix) Nouvelle voie d'accès à Bamenda Town (37,96% sur 20 km) ; (x) Mengong-Sangmelima, y compris la voirie de Mengong (97,01% sur 79 km) ; (xi) Ntui-Ndjolé (9,16% sur 35,43 km).

Pour le bitumage en l'enduit superficiel des routes en terre, les travaux se poursuivent sur les tronçons : (i) Tchéré-Méri (35,8% sur 9,80 km) ; (ii) Makalingäi-Tokombéré (35% sur 12 km) ; (iii) Saotchaï (Touloum)- Datchéka-Takréo- Yoldéo-Doukoula (65% sur 20 km).

Tableau 15 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2022 (en %)

Routes	Linéaire (km)	Taux d'exécution (en %)	
		2021	2022
Nkolessong-Nding et bretelle Nanga-Eboko	96	86,8	100
Sangmelima-Bikoula	65	87,22	100
Olama-Bingambo	103	96,2	100
Mintom-Lellé	53	94	100
Bikoula-Djourn	38	99	100
Meiting-Yoko-Lena	25	58,46	100
Ndjom Yekombo- Carrefour Biboulemam	8,7		100
Boucle Bidjong-Bidjong	41,8		100
Carrefour Zouameyos- Barrage Mekin	13,8		100
Accès à la cimenterie de Nomayos	5,45	60,4	100
Melong- Bangem	16,9	97	100
Sondiboma- Massok	13,7		100
Bapouh- Kozah- Bamdounla- Basso	12		100
Voies de raccordement à la phase 1 de l'autoroute Douala- Yaoundé	25		72
Mbama- Messamena, y compris les voiries d'Abong Mbang et de Messamena	49,152	77,9	81,13
Routes de désenclavement du bassin de production agricole de l'Ouest	Mbouda- Bamesso- Galim ; Mbouda-Batcham et voirie de Batcham	27,5	6,69
	Mbouda- Bangam- Galim ; Mbouda-Balaloum- Ngouya et voirie de Galim	52,935	3,24
	Baleveng- Bagang- Batcham- Mbouda	38	46,88
Foubot- Bamendjing- Galim	47		94
section Kumba- Mamfé de la route Nfaitock- Mamfé	46,5		89
Nding- Magba, y compris la voirie de Minta et le prolongement Magba-Mbet	50,711	68,68	82,9
Nouvelle voie d'accès à Bamenda Town	20		37,96
Mengong- Sangmelima, y compris la voirie de Mengong	79	92,36	97,01
Ntui- Ndjolé- Mankim	35,43		9,16
Nkolesseng- Nding	95	86,8	-

Routes	Linéaire (km)	Taux d'exécution (en %)	
		2021	2022
Tchéré- Méri	9,8		35,8
Makalingaï- Tokombéré	12		35
Saotchäi (Touloum)- Datchéka- Takréo- Doukoula	20		65

Source : MINTP

Concernant la construction des ouvrages d'art et de traversée, les travaux du pont sur la Cross River à Ekok, entre le Cameroun et le Nigéria, ainsi que ses voies d'accès (408 ml) ont été réceptionnés. D'autres projets de construction d'ouvrages d'art se poursuivent, avec notamment les travaux de construction : (i) de 8 dalots sur la route SOBIA-NKOLBOUTOU et l'aménagement de la digue de Kom dans le département du Nyong et Mfoumou (96% sur 700 ml) ; (ii) du pont sur le Mayo Pintchoumba et de ses accès sur le tronçon Pana- Poli (40,52% sur 62,40 ml) ; (iii) du pont sur le fleuve Logone (31% sur 620 ml) ; (iv) du pont sur le fleuve Nchiayang et de ses accès (17,50% sur 130 ml) ; (v) du pont de Palar sur le Mayo Kaliao (Département du Diamaré, Extrême-Nord) et de ses voies d'accès (3,95% sur 70 ml) ; (vi) du pont sur la Lobo (3% sur 90 ml).

Tableau 16 : Niveau d'exécution des ouvrages d'art et de traversée en 2022 (%)

Ouvrages d'art et de traversée	Linéaire (ml)	Taux d'exécution (%)		
		2020	2021	2022
Pont sur la Cross River et les voies d'accès entre EKOK (Cameroun) et MFUM (Nigéria)	408		100	100
08 Dalots sur la route Sobia- Nkolboutou et aménagement de la digue de Kom	700			96
Pont sur le fleuve Mayo Pintchoumba	62,40		36,52	40,52
Pont sur le Logone	620		16	31
Pont sur le fleuve Nchiayang	130		13	17,50
Pont de Palar sur le Mayo Kaliao	70		//	3,95
Pont sur la Lobo	90		//	3
Pont sur le fleuve Moungo	54		2	2

Source : MINTP

Dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT), les travaux de construction des routes se sont poursuivis sur les tronçons : (i) Bonépoupa-Yabassi (50 km pour un taux d'exécution de 91,3%) ; (ii) Akokam-Batouri (45 km ; 88,10%) ; (iii) Douala-Bonépoupa (45 km ; 51,33%) ; (iv) Esse-Soa (49 km ; 56,51%) ; (v) Awaé-Esse (33 km ; 39,15%) ; (vi) Foumban-Koupa Matapit (54 km ; 29,67%) ; (vii) Ngaoundéré-Paro (79 km ; 25,33%).

Tableau 17 : Niveau d'exécution des travaux relevant du PLANUT en 2022 (%)

Routes	Linéaire en km	Taux d'exécution en %	
		2021	2022
Douala- Bonépoupa	45	49,97	51,33
Bonépoupa-Yabassi	50	68	91,3
Akokam- Batouri	45	71,15	88,10
Awaé- Esse	33	23,05	39,15
Esse- Soa	49	34,90	56,51
Foumban- Koupa Matapit	54	18,4	29,67
Ngaoundéré- Paro	79	17,05	25,33
Ekondo Titi- Kumba	60	11,5	11,5

Source : MINTP

S'agissant des autres équipements routiers, les travaux de construction des stations de pesage de Ngoulemakong et de Fifinda se sont poursuivis, avec respectivement des taux d'exécution de 83% et 17,79%. Par ailleurs, à fin juin 2023, le taux moyen d'avancement des travaux de construction de 7 péages automatiques sur les 14 prévus est de 72%. Il s'agit des postes de Mbankomo, Boumnyebel, Edéa, Nsimalen, Nkometou, Tiko et Mbangha.

2.2.5.2 Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures

En 2022, les actions du Gouvernement en matière de renforcement du réseau routier demeurent : (i) la réhabilitation et la maintenance des routes ; (ii) l'entretien des routes ; (iii) la réhabilitation des ouvrages de franchissement et de traversée ; (iv) la protection du patrimoine et de l'environnement routier.

En ce qui concerne **la réhabilitation et la maintenance des routes**, les travaux achevés en 2022 concernent entre autres : (i) les sections Ebebda-Kalong (63,75 km), Kalong-Tonga (67 km) et Tonga-Bafoussam-Babadjou (80 km) de la route nationale N°4 Yaoundé-Bafoussam-Babadjou ; (ii) la route Abang-Nkoumadjap-Nkolnyama. Les travaux se poursuivent, notamment sur : (i) les sections Babadjou-Matazem (17 km avec un taux d'exécution de 27%), Matazem-Welcome to Bamenda (18,05 km ; 9%) et la voie de contournement de la falaise de Bamenda (4,93 km ; 9%) de la route Babadjou-Bamenda ; (ii) la pénétrante Est de Douala phase 2, second pont sur la Dibamba et travaux connexes (8,9 km et 35 km de voies alternatives ; 9,1%) ; (iii) le tronçon Mora-Dabanga-Kousseri (6 lots ; 205 km ; 68,15%) ; (iv) la route Mbalmayo-Sangmelima (03 lots de 115 km ; 1,17%) ; (v) la route Bazou-Tongo-Milombé (41,8 km ; 53%) ; (vi) la route Messamena-Somalomo (57 km ; 67%) ; (vii) accès à l'Université de Dschang et aux infrastructures sportives (2,74 km ; 53%) ; (viii) Carrefour Folapnet-Chefferie Baloum et bretelles Chefferie Baloum (19,2 km ; 20%).

Tableau 18 : Niveau de réhabilitation et de maintenance des routes en 2022

Routes		Linéaire en km	Taux d'exécution en %
Route nationale N°4 (Yaoundé-Bafoussam)	Section Ebebda-Kalong	63,75	100
	Kalong-Tonga	67	100
	Tonga-Bafoussam-Babadjou	80	100
Babadjou-Matazem		17	27
Matazem-Welcome to Bamenda		18,05	9
Voie de contournement de la falaise de Bamenda		4,93	9
Pénétrante Est de Douala, second pont sur la Dibamba et travaux connexes		8,9 + 35	9,1
Mora-Dabanga-Kousseri (6 lots)		205	68,15
Mbalmayo- Sangmelima (3 lots)		115	1,17
Bazou-Tongo-Milombé		41,8	53
Messamena- Somalomo		57	67
Accès à l'Université de Dschang et aux infrastructures sportives		2,74	53
Carrefour Folapnet-Chefferie Baloum et bretelles Chefferie Baloum		19,2	20

Source : MINTP

Pour ce qui est de **l'entretien des routes**, les travaux ont été achevés et réceptionnés en 2022 sur les tronçons bitumés de Nsimalen-Mbalmayo-Ebolowa (87,8 km), Bangou-Ndiknip-Bangou ville-Bandjoun (24,8 km) et Bangou-Bangou ville (0,7 km). Les travaux d'entretien de 833,28 km de routes en terre ont été réceptionnés notamment sur les tronçons : (i) Maroua-Mindif (54 km) ; (ii) Edéa-Dizangué-Petit Dibamba (110 km) ; (iii) Ngong-Touroua (66,5 km) ; (iv) Obala-Batchenga-Nkolesong (79 km) ; (v) Ebolowa-Efoulan-Mbango (60,70 km) ; (vi) Kumba- Mbongué-Ekondo Titi (56,2 km) ; (vii) section Ediki-Mbone-Mabonji (55 km) de la route Banga Bakundu-Mabonji. Dans le cadre de la *Gestion de l'entretien routier par niveau de services* (GENIS), les travaux d'entretien des routes Bafoussam-Foumbot-Foumban, lot 1 (67 km) ; Bekoko-Nkongssamba- Pont du Nkam, lot 2 (180 km) et ; Bamougoum-Dschang-Melong, lot 3 (85 km) ont également été achevés.

Les travaux d'entretien des routes se poursuivent sur d'autres tronçons, dont : (i) les sections Zone aéroport- Université de Dang (75% ; 12 km) et Rond-point central Sonel- Dang-Intersection vers Touboro (84,42% ; 12km) de la route Ngaoundéré-Garoua ; (ii) Banyo- Sambolabo-Djem-Galim-Tignère- Gassanguel (81% ; 145,6 km) ; (iii) Yaoundé-Awaé- Mekong-Ayos (93,16% ; 140,09 km) ; (iv) Dschang (Rond-point gendarmerie)- Fongo Tongo (limite Sud-Ouest)

(89,83% ; 22,10 km) ; (v) Acha-Njikwa-Andek-Widikum, Mbengwi-Tudi junction-Andek, Tudig junction-Oshum junction (90% ; 104,84 km) ; (vi) Zamay-Camp des réfugiés de Minawao (83% ; 9,7 km) ; (vii) Kaélé-Boboyo-Midjivin-Moutourwa et Kaélé-Damaï-Moutourwa (83% ; 50 km) ; (viii) Ndellé-Akolo-Messa- Nkolesseng (86% ; 26,6 km).

Tableau 19 : Niveau d'entretien des routes en 2022

N°	Routes	Linéaire en km	Taux d'exécution en %
Réhabilitation et maintenance achevées			
01	Nsimalen- Mbalmayo- Ebolowa	87,8	100
02	Bangou- Ndiknip- Bangou ville- Bandjoun	24,8	100
03	Bangou- Bangou ville	0,7	100
04	Maroua- Mindif	54	100
05	Edéa- Dizangué- Dizangué- Petit Dibamba	110	100
06	Ngong- Touroua	66,5	100
07	Obala- Batchenga- Nkolessong	79	100
08	Ebolowa- Efoulan- Mbango	60,70	100
09	Kumba- Mbongué- Ekondo Titi	56,2	100
10	Ediki- Mboné- Mabondji	55	100
11	Bafoussam- Foumbot- Foumban	67	100
12	Bekoko- Nkongsamba- Pont du Nkam	180	100
13	Bamougoum- Dschang- Melong	85	100
Réhabilitation ou maintenance en cours			
01	Aéroport Ngaoundéré- Université de Dang	12	75
02	Rond-point central Sonel- Dang- Intersection vers Toubouro	12	84,42
03	Yaoundé—Pont de Ndoupé- Pont de la Dibamba	214	70,06
04	Banyo- Sambolabo- Djem- Galim- Tignère- Gassanguel	145,6	81
05	Songbengué- Ngambé ; Ngambé- Bipok ; Ngambé- Massok ; Masok- Kopomgo	157	70
06	Bandja- Batcham- Penka Michel ; Balemba- Fokoué ; Fokoué- Fomopéa	82	72
07	Yaoundé- Awaé- Mekong- Ayos	140,09	93,16
08	Dschang- (Rond-point gendarmerie)- Fongo Tongo (limite sud-ouest)	22,10	89,83
09	Acha- Njikwa- Andek- Widikum ; Mbenwi- Tudi- Oshum	104,84	90
10	Zamay- Mayo Kewé- Guider	144	70
11	Maroua- Mindif- Lara	54	82,28
12	Zamay- Camp des réfugiés de Minawao	9,7	83
13	Guider- Dourbeye- Sorawel ; Guider- Bidzar	88,5	66
14	Kaélé- Boboyo- Midjivin- Moutouroua ; Kaélé- Damaï- Moutouroua	50	83
15	Ndélé- Akolo- Messa- Nkolesseng	26,6	86
16	Olang Laé- Marché de Menguikom ; Mbo Ayop- Otoum	18	61,39
17	Carrefour Tombel- Bangem et bretelles	55	65
18	Bafang- Nkondjock	52	65

Source : MINTP

S'agissant de la **réhabilitation des ouvrages de franchissement et de traversée**, les travaux des ponts en béton armé et/ou précontraint, sur les routes prioritaires du réseau national (840 ml) ont été réceptionnés en 2022. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation des ponts de 6 ml sur le tronçon Abang-Nkoumadzap-Nkolnyama et 30 ml de sur la rivière Yong se sont achevés. En ce qui concerne la réhabilitation des bacs de franchissement, 10 bacs d'un coût global de 1,9 milliard ont été réceptionnés. D'autres travaux de réhabilitation sont en cours, notamment sur l'ancien pont sur le Wouri (33,65% ; 720 ml) et sur le pont sur le Mayo Limani (83% ; 120 ml).

Dans le cadre de la protection du patrimoine et de l'environnement routier, l'entretien, la gestion technique et la maintenance de 21 stations de pesage se sont poursuivis avec un taux moyen d'exécution de 72%. Par ailleurs, les travaux de construction des barrières de pluie sur certaines routes nationales en terre d'un coût global de 0,86 milliard se poursuivent avec un taux de réalisation moyen de 24,66%.

2.3. Secteur tertiaire

En 2022, la croissance du secteur tertiaire est de 4,3% après 3,0% en 2021. Cette accélération est principalement liée à la consolidation des activités dans les branches « transports, entrepôts et communications », « information et télécommunication » et « commerce et réparation de véhicules ». Le secteur tertiaire pèse pour 50,0% dans le PIB et sa contribution à la croissance du PIB est passée à 2,2 points après 1,6 point en 2021.

Tableau 20 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Rubriques	2019	2020	2021	2022
Secteur tertiaire	3,1	0,1	3,0	4,3
Commerce et réparation de véhicules	2,8	0,3	2,9	3,1
Transports, entrepôts et communications	4,1	0,0	1,6	6,9
Hébergement et restauration	4,2	-8,4	9,7	4,6
Informations et télécommunications	1,6	5,3	2,6	5,5
Activités financières et d'assurance	3,2	2,8	9,2	8,6

Source : INS

2.3.1. Commerce et réparation de véhicules

En 2022, la valeur ajoutée de la branche « commerce et réparation de véhicules » progresse de 3,1% après 2,9% en 2021. Cette hausse est essentiellement liée à l'accroissement des marges commerciales. La contribution de la branche « commerce et réparation de véhicules » à la croissance du secteur tertiaire s'établit à 0,7 point.

S'agissant du commerce de gros et de détail, les marges de commerce ont augmenté de 4,6% après 4,1% en 2021. Cette dynamique est notamment liée à l'accroissement des marges sur les « Produits de l'élevage et de la chasse » (+11,6% après +5,8% en 2021), les « Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière » (+3,7% contre -0,9%), les « Produits de l'industrie de la viande et du poisson » (+4,7% après +0,8%), les « Produits en caoutchouc et en plastique » (+15,8% après +6,5%), les « Produits de l'industrie textile et de l'habillement » (+12,1% après +3,9%), les « Produits du raffinage, de la cokéfaction et de l'industrie nucléaire » (+4,5% contre -14,0%) et les « Produits à base de tabac » (+12,2% après 0,4%).

En revanche, les marges de commerce reculent notamment sur les « produits du cacao, du café, du thé et du sucre » (-3,1% contre +0,9%), les « produits métalliques de base et ouvrages en métaux » (-8,2% contre +16,9%), les « machines, appareils électriques et matériels » (-1,7% contre +33,8%) et les « autres produits d'extraction », (-10,7% après -9,2%).

Tableau 21 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Libellés	2019	2020	2021	2022
Produits de l'agriculture	4,4	0,0	3,7	2,2
Produits de l'élevage et de la chasse	1,4	-0,3	5,8	11,6
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	2,3	-1,7	-0,9	3,7
Produits de la pêche et de l'aquaculture	1,9	1,0	2,2	4,2
Autres produits d'extraction	15,2	7,0	-9,2	-10,7
Produits de l'industrie de la viande et du poisson	-2,0	3,6	0,8	4,7
Produits du travail des grains et des produits amylacés	4,6	-1,3	6,0	6,0
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	3,2	-1,0	0,9	-3,1
Oléagineux et aliments pour animaux	1,0	0,5	9,5	2,6
Pain, Biscuits et Pâtes alimentaires	2,6	4,6	4,3	5,1
Produits laitiers et produits à base de fruits	0,5	5,8	2,3	5,4
Boissons	-2,0	3,4	9,4	5,4
Produits à base de tabac	-4,5	12,1	0,4	12,2
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	5,0	0,4	3,9	12,1

Libellés	2019	2020	2021	2022
Cuir travaillé, articles de voyage et chaussure	10,6	-5,9	7,4	4,3
Produits du travail du bois et articles en bois	5,7	-1,2	2,2	5,5
Papiers et cartons ; produits édités et imprimerie	0,4	2,2	2,2	5,0
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d'industrie nucléaire	13,2	-11,5	-14,0	4,5
Produits chimiques	5,1	-5,4	6,9	3,6
Produits en caoutchouc et en plastique	4,8	4,7	6,5	15,8
Autres produits minéraux non métalliques et matériaux de construction	8,2	3,2	4,4	3,5
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	-2,8	-2,1	16,9	-8,2
Machines, appareils électriques et matériels	-1,1	-17,3	33,8	-1,7
Equipements et appareils audiovisuels et de communication	6,2	-7,4	10,7	8,5
Matériel de transport	-1,1	-16,0	55,1	17,7
Meubles, produits des industries diverses	4,3	1,9	7,4	4,3
Vente en gros et en détail	3,6	-1,7	4,1	4,6

Source : INS

En 2022, les priorités de la politique commerciale demeurent notamment orientées vers : (i) le renforcement de la visibilité des produits « *made in Cameroon* » sur le marché étranger ; (ii) l'assainissement du marché intérieur.

S'agissant de la visibilité des produits « *made in Cameroon* » à l'étranger, l'on a enregistré entre autres : (i) la participation de 9 entreprises locales avec l'exposition de leurs produits à la *China International Import Expo*, tenue en Chine du 5 au 10 novembre 2022 ; ce qui a conduit à l'émission d'une commande de 100 tonnes d'huile de palme raffinée de marque Huil'Yor à la société SAAGRY du Cameroun par la société agricole de HUAYUN de Chine ; (ii) la densification de la commercialisation des produits camerounais dans les boutiques de stations-services construites dans les zones frontalières et dans les boutiques des aéroports du Cameroun.

Par ailleurs, au cours de la *Foire Lagos* qui s'est tenue en novembre 2022 au Nigéria, plusieurs contrats de partenariats ont été conclus, notamment entre: (i) la société camerounaise GIC FORTUNA et la société nigériane PAGE, pour la mise en place d'une unité de conditionnement au Cameroun, des produits dérivés du cacao pour la commercialisation sur le marché nigérian ; (ii) la société camerounaise LEKEYA BIO COMPAGNY et la société nigériane ZARON, pour la distribution du thé et des épices de marque LEKEYA ; (iii) la société camerounaise MCBK et l'entreprise de transit nigériane INTRALEX, pour le transport des commandes de miel d'Oku et de piment liquide, fortement appréciés par les consommateurs nigériens.

En ce qui concerne l'assainissement du marché, les opérations ont concerné l'organisation de 39 924 contrôles, ayant conduit à la délivrance de 391 435 amendes, dont 66,2% sont relatives au prix et à la concurrence ; 21,1% à la métrologie et 12,7% à la qualité et au service après-vente. Les autres actions du Gouvernement ont porté sur *la modernisation des mécanismes de contrôle et d'identification des fraudes et le renforcement des capacités des personnels commis aux tâches d'assainissement de l'espace commercial.*

2.3.2. Tourisme

En 2022, la croissance de la branche « hébergement et restauration » est de 4,6% après 9,7% en 2021. La hausse des activités dans le secteur touristique est tributaire des effets positifs de l'organisation au premier trimestre de la CAN TotalEnergies 2021 et de l'accroissement de l'organisation des séminaires, colloques et ateliers dans les différentes structures hôtelières.

Dans l'hôtellerie, l'on enregistre une hausse : (i) du nombre de nuitées (+4,1%) ; (ii) du taux moyen d'occupation des chambres (+0,8 point) pour s'établir à 68,1% ; (iii) du nombre d'établissements de restauration agréés (584 contre 510 en 2021).

Le nombre d'établissements d'hébergement classés passe de 1 066 en 2021 à 1 281. Ces établissements se retrouvent principalement dans les régions du Centre (347), du Littoral (276), de l'Ouest (202) et du Sud (110). Le nombre de chambres croît de 15,6% et se chiffre à 31 792. Par ailleurs, le Gouvernement a octroyé des agréments aux opérateurs de la branche pour l'ouverture de 156 hôtels, 51 restaurants, 30 établissements de loisirs et 18 agences de voyages.

Pour ce qui est des infrastructures hôtelières publiques, les travaux se sont poursuivis notamment avec : (i) l'équipement et la mise en service du bâtiment R+1 de 22 chambres du Centre d'Accueil de Kribi ; (ii) le démarrage des travaux de réhabilitation de l'hôtel AYABA à Bamenda ; (iii) le démarrage des travaux d'extension de l'hôtel la Bénoué à Garoua et de l'hôtel de l'Océan à Kribi.

Tableau 22 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2022

Régions	Capacité (en chambres)	Catégories d'hôtels					Total
		5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	
CENTRE	9367	1	10	33	73	230	347
LITTORAL	8435	1	10	35	95	135	276
OUEST	3903	1	1	11	53	136	202
NORD-OUEST	1703	0	0	8	14	48	70
SUD-OUEST	1411	1	2	8	18	31	60
ADAMAOUA	965	0	0	4	9	31	44
NORD	1273	0	1	5	4	34	44
EXTREME-NORD	1644	0	0	4	4	75	83
EST	967	0	0	2	7	37	46
SUD	2124	0	3	14	20	73	110
TOTAL	31 792	4	27	123	297	830	1281

Source : MINTOUL

Pour le développement des infrastructures de loisirs, les actions ont porté entre autres sur : (i) la mise en exploitation effective du parc récréatif d'Ebolowa et des stations nautiques de Lagdo et de Maga ; (ii) la réalisation de la première phase des travaux de construction d'une infrastructure d'hébergement à la Station Nautique de Lagdo ; (iii) la finalisation des travaux de construction de la voie d'accès, de la clôture et de la guérite, ainsi que le renforcement des équipements de jeux et de loisirs au parc récréatif d'Ebolowa.

S'agissant des sites touristiques, les réalisations ont concerné notamment la construction : (i) d'une mini-adduction d'eau au site éco-touristique de Garga Limbona, dans la région de l'Adamaoua et son raccordement au réseau ENEO ; (ii) d'un boukarou de deux appartements dans la commune de Ngaoundéré 1^{er} ; (iii) d'une clôture de protection et l'installation d'une centrale solaire et d'éclairage public au Centre touristique d'Oshie, dans le Nord-ouest ; (iv) d'une clôture dans les sites touristiques de Bindiki, dans la région de l'Est, ainsi que dans les campements touristiques de la commune de Petté et du Logone-Birni à l'Extrême-nord ; (v) d'une clôture, d'une case de passage, d'une salle de réunion, d'un bloc-latrines et leur connexion au réseau solaire local au site touristique de Mbang-Rey au Nord. D'autres travaux se sont poursuivis avec notamment : (i) la réhabilitation des escaliers et des passerelles d'accès au site éco-touristique des chutes d'Ekoum-Nkam à Nkongsamba ; (ii) l'aménagement d'un espace de loisirs dans le site touristique Bois de Mardock (phase 1) dans l'Adamaoua ; (iii) la réhabilitation et l'équipement du restaurant, des chambres et de la salle des fêtes de la Commune de Ngaoundéré 1^{er}.

2.3.3. Transports, entrepôts et communication

En 2022, la valeur ajoutée de la branche « transport, entrepôts et communication » progresse de 6,9% après 1,6% en 2021. Cette accélération est attribuable à la bonne tenue des activités dans les transports terrestre et aérien. Les activités de cette branche englobent les différents modes de transport ainsi que la communication et l'entrepôt.

2.3.3.1. Transport terrestre

L'évolution Dans ce mode de transport, les objectifs du Gouvernement demeurent la conception et la mise en œuvre des directives en matière de circulation, de prévention et de sécurité routière.

S'agissant de la circulation routière, les activités se sont densifiées en 2022, notamment avec : (i) la délivrance de 40 631 cartes bleues et licences de transport, en hausse de 5,7% par rapport à 2021 ; (ii) l'immatriculation de 86 436 nouveaux véhicules toutes catégories confondues, et la réimmatriculation de 52 077 véhicules. En outre, pour réduire les engorgements observés dans les postes de péage, le Gouvernement a entrepris la construction de 14 postes de péage automatique sur les axes routiers les plus fréquentés, dont certains sont en cours de finition.

Dans le cadre de la prévention et de la sécurité routière, l'accent a été mis sur la pédagogie avec les campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques à observer sur la route. Sur les grands axes routiers à circulation rapide, le nombre d'accidents a baissé de 13% pour se situer à 1 833 en 2022. Cette amélioration est attribuable à l'application des mesures de répression avec retrait des permis de conduire aux chauffeurs et suspension de licence aux entreprises de transport routier de personnes, impliqués dans des accidents graves de circulation automobile. Les principales causes des accidents de la circulation routière restent les mêmes : l'excès de vitesse ; la conduite en état d'ébriété ; l'usage du téléphone portable au volant ; le non-respect de la signalisation routière ; la conduite en état de fatigue ; le mauvais état technique des engins et le mauvais état des routes.

Tableau 23 : Statistiques de la circulation routière sur les grands axes routiers

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'accidents	2 954	2 341	1 898	2 192	2 275	2 107	1 833
variation (%)		-20,8	-18,9	15,5	3,8	-7,4	-13,0

Source : SED

2.3.3.2. Transport ferroviaire

En 2022, le chiffre d'affaires du trafic ferroviaire baisse de 2,7% par rapport à 2021 pour s'établir à 41,8 milliards. Cette baisse est liée à celle observée sur le transport des conteneurs (-8,8%), des hydrocarbures (-3,8%) et des autres marchandises (-8,0%). A contrario, le volume de bois grumes transporté est en hausse de 28,2%.

La hausse de 63,5% du trafic voyageurs traduit l'attrait des voyageurs pour la ligne express Yaoundé-Douala, remise en service par CAMRAIL au deuxième trimestre 2021, après l'arrêt suite à la catastrophe ferroviaire d'Eseka de 2016. Le nombre de voyageurs progresse de 18%.

2.3.3.3. Transport maritime

En 2022, le trafic global de marchandises transportées au port autonome de Douala recule de 2,0% par rapport à 2021 pour se situer à 12 448 352 tonnes. Cette évolution résulte de la baisse de 2,4% du tonnage de marchandises importées. Le tonnage des marchandises à l'exportation reste quasi stable. Le nombre d'arrivées de navires descend de 1040 à 982, en lien avec la préférence aux gros porteurs de type « bulk carrier » pouvant embarquer jusqu'à 400 000 tonnes de marchandises.

Le chiffre d'affaires au port autonome de Douala baisse de 0,4% et s'établit à 74,4 milliards, en lien avec la diminution de 15% et de 3,8% du chiffre d'affaires réalisé respectivement sur la location du domaine portuaire et sur les mouvements de marchandises. Par contre, le chiffre d'affaires réalisé sur les concessions augmente de 12,7%.

2.3.3.4. Transport aérien

En 2022, le nombre de rotations d'avions dans les aéroports progresse de 7,0%, après 57,3% en 2021. Ce ralentissement est attribuable au retour à la normale des activités après la tenue du CHAN 2020 et de la CAN TotalEnergies 2021. Le nombre de passagers transportés augmente de 35,6% et le volume du fret de 2,3%.

Tableau 24 : Evolution du trafic aérien

Libellés	2019	2020	2021* (a)	2022** (b)	Variations (%) (b/a)
Mouvements d'avions		19 477	30 638	32 770	7,0
Passagers	1 512 735	697 366	1 086 166	1 472 806	35,6
Fret (tonnes)	24 350	16 249	18 129	18 538	2,3

Source : ADC *données actualisées ** données estimées

En 2022, les activités de la compagnie aérienne nationale Camair-co, ont connu une augmentation de 46,2% du nombre de passagers transportés par rapport à 2021. De même, son chiffre d'affaires croît de 64,4%. Ces évolutions sont principalement attribuables aux déplacements, à travers le triangle national, des délégations sportives venues participer à la CAN TotalEnergies 2021, qui a eu lieu de janvier à février 2022. Le tonnage de marchandises transportées a plus que doublé.

Tableau 25 : Evolution du trafic aérien de Camair-co

Libellés	2020	2021* (a)	2022** (b)	Variations (%) (b/a)
Passagers	45 972	143 676	209 994	46,2
Fret (tonnes)	115	118	343	190,7
Chiffre d'affaires (en milliards)	2,41	10,37	17,05	64,4

Source : Camair-co, *données mises à jour, ** estimations

2.3.4. Informations et télécommunications

En 2022, la croissance de la valeur ajoutée de la branche « informations et télécommunications » est de 5,5% après 2,6% en 2021. Ce regain d'activité est notamment attribuable à : (i) l'amélioration de la qualité de couverture du réseau ; (ii) l'extension du réseau ; (iii) l'accroissement de l'utilisation des services internet et de transfert d'argent ; (iv) l'augmentation de l'utilisation de la voix et la digitalisation des services Data. Le nombre total d'abonnés actifs progresse de 3,7% pour s'établir à 22 823 360 et celui des abonnements internet croît de 5,6% pour se situer à 8 985 391. Le chiffre d'affaires global des télécommunications s'améliore de 9,6%.

Tableau 26 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications

Libellés	2020	2021	2022*	variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b)/(a)	(c)/(b)
Nombre total d'abonnements actifs	21 499 549	22 010 427	22 823 360	2,4	3,7
Nombre total d'abonnements internet	7 858 337	8 510 402	8 985 391	8,3	5,6
Chiffre d'affaires global du secteur (en milliards)	581,8	643,6	705,1	10,6	9,6

Source : ART, MINFI/DP * estimations

Pour améliorer la couverture réseau et la qualité des services, les activités ont porté notamment sur : (i) la poursuite du raccordement des sites retenus pour la CAN TotalEnergies 2021 à la fibre optique, notamment les stades, les hôtels, les gares ferroviaires et les aéroports ; (ii) la construction de deux pylônes pour l'optimisation de la couverture outdoor en 2G/3G/4G des complexes sportifs d'Olembé et de Japoma ; (iii) la réalisation des surveys dans 17 localités sinistrées des régions du Sud-ouest, du Nord-ouest et de l'Extrême-nord, dans le cadre du réaménagement des sites et de la viabilisation des liaisons de transmission ; (iv) la poursuite des travaux de pose de 1 000 km de fibre optique dans les régions du Sud (Tronçon Sangmelima-Djoum-Mintom-Ntam), pour l'interconnexion avec la République du Congo, et de l'Est (Tronçon Bertoua-Batouri-Kenzou), pour l'interconnexion avec la RCA ; (v) la poursuite des travaux de construction des locaux techniques et la fourniture des équipements d'alimentation en énergie solaire dans le cadre de la pose de la fibre optique pour l'interconnexion transfrontalière ; (vi) la mise en exploitation du Datacenter (Tiers 3) de Zamengoe, dont l'un des objectifs est l'accompagnement de l'administration dans le processus de digitalisation et de stockage local des données ; (vii) l'augmentation de la capacité et de la connectivité du backbone national en fibre optique pour desservir certaines localités ; (viii) la poursuite de l'«Extension des réseaux d'accès filaires par fibre optique (FTTH)» de la 1^{ère} phase du projet de large bande résidentiel sans fil.

2.3.5. PME, économie sociale et artisanat

En 2022, le nombre de PME en activité est de 349 722, en augmentation de 7,9% par rapport à 2021. Les PME du secteur tertiaire y représentent 78,4% ; celles du secondaire, 21,5% et celles du primaire, 0,1%. Le nombre d'entreprises créées dans les Centres de formalité de création des entreprises (CFCE) est de 15 601 contre 15 591 en 2021.

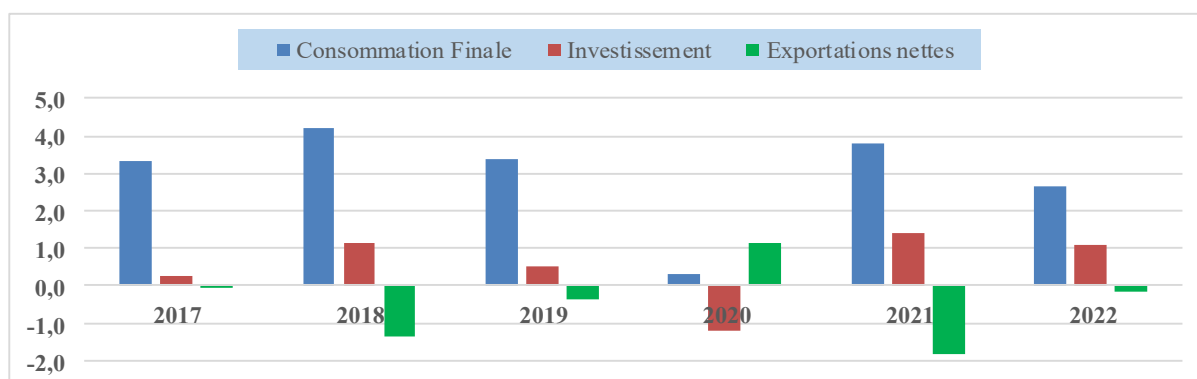
Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité et de la promotion de l'esprit d'entreprise, les actions du Gouvernement ont porté sur : (i) l'accompagnement technique de 1 055 PME en vue de l'acquisition de nouvelles compétences managériales et l'obtention de partenariat ; (ii) l'octroi d'un appui financier de 744,7 millions aux PME pour leur développement. S'agissant de la mise à niveau des entreprises, 28 entreprises ont adhéré au processus de mise à niveau et 44 plans de mise à niveau ont été validés. En outre, sur les six (6) entreprises ayant sollicité la certification ISO, deux (2) l'ont obtenu.

Concernant la promotion de l'économie sociale, 3 405 organisations de l'économie sociale (OES) et 5 912 unités de production artisanale (UPA) ont migré du secteur informel vers le secteur formel. Parmi celles-ci, 822 OES et 1 320 UPA ont bénéficié d'un accompagnement technique, notamment dans les domaines de l'entrepreneuriat et le packaging. Par ailleurs, un appui financier d'un montant de 700 millions a été octroyé à 118 communes pour le financement des microprojets générateurs de revenus.

CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE

Sous l'optique des emplois du PIB, l'accélération de la croissance en 2022 (+3,6% après +3,3% en 2021) est en lien avec : (i) la progression de la consommation qui a contribué à hauteur de 2,7 points ; (ii) la bonne tenue de l'investissement, tant public que privé ; (iii) les exportations nettes qui ont moins grevé la croissance qu'en 2021. S'agissant des prix, l'inflation s'est fortement accélérée, avec un taux de 6,3% après 2,5% en 2021. La compétitivité s'est globalement appréciée au regard des deux volets que sont la compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions, et la compétitivité selon les prix.

Graphique 1: Evolution des contributions à la croissance du PIB (en points de pourcentage)



Source : INS

3.1. Analyse des composantes de la demande

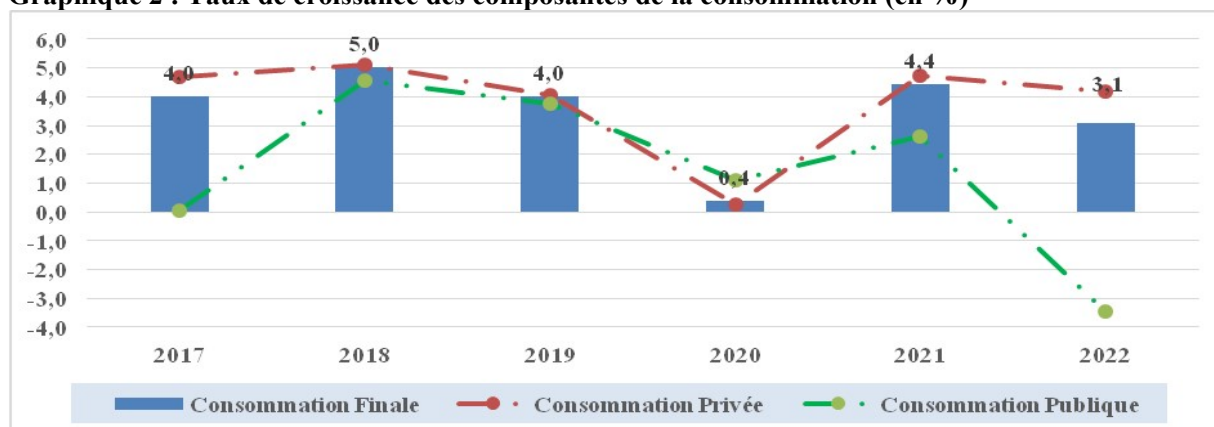
3.1.1. Demande intérieure

La demande intérieure décélère à 3,6% en 2022 après 5,0% en 2021, du fait de la hausse généralisée des prix qui a affecté le pouvoir d'achat des ménages et a renchéri les facteurs de production. Elle contribue à hauteur de 3,8 points à la croissance réelle du PIB. Toutefois, des disparités sont observées entre les évolutions de ses composantes.

3.1.1.1. Consommation finale

En 2022, la consommation finale représente 85% du PIB et contribue à hauteur de 2,7 points à la croissance économique. Elle progresse de 3,1% après 4,4% en 2021. Cette décélération résulte du ralentissement de la consommation privée et de la régression de la consommation publique.

Graphique 2 : Taux de croissance des composantes de la consommation (en %)



Source : INS

3.1.1.1.1. Consommation privée

En 2022, la consommation privée représente 74% du PIB et contribue à hauteur de 3,1 points à la croissance économique. Sa croissance est de 4,2% après 4,7% en 2021. Ce ralentissement est principalement dû à : (i) la baisse des revenus réels des ménages, liée essentiellement à l'augmentation des prix, notamment ceux des produits alimentaires et des transports ; (ii) la baisse des revenus des ménages exerçant dans le secteur agropastoral, du fait du renchérissement des intrants agricoles, (iii) la contraction des revenus des ménages exerçant des activités commerciales, en raison des perturbations des circuits d'approvisionnements internationaux.

3.1.1.1.2. Consommation publique

En 2022, la consommation publique représente 11,0% du PIB et grève la croissance de 0,4 point, après une contribution positive de 0,3 point en 2021. Elle se contracte, avec une croissance qui se situe à -3,4% contre 2,6% en 2021. Cette contraction est essentiellement liée à la diminution des dépenses de biens et services. En effet, les dépenses des biens et services ont été exécutées à hauteur de 893,1 milliards au terme de l'exercice 2022, en baisse de 14,3% comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse est en partie imputable au réajustement opéré dans le cadre de la loi de finances rectificative 2022, qui a consisté, entre autres, à réduire le budget de fonctionnement notamment les dépenses des biens et services au profit du BIP.

3.1.1.2. Investissement

En 2022, l'investissement (formation brute de capital fixe et variations de stocks) représente 17,8% du PIB et contribue à hauteur de 1,1 point à la croissance réelle après 1,4 point en 2021. Il progresse de 6,1% après 7,8% en 2021, soit une décélération de 1,7 point. Suivant les produits, cette décélération est principalement observable dans l'acquisition des machines et appareils électriques (+5,6% en 2022 après +30,1% en 2021) et du matériel de transport (+25,5% après +50,6%).

Par ailleurs, les investissements (public et privé) continuent de régresser en ce qui concerne les plantations (-3,2% après -2,3%) et les services professionnels, scientifiques et techniques (-72,6% après -71,2%). A contrario, une accélération est enregistrée dans les investissements relatifs à l'élevage (+29,9% après +10,2%), les meubles (+8,8% après +2,3%) et les BTP (+6,5% après +3,7%).

Tableau 27 : Evolution de l'investissement par principaux produits en volume (en %)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Plantations	3,3	13,8	-12,4	11,3	-2,3	-3,2
Produits de l'élevage	7,5	10,2	6,1	3,4	10,2	29,9
Machines et appareils électriques	10,1	1,9	-2,6	-24,4	30,1	5,6
Matériel de transport	1,4	-12,5	5,7	-25,0	50,6	25,5
Meubles	5,0	4,4	3,7	1,7	2,3	8,8
BTP	8,7	9,3	2,5	1,2	3,7	6,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	20,6	17,4	12,0	-22,8	-71,2	-72,6
Autres	-35,2	-3,4	8,4	-11,7	-6,1	-18,2
Total	2,2	6,1	3,3	-4,2	7,8	6,1

Source : INS

3.1.1.2.1 Investissement privé

En 2022, l'investissement privé représente 13,9% du PIB et contribue à hauteur de 0,7 point à la croissance réelle comme en 2021. Il progresse de 5,1% après 4,8% en 2021. Du côté des entreprises, le dynamisme de l'investissement se traduit, entre autres, par l'accroissement des importations en : (i) équipements de transport, notamment les tracteurs (+21,5%), les véhicules pour usages spéciaux (+19,8%) et véhicules pour transport en commun (+4,8%) ; (ii) appareils

d'optique et de photographie (+28,6%) ; (iii) machines et appareils électriques (+15,9%). Concernant les ménages, l'investissement est marqué par le dynamisme des constructions civiles, soutenu, entre autres, par l'augmentation des crédits accordés par le secteur bancaire aux particuliers (+16,4%).

3.1.1.2.2 Investissement public

En 2022, le volume de l'investissement public s'accroît de 9,5% après 5% en 2021. L'investissement public représente 4,1% du PIB et sa contribution à la croissance réelle du PIB est de 0,4 point. Cette évolution se justifie par l'augmentation de 4,9% du budget d'investissement public (BIP), qui est passé de 1 352 milliards en 2021 à 1 419 milliards en 2022.

Par source de financement, l'accroissement du BIP 2022 est perceptible aussi bien au niveau des dépenses d'investissement sur ressources internes (+13,1%) qu'au niveau des dépenses d'investissement sur ressources externes (+6,3%). Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources internes, la hausse est principalement observée sur les fonds de contrepartie de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des projets à financement conjoint (+53,2%), des ressources allouées au Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ) et sur le guichet PLANUT (+20,4%) et les Ressources Internes Ordinaires, notamment les transferts aux Collectivités Territoriales Décentralisées (+10,1%).

Suivant les secteurs, les crédits de paiement ont été principalement orientés vers les « infrastructures » (avec 62,0% de l'enveloppe globale du BIP en 2022). Ils sont suivis par le secteur « production et commerce », qui a bénéficié d'une dotation de 7,7% du BIP 2022. En effet, une attention particulière est portée sur ce secteur dont l'objectif est d'accompagner les efforts consentis dans le cadre du fonds dédié à la mise en œuvre du plan de soutien à la production des biens de grande consommation à l'origine du déficit commercial.

Tableau 28 : Répartition du BIP en Crédits de Paiement par secteur (en milliards de FCFA)

Secteurs	Exercice 2020	Exercice 2021 a	Exercice 2022 b	Variations b/a (en %)	Poids 2022 (en %)
Souveraineté	26,6	32	41,2	24,4	2,9
Défense et sécurité	19,9	9	8,9	5,6	0,6
Administration générale et financière	84	87,9	97,6	16,5	6,9
Enseignement, formation et recherche	51,7	51,7	53,0	5,6	3,7
Communication, culture, loisir et sports	11,1	9,8	11,2	6,1	0,8
Santé	80,7	83,6	89,3	6,8	6,3
Affaires sociales et emplois	10,3	10,3	12,9	26,2	0,9
Infrastructures	800,8	871,7	879,7	7,8	62,0
Production et commerce	92,1	127,8	109,1	15,6	7,7
Dépenses communes	77,2	68,3	116,1	6,0	8,2
Total	1 254,3	1 352,0	1419,0	4,9	100

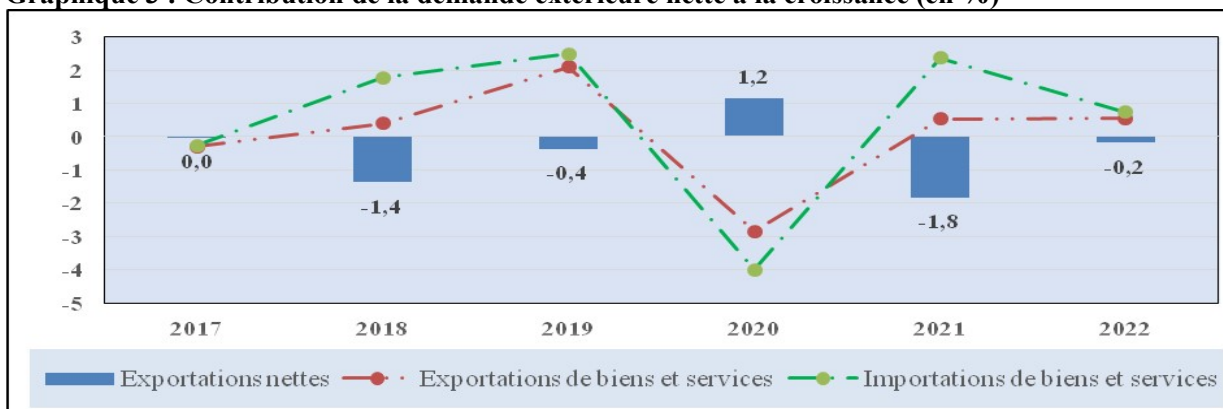
Source : MINEPAT

Au terme de l'exercice 2022, le taux d'exécution physique des projets financés par le BIP est de 74,56%, en régression de 0,43 point par rapport à 2021. Par composante, le taux d'exécution physique des projets financés sur ressources internes baisse de 0,7 point pour se situer à 72,89%. Le taux d'exécution physique des projets sur financements extérieurs revient à 75,96% après 76,10% en 2021. L'exécution des projets du BIP a été influencée par le contexte économique marqué par l'envolée des coûts des matériaux, tant locaux qu'importés. D'autres facteurs ont également affecté la bonne exécution des projets financés par le BIP. Il s'agit notamment de : (i) la faible appropriation des procédures de contractualisation des projets ; (ii) la maturation insuffisante de certains projets ; (iii) les lenteurs dans l'exécution physique de certains projets à financement conjoint, en raison du retard dans le paiement des Fonds de Contrepartie (FCP).

3.1.2 Demande extérieure

En 2022, la demande extérieure nette a grevé la croissance réelle du PIB, mais avec une ampleur moindre qu'en 2021 (-0,2 point contre -1,8 point en 2021). La contre-performance de 2022 est imputable tant à la demande extérieure nette de biens qu'à la demande extérieure nette de services.

Graphique 3 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)

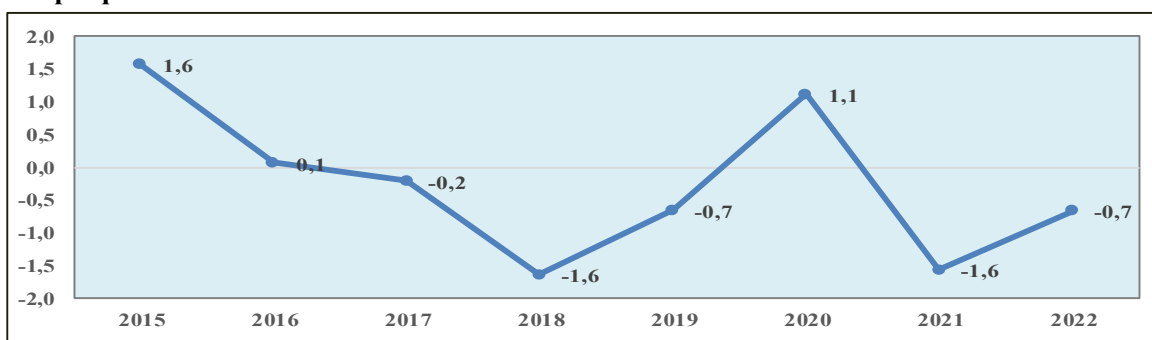


Sources : INS, MINFI

3.1.2.1 Demande extérieure nette de biens

En 2022, la demande extérieure nette des biens continue de grever la croissance, avec une contribution de -0,7 point après -1,6 point en 2021. Cette évolution est liée à une hausse plus accentuée des importations de biens que celle des exportations.

Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance



Source : MINFI

3.1.2.1.1 Exportations de biens

En 2022, le volume des biens exportés progresse de 3,6% après 7,5% en 2021. Ce ralentissement résulte : (i) d'une contraction des exportations des produits de la « sylviculture et d'exploitation forestière » (-13,8% contre +12,8%) et des « industries agroalimentaires » (-4,1% contre +31,2%) ; (ii) d'une décélération de la progression des exportations des produits de l'« agriculture » (+1,6% en 2022 après +5,6% en 2021) ; et (iii) d'une accélération dans la progression des exportations des produits des « autres industries manufacturières » (+9,9% après +6,4%), notamment des industries de bois (+33,4% après +1,9%).

Tableau 29 : Evolution des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits du secteur primaire	-1,9	2,1	-3,5	-4,8	7,3	-2,0
Produits de l'agriculture	-5,9	1,3	1,6	-3,7	5,6	1,6
Produits de la sylviculture et exploitation forestière	21,7	5,2	-16,3	-9,5	12,8	-13,8
Produits du secteur secondaire	-7,0	-0,5	17,6	-14,8	7,5	5,7

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de l'extraction d'hydrocarbures	-20,3	-6,6	40,8	-14,5	-1,9	1,8
Produits des industries agro-alimentaires	10,4	6,1	-12,2	-2,4	31,2	-4,1
Produits des autres Industries manufacturières	0,6	4,1	-3,3	-21,5	6,4	9,9
Dont produits de l'industrie du bois	0,7	24,7	3,7	0,7	1,9	33,4
Total exportations de biens	-5,3	0,3	11,6	-12,3	7,5	3,6

Source : INS

3.1.2.1.2. Importations de biens

En 2022, le volume des importations des biens s'accroît de 6,6% après 15,8% en 2021. Ce ralentissement s'observe principalement dans les importations des produits de l'industrie chimique (+5,4% après +12,1%), des matériels de transport (+14,6% après +61,7%) et des équipements et appareils audiovisuels (+9,5% après +14,7%). Par ailleurs, des contractions sont enregistrées dans les importations des produits de l'agriculture (-1,5% contre +17,6%) et des industries métallurgiques (-11,5% contre +37,4%). A l'inverse, l'on note une accélération des importations des produits des industries agro-alimentaires (+16,5% après +14,0%).

Tableau 30 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)

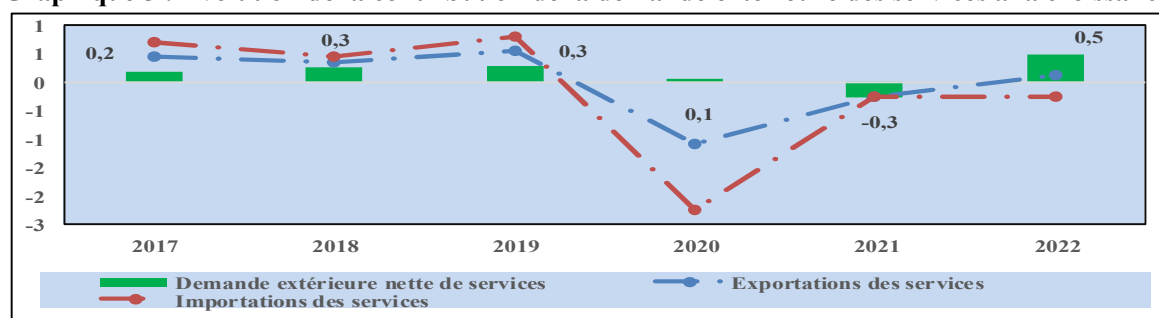
Libellés	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Poids 2022 (en %)
Produits du secteur primaire	12,6	4,9	7,6	-10,2	19,8	0,1	7,0
Produits de l'agriculture	12,3	4,3	7,6	-8,6	17,6	-1,5	6,5
Produits du secteur secondaire	-3,8	10,5	13,1	-15,5	15,6	7,1	93,0
Produit de l'extraction d'hydrocarbures	-40,9	-17,7	36,6	-99,8	-46,2	-54,0	0,0
Produits des industries agro-alimentaires	5,0	-2,8	8,4	-10,1	14,0	16,5	18,6
Produits des autres industries manufacturières	0,3	17,3	12,8	-8,9	17,5	3,2	72,6
dont industrie textile	-3,7	6,1	2,7	-2,5	4,5	2,2	2,2
dont industrie chimique	13,1	12,7	1,5	-15,9	12,1	5,4	8,0
dont industrie métallurgique	-10,0	18,1	2,8	-9,0	37,4	-11,5	7,5
dont machines et appareils électriques	6,1	1,9	0,8	-15,7	36,6	-1,8	8,8
dont matériel de transport	-2,4	-10,4	4,4	-20,7	61,7	14,6	5,9
dont équipements et appareils audiovisuels	-48,8	22,9	4,6	-12,3	14,7	9,5	2,7
Total des importations de biens	-3,0	10,2	12,8	-15,2	15,8	6,6	100

Source : INS

3.1.2.2. Demande extérieure nette de services

En 2022, la demande extérieure nette de services contribue à hauteur de 0,5 point à la croissance réelle du PIB. Cette situation est la résultante d'une contribution de 0,1 point des exportations de services et de -0,4 point des importations de même nature.

Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS, MINFI

3.1.2.2.1 Exportations de services

Les exportations de services représentent 20,2% du volume total des exportations de biens et services. Les exportations de services concernent principalement les postes « Transports et entreposage » qui représentent 31,8% des exportations totales de services ; « Services de location, des agences de voyage » (17,9%) ; « Services d'hébergement et de restauration » (13,9%) ; « Services professionnels, scientifiques et techniques » (8,8%) ; « Services d'information et communication » (7,1%) et « Services financiers et d'assurance » (6,6%).

En 2022, le volume des exportations de services progresse de 2,7%, après une contraction de 5,8% enregistrée en 2021. Ce regain est essentiellement observé dans les postes : « Services de santé et d'action sociale » (+3,0% contre -69,8% en 2021), « Services artistiques, sportifs et récréatifs » (+2,4 contre -12,5%) ; « Services d'information et de communication » (+4,6% contre -9,8%) ; « Transport et entreposage » (+5,5% contre -5,6%). A contrario, les exportations de services dans les postes suivants sont en baisse : « Services financiers et d'assurance » (-7,8% après -13,1%) ; « Services d'hébergement et de restauration » (-2,9% après -7,2%) ; « Education » (-23,2% après -20,4%) et « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (-2,8% après -0,8%).

3.1.2.2.2 Importations de services

En 2022, le volume des importations de services diminue de 10,9% après une progression de 0,3% en 2021. Cette contraction est essentiellement observable au niveau des postes « Services artistiques, sportifs et récréatifs » (-57,4% après -48,9% en 2021) « Education » (-28,5% contre +0,2%) ; « Services de location, des agences de voyage » (-26,2% après -22,6%) ; « Services d'information et de communication » (-17,3% contre +12,1%) ; « Services d'hébergement et de restauration » (-13,8% contre +31,5%) et « Transports et entreposage » (-8,3% après -1,3%). A l'inverse, les importations augmentent dans les postes suivants « Services professionnels, scientifiques et techniques » (+22,2% après +6,3%) et « Services de santé et d'action sociale » (+5,2% contre -43,7%).

En termes de poids, les importations de services en volume représentent 13,3% des importations totales de biens et services. Les principales rubriques d'importations de services sont : « Services professionnels, scientifiques et techniques » (25,1% de l'ensemble des services importés), « Services d'hébergement et de restauration » (20,1%), « Transports et entreposage » (18,7%) et « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (12,1%).

3.2 Prix et compétitivité globale

3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages

En 2022, le taux d'inflation s'accélère de 3,8 points par rapport à 2021, pour se situer à 6,3%, dépassant ainsi le seuil retenu parmi les critères de convergence de la CEMAC¹, dans son dispositif de surveillance multilatérale. C'est le niveau général des prix le plus élevé enregistré après celui de 1995. Il est soutenu principalement par l'augmentation des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+12,7% après +4,3% en 2021) et de celle des prix des services de « restaurants et hôtels » (+6,3% après +1,5% en 2021). La hausse des prix est également alimentée par les accélérations observées dans les autres postes de consommation, notamment les « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+5,6% après +1,7%), « articles d'habillement et chaussures » (+4,0% après +2,2%), « transports » (+2,7% après +0,8%) et « enseignement » (+2,5% après +1,2%).

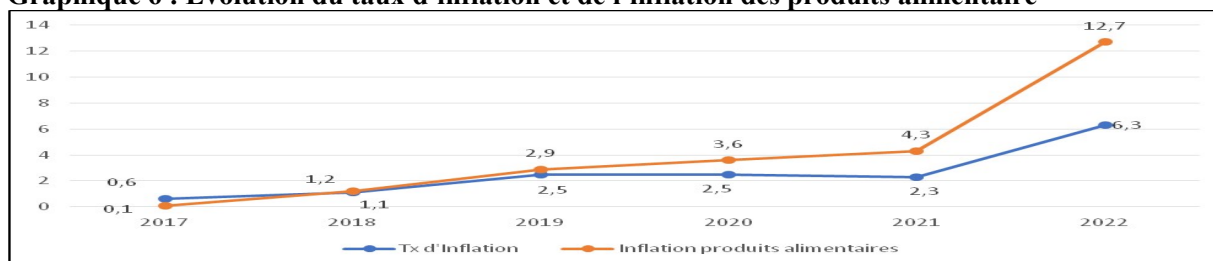
Les prix des produits alimentaires progressent du fait du renchérissement : (i) des « pains et céréales » (+16,3%), en lien avec l'augmentation des prix des « pâtisseries, gâteaux, biscuits et viennoiseries

¹ Le taux d'inflation ne doit pas excéder le seuil de 3%.

» (+23,9%), des pains (+22,8%) et des « farines, semoules et gruaux » (+12,7%) ; (ii) des huiles brutes (+27,2%) ; (iii) des poissons et fruits de mer (+14,4%), du fait de l'accroissement des prix des poissons frais (+17,9%) et de ceux des « poissons et autres produits de mer congelés » (+16,2%) ; (iv) des viandes (12,2%), tirés par la hausse de la viande de bœuf (+13,4%), de la viande de mouton et de chèvre (+11,6%), de la viande de porc (+10,3%), et des volailles (+10,5%).

L'augmentation des prix des restaurants et hôtels découle principalement de la hausse de 10,1% du prix des services de restaurants (repas et collations pris à l'extérieur). En ce qui concerne l'entretien courant du foyer et le logement, un accroissement des prix est observé sur certains matériaux de construction habituellement utilisés par les ménages pour leurs petits travaux de construction ou de réhabilitation/réparation, notamment le ciment, les tôles, les tuyaux PVC, les carreaux de mur et le fer à béton.

Graphique 6 : Evolution du taux d'inflation et de l'inflation des produits alimentaire



Sources : INS, MINFI

Suivant l'origine des biens, la hausse des prix s'observe aussi bien sur les produits locaux (+6,4% après +2,2% en 2021) que sur les produits importés (+5,0% après 3,0%). L'augmentation des prix des biens locaux s'explique, entre autres, par : (i) la contraction de l'offre en lien avec les mauvaises conditions climatiques dans les bassins de production, la crise sécuritaire dans le NOSO qui limite la production et entrave l'acheminement des produits ; (ii) la dégradation de certains axes du réseau routier qui limite l'approvisionnement des grands centres de consommation ; (iii) les pratiques spéculatives de certains commerçants véreux. Pour ce qui est des produits importés, cette hausse est imputable à la persistance des effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, qui ont davantage contribué au renchérissement des importations des denrées alimentaires, des intrants agricoles et autres matières premières, des matériaux de construction et du fret maritime.

Par secteur d'activités, l'on enregistre une accélération des prix dans tous les secteurs, mais à des degrés divers. Ainsi, les prix des produits ont enregistré une hausse de : 11,0% après 4,7% dans le secteur primaire ; 5,6% après 1,6% dans le secondaire ; 2,9% après 0,9% dans le tertiaire.

Sur le plan spatial, l'inflation s'observe dans toutes les régions, avec un dépassement du seuil communautaire de 3%. L'accélération des prix dans les chefs-lieux de régions se présente ainsi qu'il suit : Ngaoundéré (+7,4% après +1,0% en 2021), Bafoussam (+7,3% après 2,4%), Buea (+7,1% après 1,7%), Bamenda (+6,8% après +3,8%), Maroua (+6,4% après +3,2%), Yaoundé (+6,2% après +1,8%), Douala (+5,7% après 1,9%), Bertoua (+5,5% après 4,4%), Ebolowa (+5,7% après +3,7%) et Garoua (+5,4% après +2,1%).

Afin de contenir cette hausse des prix, notamment sur certains biens et services ayant un impact sur les populations, le Gouvernement a adopté une politique de stabilisation des prix des produits pétroliers à la pompe. Il a ainsi opté pour le maintien des prix des produits pétroliers et du gaz domestique, à travers un mécanisme de subvention des prix à la pompe. Parmi les autres mesures prises par le Gouvernement figurent : (i) l'organisation des ventes promotionnelles à des prix attractifs ; (ii) l'exonération des taxes fiscal-douanières à l'importation de certains produits ; (iii) la suspension de la redevance portuaire et du précompte de l'achat sur plusieurs produits ; (iv) l'abattement de 80% du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane des marchandises

importées ; (v) le démantèlement des barrages routiers instaurés par certains postes de gendarmerie et de police pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

Tableau 31 : Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (Base 100 année 2022)

Postes de dépenses	Poids	2020	2021	2022	1 ^{er} sem. 2022	1 ^{er} sem. 2023	Variations (en %)	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation								
Produits alimentaires et boissons non	31,8	85,1	88,7	100,0	96,5	108,4	12,7	12,4
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	94,1	96,0	100,0	98,9	102,8	4,1	4,0
Articles d'habillement et chaussures	9,8	94,1	96,2	100,0	99,0	103,4	4,0	4,4
Logement, eau, gaz, électricité et autres	12,9	96,4	98,2	100,0	99,6	102,6	1,9	3,1
Meubles, articles de ménage et entretien	5,1	93,3	94,7	100,0	97,5	106,5	5,6	9,2
Santé	4,8	99,4	99,6	100,0	99,8	100,7	0,4	0,9
Transports	11,3	96,6	97,4	100,0	99,3	112,3	2,7	13,1
Communication	4,6	98,8	99,3	100,0	99,6	100,4	0,8	0,8
Loisirs et culture	3,4	97,4	98,3	100,0	99,6	101,4	1,7	1,7
Enseignement	3,1	96,4	97,5	100,0	98,6	102,3	2,5	3,7
Restaurants et hôtels	6,7	92,6	94,1	100,0	97,9	104,4	6,3	6,6
Biens et services divers	5,2	95,1	96,1	100,0	98,3	104,6	4,0	6,4
Indice Général	100	92,0	94,1	100,0	98,1	105,9	6,3	8,0
II - Evolution suivant les groupes								
Produits locaux		92,0	94,0	100,0	97,9	106,6	6,4	8,8
Produits importés		92,4	95,2	100,0	98,6	104,7	5,0	6,1

Sources : INS, MINFI

Au premier semestre 2023 et en glissement annuel, les prix à la consommation finale des ménages augmentent de 8,0%. Cette hausse est principalement observée sur les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+12,4%) et les coûts de transport (+13,1%).

L'évolution des prix des produits alimentaires est tirée par celle des prix des « huiles et graisses » (+18,9%), des légumes (+17,3%), des « laits, fromages et œufs » (+12,3%) et « des poissons et fruits de mer » (+14,4%). L'accroissement des coûts des services de transport découle principalement de ceux du transport routier des passagers (+16,0%) et de ceux du transport aérien des passagers (+13,8%), en lien avec la hausse des prix du carburant à la pompe.

S'agissant du prix des carburants à la pompe, entre 2016 et 2022, le montant de la subvention dédiée aux prix des carburants à la pompe s'est fortement accru, en lien avec la hausse des cours du pétrole. Pour amortir ce poids de subvention des produits pétroliers, le Gouvernement a relevé depuis le 1^{er} février 2023, les prix du super, dont le litre passe de 630 francs à 730 francs et du gasoil dont le litre passe de 575 francs à 720 francs. Le prix du pétrole lampant, grandement consommé par les couches défavorisées reste stable à 350 francs le litre ; de même que le prix de la bonbonne de 12,5 Kg de gaz domestique toujours vendue à 6 500 francs. Par ailleurs, afin de garantir le pouvoir d'achat des consommateurs, les salaires des agents publics ont été revalorisés en moyenne de 5,2% et le SMIG remonté à 41 875 francs contre 36 270 francs auparavant.

3.2.2. Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers deux facteurs, à savoir la compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions, et la compétitivité selon les prix.

3.2.2.1. Compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions : attractivité de l'économie

L'attractivité de l'économie camerounaise est perçue ici sous le prisme de la performance du pays, évaluée sur la base de la taille et du dynamisme du marché, du capital humain, de la capacité

d'emprunter à moindre coût, de la qualité et de la quantité des infrastructures, et de la gouvernance politique et économique. Ces facteurs de compétitivité sont analysés au travers des notations et classements réalisés par diverses institutions, notamment les agences de notation souveraines, le Forum Economique Mondial (FEM), le FM Global, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Transparency International (TI), la Banque Mondiale, l'Institut Européen d'Administration des Affaires, et le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM).

En 2022, l'évolution et l'appréciation des facteurs de compétitivité structurelle révèle une amélioration globale de la situation par rapport à 2021.

3.2.2.1.1 Gouvernance politique et économique

En 2022, le score du Cameroun dans le pilier « institution » du FEM s'est amélioré de 3 points par rapport à 2021. Cette performance qui a débuté en 2019, peut être mise à l'actif de la poursuite de la politique de dématérialisation et de l'allègement des procédures administratives et financières. Suivant l'Indice de Perception de la Corruption de TI, le Cameroun est classé 142^{ème} sur 180 pays dans le monde, avec un score de 26 sur 100 après avoir occupé le 144^{ème} rang en 2021, avec un score de 27 sur 100.

Pour la Banque mondiale, le Cameroun conserve son rang de 15^{ème} sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne. Le classement est effectué suivant l'évolution de l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique subsaharienne (CPIA).

Le Cameroun s'améliore en gestion économique, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et la transparence, en renforçant les réformes budgétaires et en améliorant le suivi des risques budgétaires associés aux partenariats publics privés (PPP). Par contre, il doit redoubler d'efforts pour renforcer les droits de propriété au moyen de réformes foncières et juridiques, l'efficacité et l'intégrité du système judiciaire, ainsi que la transparence et la redevabilité dans le secteur public.

Dans le même ordre d'idées, les agences de notation, Standard & Poor's, et Fitch Ratings ont, chacune, maintenu en 2022, la note souveraine du Cameroun de 2021, respectivement à «B-» et «B», mais assortie d'une perspective de stabilité. Ces notes mettent en relief le renchérissement du coût d'emprunt de l'argent, car elles classent le pays dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds, en raison, selon ces agences, des facteurs de vulnérabilité liés aux incertitudes politiques et à la forte dépendance aux matières premières.

3.2.2.1.2 Infrastructures

La qualité des infrastructures au Cameroun s'améliore en 2022 mais demeure faible. Dans le pilier « infrastructures » du FEM et malgré l'amélioration de son score de 1,9 point par rapport à 2021, le pays demeure faiblement compétitif. Les scores de tous les sous-indicateurs se sont améliorés en 2022, bien qu'étant en dessous du seuil de 50 sur 100. Des efforts restent particulièrement à faire en ce qui concerne l'efficacité des services de transports ferroviaire et aérien, la fiabilité de l'approvisionnement en eau et la qualité des infrastructures routières.

S'agissant particulièrement de la compétitivité des ports, la troisième édition du rapport sur l'Indice mondial de Performance des Ports à Conteneurs (CPPI), en partenariat avec l'agence S&P Global Market Intelligence, constate globalement une nette amélioration des conditions opérationnelles après les perturbations sans précédent causées par la pandémie de Covid-19. Le classement 2022 situe les ports autonomes de Douala (PAD) et de Kribi (PAK) respectivement à la 29^{ème} et 37^{ème} place sur les 46 ports du continent africain, soit une place de gagnée pour le PAD et le PAK par rapport à 2021. A l'échelle mondiale, le classement des ports camerounais s'améliore également ; le port autonome de Douala passe de la 340^{ème} place à 295^{ème} et celui de Kribi de la 355^{ème} place à 324^{ème}. Ce classement se fonde principalement sur la durée des cycles de déchargement/chargement

des navires.

Toutefois, les délais de passage des marchandises au port autonome de Douala demeurent élevés en 2022, et se situent en moyenne à 18,2 jours à l'export (après 15,55 jours en 2021), et à 9,53 jours à l'import (après 10,41 jours en 2021). Au port autonome de Kribi, les délais de passage des marchandises se situent en moyenne à 6,95 jours à l'export (après 14,4 jours en 2021), et à 19,58 jours à l'import (après 19,41 jours en 2021). Ces indicateurs sont les moins compétitifs en Afrique subsaharienne, où les délais de passage, en export et import, sont de 4,2 jours en moyenne. Le volume de trafic maritime au port autonome de Kribi est évalué à 9 970 000 tonnes, en hausse de 20% par rapport à 2021. Il est constitué des hydrocarbures à hauteur de 82%. Le trafic des produits hors hydrocarbures à travers le terminal à conteneurs et le terminal polyvalent, ont presque doublé (+93%) pour se situer à 1 807 866 tonnes. Les exportations y relatives pèsent 29% et ont crû de 73% pour se situer à 521 650 tonnes, alors que les importations ont doublé à 1 286 256 tonnes. Le volume de trafic maritime au port autonome de Douala est de 12 502 599 tonnes, en baisse de 2% par rapport à 2021. Il est constitué des hydrocarbures à hauteur de 14% observés essentiellement en importations. Le trafic des produits hors hydrocarbures a baissé de 4,3% pour se situer à 10 774 009 tonnes. Les exportations y relatives pèsent 25,3% et sont restées quasi-stables (+0,2%) à 2 730 701 tonnes, alors que les importations ont reculé de 5,7% pour se situer à 7 997 248 tonnes.

3.2.2.1.3 Capital humain et financier

L'évaluation de la dimension *capital humain et financier* porte sur les piliers « Compétences » du FEM et sur l'indice de compétence des talents de l'Institut Européen d'Administration des Affaires.

En 2022, le capital humain et financier au Cameroun se bonifie. Avec un score de 48,4 sur 100, en progression de 2,3 points par rapport à 2021, le Cameroun occupe le 66^{ème} rang mondial dans le pilier « Compétences » du fait du renforcement de la qualité de la formation professionnelle et de la qualité de l'éducation tertiaire. De même, avec un score de 43,4 contre 41,4 sur 100 en 2021, enregistré au pilier « conditions financières » du FEM, le système financier camerounais s'améliore en termes de disponibilité du capital risque, de solidité du système bancaire et de financement des PME.

3.2.2.2. Compétitivité prix

La compétitivité prix est analysée à partir du taux de change effectif réel (TCER) et des termes de l'échange. En 2022, le TCER qui combine le taux de change effectif nominal (TCEN) et le différentiel des prix avec les partenaires commerciaux se déprécie de 3,6% par rapport à 2021, traduisant ainsi un gain de positions concurrentielles après la perte enregistrée en 2021. Ce gain de compétitivité est à mettre davantage au compte de la monnaie qu'à celui du niveau général des prix. En effet, en 2022 et par rapport à 2021, le franc CFA se déprécie de 2,8% par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux, alors que le différentiel d'inflation, favorable pour le Cameroun, l'est à seulement 0,7%.

En 2022, l'indice des termes de l'échange progresse de 13,4%. Cette augmentation est consécutive à une hausse plus importante des prix des exportations (+31,6%) par rapport à celle des prix des importations (+25,8%), traduisant ainsi un renforcement des avoirs en devises.

Tableau 32 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2015 à 2022 (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TCER	-13,9	-19,7	22,5	-7,8	3,5	-3,8	-2,5	3,6
dont TCEN	-0,7	1,5	0,4	0,4	0,1	-0,8	2,4	2,8
dont IPRE	-13,3	-20,9	22,1	-8,2	3,4	-3,1	-4,7	0,7
Termes de l'échange	-10,4	-2,6	4,2	7,2	-4,4	2,6	8,2	13,4

Sources : Banque mondiale, MINFI/DP

CHAPITRE 4 : SECTEUR FINANCIER

En 2022, le secteur financier a été marqué au plan international principalement par l'adoption de politiques monétaires restrictives dans la plupart des pays du monde, du fait de la montée de l'inflation causée par le conflit russo-ukrainien. Le relèvement des taux directeurs des banques centrales à travers le monde et les ponctions de liquidités ont été les instruments utilisés pour freiner l'inflation. Au plan national, le contexte a été caractérisé par le resserrement de la politique monétaire pour contribuer à juguler l'inflation. La situation monétaire fait ressortir un accroissement de la masse monétaire (+12,0%), qui s'est traduit au niveau des contreparties par la hausse des avoirs extérieurs nets (+21,6%), des créances nettes sur l'Etat (+7,4%) et des crédits à l'économie (+11,2%).

Au premier semestre 2023, la politique de resserrement du crédit s'est renforcée dans un environnement où le Cameroun poursuit la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI en juillet 2021, dont l'un des objectifs est le renforcement de la stabilité du secteur financier et la réduction des prêts non performants. Par rapport au premier semestre 2022, la situation monétaire s'est caractérisée par une hausse de la masse monétaire (+10,8%) qui s'observe au niveau de ses contreparties à travers un accroissement des avoirs extérieurs nets (+9,8%), des crédits à l'économie (+14,0%) et des créances nettes sur l'Etat (+10,1%). Dans le même temps, les crédits bancaires augmentent de 12,7%, tirés par les crédits accordés aux entreprises privées, aux entreprises publiques et aux particuliers.

4.1. Politique monétaire

La politique monétaire des Etats membres de la CEMAC se caractérise par un régime de change assis sur quatre principes : (i) la parité fixe entre le Franc CFA et l'euro ; (ii) la convertibilité illimitée du Franc CFA, garantie par la France, subordonnée par la stabilité monétaire ; (iii) la liberté totale des transferts entre les pays de la CEMAC ; (iv) la mise en commun des réserves de change. La stabilité monétaire est assurée, au plan interne, lorsque le taux d'inflation est inférieur ou égal à 3%, et au plan externe, quand le niveau des avoirs extérieurs bruts représente plus de 60% des engagements à vue de la BEAC, ou lorsque les réserves brutes permettent de couvrir au moins trois (03) mois d'importations de biens et services. La politique monétaire est mise en œuvre à travers les opérations de refinancement, le maniement des taux d'intérêts et les réserves obligatoires.

4.1.1. Politique de refinancement

En 2022, la BEAC a révisé plusieurs fois à la baisse le volume hebdomadaire de refinancement des banques, avec pour objectif de freiner l'inflation. Ainsi, ce volume est passé en moyenne de 213 milliards par semaine au premier trimestre à 50 milliards par semaine au quatrième trimestre. Le taux de souscription est resté constamment supérieur au montant mis en adjudication. Il a même représenté trois fois le montant mis en adjudication au quatrième trimestre 2022.

Au premier semestre 2023, la BEAC a maintenu le volume moyen des adjudications à 50 milliards par semaine au cours du premier trimestre, avant de le relever à 93 milliards au cours du deuxième trimestre, en se fondant sur le niveau satisfaisant de liquidités sur le marché. Le taux de souscription a représenté deux fois le montant mis en adjudication au premier trimestre, mais a baissé à 61,3% au deuxième trimestre.

Tableau 33 : Opérations de refinancement hebdomadaire sur le marché monétaire (en milliards)

Trimestre	Montant hebdomadaire moyen mis en adjudication	Montant moyen de souscription	Taux de souscription moyen (en %)
T1_2021	250	217	86,8
T2_2021	250	270	108,0
T3_2021	250	274	109,6
T4_2021	240	258	107,5
T1_2022	213	266	124,9
T2_2022	162	181	111,7
T3_2022	137	160	116,8
T4_2022	50	170	340,0
T1_2023	50	98	196,0
T2_2023	93	57	61,3

Sources : MINFI/BEAC

Dans le cadre des injections de liquidités en faveur des banques camerounaises, les statistiques du marché monétaire affichent un volume global de mises en adjudication de 7 290 milliards en 2022 contre 12 900 milliards en 2021. Le montant global de souscriptions en 2022 s'est situé à 9 893 milliards contre 13 235 milliards en 2021. Le taux de souscriptions qui en découle est de 135,7% en 2022 contre 102,6% en 2021. Les reprises ou ponctions de liquidités ont porté sur un montant total de 633 milliards en 2022. Les taux d'intérêts moyens annuels des crédits octroyés aux banques par la Banque Centrale ont progressé, passant de 5,0% en 2021 à 5,81% en 2022.

Au premier semestre 2023, le volume global de mises en adjudication est de 1 990 milliards contre 4 850 milliards au premier semestre 2022. Le montant global de souscriptions correspondantes s'est situé à 2 145 milliards contre 5 630 milliards un an plus tôt. Les taux d'intérêts ont poursuivi leur progression et ont atteint une moyenne de 6,55%.

En 2022, le compartiment interbancaire du marché a enregistré une hausse de 54% du volume de transactions qui se situe à 1 612 milliards. Les taux d'intérêts annuels des prêts pratiqués entre les banques varient de 0,5% à 2% pour les maturités d'un an, et de 2,5% à 7,5% pour les maturités de moins de 90 jours. Les opérations intra-groupes sont prédominantes, avec 55% du total des opérations contre 45% pour les opérations inter-groupes. Les opérations entre les banques résidentes et les autres banques de la CEMAC pèsent 26% de l'ensemble des transactions, réparties en 299,5 milliards de prêts et 121 milliards d'emprunts. S'agissant des concours au Trésor, les engagements du Trésor vis-à-vis de la BEAC sont restés inchangés à 577 milliards.

Au premier semestre 2023 et comparativement au premier semestre 2022, les opérations du marché interbancaire ont triplé pour se situer à 1 631 milliards. Les opérations inter-groupes y représentent 55% contre 45% pour les opérations intra-groupes. Parmi les opérations effectuées avec les banques non résidentes, celles effectuées avec les banques résidentes dans les autres pays de la CEMAC y représentent 80%.

4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts

Afin de continuer de soutenir la stabilité monétaire, la BEAC ajuste en tant que de besoin ses taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est passé de 3,25% en mars 2020 à 3,5% en novembre 2021 ; 4% en avril 2022 ; 4,5% en septembre 2022 et à 5% depuis mars 2023. Le taux de la facilité de prêt marginal, qui est le taux auquel la BEAC prête de l'argent aux banques commerciales pour une durée n'excédant pas 24 heures, passe de 6,26% en septembre 2022 à 6,75% en avril 2023. Reflétant ces évolutions, le taux interbancaire moyen pondéré (TIMP), *taux auquel les banques commerciales s'échangent de l'argent*, est resté sur une tendance haussière. L'enjeu de ce resserrement monétaire est de contenir l'inflation importée, estimée à 6,7% en 2023.

Tableau 34 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques (en %)

	Jun 2021	Sept. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Mars 2022	Avril 2022	Jun 2022	Sept. 2022	Avril 2023
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	3,25	3,25	3,25	3,5	3,5	3,5	4,0	4,0	4,5	5,0
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	4,38	4,12	3,92	4,34	4,21	4,46	4,43	4,43	4,45	5,67
Taux de la facilité marginale de prêt	5	5	5	5,25	5,25	5,25	5,75	5,75	6,26	6,75
Taux de facilité de dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux de rémunération des réserves obligatoires	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taux créditeur minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45

Source : BEAC

4.1.3. Politique des réserves obligatoires

En 2022, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2022, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 438,4 milliards contre 387,2 milliards à fin 2021. A fin juin 2023, il est estimé à 467,2 milliards, en hausse de 45 milliards par rapport à fin juin 2022. Ces réserves obligatoires sont rémunérées au taux de 0,05% et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

4.2. Situation monétaire

A fin décembre 2022, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 9 817,3 milliards, après 8652,0 milliards à fin décembre 2021. Elle se caractérise par une hausse de toutes ses composantes, à savoir : les avoirs extérieurs nets (+21,6%), les créances nettes sur l'Etat (+7,4%), les crédits à l'économie (+11,2%) et la masse monétaire (+12,0%). A fin juin 2023, la situation monétaire s'équilibre à 9 840,1 milliards, en progression de 11,9% par rapport à fin juin 2022.

Tableau 35 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

	Déc. 2021	Jun 2022	Déc. 2022	Jun 2023	Variations (en %)		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Contreparties des ressources du système monétaire	8 652,0	8 793,9	9 817,3	9 840,1	13,5	11,9	0,2
Avoirs extérieurs nets	2 627,0	2 662,7	3 194,0	2 924,3	21,6	9,8	-8,4
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 350,6	1 425,6	1 854,1	1 942,8	37,3	36,3	4,8
dont Compte d'opérations	2 282,8	2 496,0	2 696,7	2 536,3	18,1	1,6	-5,9
Avoirs en devises	29,1	83,5	354,8	709,7	1 117,6	749,7	100,0
Recours aux Crédits FMI	672,1	763,7	793,9	803,3	18,1	5,2	1,2
Avoirs extérieurs nets des BCM	1276,4	1237,1	1339,8	981,6	5,0	-20,7	-26,7
<i>Crédit intérieur (a+b)</i>	6025,0	6 131,2	6 623,3	6 915,7	9,9	12,8	4,4
Créances nettes sur l'Etat (a)	1986,0	1 891,5	2 133,2	2 083,4	7,4	10,1	-2,3
Position nette du gouvernement	2013,4	1 914,9	2 134,2	1 981,7	6,0	3,5	-7,1
Autres créances nettes sur l'Etat	-27,4	-59,1	-1,1	101,6	-96,1	-272,0	-9 652,3
Créances sur l'économie (b)	4039,0	4 239,6	4 490,1	4 832,3	11,2	14,0	7,6
Institutions bancaires en liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	-35,7	-35,7
Autres institutions bancaires non éligibles au refinancement de la BEAC	6,0	5,3	7,6	5,3	26,2	-0,7	-30,7
Institutions financières non bancaires	23,1	38,2	33,4	21,7	44,6	-43,2	-35,0
Entreprises publiques non financières	433,8	452,8	442,6	514,0	2,0	13,5	16,1
Secteur privé non financier	3576,1	3 743,3	4 006,5	4 291,4	12,0	14,6	7,1

	Déc. 2021	Juin 2022	Déc. 2022	Juin 2023	Variations (en %)		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Total des ressources du système monétaire	8652,0	8 793,9	9 817,3	9 840,1	13,5	11,9	0,2
Monnaie fiduciaire	1541,2	1 522,9	1 637,6	1 593,3	6,3	4,6	-2,7
Monnaie scripturale	3236,0	3 256,3	3 729,4	3 760,7	15,2	15,5	0,8
BEAC	2,1	5,3	3,7	4,2	78,9	-20,8	12,4
Banques créatrices de monnaie	3206,0	3 218,6	3 693,9	3 720,1	15,2	15,6	0,7
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	24,5	28,9	28,3	32,9	15,6	13,8	16,5
Centre des chèques postaux (CCP)	3,5	3,5	3,5	3,5	0,0	0,0	0,0
Disponibilités monétaires	4777,2	4 779,1	5 367,0	5 354,0	12,3	12,0	-0,2
Quasi-monnaie	2375,1	2 484,0	2 643,1	2 695,5	11,3	8,5	2,0
Banques créatrices de monnaie	2345,2	2 452,4	2 611,0	2 661,8	11,3	8,5	1,9
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	30,0	31,6	32,1	33,7	7,2	6,9	5,1
Masse monétaire	7152,4	7 263,1	8 010,1	8 049,5	12,0	10,8	0,5
Autres postes nets	1499,6	1 530,7	1 807,2	1 790,5	20,5	17,0	-0,9

Source : BEAC

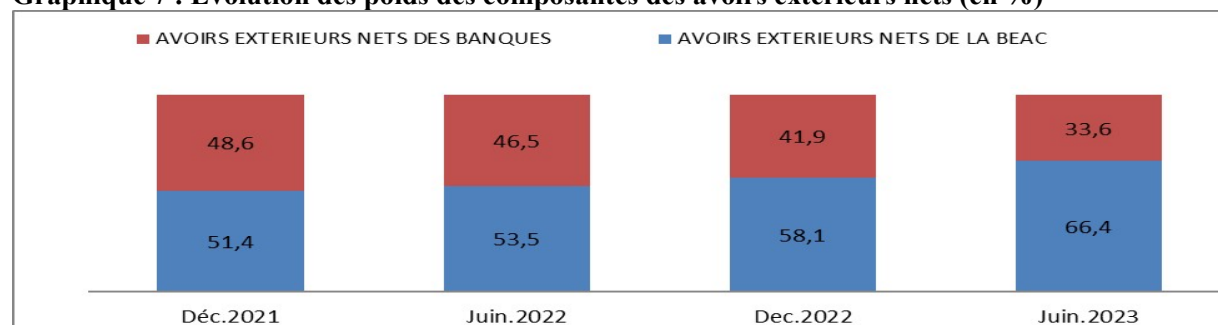
4.2.1. Contreparties de la masse monétaire

4.2.1.1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2022, et par rapport à la même date de 2021, les avoirs extérieurs nets progressent de 21,6% pour se situer à 3 194,0 milliards. Cette évolution est tirée par les avoirs extérieurs nets de la BEAC qui augmentent de 37,3%, en lien avec le renforcement du rapatriement des recettes d'exportations.

Au 30 juin 2023, les avoirs extérieurs nets se situent à 2 924,3 milliards, en hausse de 9,8% par rapport au 30 juin 2022, grâce à la hausse de 36,3% des avoirs extérieurs nets de la BEAC. A contrario, les avoirs extérieurs nets des banques diminuent de 20,7% et se situent à 981,6 milliards, en lien avec le fléchissement des titres souscrits par les banques dans les autres pays de la CEMAC. Les avoirs extérieurs nets sont constitués de 33,5% de ceux des banques et de 66,5% de ceux de la BEAC, contre respectivement 46% et 54% au 30 juin 2022. Les avoirs extérieurs bruts du Cameroun à la BEAC peuvent couvrir 6,7 mois d'importations de biens et services, contre 6,3 mois à fin juin 2022. Toutefois, le principe communautaire de mise en commun des réserves de change dilue cette performance, en ce sens que les avoirs extérieurs de l'ensemble de la CEMAC couvrent environ 5,8 mois d'importations.

Graphique 7 : Evolution des poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)

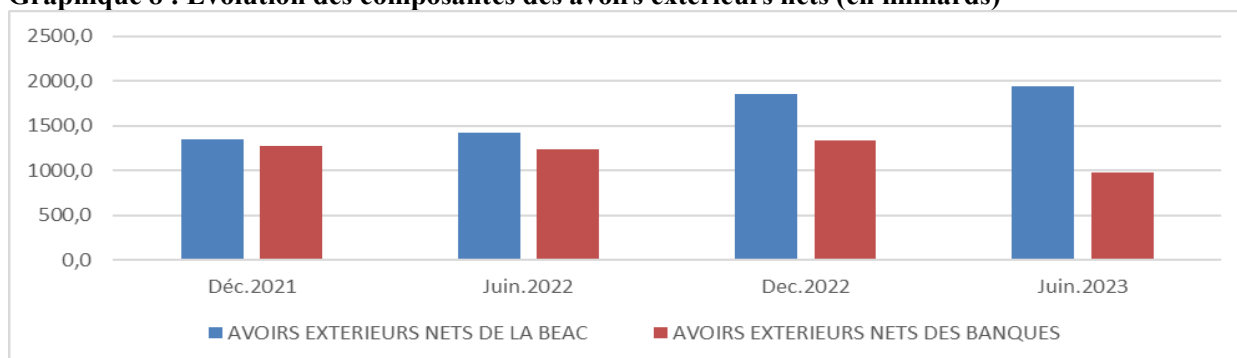


Source : BEAC

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'améliore à 76% à fin juin 2023,

contre 73% à fin juin 2022. La situation s'améliore aussi au niveau de la zone CEMAC, où le taux de couverture progresse, passant de 70% à 74%.

Graphique 8 : Evolution des composantes des avoirs extérieurs nets (en milliards)



Source : BEAC

4.2.1.2. Crédit intérieur

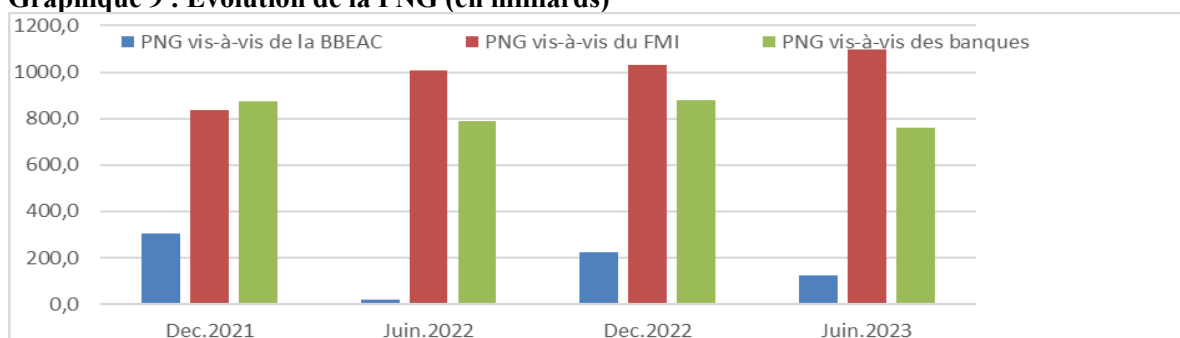
Au 31 décembre 2022, le crédit intérieur est de 6 623,3 milliards, en progression de 9,9% par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution résulte de la hausse de 241,0 milliards des créances nettes sur l'Etat, le crédit à l'économie ayant augmenté de 451,1 milliards.

La Position Nette du Gouvernement (PNG), composante essentielle des créances nettes sur l'Etat, croît de 6,0% pour se situer à 2 134,2 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement : (i) de la PNG vis-à-vis des banques, qui passe de 872,8 milliards à 880 milliards ; (ii) des crédits accordés par le FMI dans le cadre du programme économique et financier, qui passent de 834,1 milliards à 1 032,1 milliards ; (iii) l'augmentation de 84,2 milliards de la PNG vis-à-vis de la BEAC.

Les crédits à l'économie augmentent de 11,2% pour se situer à 4 490,1 milliards, tirés par les crédits au secteur privé non financier, composante principale des crédits à l'économie (88% de l'encours) qui croissent de 12,0%. De même, les crédits aux entreprises publiques progressent de 2,0% et se chiffrent à 442,6 milliards. S'agissant de la maturité, les crédits à court terme représentent 51,7% de l'encours des crédits à l'économie, ceux à moyen terme 44,8% et ceux à long terme 3,5%.

A fin juin 2023 et par rapport au 30 juin 2022, le crédit intérieur augmente de 12,8% pour se situer à 6 915,7 milliards, tiré particulièrement par les crédits au secteur privé non financier (+14,6%), les crédits aux entreprises publiques (+13,5%) et les créances nettes sur l'Etat (+10,1%). Reflétant l'évolution des créances nettes sur l'Etat, la PNG augmente de 3,5% pour se situer à 1 981,7 milliards, en lien avec la hausse de 111,6 milliards de la PNG vis-à-vis de la BEAC, et de 90,2 milliards de la PNG vis-à-vis du FMI. En revanche, la PNG vis-à-vis des banques régresse de 135 milliards pour se situer à 758,5 milliards.

Graphique 9 : Evolution de la PNG (en milliards)



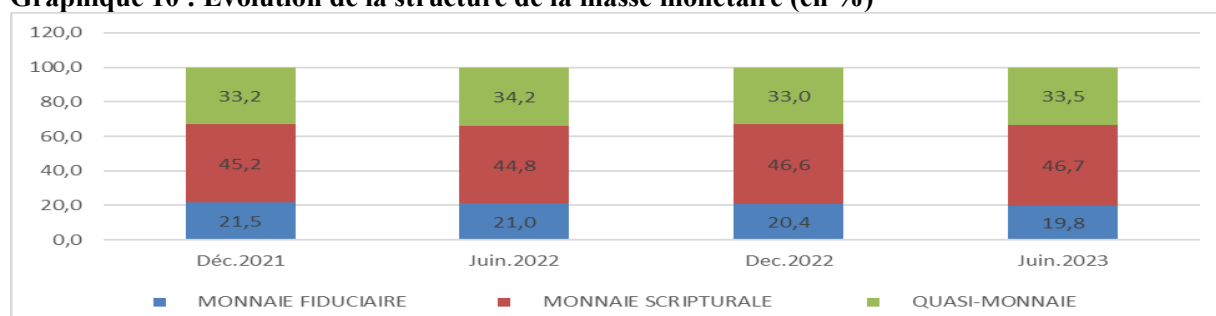
Source : BEAC

4.2.2. Masse monétaire

A fin décembre 2022, et reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresse de 12,0% par rapport à fin décembre 2021, pour se chiffrer à 8 010,1 milliards. Toutes ses composantes augmentent également entre ces deux dates ; de 6,3% pour la monnaie fiduciaire, 15,2% pour la monnaie scripturale et 11,3% pour la quasi-monnaie.

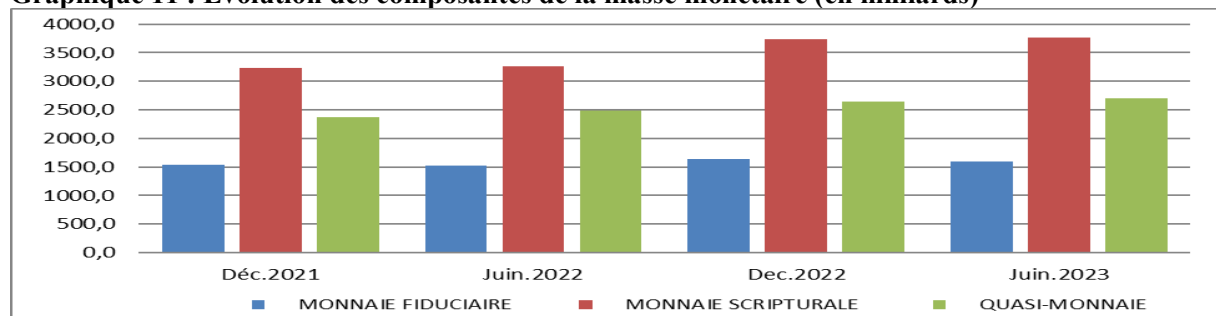
Au 30 juin 2023 et par rapport à la même date en 2022, la masse monétaire croît de 10,8% et s'établit à 8 049,5 milliards. Suivant ses composantes, les progressions sont de 4,6% pour la monnaie fiduciaire, 15,5% pour la monnaie scripturale, et 8,5% pour la quasi-monnaie. La masse monétaire est composée de 19,8% de monnaie fiduciaire ; 46,7% de monnaie scripturale et 33,5% de quasi-monnaie.

Graphique 10 : Evolution de la structure de la masse monétaire (en %)



Source : BEAC

Graphique 11 : Evolution des composantes de la masse monétaire (en milliards)



Source : BEAC

4.3. Secteur bancaire

En 2022, le secteur bancaire se caractérise par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) la progression des transactions par monnaie électronique ; et (v) l'amélioration du respect des normes prudentielles. Le paysage bancaire camerounais s'enrichit de 2 nouvelles banques : ACCESS BANK CAMEROON, filiale du groupe bancaire nigérian ACCESS BANK et LA REGIONALE, contrôlée par les Camerounais. Ces deux entrées portent à 18 le nombre de banques exerçant au Cameroun en 2022.

Le produit net bancaire (PNB) est de 575,9 milliards en augmentation de 15,9% par rapport à 2021. Cette performance est attribuable à l'amélioration de la marge sur opérations financières (+20,3%), la marge sur opérations diverses (+10,2%) et la marge sur opérations avec la clientèle (+14,1%). Moins de la moitié du PNB (48,4%) provient de la marge sur les opérations avec la clientèle. Le taux de bancarisation au sens strict, évalué en rapportant le nombre de personnes détentrices d'au moins un compte bancaire dans un établissement de crédit à la population active, s'est amélioré, passant de 28,4% en 2021 à 33,1%. Au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte les comptes ouverts dans les EMF, les établissements financiers et la CAMPOST, le taux de bancarisation de la population active s'améliore, atteignant 53,4% contre 47,7% en 2021.

Au premier semestre 2023, le paysage bancaire du Cameroun s'enrichit d'une nouvelle banque dénommée AFRICA GOLDEN BANK, contrôlée par des camerounais. Cette nouvelle entrée porte à 19 le nombre de banques exerçant au Cameroun.

4.3.1. Total des bilans

Au 31 décembre 2022 et par rapport au 31 décembre 2021, le total du bilan de l'ensemble des banques progresse de 17,3%, pour se situer à 9 486,4 milliards. Au 30 juin 2023, le total du bilan des banques s'équilibre à 10 187 milliards, en hausse de 19,1% par rapport à la même date en 2022. Afriland first bank occupe la première place, avec 18,8% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par SGC (14,7%), BICEC (8,9%), BAC (8,5%), SCB (8,1%), UBA (7,1%), ECOBANK (6,3%), CBC (6,1%), CCA (5,6%) et BGFI BANK (5,2%).

4.3.2. Dépôts de la clientèle

A fin 2022 et par rapport à fin 2021, les dépôts de la clientèle augmentent de 16,2% et se chiffrent à 7 244 milliards. Cette hausse est consécutive à celle des dépôts des particuliers (+10,3%), des entreprises privées (+29,7%), de l'Administration publique centrale (+21,4%) et des entreprises publiques (+8,1%).

A fin juin 2023, les dépôts progressent de 17,0% par rapport au 30 juin 2022, pour se situer à 7 574,9 milliards. Cette évolution est essentiellement attribuable à l'augmentation des dépôts des entreprises privées (+39,9%) et des particuliers (+18,2%). Par nature, les dépôts à terme et les dépôts à vue sont en hausse, respectivement de 10,5% et 20,5%. Par contre, les dépôts à régime spéciaux (bons de caisse) diminuent de 10,7%. Suivant le type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (36,5% contre 36,1% à fin juin 2022). Ils sont suivis par les entreprises privées (31,5% contre 26,3% à fin juin 2022), l'Administration publique centrale (7,7% contre 8,9%) et les entreprises publiques (7,8% contre 8,7%).

Tableau 36 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31 déc. 2021	30 juin 2022	31 déc. 2022	30 juin 2023	Variations (en %)		Poids à fin juin 2023 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	495,4	573,8	601,3	581,9	21,4	1,4	7,7
Administration publique locale	29,1	29,3	29,2	35,8	0,2	22,2	0,5
Organismes publics	146,2	218,2	140,7	138,4	-3,8	-36,6	1,8
Administrations privées	162,0	156	144,9	175,0	-10,6	12,2	2,3
Entreprises publiques	515,7	565,7	557,6	593,3	8,1	4,9	7,8
Entreprises privées	1651,8	1703,9	2141,7	2383,5	29,7	39,9	31,5
Sociétés d'assurance et de capital	157,9	126,8	158,7	187,3	0,5	47,7	2,5
Entreprises individuelles	226,4	272,1	270,7	262,7	19,6	-3,5	3,5
Particuliers	2369,1	2338	2612,5	2763,8	10,3	18,2	36,5
Divers	479,5	491,6	586,8	453,1	22,4	-7,8	6,0
TOTAL	6233,0	6475,4	7244,0	7574,9	16,2	17,0	100,0

Sources : MINFI, BEAC

Par maturité, les dépôts à vue sont prépondérants avec 82,2% de l'ensemble des dépôts à fin juin 2023. Ils sont suivis par les dépôts à terme (12,4%) et les dépôts à régime spécial (5,4%).

Tableau 37 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards)

Libellés	31 déc. 2021	30 juin 2022	31 déc. 2022	30 juin 2023	Variations en %		Poids au 30 juin 2023 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Dépôts à régime spécial	463,1	462	448,9	412,4	-3,1	-10,7	5,4
Dépôts à terme	813,9	850,7	923,3	940,4	13,4	10,5	12,4
Dépôts à vue	4956	5162,8	5871,9	6222,1	18,5	20,5	82,2
TOTAL	6233	6475,5	7244,0	7574,9	16,2	17,0	100,0

Source : BEAC

4.3.3. Crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2022, l'encours des crédits s'élève à 4 715,0 milliards, en hausse de 9,3% par rapport à la même date de 2021. Cette évolution est tirée par les crédits octroyés aux particuliers, entreprises privées, et entreprises publiques.

Le taux effectif global, c'est-à-dire le prix de revient des crédits, pratiqué par les banques est en moyenne de 15,74% pour les prêts aux particuliers ; 11,86% pour les prêts aux PME ; 6,51% pour les prêts aux grandes entreprises ; 14,57% aux autres personnes morales autres que les PME et Grandes entreprises ; 6,11% aux Administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées. Ces taux sont globalement en baisse par rapport à l'année 2021, à l'exception du taux appliqué aux PME qui a augmenté de 30 points de base.

Par secteur d'activités, le taux effectif global est autour de : (i) 7% dans les branches « Agriculture, chasse et sylviculture », « production et distribution d'électricité, gaz et eau », « Construction », « Commerce et réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques », « Activités financières » et « Transports, activités auxiliaires de transport et communication » ; (ii) 10% dans les branches « Activités extractives » et « Activités de fabrication » ; (iii) 12% dans les branches « Hôtels et restaurants », « Immobiliers, locations et services aux entreprises » et « Activités à caractère collectif ou personnel ». Il est supérieur à 14% dans les branches « Santé et actions sociales », « Education », « Administration publique ».

A fin juin 2023, l'encours des crédits est de 5 060 milliards, en hausse de 12,7% par rapport au 30 juin 2022. Cette progression est consécutive à l'augmentation des crédits aux particuliers (+23,7%), aux entreprises publiques (+23,3%) et aux administrations privées (49,1%).

Tableau 38: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31déc.2021	Juin 2022	31déc.2022	Juin 2023	Variations (en %)		Poids en juin 2023 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	430,8	354	302,8	251,2	-29,7	-29,0	5,0
Administration publique locale	0,9	1	2,3	11,1	155,2	1010,0	0,2
Organismes publics	0	0	0,0	0,0			0,0
Administrations privées	27,9	27	33,8	40,3	21,2	49,1	0,8
Entreprises publiques	434,2	554	541,7	683,3	24,7	23,3	13,5
Entreprises privées	2416,8	2505	2691,7	2838,4	11,4	13,3	56,1
Sociétés d'assurance et de capital	11,6	8	6,9	7,2	-40,2	-9,5	0,1
Entreprises individuelles	153,9	184	166,1	161,8	7,9	-12,1	3,2
Particuliers	828,7	853	964,4	1055,2	16,4	23,7	20,9
Divers	7,6	4	5,2	11,5	-31,3	187,6	0,2
Total	4312,4	4490	4715,0	5060,0	9,3	12,7	100,0

Source : BEAC

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des crédits sont : « Bâtiments et travaux publics » (23,8% du total des crédits), « Commerce, restauration et hôtellerie » (15,1%), « Transports et activités auxiliaires de transport » (16,1%), « Agriculture, élevage et chasse, sylviculture et pêche » (13,5%), « Production et distribution d'électricité, gaz et eau » (12,5%), « Industries extractives » (11,0%), « Production des services aux collectivités et personnels » (5,4%), « Activités des institutions financières, affaires immobilières et services destinés aux entreprises » (2,9%). Les créances brutes en souffrance se situent à 16,1% de l'encours des crédits, contre 14,9% en juin 2022. Par type de clientèle, les crédits sont principalement accordés aux entreprises privées (y compris les entreprises individuelles), avec 59,3% du total des crédits. Elles sont suivies par les particuliers (20,9%), les entreprises publiques (13,5%) et l'Administration publique centrale (5,0%).

Le niveau d'intermédiation financière (rapport entre les crédits et les dépôts) s'élève à 66,8%, contre 69,3% à fin juin 2022. Le ratio de transformation des dépôts en crédits à long terme continue de se dégrader, passant de 38,2% à fin juin 2021 à 36,6% à fin juin 2022, et à 34% à fin juin 2023.

4.3.4. Normes prudentielles

L'analyse du respect des normes prudentielles concerne 17 banques sur les 19 qui exercent sur le territoire national. Au 31 décembre 2022, la situation se présente comme suit :

- 15 banques respectent le ratio de solvabilité ;
- 16 banques respectent le ratio de liquidité ;
- 14 banques respectent le ratio de couverture des immobilisations ;
- 14 banques respectent le ratio de transformation à long terme.

4.3.5. Distributeurs automatiques et monnaie électronique

En 2022, les établissements de crédit ont poursuivi l'accroissement de leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), à l'effet de moderniser, améliorer et alléger les services à la clientèle. Selon la BEAC, le nombre de DAB est passé de 805 en 2021 à 874 en 2022. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent 67,4% de ces DAB, contre 75% en 2021. Au 31 décembre 2022, l'activité de la monnaie électronique enregistre une hausse de 28,5%, portant à 1,67 milliard le nombre de transactions, pour une valeur de 17 207,6 milliards contre 15 545,5 milliards en 2021. L'encours moyen des portemonnaies électroniques passe de 162,2 milliards en 2020 à 218,2 milliards en 2021, et à 269,9 milliards en 2022. Le Cameroun concentre plus de 2/3 des transactions et 74% du portemonnaie électronique de la CEMAC. Les transactions de monnaies électroniques portent sur les recharges du porte-monnaie, les transferts, les paiements, les retraits automatiques et les retraits aux guichets. Les paiements représentent 51% de l'ensemble des transactions, contre 17% pour les recharges, 16% pour les transferts, 15,8% pour les retraits au guichet, et 0,2% pour les retraits automatiques.

Le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique s'élève à 21 630 905 en 2022, après 21 255 563 en 2021. Il représente 58% des comptes de l'ensemble de la CEMAC.

S'agissant du Mobile Money, les données collectées auprès des opérateurs agréés, à savoir, MTN en lien avec Afriland First Bank, ORANGE en lien avec BICEC et Afriland first bank, NEXTTEL en collaboration avec UBA et YUP en lien avec SGC, révèlent que la valeur des transactions se chiffre à 17 604,4 milliards, en hausse de 15% par rapport à 2021. Le nombre de comptes Mobile money baisse de 3% pour se situer à 16,33 millions.

4.4. Microfinance

En 2022, l'environnement de la microfinance a été marqué par l'assainissement du secteur, avec le recensement et l'évaluation des établissements de microfinance (EMF), ainsi que la fermeture de

ceux exerçant sans agrément. Les faits marquants enregistrés sont : (i) le retrait de l'agrément à 46 EMF du réseau CAMCCUL ; (ii) le passage de LA REGIONALE d'établissement de microfinance à établissement de crédit ; (iii) l'immatriculation de 16 EMF dans le registre spécial du Comité National Economique et Financier (CNEF) ; (iv) l'émission de 23 avis favorables d'autorisations d'ouverture d'agences et guichets d'EMF ; (v) la signature d'un Protocole d'entente entre le Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PASNFI) et le CNEF pour l'appui au renforcement de la centralisation et la sécurisation des informations financières.

L'activité dans le secteur de la microfinance se caractérise par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts et des crédits ; (iii) la baisse des créances en souffrance ; (iv) l'augmentation du nombre de comptes de la clientèle.

4.4.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2022, le Cameroun compte 378 établissements de microfinance agréés contre 402 en 2021, répartis en trois catégories : 301 EMF de 1^{ère} catégorie (79,6% de l'effectif des EMF), 75 EMF de 2^{ème} catégorie (19,8%), et 2 EMF de 3^{ème} catégorie (0,5%). La réduction du nombre d'EMF résulte des opérations d'assainissement effectuées par le MINFI qui ont conduit au retrait des agréments et des agréments accordés aux nouveaux EMF.

Tableau 39 : Répartition des EMF agréés par catégorie

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2021	Fin décembre 2022	Poids en 2022 (en %)	Variations (en %)
1 ^{ère} catégorie	334	301	79,6	-9,9
2 ^{ème} catégorie	66	75	19,8	13,6
3 ^{ème} catégorie	2	2	0,5	0,0
Total	402	378	100,0	-6,0

Sources : CNEF, MINFI

Au cours de l'année 2022, treize (13) EMF ont été immatriculés au registre spécial du Comité National Economique et Financier, portant à 317 le nombre d'EMF immatriculés dans ce registre, dont 256 relèvent de la 1^{ère} catégorie, 59 de la 2^{ème} catégorie et 2 de la 3^{ème} catégorie.

Tableau 40 : Répartition des EMF immatriculés au Registre du Comité National Economique et Financier (CNEF)

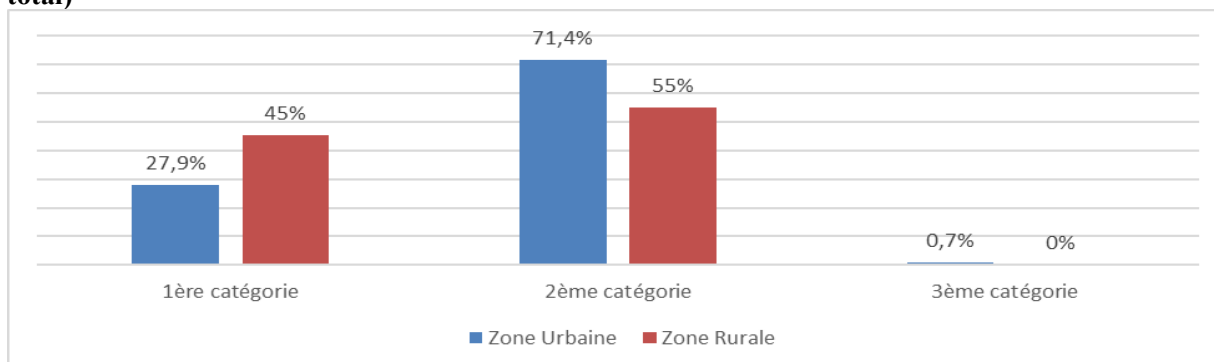
Catégorie d'EMF	Fin décembre 2021	Fin décembre 2022	Poids en 2022 (en %)
1 ^{ère} catégorie	244	256	80,8
2 ^{ème} catégorie	58	59	18,6
3 ^{ème} catégorie	2	2	0,6
Total	304	317	100,0

Source : CNEF

4.4.2. Couverture géographique

A fin décembre 2022 et par rapport à fin décembre 2021, vingt-trois (23) nouvelles agences ont été ouvertes, portant le nombre total d'agences à 1 747. Les EMF de 2^{ème} catégorie y sont prépondérants, avec 64,6% de l'effectif des agences et points de vente. Le nombre total des agences et points de vente est passé de 799 à 803 en zone rurale, et de 925 à 944 en zone urbaine. Les agences et points de vente d'EMF de 3^{ème} catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux des régions du Littoral et de l'Extrême-nord.

Graphique 12 : Répartition des EMF en zone rurale et urbaine, et par catégorie en 2022 (en % du total)



Sources : CNEF, MINFI

Graphique 13 : Répartition des EMF suivant les catégories en zone urbaine et en zone rurale



La répartition par région révèle que le Centre a le plus grand nombre de points de vente (26,4% du total). Il est suivi du Littoral (22,8%), de l'Ouest (15,0%) et du Nord-ouest (9,2%). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-nord (4,7%), le Sud (4,3%), le Nord (3,6%), l'Est (3,4%) et l'Adamaoua (3,2%). Les problèmes sécuritaires dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest ont entraîné la fermeture de plusieurs points de vente dans ces régions au cours des cinq dernières années.

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans la région du Centre, avec 21,9% de points de vente et agences, suivie des régions du Littoral (18,2%), du Nord-ouest (17,5%), de l'Ouest (16,9%), du Sud-ouest (11,5%), de l'Extrême-nord (3,8%), du Sud (3,4%), du Nord (2,7%), de l'Adamaoua (2,4%) et de l'Est (1,6%). De même, les EMF de deuxième catégorie sont davantage implantés dans les régions du Centre (avec 29,1% de points de vente), du Littoral (25,7%) et de l'Ouest (14,0%).

4.4.3 Evolution du total des bilans

A fin décembre 2022, le total des bilans des EMF est de 1 040,7 milliards, en augmentation de 129 milliards par rapport à fin décembre 2021. Cette hausse est tirée par l'accroissement du total des bilans de CAMCCUL (+39,2 milliards), RAOBOW (+13,7milliards) et RECCUCAM (+14,9 milliards). Les EMF de deuxième catégorie concentrent plus de la moitié du total des bilans du secteur de la microfinance (51,8%), suivis de ceux de la première catégorie (48,1%). Le portefeuille des crédits représente 50% du total de bilan des EMF de première catégorie, contre 53% des EMF de deuxième catégorie, et 10,4% des EMF de troisième catégorie.

Tableau 41 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)

	31 déc. 2021	31 déc. 2022	Poids (en %)	Variations	
	a	b		b-a	b/a (en %)
Première catégorie	425,7	500,9	48,1	75,2	17,7
Deuxième catégorie	485,4	539,2	51,8	53,8	11,1

	31 déc. 2021	31 déc. 2022	Poids (en %)	Variations	
	a	b	c	b-a	b/a (en %)
Troisième catégorie	0,6	0,6	0,1	0	0,0
Total	911,7	1 040,7	100,0	129	14,1

Source : CNEF

4.4.4 Evolution des dépôts

A fin décembre 2022, les dépôts collectés par les EMF se chiffrent à 809,6 milliards, en augmentation de 81,2 milliards par rapport à fin décembre 2021. La part des dépôts collectés par les EMF de 2^{ème} catégorie (50,2%) est quasiment égale à celle des dépôts collectés par les EMF de première catégorie (49,8%). En termes de durée, les dépôts collectés sont majoritairement des dépôts à court terme (86,1%). Ils sont suivis des dépôts à moyen terme (8,6%) et des dépôts à long terme (5,3%).

Tableau 42 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Dépôts	31 déc. 2021	31 déc. 2022	Variations absolues	Variations relatives (en %)	Poids (en %)
Première catégorie	355,4	403,1	47,7	13,4	49,8
Deuxième catégorie	373	406,5	33,5	9,0	50,2
TOTAL	728,4	809,6	81,2	11,1	100,0

Source : CNEF

4.4.5 Evolution des crédits

A fin décembre 2022, le volume des crédits octroyés par les EMF se chiffre à 602 milliards, en augmentation de 62,3 milliards par rapport à fin 2021. La 2^{ème} catégorie octroie le plus de crédits, avec un montant de 329,3 milliards contre 272,5 milliards pour la 1^{ère} catégorie et 0,2 milliard pour la 3^{ème} catégorie.

Tableau 43 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)

Crédits	31 déc. 2021	31 déc. 2022	Poids (en%)	Variations	
	a	b		b-a	b/a (en%)
Première catégorie	235,4	272,5	45,3	37,1	15,8
Deuxième catégorie	304	329,3	54,7	25,3	8,3
Troisième catégorie	0,3	0,2	0,0	-0,1	-33,3
TOTAL	539,7	602,0	100	62,3	11,5

Source : CNEF

En 2022, la répartition des crédits selon la durée montre une prédominance des crédits à court terme, qui regroupe 50% du total des crédits contre 34,3% pour les crédits à moyen terme et 15,7% pour les crédits à long terme. Dans la première catégorie, les crédits à long terme représentent 57% de l'encours total des crédits octroyés par cette catégorie. Dans la deuxième catégorie, les crédits à court terme représentent 69,3% de l'encours total des crédits. La prédominance des crédits à long terme de la première catégorie s'explique par la structuration du portefeuille clients.

4.4.6 Evolution des créances en souffrance

Au 31 décembre 2022, les créances en souffrance augmentent de 4,4 milliards pour se situer à 125,1 milliards. Toutefois, le taux de ces créances s'améliore, passant de 22,4% en 2021 à 20,8% en 2022. Par catégorie, il se stabilise à 20% pour la première catégorie. Ce taux passe de 24% en 2021 à 21% en 2022 pour la deuxième catégorie.

Tableau 44 : Evolution des créances en souffrance des EMF (en milliards)

	31 déc. 2021	31 déc. 2022	Variations	
	a	b	b-a	b/a (en %)
Première catégorie	46,9	53,9	7	14,9
Deuxième catégorie	73,7	71,1	-2,6	-3,5
Troisième catégorie	0,1	0,1	0	0,0
TOTAL	120,7	125,1	4,4	3,6

Source : CNEF

4.4.7 Coût du crédit et Poids des EMF dans le secteur bancaire

Au 31 décembre 2022, le coût total du crédit, mesuré à travers le taux effectif global (TEG), reste stable à 42,4% pour les crédits accordés aux particuliers. Le coût total de crédit appliqué aux PME s'allège, passant de 38,1% en 2021 à 33,5%. Le TEG appliqué aux Administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées est de 30%.

Au 31 décembre 2022, le bilan consolidé du secteur de la microfinance représente 11% de celui des banques commerciales après 11,3% l'année précédente. Les dépôts et crédits des EMF représentent respectivement 11,2% et 9,4% des dépôts et crédits des banques commerciales. Le nombre de comptes ouverts est de 2 797 337 dans les EMF contre 4 007 248 dans les banques commerciales.

4.5. Établissements financiers

Au 31 décembre 2022, le nombre d'établissements financiers est resté inchangé à sept (7). Ces établissements sont constitués de 3 institutions financières spécialisées, 3 sociétés financières et 1 prestataire de services de paiement. Contrairement aux banques et EMF, les établissements financiers ne collectent pas les fonds du public à moins de deux ans de terme. Les institutions financières concernées sont : la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC), la Société Nationale d'Investissement (SNI) et le Crédit Foncier du Cameroun (CFC). Elles se financent principalement par les commissions de recouvrement pour ce qui est de la SRC, des dividendes reçus des entreprises du portefeuille de l'Etat en ce qui concerne la SNI et des retenues sur les salaires des agents de l'Etat pour le CFC. Les sociétés financières sont Alios Finance, Pro-PME et la Société Camerounaise d'Équipement (SCE). Elles financent leurs activités par les capitaux propres, les emprunts auprès des établissements de crédit, ou sur les marchés de capitaux. Le prestataire de services de paiement est Wafacash.

En 2022, l'activité de ces établissements progresse de 3%, attribuable au renforcement des crédits à la clientèle de 8,5 milliards et à l'accroissement de 10,2 milliards des opérations de trésorerie et interbancaires. Le bilan consolidé des établissements financiers s'équilibre en ressources et emplois à 450,6 milliards, contre 437,4 milliards à fin décembre 2021. L'encours des crédits à la clientèle progresse de 7,6% pour se situer à 147,7 milliards. Les créances en souffrance baissent de 9,8% pour s'établir à 41,5 milliards, et le taux des créances en souffrance s'améliore, passant de 33,5% de l'encours de crédit à 28%. Les dépôts augmentent de 1,7% pour se situer à 59,7 milliards.

Tableau 45 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)

ACTIF	2020	2021 (a)	2022 (b)	(b)/(a) en%
Sommes déductibles de capitaux permanents	11,7	10,5	5,3	-49,5
Valeurs immobilisées	67,5	70,4	70,4	0,0
dont : immobilisations financières	2,1	1,3	1,8	38,5
Opérations avec la clientèle	139,6	140,7	149,2	6,0
Crédits à long terme	61,4	66,9	72,8	8,8
Crédits à moyen terme	18,7	19,3	25	29,5
Crédits à court terme	8,1	7,2	8,4	16,7
Créances en souffrance	50,2	46	41,5	-9,8
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,4	0,4	0,0

	2020	2021 (a)	2022 (b)	(b)/(a) en%
ACTIF				
Autres sommes dues à la clientèle	0,1	0,1	0,5	400,0
Valeurs non imputées	0,7	0,5	0,4	-20,0
Créances rachetées	0,1	0,3	0,2	-33,3
Opérations diverses	10,3	18	17,6	-2,2
Opérations de Trésorerie et interbancaires	199,7	197,9	208,1	5,2
dont titre de placement et de transaction	0	0	0	
TOTAL BILAN ACTIF	428,8	437,4	450,6	3,0
PASSIF				
Capitaux permanents	313,2	331,4	330,1	-0,4
dont : fonds propres	281,6	294,2	299,1	1,7
Opérations avec la clientèle	56,5	55	59,7	8,5
Comptes de dépôts à régime spécial	25,8	26,1	27,7	6,1
compte de dépôts à terme	5,5	3,8	4,4	15,8
compte de dépôts à vue	6,6	6,8	7,1	4,4
Autres comptes débiteurs	17,3	17,6	19,6	11,4
Dettes rachetées	1,3	0,5	0,8	60,0
Opérations diverses	37,7	33,3	32,5	-2,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	21,4	17,8	28,2	58,4
TOTAL BILAN PASSIF	428,8	437,4	450,6	3,0

Source : CNEF

4.6. Assurances

En 2022, le marché des assurances au Cameroun est marqué par : (i) la poursuite de la mise à niveau du capital minimum des sociétés d'assurance dommage à 5 milliards ; (ii) l'assainissement du marché, notamment à travers le contrôle de l'authenticité des attestations d'assurance automobile et la poursuite de la digitalisation de la gestion des attestations ; (iii) l'évaluation des fonds en déshérence dans les sociétés d'assurance vie ; (iv) la poursuite de la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) ; (v) le suivi digital des sinistres de grandes ampleurs ; (vi) la délivrance d'agréments en qualité d'intermédiaires d'assurance ; (vii) le contrôle des compagnies d'assurance et leurs intermédiaires ; (viii) la poursuite des activités relatives à la mise en place de la nouvelle société de réassurance d'une part, et la révision de l'arrêté de 1994 fixant le tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile d'autre part.

Le marché des assurances est animé par 27 sociétés agréées, dont 17 dans la branche "Incendie, Accidents et Risques Divers" (IARD) et 10 dans la branche "Vie et capitalisation". L'exigence du capital social minimum des sociétés d'assurances à 5 milliards demeure respectée par 26 compagnies sur les 27 agréées.

Au terme de l'exercice 2022, le marché camerounais des assurances est resté dynamique. Après une croissance de 8,7% en 2021, le chiffre d'affaires global augmente de 11,5% pour se situer à 256,3 milliards en 2022. Le chiffre d'affaires de la branche IARD progresse de 10,5% et pèse 65,7% de l'ensemble du marché, contre 34,3% pour la branche Vie et capitalisation. L'assurance automobile occupe une place importante, avec 33,2% du chiffre d'affaires du segment IARD. Les charges de sinistres, constituées des prestations payées au cours de l'année et de la variation des provisions, progressent de 11% par rapport à 2021 pour se situer à 127,7 milliards. Le marché des assurances totalise environ 1 550 emplois directs.

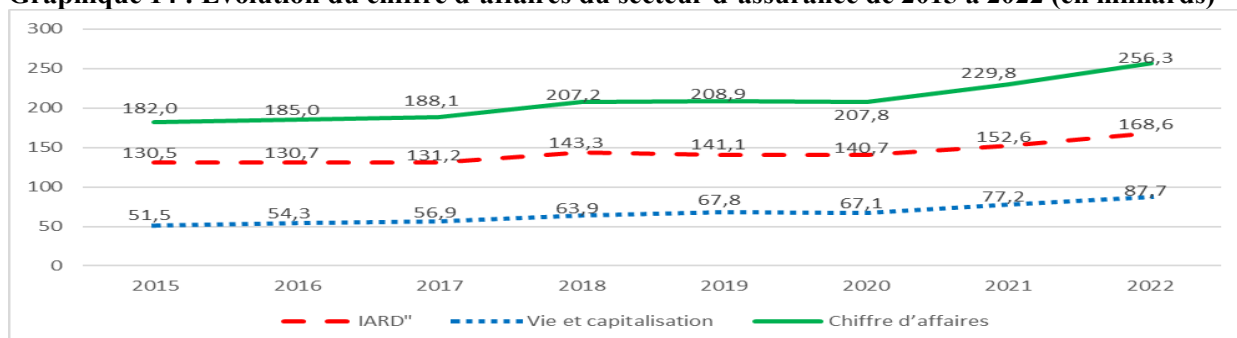
Tableau 46 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations (en %)
	a	b	c	d	e	f	f/e
Chiffre d'affaires	188,1	207,2	209	211,4	229,8	256,3	11,5
Dont : IARD	131,2	143,3	141,1	140,7	152,6	168,6	10,5
Vie et capitalisation	56,9	63,9	67,8	67,1	77,2	87,7	13,6
Primes acquises (a)	192,8	213,4	210,3	209	130,1	254,8	95,8
Prestations payées	95,9	93,7	96,8	115,8	103,8	110,8	6,7
Produits financiers nets (b)	9,8	8,8	11,3	10,2	11,2	10,9	-2,7
Charges de sinistres c)	95,2	116	116,1	117,5	115	127,7	11,0
Charges de gestion (d)	70,9	76,03	75,9	75,7	82,4	91,2	10,7
Autres charges nettes	49,1	48,9	50,3	49	52,9	59	11,5
solde de réassurance (e)	-20,9	-20,2	-17	-8,6	-25,3	-31,5	24,5
Résultats nets d'exploitation (a+b-c-d+e)	15,6	10	12,6	17,4	15,9	15,3	-3,8

Source : MINFI

Les opérations d'assurance, toutes branches confondues ont dégagé un résultat net d'exploitation de 15,3 milliards, contre 15,9 milliards en 2021, soit une baisse de 3,8%. Quant à la situation des créances des 27 compagnies d'assurance sur les intermédiaires, le portefeuille des actifs admis s'élève à 552,5 milliards en 2022, soit une hausse de 8,1% par rapport à 2021.

Graphique 14 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur d'assurance de 2015 à 2022 (en milliards)



Source : MINFI/DP

4.7. Marché financier

Le marché financier est constitué du marché boursier et du marché des opérations sur titres publics.

4.7.1 Marché boursier

En 2022, les activités de la BVMAC sont marquées par : (i) l'admission sur la plateforme de cotation d'une nouvelle société agréée par la COSUMAF ; (ii) la radiation de quelques valeurs, du fait de l'arrivée à maturité des titres sous-jacents ; (iii) l'admission à la cote de nouvelles valeurs dans les compartiments Actions et Obligations.

A fin décembre 2022, seize (16) titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC, dont 06 pour les actions et 10 pour les obligations. La capitalisation boursière progresse de 41,4% pour se situer à 1 491,8 milliards contre 1 054,8 milliards à fin décembre 2021. Elle est composée de 619,5 milliards pour le marché des actions et 872,2 milliards pour le marché des obligations. A fin juin 2023, la capitalisation boursière progresse de 103,7%, par rapport à fin juin 2022 pour s'établir à 1 641,5 milliards.

4.7.1.1 Marché des actions

Au 31 décembre 2022, six (06) actions sont cotées à la BVMAC. Il s'agit de SEMC, SAFACAM, SOCAPALM, SIAT GABON, LA REGIONALE et BANGE.

La capitalisation boursière progresse de 53,1%, passant de 404,7 milliards en 2021 à 619,6 milliards en 2022. Cette évolution est due à l'introduction en bourse de LA REGIONALE en juillet 2021 et de BANGE le 28 septembre 2022, ainsi qu'à la hausse de la capitalisation de la SOCAPALM (+73,5%) et de SAFACAM (+32,8%). La capitalisation de SEMC et SIAT est restée inchangée, soit respectivement de 9 milliards et 210,9 milliards.

Au 30 juin 2023, la capitalisation boursière se situe à 439 milliards. Elle baisse de 180,5 milliards par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est principalement due à la radiation par la BVMAC le 17 février 2023, de la SIAT GABON de sa cote officielle, après injonction de la commission bancaire, pour non-respect de la réglementation en vigueur. Les 201395 actions la filiale du groupe belge Eponyme ont été supprimées.

4.7.1.2 Marché des obligations

En 2022, le marché obligataire compte dix (10) valeurs. Au terme de l'année 2022, la capitalisation du marché obligataire de la BVMAC se situe à 872,3 milliards, en hausse de 34,2% par rapport à 2021. Cette évolution résulte de l'admission en cote d'une nouvelle valeur « ECMR 6,25% net 2022-2029 », d'un montant de 233,82 milliards et, de la réduction des valeurs « ECMR 5,6% net 2018-2023 » et « EOG 6,25% net 2019-2024 » respectivement de 50,4% et 33,9%. Tous les titres relatifs aux emprunts obligataires arrivés à échéance en 2022 ont été radiés de la cote, à savoir « ALIOS FINANCES GABON 6,25% brut 2014-2021 » et « EOG 6,5% net 2017-2022 »

A fin juin 2023, l'encours des dettes obligataires est de 1 202,5 milliards, en hausse de 37,8% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est principalement liée à l'introduction de trois nouvelles valeurs : « EOG 6,25% net 2022-2028 », « BDEAC 6% 2022-2029 » et « EOTD 6,5% net 2022-2027 ».

4.7.2 Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2022, l'encours des titres publics est de 2 094,3 milliards en hausse de 15,2% par rapport à fin décembre 2021. Ces titres sont composés de 1 267,2 milliards pour le marché d'adjudications, 285 milliards pour le marché des syndications et 542 milliards pour le marché international (eurobonds). La progression de l'encours des titres publics s'explique par l'augmentation de 10,8% des OTA qui passent de 935 milliards à fin 2021 à 1 036 milliards. Elle s'explique également par les emprunts obligataires qui ont presque triplé, passant de 100 milliards à 285 milliards. L'encours des décaissements issus des emprunts internationaux (eurobonds) est resté inchangé à 542,1 milliards.

Au 31 août 2023, l'encours des titres publics s'élève à 2 245, 2 milliards, en augmentation de 150,9 milliards par rapport à fin décembre 2022. Cette augmentation résulte des émissions de 605,6 milliards et des remboursements de 454,6 milliards réalisés au cours des huit premiers mois de l'année. S'agissant en particulier du marché des syndications, l'encours de ECMR à fin août 2023 s'élève à 461,6 milliards, en augmentation de 176,7 milliards par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse est consécutive à l'émission par l'Etat d'un emprunt obligataire dénommé « ECMR 2023 à tranches multiples » au cours du mois de juin 2023. Cette émission se décline en quatre tranches : (i) la première, d'une maturité de 3 ans et d'un montant de 79,4 milliards au taux d'intérêt de 5,8% ; (ii) la deuxième, d'une maturité de 4 ans portant sur un montant de 61,6 milliards au taux d'intérêt de 6% ; (iii) la troisième tranche, d'une maturité de 6 ans pour un montant de 25,1 milliards au taux d'intérêt 6,75% ; (iv) et la quatrième tranche, d'une maturité de 8 ans et d'un montant de 10,6 milliards pour un taux d'intérêt de 7,25%.

Tableau 47 : Situation des titres publics au 31 août 2023

Marché	Encours au 31/12/2021 (a)	Encours au 31/12/2022 (b)	Emissions au 31/08/2023 (c)	Remboursements au 31/12/2023 (d)	Encours au 31/08/2023 e= (b) +(c)-(d)	Variation (b)/(a)	e/b
Adjudications	1 176,0	1 267,2	428,9	454,7	1 241,4	7,8	-2,0
BTA	241,0	231,2	386,9	371,2	246,9	-4,1	6,8
OTA	935,0	1 036,0	42,0	83,5	994,5	10,8	-4,0
Syndications	100,0	285,0	176,7	0,0	461,7	185,0	62,0
ECMR	100,0	285,0	176,7	0,0	461,7	185,0	62,0
International	542,1	542,1	0,0	0,0	542,1	0,0%	0,0
Eurobond	542,1	542,1			542,1	0,0%	0,0
TOTAL	1 818,1	2 094,3	605,6	454,7	2 245,2	15,2%	7,2

Source : MINFI

CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2022, les échanges avec l'extérieur se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) un niveau élevé de l'inflation mondiale ; (ii) une forte hausse des cours des matières premières ; (iii) une dépréciation de l'Euro par rapport au Dollar américain ; et (iv) la persistance de la perturbation des chaînes mondiales d'approvisionnements. Tous ces éléments sont essentiellement des conséquences du conflit russo-ukrainien et de la persistance de la covid-19 en Chine.

Le présent chapitre aborde, dans un premier temps l'évolution du commerce extérieur selon les statistiques douanières, en présentant les principaux indicateurs, les produits échangés et les principaux partenaires commerciaux. Dans un second temps, il met en relief les résultats de la balance des paiements de l'année 2022, et donne une tendance des règlements effectués au cours du premier semestre 2023, dans le cadre des échanges avec l'extérieur.

5.1. Commerce extérieur de biens

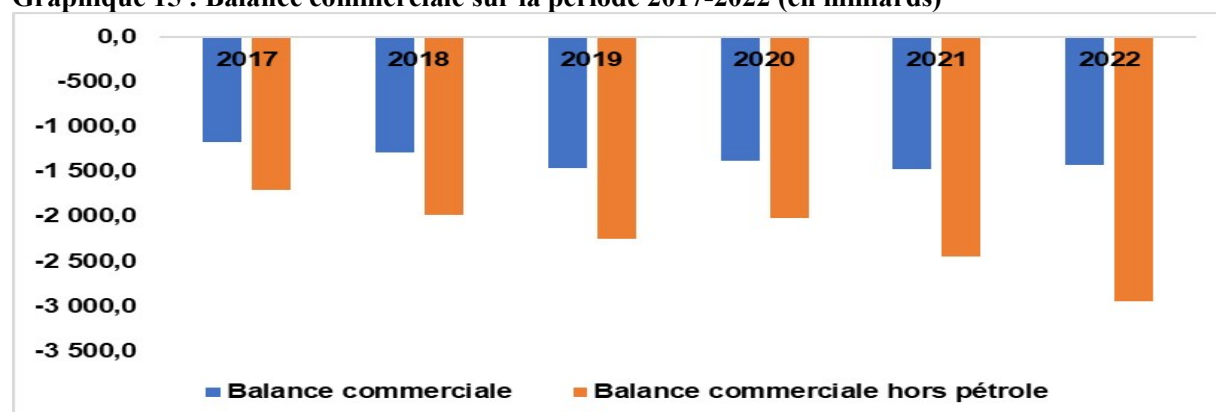
5.1.1. Evolutions des échanges

Après avoir rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire en 2021, la valeur des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'extérieur s'accroît de 2 129,5 milliards en 2022 pour s'établir à 8 394,7 milliards. Hors pétrole, les échanges progressent de 1 584 milliards et se situent à 6 879,9 milliards.

5.1.1.1. Balance commerciale

En 2022 et par rapport à 2021, le déficit de la balance commerciale se réduit de 49,5 milliards pour se situer à 1 428 milliards. Cette évolution est attribuable à une hausse des exportations (+1 089,5 milliards) plus importante que celle des importations (+1 040 milliards). Matérialisant cette situation, le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore de 9,1 points pour s'établir à 70,9%.

Graphique 15 : Balance commerciale sur la période 2017-2022 (en milliards)



Source : MINFI

Sur la même période, le déficit commercial hors pétrole brut se creuse de 496 milliards pour se situer à 2 942,9 milliards. Toutefois, le taux de couverture s'améliore de 3,3 points pour se situer à 40,1%.

Tableau 48 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)

Périodes	2021	2022	Jan-Juin 2022	Variations absolues
Libellés	a	b	c	b-a
Exportations	2 393,8	3 483,3	1 082,0	1 089,5
Pétrole brut	969,3	1 514,8	426,3	545,5

Périodes	2021	2022	Jan-Juin 2022	Variations absolues
<i>hors pétrole brut</i>	1 424,5	1 968,5	655,6	544,0
Importations	3 871,4	4 911,4	2 090,5	1 040,0
Pétrole brut	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>hors pétrole brut</i>	3 871,4	4 911,4	2 090,5	1 040,0
Balance commerciale	-1 477,5	-1 428,0	-1 008,5	49,5
hors pétrole brut	-2 446,8	-2 942,9	-1 434,8	-496,0
Taux de couverture (en %)	61,8	70,9	51,8	9,1
hors pétrole brut	36,8	40,1	31,4	3,3
Echanges globaux	6 265,2	8 394,7	3 172,4	2 129,5
hors pétrole brut	5 295,9	6 879,9	2 746,1	1 584,0

Source : MINFI

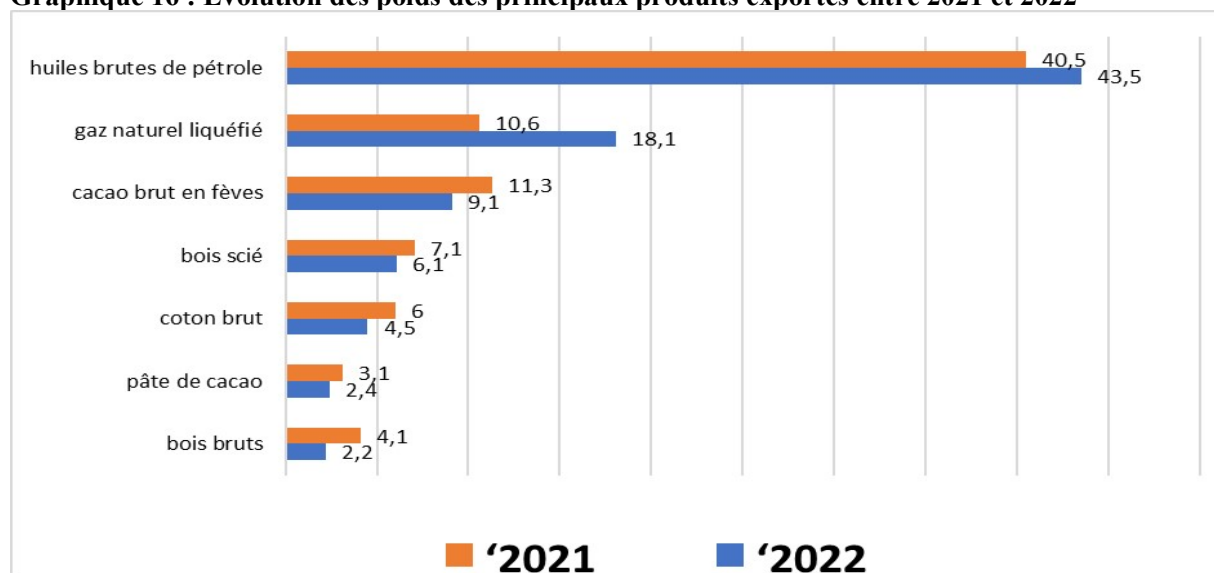
5.1.1.2. Exportations FOB

En 2022, la valeur des exportations du Cameroun est de 3 483,3 milliards, en hausse de 1 089,5 milliards par rapport à 2021, du fait de l'augmentation des volumes exportés (+7,2%) et des prix (+31,6%), notamment ceux du pétrole et du gaz. Hors pétrole, les exportations progressent de 544 milliards pour s'établir à 1 968,5 milliards.

L'augmentation de la valeur des exportations s'observe principalement sur les huiles brutes de pétrole (+545,5 milliards), le gaz naturel liquéfié (+377,7 milliards), le cacao brut en fèves (+48,8 milliards) et le bois scié (+41,3 milliards). A contrario, l'on note une baisse de 21,3 milliards des ventes des bois bruts (grumes).

Les principaux produits exportés en 2022 sont les huiles brutes de pétrole (43,5% du total des exportations), le gaz naturel liquéfié (18,1%), le cacao brut en fèves (9,1%), le bois scié (6,1%), le coton brut (4,5%), la pâte de cacao (2,4%) et les bois bruts (2,2%).

Graphique 16 : Evolution des poids des principaux produits exportés entre 2021 et 2022



Source : MINFI

Tableau 49 : Evolutions des exportations en 2022 (Q en milliers de tonnes, sauf indication contraire ; V en milliards)

Libellés	Période		2021		Jan-Juin 2022		2022		Variations
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a
	a		b		c				
Bananes (y compris plantains)	209,0	28,9	110,3	15,5	219,5	30,9			2,0
Café	14,4	12,9	2,7	3,7	10,5	14,0			1,1
dont café arabica	0,6	1,1	0,4	0,9	0,6	1,5			0,4
café robusta	13,6	11,4	2,2	2,6	9,7	12,2			0,8
Sucreries sans cacao	2,9	3,9	1,5	2,1	3,5	5,2			1,2
Cacao brut en fèves	213,8	269,4	121,3	156,4	235,5	318,1			48,8
Pâte de cacao	49,3	73,5	25,2	38,8	50,8	81,9			8,4
Beurre de cacao	23,6	42,6	14,7	28,4	29,5	57,2			14,6
Chocolats et autres préparations à base de cacao	3,3	6,3	1,7	3,2	3,3	6,4			0,1
Préparations pour soupes et potages	4,5	6,4	2,5	3,6	4,6	6,7			0,3
Autres préparations alimentaires	2,8	0,9	4,9	3,0	12,5	9,3			8,4
Boissons gazeuses	4,9	2,2	2,9	1,5	7,1	3,6			1,4
Bières	7,3	3,4	5,5	2,5	12,6	5,8			2,4
Cigarettes	0,3	3,0	0,2	1,4	0,4	3,6			0,6
Huiles brutes de pétrole	3 585,7	969,3	1 663,3	690,7	3 570,6	1 514,8			545,5
Carburants et lubrifiants	33,5	15,0	15,3	9,6	20,5	16,7			1,7
Gaz naturel liquéfié	1 221,2	253,8	731,7	294,3	1 348,4	631,5			377,7
Savons de ménage en morceaux	47,8	24,0	16,8	9,6	54,6	37,1			13,1
Caoutchouc brut	40,9	32,1	18,8	17,3	47,8	41,7			9,6
Bois brut (grumes)*	1,0	98,5	0,4	40,4	0,7	77,2			-21,3
Bois sciés*	0,9	170,8	0,6	97,8	1,2	212,1			41,3
Feuilles de placage en bois	50,3	21,8	31,4	12,6	57,9	24,4			2,6
Coton brut	154,9	143,2	86,2	87,7	149,3	155,3			12,2
Bonbonnes, bouteilles et flacons	11,9	4,7	8,2	3,4	15,5	6,6			1,9
Barres en fer ou en acier non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud	33,4	15,4	14,8	7,3	30,8	15,8			0,4
Aluminium brut	34,3	38,2	15,9	17,2	43,9	48,9			10,7
Plomb sous forme brute	4,9	2,3	2,3	1,1	4,7	2,4			0,0
Total général des exportations	7 751,3	2 393,8	4 019,0	1 630,7	8 205,0	3 483,3			1 089,5

Source : MINFI *Q en millions de m³

5.1.1.3. Importations CAF

Au terme de l'année 2022, la valeur des importations camerounaises se chiffre à 4 911,4 milliards, en hausse de 1 040 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte de l'augmentation des prix² (+25,8%) et de la baisse des volumes³ importés (-5,7%). Les contributions à cette augmentation viennent principalement des achats de carburants et lubrifiants (+434,9milliards), de froment (blé) et méteil (+78 milliards), de poissons de mer congelés (+68,4 milliards), d'huiles brutes ou raffinées (+60,7 milliards), de riz (+56,4 milliards), de matières plastiques (+40,4 milliards), de véhicules automobiles (+36,7 milliards), d'engrais (+29,9 milliards), de butane liquéfié (+27,7 milliards), du clinker (+26,7 milliards), de machines et appareils électriques (+26,5 milliards), de machines et appareils mécaniques (+23,4 milliards) et des tracteurs (+21,7 milliards). A contrario, l'on enregistre une baisse des achats de coke de bitume et autres résidus du pétrole (-11,8 milliards), d'ouvrages en fonte, fer et acier (-19,1 milliards) et de produits pharmaceutiques (-22,3 milliards).

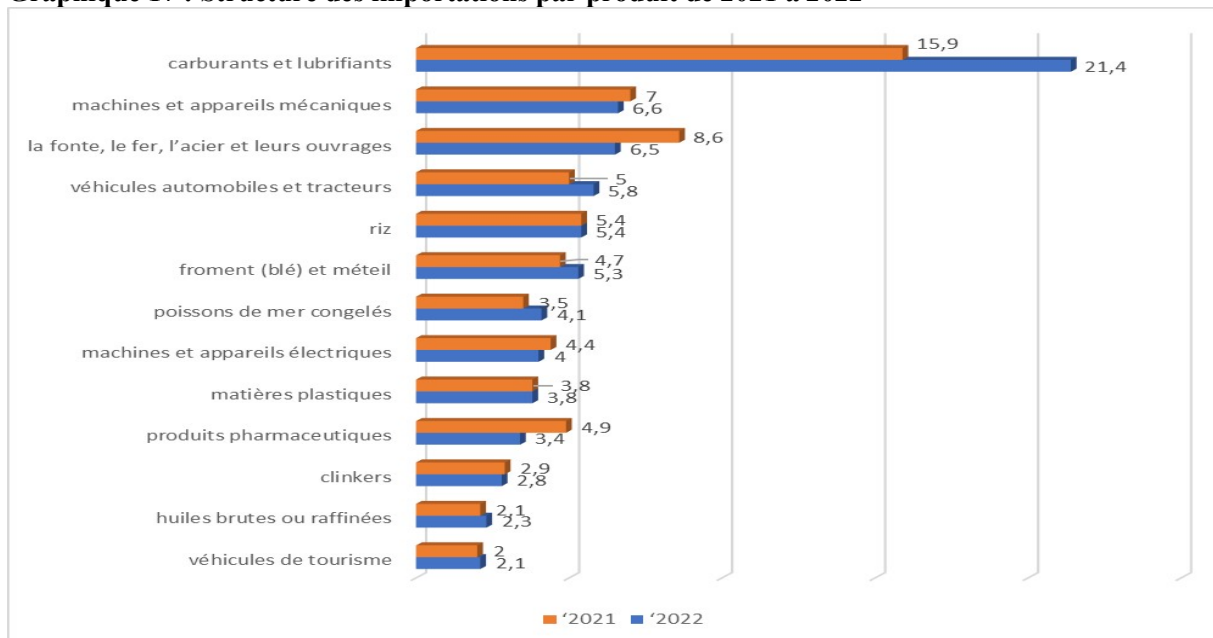
Par produit, les importations en 2022 concernent principalement les carburants et lubrifiants (21,4% du total des importations), les machines et appareils mécaniques (6,6%), la fonte, le fer, l'acier et

² Indice des prix des importations

³ Indice réel des importations

leurs ouvrages (6,5%), les véhicules automobiles et tracteurs (5,8%), le riz (5,4%), le froment (blé) et méteil (5,3%), les poissons de mer congelés (4,1%), les machines et appareils électriques (4%), les matières plastiques (3,8%), les produits pharmaceutiques (3,4%), le clinker (2,8%), les huiles brutes ou raffinées (2,3%) et les véhicules de tourisme (2,1%).

Graphique 17 : Structure des importations par produit de 2021 à 2022



Source : MINFI

Tableau 50 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Période	2021		Jan-Juin 2022		2022		Variations c-a
	Q	V	Q	V	Q	V	
	a		b		c		
Poissons de mer congelés	189,8	134,3	116,3	88,3	241,9	202,7	68,4
Lait, en poudre ou concentré	19,4	32,9	9,6	16,8	17,6	33,7	0,8
Froment (blé) et méteil	966,4	182,7	402,5	107,5	920,4	260,7	78,0
Riz	776,6	208,0	328,6	99,7	841,5	264,4	56,4
Malt non torréfié	95,2	31,2	62,0	24,0	114,9	47,1	15,9
Huiles brutes ou raffinées	81,3	51,8	28,0	27,1	110,1	112,6	60,7
Sucres raffinés de canne ou de betterave	100,6	28,5	28,7	9,9	108,1	44,1	15,7
Préparations alimentaires pour enfants	21,0	24,4	14,0	13,7	21,5	27,8	3,4
Préparations alimentaires diverses	37,1	30,8	22,5	21,7	39,2	42,4	11,6
Clinkers	2 865,0	110,5	1 307,9	85,3	2	137,2	26,7
Carburants et lubrifiants	1 932,3	613,7	757,5	342,4	1	1	434,9
Butanes liquéfiés	143,5	52,1	40,0	23,5	132,8	79,8	27,7
Coke de bitume et autres résidus du pétrole	106,4	29,7	28,0	10,8	51,4	17,9	-11,8
Produits chimiques inorganiques	251,5	57,6	74,1	24,3	165,0	61,0	3,3
Produits chimiques organiques	18,6	19,9	8,2	11,3	18,7	26,1	6,2
Produits pharmaceutiques	22,4	188,3	12,1	89,1	26,1	166,1	-22,3
Engrais	203,3	36,6	48,2	23,5	129,6	66,5	29,9
Parfums et produits de beauté	11,7	32,6	5,0	15,7	12,1	36,2	3,5
Savons et lessives	17,5	14,9	6,5	5,7	12,8	12,6	-2,3
Insecticides, fongicides, herbicides etc.	22,3	55,4	10,5	43,8	17,9	66,6	11,2
Matières plastiques	169,0	145,3	83,7	82,3	179,5	185,7	40,4
Pneumatiques neufs	23,8	33,8	10,9	14,9	23,2	32,6	-1,2

Période	2021		Jan-Juin 2022		2022		Variations
	Q	V	Q	V	Q	V	c-a
Libellés	a		b		c		
Papiers et cartons	103,0	65,0	49,2	36,8	104,3	81,0	16,0
Produits de l'imprimerie et de l'édition	6,3	12,9	3,0	20,3	6,1	27,1	14,2
Friperie	68,8	34,9	26,2	13,5	59,4	32,7	-2,2
Carreaux vernissés	225,1	46,7	100,8	23,6	209,8	51,3	4,5
Articles d'emballage en verre (bouteilles)	27,6	13,7	12,6	6,6	32,8	18,6	4,9
Fonte, fer et acier	297,6	218,0	150,2	117,1	283,6	222,1	4,0
Ouvrages en fonte, fer et acier	58,7	116,6	31,5	44,4	65,7	97,6	-19,1
Aluminium et ouvrages en aluminium	12,4	20,4	3,6	6,3	9,7	16,7	-3,7
Ouvrages divers en métaux communs	9,6	10,2	4,2	5,2	10,5	14,9	4,8
Machines et appareils mécaniques	99,3	301,6	47,8	151,0	102,3	325,0	23,4
Machines et appareils électriques	57,6	168,6	30,8	94,7	66,8	195,1	26,5
Tracteurs*	2 372	36,6	1648	30,9	2 883	58,3	21,7
Véhicules pour transport en commun*	66	16,8	380	9,9	700	17,2	0,4
Véhicules de tourisme*	48 020	94,6	20 568	45,6	40 000	102,1	7,6
Véhicules pour transport marchandises*	8 746	60,2	3 994	26,0	8 080	63,4	3,2
Motocycles*	60 621	11,1	23 943	3,9	50 000	9,2	-1,9
Navigation maritime ou fluviale	7,4	28,5	0,2	0,3	0,4	15,1	-13,4
Appareils d'optique, de photographie	9,1	45,7	5,6	25,1	11,7	50,6	4,9
Meubles et mobilier médical	48,8	40,5	21,5	19,6	47,2	40,5	0,1
Total général des importations	10 000,0	3 000,0	4 536,4	2 090,5	9 000,0	4 000,0	1 040,0

Source : MINFI *données provisoires, **nombre d'unités

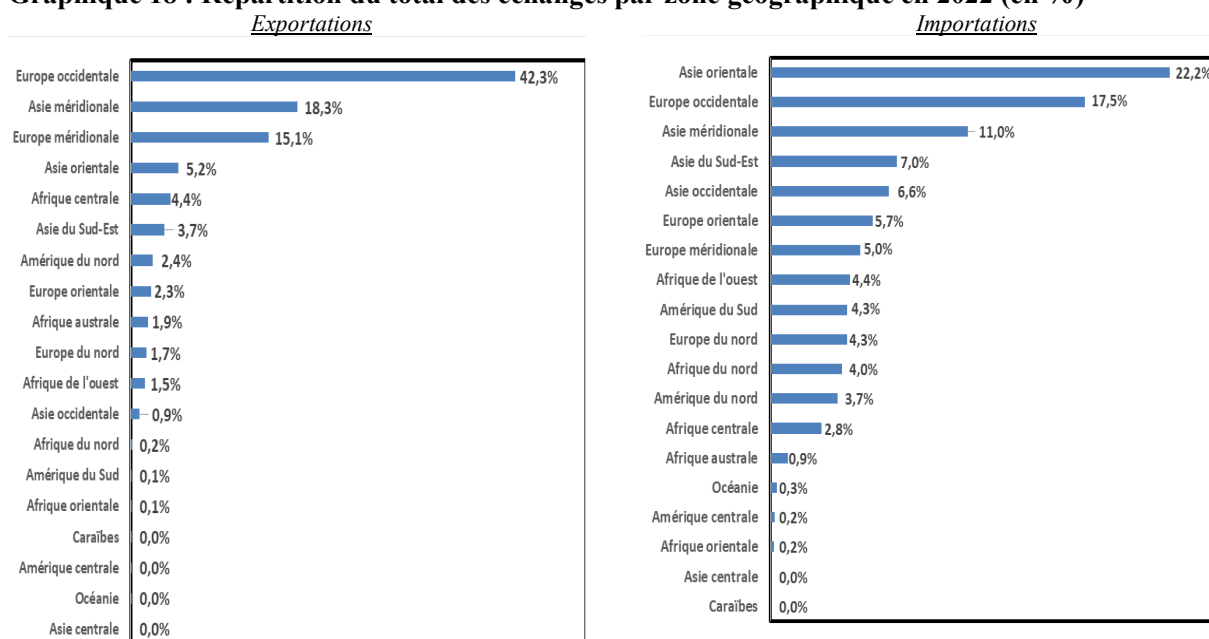
5.1.2. Orientation géographique des échanges

En 2022, les principales zones partenaires commerciales du Cameroun sont : l'Europe occidentale (27,4% de la valeur totale des échanges contre 19,8% en 2021), l'Asie orientale (15,1% contre 24,9%) et l'Asie méridionale (13,8% contre 10,1%). Elles sont suivies par l'Europe méridionale (9% contre 9,1%), l'Asie du Sud-Est (5,6% contre 5,8%), l'Europe orientale (4,2% contre 6,8%), l'Asie occidentale (4,2% contre 5,4%), l'Afrique centrale (3,4% contre 4%), l'Amérique du nord (3,1% contre 4%), l'Europe du nord (3,2% contre 2,2%), l'Afrique de l'ouest (3,2% contre 3,1%), l'Amérique du sud (2,5% contre 1,4%) et l'Afrique du nord (2,4% contre 2,1%).

Le Cameroun exporte principalement vers l'Europe occidentale (42,3% de la valeur totale des exportations), l'Asie méridionale (18,3%) et l'Europe méridionale (15,1%). Ces zones sont suivies par l'Asie orientale (5,2%), l'Afrique centrale (4,4%), l'Asie du Sud-est (3,7%), l'Amérique du nord (2,4%), l'Europe orientale (2,3%), l'Afrique australe (1,9%), l'Europe du nord (1,7%) et l'Afrique de l'ouest (1,5%).

Les principaux fournisseurs du Cameroun sont principalement l'Asie orientale (22,2% de la valeur totale des importations), l'Europe occidentale (17,5%) et l'Asie méridionale (11%). Ils sont suivis par l'Asie du sud-Est (7%), l'Asie occidentale (6,6%), l'Europe orientale (5,7%), l'Europe méridionale (5%), l'Afrique de l'ouest (4,4%), l'Amérique du sud (4,3%), l'Europe du nord (4,3%), l'Afrique du Nord (4%), l'Amérique du nord (3,7%) et l'Afrique centrale (2,8%).

Graphique 18 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2022 (en %)



Source : MINFI

5.1.2.1. Echanges par zones géographiques

Europe occidentale

En 2022, la balance commerciale avec l'Europe occidentale enregistre un excédent de 581,3 milliards après un déficit de 270,2 milliards en 2021. Cette évolution résulte d'un accroissement des exportations (+960 milliards) plus important que celui des importations (+108,6 milliards). Les Pays-Bas et la France sont les premiers partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 48,3% et 32,6% de la valeur totale des échanges.

Les principaux produits exportés vers l'Europe occidentale sont : les huiles brutes de pétrole (675,1 milliards), le gaz naturel liquéfié (285 milliards) et le cacao brut en fèves (239,8 milliards). *Les principaux produits importés* de cette zone sont : les carburants et lubrifiants (191,9 milliards) et le froment (blé) et méteil (86,2 milliards).

Asie méridionale

La balance commerciale avec l'Asie méridionale est excédentaire de 86 milliards après l'excédent de 47,7 milliards en 2021. Cette évolution résulte d'une hausse des exportations (+285,8 milliards) plus importante que celle des importations (+247,4 milliards). L'Inde est le principal partenaire commercial de la zone, avec 88,1% de la valeur totale des échanges.

Les principaux produits exportés vers cette zone sont : les huiles brutes de pétrole (288,3 milliards), le gaz naturel liquéfié (184,6 milliards) et le coton (142,4 milliards). *Les principaux produits importés* sont le riz (133,4 milliards), les carburants et lubrifiants (66,5), et les produits pharmaceutiques (20,3 milliards).

Asie orientale

En 2022, le déficit commercial avec l'Asie orientale se creuse de 753,5 milliards pour s'établir à 912,5 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation des importations (+239,4 milliards) et de la baisse des exportations (-514,1 milliards). La Chine est le principal partenaire commercial de la zone, avec 74,9% de la valeur totale des échanges.

Les exportations vers l'Asie orientale sont essentiellement constituées d'huiles brutes de pétrole (99,7 milliards), de bois bruts (39,9 milliards) et de bois sciés (19,6 milliards). En 2022, *les pays de cette zone fournissent* au Cameroun essentiellement les carburants et lubrifiants (160 milliards).

Europe méridionale

En 2022, la balance commerciale avec l'Europe méridionale est excédentaire de 270,9 milliards, en amélioration de 187 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation des exportations (+192,2 milliards) plus importante que celle des importations (+5,2 milliards). L'Espagne et l'Italie sont les principaux partenaires du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 51,9% et 40,8% de la valeur totale des échanges.

Les exportations vers la zone sont essentiellement constituées d'huiles brutes de pétrole (317,3 milliards). La zone fournit au Cameroun des produits variés principalement les carburants et lubrifiants (17,7 milliards) ; les ouvrages en fonte, en fer ou en acier (13 milliards) ; les produits de l'imprimerie et de l'édition (12 milliards) et les produits pharmaceutiques (10,8 milliards).

Asie du Sud-Est

En 2022, la balance commerciale avec l'Asie du Sud-est est déficitaire de 218,9 milliards, après 68,7 milliards en 2021. Cette évolution résulte de la baisse des exportations (-20,8 milliards) et de l'augmentation des importations (+129,4 milliards). Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone sont : la Malaisie (34,6% de la valeur totale des échanges avec la zone), la Thaïlande (22,8%), le Vietnam (17,7%) le Singapour (14,4%), et l'Indonésie (7,4%).

Les principaux produits exportés en Asie du Sud-est sont : le cacao en fèves (49,7 milliards), les bois bruts (35,5 milliards) et le bois scié (30,5 milliards). *Les principaux produits importés* sont : les carburants et lubrifiants (163,4 milliards) et le riz (102,1 milliards).

Europe orientale

Le déficit commercial avec l'Europe orientale se réduit de 213,2 milliards en 2022 pour s'établir à 202 milliards. Cette évolution résulte de l'augmentation des exportations (+73,7 milliards) et de la baisse des importations (-139,5 milliards).

La Russie est le principal partenaire commercial du Cameroun dans cette zone en 2022. Le principal produit exporté vers cette zone est essentiellement le gaz naturel liquéfié (74,8 milliards) et les principaux produits importés sont : la fonte, le fer et l'acier (58,5 milliards) ; le froment (blé) et méteil (78,2 milliards) ; les carburants et lubrifiants (37,9 milliards).

Asie occidentale

En 2022, la balance commerciale avec l'Asie occidentale est déficitaire de 289,8 milliards et se détériore de 40 milliards par rapport à 2021. Cette évolution résulte de l'augmentation des importations (+30,6 milliards) et de la baisse des exportations (-9,4 milliards). La Turquie et les Emirats Arabes Unis sont les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 47,4% et 31,5% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les importations en provenance de l'Asie occidentale sont essentiellement constituées de fonte, fer et acier (69,9 milliards) et de carburants et lubrifiants (57,1 milliards). *Les exportations* sont principalement constituées de cacao en fèves (16 milliards) et de bois sciés (10,1 milliards).

Afrique centrale

Avec l'Afrique centrale, la balance commerciale est excédentaire de 9,6 milliards après 21,3 milliards en 2021. Cette évolution résulte de l'augmentation des importations (+26,5 milliards) plus importante que celle des exportations (+14,9 milliards). Dans cette zone, le Cameroun échange essentiellement avec les autres pays de la CEMAC, à savoir, le Tchad (30,3% de la valeur totale des

échanges avec la zone), le Gabon (25,4%), la Guinée Equatoriale (16,4%), le Congo (9,7%) et la République Centrafricaine (7,7%).

Les principaux produits exportés à destination des pays de la zone sont les savons de ménage en morceaux (16,5 milliards) et, la fonte, le fer et l'acier (15,4 milliards). Les importations en provenance de l'Afrique Centrale concernent essentiellement les huiles brutes ou raffinées (55,3 milliards), le gaz naturel liquéfié (59,7 milliards) et les carburants et lubrifiants (7,5 milliards).

Amérique du Nord

Le déficit commercial avec l'Amérique du Nord se creuse de 55,8 milliards pour s'établir à 102,1 milliards en 2022. Cette situation est imputable à une baisse des exportations (-21,8 milliards) et une augmentation des importations (+34 milliards). Les Etats-Unis et le Canada sont les deux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 89,4% et 10,6% des échanges.

Les principaux produits exportés sont les huiles brutes de pétroles (33,4 milliards), la pâte de cacao (24,3 milliards) et le bois scié (11,9 milliards). Les principaux produits importés sont le froment (blé) et méteil (33,1 milliards) et le butane liquéfié (30 milliards).

Tableau 51 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2022 (en milliards)

Libellés	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale		Variations absolues	Poids des échanges 2022 (en %)
	2021	2022*		2021	2022*		2022*	2021		
Afrique australe	1,5	63,7	62,2	43,4	46,5	3,1	17,2	-41,9	59,0	1,3
Afrique du Sud	1,5	63,7	62,2	39,2	44,5	5,4	19,1	-37,7	56,8	1,3
Afrique centrale	134,3	149,1	14,9	113,0	139,5	26,5	9,6	21,3	-11,6	3,5
Angola	2,0	0,7	-1,3	13,2	20,4	7,2	-19,8	-11,3	-8,5	0,3
Congo	13,7	12,3	-1,4	22,7	15,6	-7,1	-3,4	-9,0	5,7	0,3
Gabon	20,4	21,2	0,7	23,0	58,0	35,1	-36,9	-2,5	-34,4	1,0
Guinée équatoriale	6,8	9,4	2,6	51,6	38,0	-13,6	-28,6	-44,8	16,2	0,6
République centrafricaine	16,8	21,6	4,8	0,2	0,6	0,4	21,0	16,5	4,5	0,3
Tchad	72,4	81,2	8,7	2,0	6,2	4,1	75,0	70,4	4,6	1,0
Afrique de l'ouest	37,2	51,5	14,3	154,8	215,9	61,1	-164,4	-117,6	-46,8	3,2
Côte d'Ivoire	0,5	1,0	0,5	23,9	60,6	36,7	-59,7	-23,4	-36,2	0,7
Guinée	0,2	0,4	0,2	25,5	18,7	-6,8	-18,3	-25,3	7,0	0,2
Libéria	0,1	0,1	0,0	16,5	32,5	16,0	-32,4	-16,4	-16,0	0,4
Mauritanie	0,0	0,0	0,0	27,8	35,3	7,5	-35,3	-27,8	-7,5	0,4
Nigéria	17,9	31,5	13,5	32,5	43,7	11,2	-12,3	-14,6	2,3	0,9
Sénégal	16,7	16,7	0,0	12,9	15,1	2,2	1,7	3,9	-2,2	0,4
Togo	0,2	0,1	-0,1	11,5	5,6	-5,9	-5,4	-11,2	5,8	0,1
Afrique orientale	2,0	1,9	-0,1	1,9	10,0	8,1	-8,1	0,1	-8,2	0,1
Maurice	1,5	0,9	-0,6	0,8	0,9	0,1	0,0	0,7	-0,8	0,0
Afrique du nord	4,8	5,4	0,6	127,0	195,1	68,1	-189,7	-122,1	-67,5	2,4
Algérie	3,2	3,3	0,1	19,0	52,4	33,4	-49,1	-15,8	-33,3	0,7
Égypte	0,0	0,0	0,0	43,1	52,1	8,9	-52,1	-43,1	-8,9	0,6
Maroc	0,5	0,2	-0,2	44,6	70,6	26,0	-70,3	-44,1	-26,2	0,9
Tunisie	0,7	0,9	0,3	20,3	20,1	-0,2	-19,1	-19,6	0,4	0,3
Amérique centrale	1,5	1,1	-0,4	9,3	11,3	2,0	-10,2	-7,8	-2,4	0,1
Mexique	1,5	0,8	-0,7	8,5	9,9	1,3	-9,1	-7,1	-2,0	0,1
Amérique du nord	102,3	80,5	-21,8	148,6	182,6	34,0	-102,1	-46,3	-55,8	3,2
Canada	40,0	1,6	-38,4	38,8	26,2	-12,6	-24,7	1,1	-25,8	0,3
États-Unis d'Amérique	62,3	78,9	16,6	109,8	156,3	46,6	-77,4	-47,4	-29,9	2,8
Amérique du Sud	2,4	2,7	0,2	86,0	209,5	123,5	-206,8	-83,5	-123,3	2,6
Argentine	0,2	0,0	-0,2	29,3	94,2	64,9	-94,2	-29,1	-65,1	1,1
Brésil	1,2	0,6	-0,6	40,9	65,0	24,1	-64,4	-39,6	-24,8	0,8
Chili	0,0	0,0	0,0	3,4	18,3	14,8	-18,3	-3,4	-14,9	0,2
Pérou	0,0	0,0	0,0	4,1	11,3	7,2	-11,3	-4,1	-7,2	0,1
Uruguay	0,5	1,7	1,2	5,2	19,0	13,7	-17,3	-4,7	-12,5	0,2
Asie centrale	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	-0,3	-0,1	-0,2	0,0
Asie du Sud-Est	145,9	125,1	-20,8	214,6	344,0	129,4	-218,9	-68,7	-150,2	5,6

Libellés	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale		Variations absolues	Poids des échanges 2022 (en %)
Indonésie	25,9	21,4	-4,4	10,7	13,3	2,6	8,1	15,1	-7,0	0,4
Malaisie	47,0	40,4	-6,6	23,2	121,9	98,7	-81,5	23,8	-105,3	2,0
Singapour	19,1	0,1	-19,0	77,7	68,6	-9,1	-68,4	-58,6	-9,9	0,8
Thaïlande	0,2	0,1	-0,1	83,5	106,9	23,4	-106,8	-83,3	-23,5	1,3
Viet Nam	53,6	62,9	9,3	8,1	19,9	11,8	43,0	45,5	-2,5	1,0
Asie méridionale	338,1	623,9	285,8	290,5	537,9	247,4	86,0	47,7	38,3	14,0
Bangladesh	94,6	124,3	29,8	2,5	2,4	-0,2	122,0	92,0	29,9	1,5
Inde	230,9	493,1	262,2	280,2	530,1	249,9	-37,0	-49,3	12,2	12,3
Pakistan	10,3	6,5	-3,8	7,3	5,0	-2,2	1,5	3,0	-1,6	0,1
Asie occidentale	41,3	31,9	-9,4	291,2	321,7	30,6	-289,8	-249,9	-40,0	4,3
Arabie saoudite	0,7	1,0	0,3	30,8	15,9	-14,9	-14,9	-30,1	15,3	0,2
Émirats arabes unis	4,0	2,4	-1,6	76,4	109,1	32,6	-106,6	-72,4	-34,2	1,3
Koweït	13,0	0,0	-13,0	1,2	1,4	0,2	-1,4	11,8	-13,2	0,0
Oman	0,1	0,1	0,0	31,7	40,1	8,4	-40,1	-31,7	-8,4	0,5
Turquie	20,8	26,8	6,0	134,6	141,0	6,4	-114,2	-113,8	-0,4	2,0
Asie orientale	691,4	177,3	-514,1	850,4	1089,9	239,4	-912,5	-159,0	-753,5	15,2
Chine	618,4	173,1	-445,2	659,1	775,8	116,7	-602,6	-40,7	-561,9	11,4
Corée, République de	49,8	0,1	-49,7	81,6	171,2	89,6	-171,1	-31,8	-139,2	2,1
Japon	0,8	1,7	0,9	94,2	96,6	2,4	-94,9	-93,4	-1,5	1,2
Province chinoise de Taiwan	22,5	2,4	-20,1	10,8	41,7	30,9	-39,3	11,7	-51,0	0,5
Caraiïbes	0,9	1,2	0,3	2,4	0,1	-2,3	1,1	-1,5	2,6	0,0
Europe du nord	16,2	59,3	43,2	118,5	208,9	90,4	-149,6	-102,3	-47,3	3,2
Estonie	0,0	0,5	0,4	1,1	29,7	28,6	-29,3	-1,1	-28,2	0,4
Finlande	0,8	1,2	0,4	10,4	14,7	4,4	-13,5	-9,5	-4,0	0,2
Irlande	1,6	2,4	0,8	20,7	16,3	-4,4	-13,9	-19,1	5,2	0,2
Lettonie	0,0	0,0	0,0	0,1	14,4	14,4	-14,4	-0,1	-14,4	0,2
Lituanie	1,0	1,8	0,8	6,9	9,9	3,0	-8,1	-5,9	-2,2	0,1
Norvège	0,0	0,0	0,0	28,5	65,6	37,1	-65,6	-28,5	-37,1	0,8
Royaume-Uni	12,4	53,4	41,0	36,1	40,5	4,4	13,0	-23,6	36,6	1,1
Suède	0,0	0,0	0,0	8,9	11,1	2,3	-11,1	-8,9	-2,3	0,1
Europe méridionale	323,1	515,2	192,2	239,1	244,3	5,2	270,9	84,0	187,0	9,1
Espagne	145,8	295,1	149,3	102,8	98,9	-3,8	196,2	43,0	153,2	4,7
Grèce	1,7	2,3	0,6	12,7	9,2	-3,5	-6,9	-11,1	4,2	0,1
Italie	170,2	210,5	40,3	97,0	99,5	2,5	111,0	73,2	37,8	3,7
Portugal	4,7	6,5	1,8	16,6	30,4	13,7	-23,9	-12,0	-11,9	0,4
Europe occidentale	479,9	1439,9	960,0	750,0	858,6	108,6	581,3	-270,2	851,5	27,6
Allemagne	28,3	28,2	-0,1	122,9	148,3	25,4	-120,2	-94,6	-25,6	2,1
Belgique	84,0	133,0	49,0	148,0	105,6	-42,4	27,5	-64,0	91,4	2,9
France	69,9	345,7	275,8	347,9	404,2	56,3	-58,6	-278,1	219,5	9,0
Pays-Bas	297,0	931,9	635,0	109,2	178,0	68,8	753,9	187,8	566,1	13,3
Suisse, Liechtenstein	0,4	0,5	0,1	16,2	14,9	-1,3	-14,4	-15,8	1,3	0,2
Europe orientale	3,1	76,8	73,7	418,3	278,8	-139,5	-202,0	-415,2	213,2	4,3
Fédération de Russie	0,4	74,9	74,5	263,8	121,8	-142,0	-47,0	-263,4	216,4	2,4
Pologne	0,2	0,6	0,4	20,7	58,0	37,3	-57,4	-20,5	-36,9	0,7
Ukraine	0,0	0,0	0,0	102,9	77,7	-25,1	-77,7	-102,9	25,1	0,9
Océanie	0,2	0,2	-0,1	12,4	16,6	4,2	-16,5	-12,2	-4,2	0,2
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,0	11,4	15,6	4,2	-15,6	-11,4	-4,2	0,2
Total	2 393,8	3 483,3	1 082,0	3 871,4	4 911,4	1 040,0	-1 428,0	-1 477,5	49,5	100,0

Source : MINFI *données provisoires

5.1.2.2. Commerce bilatéral

5.1.2.2.1. Principaux partenaires

En 2022, les principaux partenaires commerciaux du Cameroun sont les Pays-Bas (avec 13,3% de la valeur totale des échanges), l'Inde (12,3%) et la Chine (11,4%). Ils sont suivis par la France (9,0%), l'Espagne (4,7%), l'Italie (3,7%), la Belgique (2,9%) et les Etats-Unis (2,8%).

5.1.2.2.2 Principaux clients

Les Pays-Bas sont le premier client du Cameroun (avec 27,4% de la valeur totale des exportations). Ils sont suivis par l'Inde (14,5%), la France (10,1%), l'Espagne (8,7%), l'Italie (6,2%), la Chine (5,1%), la Belgique (3,9%), le Bangladesh (3,6%), le Tchad (2,4%) et les Etats-Unis (2,3%).

Par rapport à 2021, les exportations augmentent avec les Pays-Bas (+635 milliards), la France (+275,8 milliards), l'Inde (+262,2 milliards), l'Espagne (+149,3 milliards), la Russie (+74,5 milliards), l'Afrique du Sud (+62,2 milliards), la Belgique (+49 milliards), le Royaume-Uni (+41 milliards), l'Italie (+40,3 milliards), le Bangladesh (+29,8 milliards) et les États-Unis d'Amérique (+16,6 milliards). A l'inverse, les exportations vers la Chine diminuent de 445,2 milliards.

5.1.2.2.3 Principaux fournisseurs

La Chine demeure le premier fournisseur du Cameroun avec 15,8% des dépenses d'importations. Elle est suivie par l'Inde (10,8%), la France (8,2%), les Pays-Bas (3,6%), la Corée du Sud (3,5%), les États-Unis d'Amérique (3,2%) et l'Allemagne (3%).

Par rapport à 2021, les importations augmentent avec l'Inde (+249,9 milliards), la Chine (+116,7 milliards), la Malaisie (+98,7 milliards), la République de Corée (+89,6 milliards), les Pays-Bas (+68,8 milliards), l'Argentine (+64,9 milliards), la France (+56,3 milliards) et les États-Unis d'Amérique (+46,6 milliards). Elles baissent avec la Russie (-142 milliards), la Belgique (-42,4 milliards), l'Ukraine (-25,1 milliards), l'Arabie saoudite (-14,9 milliards), la Guinée équatoriale (-13,6 milliards) et le Canada (-12,6 milliards).

5.2. Balance des paiements

En 2022, le déficit du solde courant se réduit et le niveau de financements extérieurs s'améliore, induisant ainsi un solde global excédentaire de 503,5 milliards contre un déficit de 153,9 milliards enregistré en 2021.

Tableau 52 : Balance des paiements globale de 2018 à 2023 (en milliards)

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022*	2023**
I- SOLDE COURANT	-777,6	-992,0	-872,0	-996,8	-942,2	-899,5
1- Balance des biens	-295,0	-431,6	-391,3	-390,4	-197,3	-430,3
2- Balance des services	-324,3	-361,6	-236,4	-485,9	-508,5	-329,8
3- Balance des revenus primaires	-410,8	-493,8	-483,5	-405,2	-690,4	-601,8
4- Balance des revenus secondaires	252,5	295,0	239,2	284,6	454,0	462,4
FINANCEMENTS EXTERIEURS	947,5	1155,0	431,7	855,8	1 421,3	1 094,4
1- Secteur privé non bancaire	-102,3	416,5	385,8	714,4	1 086,6	798,5
Investissements Directs Etrangers (IDE)	364,6	527,1	341,3	503,6	560,3	589,1
Investissements de portefeuille et Produits financiers dérivés	-16,1	71,8	17,5	-100,0	29,8	35,3
Tirages nets (Hors IDE et IPF)	-450,7	-182,4	27,0	310,7	496,4	174,1
2- Administration Publique	990,2	873,1	328,517	360,4	414,1	324,2
Dons projets (y compris C2D)	85,9	133,3	36,8	64,7	104,2	101,0
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	39,8
Tirages nets (hors obligations du trésor)	904,3	739,8	291,7	295,7	309,9	223,2
3-Banques créatrices de monnaie	59,6	-134,6	-282,6	-219,0	-79,4	-28,3
III- ERREURS ET OMISSIONS	-14,6	-7,2	7,7	-12,9	24,3	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	155,4	155,7	-432,6	-153,9	503,5	194,9

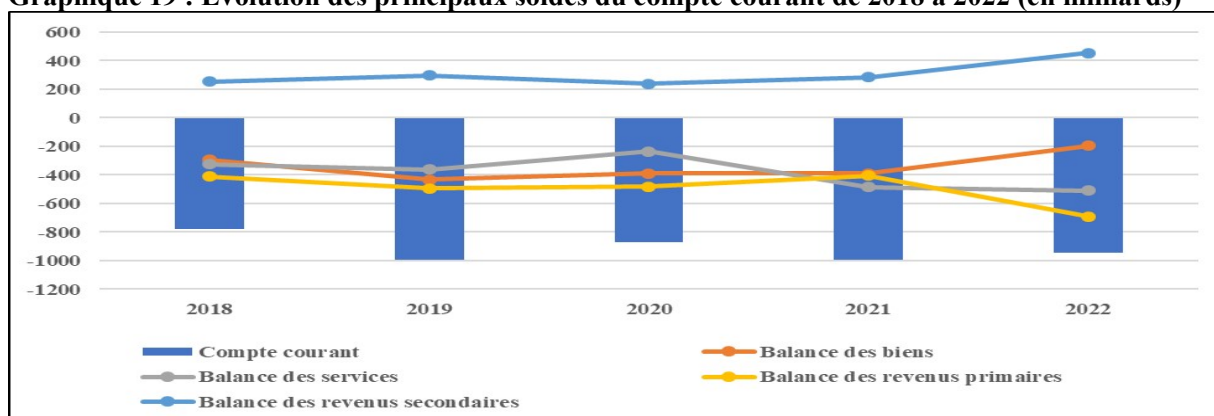
Source : MINFI

* Provisoires ; **Estimations

5.2.1 Balance des transactions courantes

Le compte courant est déficitaire de 942,2 milliards (3,5% du PIB), en amélioration par rapport au déficit de 996,8 milliards (4% du PIB) enregistré en 2021. Cette amélioration s'explique principalement par la réduction du déficit du solde des biens et l'accroissement de l'excédent du solde des revenus secondaires. A contrario, les déficits des soldes des services et des revenus primaires s'aggravent.

Graphique 19 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2018 à 2022 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

5.2.1.1. Balance des biens

Le déficit du solde des biens se réduit, passant de 390,4 milliards en 2021 à 197,3 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes d'exportations FOB (+1 064,5 milliards), plus importante que celle des dépenses d'importations FOB (+871,4 milliards). Les exportations augmentent de 32,7% pour se situer à 4 322 milliards⁴, sous l'effet de l'accroissement des exportations des huiles brutes de pétrole (+56,3%), en lien avec la hausse des cours et l'appréciation du dollar. Les hausses sont également enregistrées au niveau des autres principaux produits d'exportation, notamment le gaz naturel liquéfié (+148,8%), le cacao brut en fèves (+18,1%), le bois et ouvrages en bois (+7,8%) et le coton brut (+8,5%).

Les importations FOB augmentent de 23,9% et se situent à 4 519,3 milliards, en lien essentiellement avec la hausse des prix. Les principaux produits et groupes de produits concernés sont les carburants et lubrifiants (+70,9%), les céréales (+32,6%), les produits alimentaires industriels (+37,1%) et les matières plastiques (+27,8%).

5.2.1.2. Balance des services

Le déficit de la balance des services se creuse de 22,6 milliards par rapport à 2021 pour se situer à 508,5 milliards. Cette évolution est principalement imputable à l'aggravation du déficit du poste « transport » (-154,3 milliards). Par contre, l'on enregistre : (i) une réduction des déficits des postes « voyages » et « assurances », respectivement de 61,1 milliards et de 6,7 milliards ; (ii) une amélioration du solde des « autres services » de 63,9 milliards.

Tableau 53 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2019	2020	2021	2022	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d-c)
Solde des services	-361,6	-236,4	-485,9	-508,5	-22,6
Transports	-228,4	-113,4	-311,3	-465,6	-154,3
- Passagers	-121,9	-82,2	-79,6	-96,8	-17,3
- Fret	-191,7	-101,0	-291,2	-417,4	-126,2
- Autres transports	85,3	69,8	59,4	48,6	-10,8
Voyages	-55,5	-70,5	-72,0	-10,9	61,1
A titre professionnel	-48,9	-0,4	-27,6	-19,4	8,3
A titre personnel	-6,6	-70,0	-44,3	8,5	52,8
Assurances	-45,5	-37,8	-57,8	-51,1	6,7

⁴ Ces données intègrent les statistiques douanières et les statistiques non prises en compte par la douane (les biens achetés par les transporteurs, les réexportations, les autres marchandises générales et le commerce informel).

Libellés	2019	2020	2021	2022	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d-c)
Assurances du fret	-39,4	-31,7	-44,8	-49,1	-4,3
Autres assurances	-6,1	-6,0	-13,0	-2,0	11,0
Autres services	-32,2	-14,8	-44,8	19,1	63,9
Services de communications	25,8	27,1	-28,4	-68,2	-39,7
Autres services aux entreprises	-124,3	-82,3	-58,9	9,2	68,0
dont : Assistance technique	-95,2	-77,0	-142,0	-179,3	-37,3
Services de constructions	-69,5	-18,9	17,0	68,1	51,1
Services privés non classés ailleurs	36,5	13,3	9,1	6,6	-2,5
Services fournis ou reçus par les APU	29,8	27,1	23,5	64,2	40,7

Source : MINFI

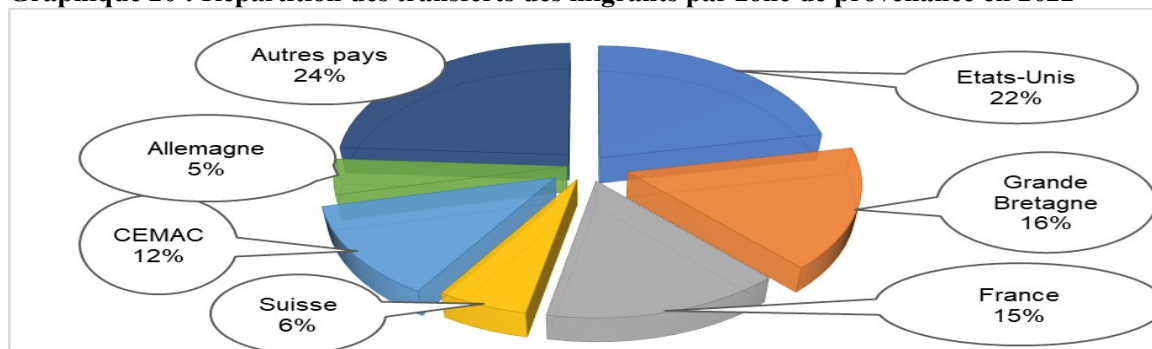
5.2.1.3. Balance des revenus primaires

Les revenus primaires comprennent : la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôt sur la production et les importations, subventions, loyers, etc.). En 2022, le déficit du solde des revenus primaires s'aggrave de 285,2 milliards pour s'établir à 690,4 milliards, du fait essentiellement de la hausse des dividendes versés aux entreprises étrangères par leurs filiales locales.

5.2.1.4. Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement des transferts courants. L'excédent du solde des revenus secondaires passe de 284,6 milliards en 2021 à 454 milliards. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des transferts de la diaspora. Ces transferts s'élèvent à 649,8 milliards, après 373,0 milliards en 2021. Ils proviennent principalement des Etats-Unis (avec 21,8% du total), de la Grande Bretagne (16,1%), de la France (15,3%), des autres pays de la CEMAC (12,4%), de la Suisse (5,8%) et de l'Allemagne (4,6%). Les transferts reçus des autres pays de la CEMAC proviennent du Gabon (38% du total des transferts reçus des autres pays de la CEMAC), de la République Centrafricaine (30,5%), du Tchad (17,1%) et du Congo (13,8%).

Graphique 20 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2022



Source : MINFI

5.2.2 Financements extérieurs

En 2022, les financements extérieurs augmentent de 565,5 milliards par rapport à 2021, pour se situer à 1 421,3 milliards. Cette évolution est attribuable à l'accroissement des entrées nettes des capitaux dans le secteur public et le secteur privé non bancaire, ainsi qu'à la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire.

Les entrées nettes du secteur privé non bancaire s'accroissent de 372,2 milliards, pour se situer à 1 086,6 milliards. Cette progression est liée à l'augmentation des flux d'investissements directs

étrangers (+56,7 milliards) et des tirages nets (+185,7 milliards).

Les financements extérieurs nets du secteur public augmentent de 53,7 milliards, pour se situer à 414,1 milliards. Ils sont composés des tirages nets sur emprunts ordinaires (309,9 milliards) et des dons (104,2 milliards).

Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des sorties nettes de 79,4 milliards, après 219 milliards en 2021. Cette évolution résulte d'une augmentation des engagements des banques commerciales (+201,8 milliards) plus importante que celle de leurs avoirs extérieurs (+62,2 milliards).

5.2.3 Balances des paiements sectorielles

En 2022, les soldes globaux des secteurs « agriculture », « exploitation forestière », « extraction d'hydrocarbures » et « transports » demeurent excédentaires. Les autres secteurs, notamment « industrie », « commerce, restaurants et hôtels », « télécommunications » et « activités financières » affichent des déficits.

5.2.3.1 Agriculture

L'excédent du solde global de l'agriculture se réduit de 34 milliards par rapport à 2021 et se situe à 738 milliards. L'excédent du compte courant baisse de 41,9 milliards, en lien avec la diminution de l'excédent du solde des biens. Cette diminution est principalement imputable à la hausse des importations d'engrais (+29,9 milliards) et des fertilisants (+11,2 milliards). Le déficit de la balance des services se réduit de 52,6 milliards, pour se situer à 22,7 milliards. Le solde des revenus primaires enregistre un déficit de 13,5 milliards, après 1,2 milliard en 2021. Les financements extérieurs se soldent par un excédent de 10,7 milliards, en augmentation de 7,8 milliards par rapport à 2021.

5.2.3.2 Exploitation forestière

Le solde global de ce secteur connaît un excédent de 223,4 milliards, après 277,7 milliards enregistrés en 2021. Cette réduction de l'excédent s'observe tant au niveau du compte courant que des financements extérieurs. L'excédent du solde courant diminue de 45,7 milliards pour se situer à 218,7 milliards, consécutivement à la réduction de l'excédent de la balance des biens (-63,6 milliards) et de la détérioration de la balance des services (-2,7 milliards). Les financements extérieurs nets se caractérisent par des entrées nettes de 4,8 milliards, en diminution de 8,5 milliards par rapport à 2021.

5.2.3.3 Extraction d'hydrocarbures

L'excédent du solde global du secteur « extraction d'hydrocarbures » s'établit à 1 863 milliards et s'accroît de 515,1 milliards par rapport à 2021. Cette évolution est attribuable à l'amélioration de l'excédent du solde du compte courant (+515,9 milliards), avec notamment une hausse de 773,5 milliards de l'excédent du solde de la balance des biens, en lien avec la hausse des ventes des hydrocarbures (+925 milliards). L'excédent des financements extérieurs reste quasi-stable à 214,9 milliards.

5.2.3.4 Industrie

Le déficit du solde global du secteur « industrie » se situe à 1 180,8 milliards, après 1 202,8 milliards en 2021. Cette réduction résulte de l'accroissement des financements extérieurs et de l'aggravation du déficit courant. La détérioration du déficit courant provient principalement du solde des biens (-195,4 milliards) et de celui des services (-70,4 milliards). Les financements extérieurs nets se situent à 413,8 milliards, en augmentation de 269 milliards, du fait essentiellement de la hausse des tirages nets (+388,6 milliards).

Tableau 54 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		EXPLOITATION FORESTIERE		EXTRACTION D'HYDROCARBURES		INDUSTRIE	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
I-SOLDE COURANT	769,1	727,2	264,4	218,7	1132,3	1648,2	-1347,5	-1594,7
1- Balance des biens	844,6	763,7	287,7	224,1	1206,2	1979,7	-1152,0	-1347,4
2- Balance des services	-75,3	-22,7	-1,6	-4,3	-19,5	-111,1	-121,2	-191,6
3- Balance des revenus primaires	-1,2	-13,5	-21,6	-1,9	-55,4	-231,7	-76,4	-55,8
4- Balance des revenus secondaires	1,0	-0,2	-0,1	0,9	1,0	11,3	2,1	0,2
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	2,9	10,7	13,3	4,8	215,6	214,9	144,8	413,8
1-Secteur privé non bancaire	2,9	10,7	13,3	4,8	215,6	214,9	144,8	413,8
Investissements Directs Etrangers (IDE)	11,6	13,8	12,3	2,2	89,3	122,5	226,3	106,7
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-8,7	-3,1	1,0	2,6	126,3	92,3	-81,5	307,1
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	772,0	738,0	277,7	223,4	1347,9	1863,0	-1202,7	-1180,8

Source : MINFI

5.2.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

Le déficit du solde global se creuse de 20,1 milliards pour se situer à 1 306,7 milliards. L'aggravation de ce déficit est principalement liée aux financements extérieurs qui passent d'un excédent de 71,2 milliards à un déficit de 15,8 milliards en 2022. Cette évolution des financements extérieurs résulte de la baisse des flux d'IDE (-69,6 milliards) et des tirages nets (-17,3 milliards). Le déficit du solde courant se réduit de 66,7 milliards pour se situer à 1 291 milliards. Cette amélioration résulte de la balance des biens (+25,1 milliards), des services (+19,8 milliards) et des revenus primaires (+23,1 milliards).

5.2.3.6 Transports

L'excédent du solde courant du secteur des transports s'améliore de 123,1 milliards par rapport à 2021 et se situe à 143,4 milliards. Cette évolution est attribuable à l'amélioration de l'excédent des services (+21,3 milliards) et la réduction du déficit des revenus primaires (-112,7 milliards).

Le solde des biens enregistre un déficit de 28,1 milliards et celui des revenus secondaires, un excédent de 0,1 milliard. Les financements extérieurs diminuent de 32,5 milliards par rapport à 2021 et se chiffrent à 2,9 milliards, du fait principalement de la baisse des flux d'investissements directs étrangers. Résultant de ces évolutions, le solde global s'améliore de 90,7 milliards et se situe à 146,3 milliards en 2022.

5.2.3.7 Télécommunications

Le déficit du compte courant se creuse de 86,1 milliards par rapport à 2021 pour se situer à 177,4 milliards. Cette évolution est principalement attribuable à la dégradation du déficit des services (-18,4 milliards) et la détérioration du solde des revenus primaires qui passe d'un excédent de 3,3 milliards en 2021 à un déficit de 120,7 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 108,5 milliards, après 46 milliards en 2021. Ils sont essentiellement constitués des flux d'investissements directs étrangers (120,1 milliards). Le déficit global du secteur se creuse de 23,7 milliards pour s'établir à 69 milliards.

5.2.3.8 Activités financières

Le déficit du solde courant du secteur des activités financières se creuse de 98,8 milliards et se situe

à 125,7 milliards. Cette détérioration est induite par celle des soldes de toutes ses composantes. Les financements extérieurs enregistrent des sorties nettes de 49,9 milliards, après 50,9 milliards en 2021. Ils sont constitués des tirages hors IDE et IPF (+40 milliards) et des sorties nettes de flux d'IDE (-12,6 milliards). Résultant de ces évolutions, le déficit du solde global du secteur financier se creuse de 97,8 milliards, pour se situer à 175,6 milliards.

Tableau 55 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	Commerce, restaurants et hôtels		Transports		Télécommunications		Activités financières	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
I-SOLDE COURANT	-1 357,8	-1290,9	20,3	143,4	-91,3	-177,4	-26,9	-125,7
1- Balance des biens	-1143,6	-1118,5	-16,1	-28,1	-81,5	-26,6	-18,3	-31,3
2- Balance des services	-185,3	-165,6	151,6	172,9	-13,2	-31,6	-3,9	-24,7
3- Balance des revenus primaires	-30,3	-7,2	-114,2	-1,5	3,3	-120,7	-5,1	-30,0
4- Balance des revenus secondaires	1,5	0,4	-1,0	0,1	0,1	1,5	0,5	-39,8
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	71,2	-15,8	35,4	2,9	46,0	108,5	-50,9	-49,9
1-Secteur privé non bancaire	71,1	-15,8	35,4	2,9	46,0	108,5	62,8	29,5
Investissements Directs Etrangers (IDE)	52,8	-16,8	33,3	3,0	50,1	120,1	96,7	-12,6
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,8	2,1
Tirages nets (hors IDE et IPF)	18,3	1,0	2,0	-0,1	-4,1	-11,7	0,0	40,0
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-113,9	-79,4
III-SOLDE GLOBAL	-1 286,6	-1306,7	55,6	146,3	-45,3	-69,0	-77,8	-175,6

Source : MINFI

5.2.4 Balances des paiements bilatérales

En 2022, le solde global est déficitaire avec le Nigéria et la Chine. A contrario, il est excédentaire avec les Etats-Unis, l'Union européenne dont la France et les autres pays de la CEMAC.

5.2.4.1. Nigeria

Le solde global avec le Nigéria est déficitaire de 178,8 milliards, en aggravation de 154,8 milliards par rapport à 2021. Cette situation résulte du creusement du déficit du compte courant qui passe de 32,7 milliards en 2021, à 184,5 milliards. Cette détérioration s'observe notamment sur les balances des *biens* et des *revenus secondaires*. Le solde des biens passe d'un excédent de 20,2 milliards en 2021 à un déficit de 158 milliards, du fait principalement de la hausse des achats des carburants et lubrifiants. Par contre, le solde des services s'améliore, passant d'un déficit de 50,5 milliards à un excédent de 4,8 milliards en 2022. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 5,7 milliards, après 8,8 milliards enregistrés en 2021.

5.2.4.2 Chine

Le solde global avec la Chine passe d'un excédent de 61,1 milliards en 2021 à un déficit de 557,9 milliards. Cette évolution résulte du creusement du déficit courant, conjugué à la réduction des financements extérieurs nets. Le déficit du solde courant se détériore de 549,3 milliards, pour se situer à 730 milliards, en lien avec la dégradation du solde des biens et du solde des revenus primaires. La dégradation du solde des biens est principalement imputable à la baisse des exportations de pétrole brut (-308,4 milliards) et de gaz (-117,5 milliards) et, à la hausse des importations de fonte, fer et acier (+79,1%), des insecticides, fongicides et herbicides (+27,0%). Le déficit de la balance des services se réduit de 32,3 milliards pour se situer à 56,6 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 172,2 milliards, en réduction de 69,6 milliards par rapport à 2021. Ces entrées sont principalement constituées des tirages nets de l'Administration publique (71,1 milliards) et des financements du secteur privé non bancaire

(98,8 milliards).

5.2.4.3 Etats-Unis

Le solde du compte courant de la balance bilatérale avec les Etats-Unis est déficitaire de 41,2 milliards après un déficit de 30,5 milliards en 2021. Cette détérioration est principalement imputable aux soldes de la balance des revenus primaires (-107,3 milliards) et de la balance des biens (-58,5 milliards). L'excédent de la balance des services s'améliore de 28,1 milliards pour se situer à 42,7 milliards. Le déficit du solde des revenus primaires se creuse de 44,5 milliards, du fait de la hausse des dividendes versés au titre des investissements directs étrangers. Par contre, l'excédent du solde des revenus secondaires augmente de 30,7 milliards. Les financements extérieurs baissent de 75,2 milliards pour se situer à 44 milliards, consécutivement à la baisse des flux d'IDE. Résultant de ces évolutions, l'excédent du solde global avec les Etats-Unis se réduit de 85,9 milliards et se situe à 2,8 milliards en 2022.

Tableau 56 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		ETATS-UNIS	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
I-SOLDE COURANT	-32,7	-184,5	-180,7	-730,0	-30,5	-41,2
1- Balance des biens	20,2	-158,0	62,0	-509,8	-33,6	-58,5
2- Balance des services	-50,5	4,8	-89,0	-56,6	14,6	42,7
3- Balance des revenus primaires	-0,2	-0,7	-153,7	-165,4	-62,8	-107,3
4- Balance des revenus secondaires	-2,2	-30,6	-0,1	1,7	51,2	81,9
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	8,8	5,7	241,8	172,2	119,2	44,0
1-Secteur privé non bancaire	3,6	5,7	-40,6	98,8	116,4	48,1
Investissements Directs Etrangers (IDE)	4,0	0,0	-18,6	73,6	113,4	41,4
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-0,4	5,7	-22,0	25,1	3,0	6,7
2-Administration publique	0,0	0,0	285,0	71,1	0,5	-3,5
Dons projets (y compris C2D)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,1
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0,0	0,0	285,0	71,1	0,0	-4,5
3-Banques créatrices de monnaie	5,2	-0,1	-2,7	2,3	2,2	-0,6
III-SOLDE GLOBAL	-24,0	-178,8	61,1	-557,9	88,7	2,8

Source : MINFI

5.2.4.4 France

Le solde courant avec la France est excédentaire de 89,6 milliards après un déficit de 299,4 milliards enregistré en 2021. Cette progression est générée par l'amélioration des balances des biens (+335,5 milliards) et des services (+119 milliards). L'amélioration du solde des biens résulte principalement de la hausse des ventes des hydrocarbures (+263,9 milliards). Le déficit des revenus primaires s'aggrave de 12,8 milliards pour se situer à 37,6 milliards. L'excédent des revenus secondaires baisse de 52,8 milliards et se situe à 32,2 milliards, avec la baisse des transferts de la diaspora. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 22,9 milliards, après 65,9 milliards enregistrés un an plutôt. Ainsi, l'excédent du solde global avec la France s'est amélioré de 345,9 milliards et se situe à 112,5 milliards en 2022.

5.2.4.5 CEMAC

L'excédent du compte courant entre le Cameroun et les autres pays de la sous-région se réduit de 212,3 milliards, résultante d'une diminution de l'excédent des biens et des revenus secondaires, et du creusement du déficit des revenus primaires. L'excédent de la balance des biens se réduit de 173,8 milliards pour s'établir à 257 milliards ; celui de la balance des revenus secondaires se réduit

de 23,8 milliards et se chiffre à 23,2 milliards, en lien avec la baisse des revenus de la diaspora. Les flux de financements extérieurs se caractérisent par des entrées nettes de 144,2 milliards contre des sorties nettes de 5,3 milliards en 2021, du fait essentiellement de la hausse des flux d'IDE et des tirages nets du secteur privé non bancaire. Le solde global qui se dégage ainsi de l'ensemble des transactions avec les autres pays de CEMAC est excédentaire de 581,5 milliards, après 644,3 milliards en 2021.

5.2.4.6 Union européenne

Le solde du compte courant entre le Cameroun et l'Union européenne est excédentaire de 568,3 milliards contre un déficit de 597,3 milliards enregistré en 2021. Cette évolution résulte de l'amélioration du solde des biens ainsi que de la hausse de l'excédent des revenus secondaires. Le solde des biens enregistre un excédent de 825,3 milliards, contre un déficit de 463,6 milliards en 2021. Cette évolution résulte principalement de la hausse des ventes des hydrocarbures (+1 050,9 milliards), dont le pétrole brut (+691,1 milliards) en lien avec la hausse des cours. L'excédent des revenus secondaires s'accroît de 18,9 milliards du fait de la hausse des transferts reçus de la diaspora. Les financements extérieurs nets se situent à 117,1 milliards, après 456,2 milliards en 2021, sous l'effet de la baisse des tirages nets du secteur privé non bancaire et du secteur public. Au final, le solde global enregistre un excédent de 685,3 milliards, contre un déficit de 141,1 milliards en 2021.

Tableau 57 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UNION EUROPEENNE	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
I-SOLDE COURANT	-299,4	89,6	649,6	437,3	-597,3	568,3
1- Balance des biens	-279,3	56,2	430,8	257,0	-463,6	825,3
2- Balance des services	-80,2	38,8	200,1	198,5	-139,7	-196,5
3- Balance des revenus primaires	-24,9	-37,6	-28,3	-41,3	-95,6	-181,0
4- Balance des revenus secondaires	85,0	32,2	47,0	23,2	101,5	120,4
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	65,9	22,9	-5,3	144,2	456,2	117,1
1-Secteur privé non bancaire	107,4	33,6	28,7	141,1	347,9	129,8
Investissements Directs Etrangers (IDE)	101,7	27,1	37,6	98,2	109,6	122,3
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	-1,9	0,0	-0,5	0,0	91,6	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	7,6	6,5	-8,5	42,9	146,7	7,5
2- Administration publique	9,0	-9,4	0,0	0,0	103,1	-9,5
Dons projets (y compris C2D)	9,0	0,3	0,0	0,0	10,3	0,3
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0,0	-9,6	0,0	0,0	92,8	-9,8
3-Banques Créatrices de monnaie	-50,5	-1,4	-33,9	3,0	5,2	-3,3
III-SOLDE GLOBAL	-233,4	112,5	644,3	581,5	-141,1	685,3

Source : MINFI

5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2023

La balance des règlements mensuelle retrace l'ensemble des paiements effectués au cours du mois dans le cadre des transactions économiques, financières et monétaires avec l'extérieur. Sur les six premiers mois de l'année 2023, le solde cumulé du compte courant est excédentaire de 221,5 milliards, contre un déficit de 265,3 milliards sur la même période en 2022.

Tableau 58 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2023 (en milliards)

LIBELLES	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Janv.-Juin 2023	Janv.-Juin 2022	Var 2023/2022
I- SOLDE COURANT	-56,7	-6,3	79,9	193,0	-38,2	49,8	221,5	-265,4	486,9
1- Balance des biens	-26,1	14,9	39,7	314,9	-37,5	39,5	345,4	-132,1	477,5
2- Balance des services	-4,8	26,8	46,3	29,1	-14,0	-11,0	72,3	-50,3	122,6

3- Balance des revenus primaires	-36,6	-81,6	-35,4	-171,3	-8,7	-6,2	-339,8	-224,5	-115,3
4- Balance des revenus secondaires	10,8	33,6	29,3	20,4	22,0	27,5	143,6	141,5	2,1
FINANCEMENTS EXTERIEURS	1,4	-53,3	-84,9	87,7	76,1	-132,3	-105,3	327,0	-432,3
1- Secteur privé non bancaire	-6,2	-167,3	-23,7	-131,6	75,4	-207,8	-461,3	196,7	-658,0
Investissements Directs Etrangers (IDE)	0,0	70,0	23,6	159,6	0,0	0,0	253,1	118,4	134,7
Investissements de portefeuille et Produits financiers dérivés	-8,0	-20,0	0,0	-14,0	23,0	-21,1	-40,1	0,0	-40,1
Tirages nets (Hors IDE et IPF)	1,8	-217,3	-47,3	-277,1	52,4	-186,7	-674,3	78,3	-752,6
2- Administration Publique	-42,3	-6,8	16,9	-13,1	6,6	-2,9	-41,6	119,9	-161,5
Dons projets (y compris C2D)	1,7	0,0	0,4	0,3	2,5	2,2	7,1	0,3	6,8
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	-44,0	-6,8	16,5	-13,4	4,1	-5,1	-48,7	119,6	-168,3
3-Banques créatrices de monnaie	49,9	120,8	-78,1	232,4	-5,9	78,4	397,5	10,4	387,1
III- ERREURS ET OMISSIONS	-15,1	-8,5	-7,0	-20,3	20,0	3,4	-27,5	13,4	-40,9
IV- SOLDE GLOBAL	-70,4	-68,2	-12,0	260,4	57,9	-79,1	88,6	75,0	13,6

Source : MINFI

Le solde de la balance des biens est excédentaire de 345,4 milliards contre un déficit de 132,1 milliards, enregistré en 2022. Cet excédent résulte des transactions effectuées au cours des mois de février, mars, avril et juin, pour lesquels les soldes des biens sont excédentaires, respectivement de 14,9 milliards, de 39,7 milliards, de 314,9 milliards et de 39,5 milliards. La balance des services est excédentaire sur les six premiers mois de l'année. Cet excédent résulte des transactions effectuées au cours des mois de février, mars et avril 2023, avec des excédents dégagés de 26,8 milliards, de 46,3 milliards et de 29,1 milliards respectivement. La balance des revenus primaires demeure déficitaire sur les six premiers mois, avec un déficit cumulé de 339,8 milliards.

Les financements extérieurs cumulés sur la période sont déficitaires de 105,6 milliards, contre un excédent de 327 milliards en glissement annuel. Ils sont constitués des sorties nettes du secteur privé non bancaire (461,3 milliards), du secteur public (41,6 milliards) et des entrées nettes du secteur bancaire (397,7 milliards).

Les différentes opérations effectuées avec l'extérieur dégagent un solde global cumulé excédentaire de 88,6 milliards, après 75,0 milliards enregistrés sur les six premiers mois de 2022.

Tableau 8 : Evolution de la Balance des paiements 2018-2023 (en milliards)

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022*	2023**	Var
					(a)	(b)	
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-777,6	-992,0	-872,0	-996,8	-942,2	-899,5	54,6
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-828,8	-1050,2	-925,9	-1057,1	-1018,5	-946,4	38,6
1- Balance des biens	-295,0	-431,6	-391,3	-390,4	-197,3	-430,3	193,1
Exportations des biens FOB	2885,2	3238,3	2538,0	3257,5	4322,0	4138,9	1064,5
dont Exportations douanières FOB	2112,3	2392,7	1803,1	2393,8	3483,3	3312,3	1089,5
Importations des biens FOB	-3180,1	-3670,0	-2929,3	-3647,9	-4519,3	-4569,2	-871,4
dont Importations douanières CAF	-3405,2	-3856,9	-3178,4	3871,8	-4911,4	-4914,0	-8783,2
2- Balance des services	-324,3	-361,6	-236,4	-485,9	-508,5	-329,8	-22,6
Transports	-179,9	-228,4	-113,4	-311,3	-465,6	-408,6	-154,3
- Passagers	-97,7	-121,9	-82,2	-79,6	-96,8	-91,0	-17,2
Recettes	29,0	16,1	0,0	0,9	2,2	2,3	1,3
Dépenses	-126,7	-138,0	-82,2	-80,4	-99,0	-93,3	-18,6
- Fret	-137,9	-191,7	-101,0	-291,2	-417,4	-367,7	-126,2
Recettes	262,5	272,2	250,3	217,5	221,9	222,0	4,4
Dépenses	-400,3	-463,9	-351,3	-508,7	-639,3	-589,7	-130,6
- Autres transports	55,7	85,3	69,8	59,4	48,6	50,1	-10,8

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022*	2023**	Var
				(a)	(b)	(b) – (a)	
Recettes	80,4	107,1	87,8	66,7	77,3	77,3	10,6
Dépenses	-24,7	-21,9	-18,0	-7,2	-28,7	-27,2	-21,5
Assurances	-42,4	-45,5	-37,8	-57,8	-51,1	-31,8	6,7
Recettes	37,2	38,3	36,7	12,3	7,4	29,1	-4,9
Dépenses	-79,6	-83,8	-74,4	-70,1	-58,4	-60,9	11,7
Voyages	-56,8	-55,5	-70,5	-72,0	-10,9	74,6	61,1
Recettes	324,5	382,9	250,2	307,5	340,6	396,2	33,1
Dépenses	-381,3	-438,4	-320,6	-379,4	-351,5	-321,6	27,9
Autres services	-45,2	-32,2	-14,8	-44,8	19,1	36,0	63,9
Recettes	453,1	478,0	350,4	272,8	423,5	393,4	150,7
Dépenses	-498,3	-510,3	-365,2	-317,6	-404,4	-357,4	-86,8
Dont Assistance technique et services divers	-142,4	-90,9	-73,2	-90,1	-179,3	-134,7	-89,2
Recettes	175,1	220,7	164,0	113,3	35,9	74,6	-77,4
Dépenses	-317,6	-311,7	-237,2	-203,4	-215,2	-209,3	-11,8
3- Balance des revenus primaires	-410,8	-493,8	-483,5	-405,2	-690,4	-601,8	-285,2
Recettes	119,2	136,3	93,3	77,8	98,6	110,4	20,8
Dépenses	-530,0	-630,1	-576,8	-483,0	-789,0	-712,2	-305
Rémunération des salariés	-21,2	-22,0	-24,3	-19,4	-12,0	-21,9	7,4
Investissements directs	-337,8	-408,6	-378,6	-275,1	-586,7	-469,4	-311,6
Investissements de portefeuille	-58,4	-60,3	-48,9	-22,4	-18,4	-23,0	4
Autres investissements	-112,6	-139,3	-124,9	-166,1	-171,9	-198,0	-3,3
Dont intérêt sur la dette Publique Extérieur	-111,0	-136,9	-118,1	-164,8	-168,5	-194,0	-3,7
4- Balance des revenus secondaires	252,5	295,0	239,2	284,6	454,0	462,4	169,4
Privés	201,3	236,8	185,3	224,3	377,7	415,5	153,4
Entrants	344,1	377,1	303,3	373,0	649,8	714,8	276,8
Sortants	-142,8	-140,3	-118,0	-148,6	-272,1	-299,3	-123,5
Publics	51,2	58,2	53,9	60,3	76,3	46,9	16
Entrants	72,4	80,4	75,6	60,7	77,2	69,0	16,5
Sortants	-21,2	-22,3	-21,7	-0,4	-1,0	-22,0	-0,6
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS	947,5	1155,0	431,7	855,8	1421,3	1094,4	565,5
1- Compte de Capital	91,0	135,1	42,3	67,1	134,7	103,2	67,6
Administrations publiques	85,9	133,3	36,8	64,7	104,2	101,0	39,5
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)	0,0	0,0	0,0				0
Autres secteurs	5,1	1,8	5,5	2,4	30,5	2,2	28,1
2- Compte d'opérations financières	856,6	1019,9	389,4	788,7	1286,6	991,2	497,9
Investissements Directs	364,6	527,1	341,3	503,6	560,3	589,1	56,7
Entrant	425,5	601,7	390,4	534,1	577,1	610,3	43
Sortant	-60,9	-74,6	-49,1	-30,5	-16,8	-21,1	13,7
Investissements de portefeuille	-16,1	71,8	17,5	-100,0	29,8	35,3	129,8
Avoirs (baisse +)	-6,7	66,8	18,8	-29,1	27,7	31,9	56,8
Engagements (baisse -)	-9,4	5,0	-1,3	-70,9	2,1	3,5	73
Autres Investissements	508,1	420,9	30,7	385,0	696,5	366,7	311,5
Administrations publiques	904,3	739,8	291,7	295,7	309,9	223,2	14,2
dont Engagements	904,3	739,8	291,7	295,7	309,9	223,2	14,2
- Tirages	1040,5	1060,1	615,2	614,9	898,5	927,2	283,6
- Amortissements	-136,2	-320,3	-323,5	-319,2	-588,6	-704,0	-269,4
Banques et Institutions financières	59,6	-134,6	-282,6	-219,0	-79,4	-28,3	139,6
Avoirs (baisse +)	74,2	-220,2	-220,1	-301,1	-363,3	-332,8	-62,2

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022*	2023**	Var
				(a)	(b)		(b) – (a)
- Dépôts	37,3	-39,5	38,6	-69,5	-59,0	-64,9	10,5
- Autres avoirs	36,9	-180,7	-258,7	-231,6	-304,3	-268,0	-72,7
Engagements (baisse -)	-14,6	85,6	-62,5	82,1	283,9	304,5	201,8
-Dépôts	40,7	66,0	-71,3	68,2	240,8	235,2	172,6
-Autres Engagements	-55,3	19,6	8,7	13,9	43,2	69,3	29,3
Privé non bancaire	-455,8	-184,3	21,5	308,3	465,9	171,9	157,6
Avoirs (baisse +)	-481,4	-364,2	57,6	221,6	301,7	287,8	80,1
Engagements (baisse -)	25,7	179,9	-36,1	86,7	164,3	-115,9	77,6
III- ERREURS ET OMISSIONS	-14,6	-7,2	7,7	-12,9	24,3		37,2
IV- SOLDE GLOBAL	155,4	155,7	-432,6	-153,9	503,5	194,9	657,4
V- FINANCEMENT	-155,4	-155,7	432,6	153,9	-503,5	-194,9	-657,4
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	-155,4	-175,7	309,0	-11,1	-503,5	-194,9	-492,4
FMI (net)	76,4	34,2	244,5	125,6	121,8		-3,8
Compte d'opérations (net)	-368,6	-131,5	7,0	-210,2	-413,4		-203,2
2- Financements Exceptionnels	0,0	20,0	123,6	165,0	0,0		-165

Source : MINFI/DP

CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX

Le développement social du Cameroun demeure axé sur le renforcement du capital humain, à travers l'amélioration des services de santé et d'éducation, la création d'emplois et la participation à la vie sociale. Aussi, les actions mises en œuvre dans ce sens restent orientées vers : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi et ; (vi) le développement de l'habitat social.

En 2022, les départements ministériels (11) intervenant principalement dans les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 159,2 milliards (19,4% du budget de l'Etat), en hausse de 4,9% par rapport à 2021. En 2023, la dotation budgétaire allouée à ces départements ministériels s'élève à 1 244,7 milliards, en hausse de 7,4%. Compte tenu du caractère transversal des activités relatives aux secteurs sociaux, plusieurs autres administrations contribuent à l'amélioration des services sociaux. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers des subventions pour la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque. Par ailleurs, les ressources budgétaires mises à la disposition des secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

6.1. Education

Conformément à la SND30, le Gouvernement se donne comme objectif la promotion d'un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est socialement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays, et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer. Les actions du Gouvernement visent entre autres à : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et du personnel enseignant ; (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10% à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur ; (v) promouvoir la recherche et le développement. Les ministères en charge de l'éducation (MINEDUB, MINESEC et MINESUP) ont bénéficié en 2022 d'une allocation budgétaire globale de 747 milliards, soit 12,5% du budget de l'Etat. En 2023, cette allocation est de 789 milliards, en hausse de 42 milliards par rapport à 2022.

L'année scolaire 2021/2022 a été marquée notamment par : (i) la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des enseignants, à travers la prise en charge progressive des arriérés dus ; (ii) la généralisation du paiement électronique des frais exigibles et autres frais d'inscription et d'examen ; (iii) l'amélioration des conditions sécuritaires dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-nord, ainsi que l'assouplissement des mesures liées à la COVID-19 ; (iv) l'entrée en vigueur des nouveaux manuels scolaires dans l'enseignement secondaire technique et professionnel.

6.1.1 Education de base

En 2022, l'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de l'Education de Base s'élève à 245,9 milliards, en hausse de 5,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette dotation, exécutée à 94,4%, est destinée aux activités qui concourent notamment : (i) au développement du préscolaire ; (ii) à l'universalisation du cycle primaire et (iii) à l'alphabétisation. En 2023, la dotation budgétaire du Ministère de l'Education de Base est de 261,2 milliards, en hausse de 6,2% par rapport à l'exercice précédent.

6.1.1.1 Développement du préscolaire

Au Cameroun, le préscolaire a une durée de deux ans et reçoit les enfants âgés de 4 à 5 ans. Au cours de l'année scolaire 2021/2022, le taux brut de préscolarisation, défini comme le rapport entre le nombre d'enfants inscrits au préscolaire et ceux en âge de préscolarisation (4 à 5 ans) est de 39,7% contre 38,4% l'année précédente. En ce qui concerne le renforcement et l'accroissement du réseau préscolaire public, les actions ont notamment porté sur : (i) la construction et l'équipement de 23 centres préscolaires communautaires ; (ii) la construction de 30 blocs maternels, de 08 salles de classe et de 07 blocs latrines ; (iii) la réhabilitation de 40 écoles maternelles publiques ; (iv) la contractualisation de 200 établissements du préscolaire privé dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et (v) la subvention de 705 établissements du préscolaire. En termes d'encadrement, on dénombre 6 000 enseignants du préscolaire, ainsi que des encadreurs et animateurs des centres préscolaires communautaires formés à l'utilisation de nouveaux curricula.

6.1.1.2 Universalisation du cycle primaire

L'universalisation du cycle primaire est appréciée à travers deux indicateurs que sont le taux net d'admission et le taux d'achèvement du cycle primaire. Le taux net d'admission, qui est le *rapport entre le nombre d'enfants inscrits et âgés de 6 ans et la population du même âge*, s'est amélioré, passant de 71% en 2020/2021 à 85,6% en 2021/2022. Le taux d'achèvement du cycle primaire s'est également amélioré, passant de 73,5% à 75,1%.

Les actions du Gouvernement pour accroître l'offre dans le cycle primaire ont porté entre autres sur : (i) la construction de 764 salles de classe et la réhabilitation de 288 autres ; (ii) la construction de 87 blocs latrines et de 03 clôtures ; (iii) l'acquisition et la distribution de 29 722 tables bancs ; (iv) la fourniture de 54 kits de matériels spécialisés aux écoles inclusives.

L'amélioration de la qualité d'éducation dans les écoles primaires a été assurée, à travers notamment : (i) la distribution de 52 863 livres d'éducation civique et à la citoyenneté aux élèves des zones d'éducation prioritaire ; (ii) la formation de 25 877 *enseignants* à l'utilisation des nouveaux curricula, 2 860 *enseignants* à l'enseignement des langues et cultures nationales, et 476 *enseignants* sur l'éducation inclusive ; (iii) la formation de 5 972 superviseurs et acteurs de la chaîne de supervision pédagogique sur le mécanisme de mise en œuvre des nouveaux curricula ; (iv) la distribution des primes de fidélisation à 3 397 enseignants ; (v) l'acquisition de 1 300 ordinateurs pédagogiques pour élèves.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, le Programme d'appui à la réforme de l'éducation au Cameroun (PAREC) a permis entre autres : (i) de distribuer 1 803 906 manuels essentiels aux élèves du niveau 3 (CM1/CL5 et CM2/CL6) ; (ii) d'effectuer le recrutement de la troisième vague de 3 000 enseignants du primaire, portant le pourcentage des *écoles primaires publiques de plus de 100 élèves et qui ont au moins trois enseignants payés par l'Etat* de 43% en 2019 à 66,1% en 2022. Initialement prévu pour la période 2019-2023, le PAREC se prolongera jusqu'en 2026, dans le cadre d'un financement additionnel alloué par la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'éducation.

S'agissant en particulier du soutien à la scolarisation de la jeune fille, les efforts ont notamment consisté en : (i) l'attribution de 2 546 bourses d'excellence aux élèves filles ; (ii) la distribution de 270 000 kits scolaires aux élèves-filles du primaire ; (iii) l'appui psychosocial dans les zones d'éducation prioritaires à 290 000 enfants ; (iv) la formation de 4 000 enseignants du primaire, dans les zones d'éducation prioritaire, à l'encadrement de la scolarisation de la jeune fille. Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire passe de 68,6% en 2020/2021 à 71,3% en 2021/2022.

6.1.1.3 Alphabétisation

Selon l'UNESCO, le taux d'alphabétisation au Cameroun est de 75%. Ce taux est de 81,2% pour les hommes et 68,9% pour les femmes. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du programme d'alphabétisation qui vise à rehausser le niveau d'alphabétisme des enfants de 8 à 14 ans non scolarisés ou déscolarisés, ainsi que des jeunes et des adultes de 15 ans et plus. L'alphabétisation et l'éducation de base non formelle font partie de l'éducation non formelle au MINEDUB. C'est une forme d'offre d'éducation alternative qui vise à donner aux personnes analphabètes et aux enfants déscolarisés ou non scolarisés, la possibilité d'acquérir des compétences de base, en littératie et en numératie fonctionnelles, afin soit d'être autonome dans la société, soit de poursuivre la formation dans le circuit formel ou d'apprendre un métier en vue d'une insertion. Pour l'année 2021/2022, les centres d'alphabétisation fonctionnelle et les centres d'éducation de base non formelle ont enregistré 38 472 inscrits contre 23 680 l'année précédente.

Les actions menées en vue de l'alphabétisation ont principalement porté sur : (i) l'achat de matériels pédagogiques et didactiques ; (ii) le suivi des programmes d'alphabétisation mis en œuvre dans les centres d'alphabétisation fonctionnels ; (iii) la dissémination du manuel de procédure pour la mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire ».

6.1.1.4 Amélioration du cadre de travail

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, l'amélioration du cadre de travail des personnels a été assurée notamment à travers : (i) la construction de 77 blocs de 02 logements chacun pour enseignants dans les zones rurales ; (ii) la construction de 03 délégations départementales et de 03 inspections d'arrondissement de l'Education de Base ; (iii) l'intégration dans la fonction publique de 4 000 enseignants contractuels ; et (iv) l'acquisition et la distribution de 940 bureaux de maîtres dans les écoles primaires publiques.

6.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2021/2022 et résultats 2022/2023

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, l'enseignement de base a accueilli 5 540 487 élèves contre 5 296 476 l'année scolaire précédente, soit une hausse de 4,6%. Dans le préscolaire, les effectifs sont passés de 564 891 à 596 197 élèves, répartis dans 24 644 salles de classe et encadrés par 30 246 enseignants, soit un taux d'encadrement moyen qui se dégrade à *20 élèves par enseignant* contre *19 élèves par enseignant* l'année précédente. Toutefois, il existe des grandes disparités d'une région à l'autre. Ce taux est de 25 pour l'Adamaoua, 18 pour le Centre, 26 pour l'Est, 28 pour l'Extrême-nord, 19 pour le Littoral, 24 pour le Nord, 16 pour le Nord-ouest, 21 pour l'Ouest, 19 pour le Sud et 18 pour le Sud-ouest. Le ratio élèves par salle de classe s'améliore au plan national à *24 élèves par salle* de classe contre *26 élèves par salle* en 2020/2021.

Tableau 59 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire

Enseignement		2020/2021			2021/2022		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Préscolaire	Public	6 216	10 394	170 886	5 847	10 229	172 306
	Privé	14 889	18 187	374 095	18 140	19 143	397 225
	Communautaire	439	614	19 910	657	874	26 666
	Total	21 544	29 195	564 891	24 644	30 246	596 197
Primaire	Public	59 215	61 730	3 558 329	64 361	65 839	3 667 463
	Privé	39 534	43 399	1 110 099	47 628	47 214	1 200 325
	Communautaire	829	860	63 157	1 027	1 089	76 502
	Total	99 578	105 989	4 731 585	113 016	114 142	4 944 290
Enseignement de base		121 122	135 184	5 296 476	137 660	144 388	5 540 487

Source : MINEDUB

Dans le primaire, on a enregistré 4 944 290 élèves, répartis dans 113 016 salles de classe et encadrés par 114 142 enseignants. Le ratio d'encadrement moyen est de 44 élèves par enseignant contre 45 l'année précédente. Suivant les régions, les ratios se présentent comme suit : 47 pour l'Adamaoua, 30 pour le centre, 61 pour l'Est, 76 pour l'Extrême-nord, 27 pour le Littoral, 71 pour le Nord, 23 pour le Nord-ouest, 46 pour l'Ouest, 38 pour le Sud et 29 pour le Sud-ouest. Le ratio élèves par salle de classe quant à lui s'est amélioré au plan national passant de 48 en 2020/2021 à 44 en 2021/2022.

Tableau 60 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2020/2021		2021/2022	
		Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe
Préscolaire	Public	16	27	17	29
	Privé	21	25	21	22
	Communautaire	32	45	31	41
	Ensemble	19	26	20	24
Primaire	Public	58	60	56	57
	Privé	26	28	25	25
	Communautaire	73	76	70	74
	Ensemble	45	48	43	44

Source : MINEDUB

Au terme de l'année scolaire 2022/2023, le nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) est de 315 963 élèves. Le taux de réussite à cet examen est de 88,5% contre 87,5% l'année précédente. Pour ce qui est du First school leaving certificate (FSLC), 128 531 candidats ont été admis sur 134 233 candidats présentés, soit un taux de réussite de 95,7% contre 95,9% pour la session précédente.

6.1.2 Enseignements secondaires

En 2022, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 439,4 milliards, en hausse de 13,6% par rapport à 2021. Cette allocation a permis, entre autres, de poursuivre la mise en œuvre de plusieurs programmes spécifiques qui visent notamment : (i) le développement des infrastructures et l'acquisition des équipements scolaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation. En 2023, la dotation budgétaire du Ministère des enseignements secondaires est de 477,9 milliards, en hausse de 8,8% par rapport à 2022.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, le nombre d'établissements d'enseignements secondaires est de 4 371, contre 4 309 en 2020/2021. Par ordre d'enseignement, on dénombre 2 808 établissements dans le public et 1 563 dans le privé. Il convient de relever que la carte scolaire du MINESEC bénéficie depuis le 31 août 2023, de la création de 20 *collèges d'enseignement technique industriel et commercial* (CETIC) et 24 *collèges d'enseignement secondaire général*. Par ailleurs, 16 CETIC ont été transformés en lycées techniques.

En ce qui concerne l'accès aux enseignements secondaires pour les finissants du primaire, l'indicateur de mesure est le taux de transition du primaire au secondaire. Au terme de l'année scolaire 2021/2022, le taux de transition du primaire au secondaire s'est établi à 60,2% après 57,7% l'année précédente, soit une amélioration de 2,5 points.

Tableau 61 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2020/2021	2021/2022
Public	Enseignement secondaire général	1 947	1 953
	Enseignement secondaire technique professionnel	769	781
	Polyvalent	1	1
	ENIEG	62	62
	ENIET	11	11
	Total public	2 790	2 808
Privé	Enseignement secondaire général	949	1006
	Enseignement secondaire technique professionnel	66	62
	Polyvalent	406	394
	ENIEG	86	88
	ENIET	8	9
	ENIEG & ENIET	2	2
	ENIET Bilingue	2	2
	Total privé	1 519	1 563
Total Ensemble	4 309	4 371	

Source : MINESEC

6.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2022, le développement des infrastructures et l'acquisition des équipements scolaires par l'administration publique se sont poursuivis, avec entre autres : (i) la construction de 20 blocs de trois salles de classe et de 02 blocs de deux salles de classe ; (ii) la réalisation de la première phase de construction d'un bloc pédagogique en R+1 de 08 salles de classe, respectivement au lycée bilingue de Foyett et au lycée technique de Bikok ; (iii) la réalisation de la première phase de construction du bloc pédagogique de 04 salles de classe, de 02 salles spécialisées, des bureaux et des toilettes au lycée bilingue de Nyom ; (iv) l'achèvement de la construction d'un bloc pédagogique en R+1 de 08 salles de classe au lycée technique de Ngaoundéré Mardock ; (v) la construction d'un bloc pédagogique de 04 salles de classe et de 02 salles spécialisées au lycée de Bokwango-Buéa ; (vi) la réhabilitation de 08 établissements ainsi que l'équipement de 82 ateliers et d'une salle multimédia, en ordinateurs et kits de petits matériels ; (vii) l'acquisition et la distribution de 2 133 tables bancs ; (viii) l'alimentation de 24 établissements scolaires en énergie solaire.

6.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2022, les actions visant à améliorer la qualité de l'éducation *et* les conditions de travail et de vie en milieu scolaire ont notamment porté sur : (i) l'élaboration de 58 programmes d'études et guides pédagogiques ; (ii) la formation de 1 406 inspecteurs pédagogiques et de 27 314 enseignants à l'appropriation des nouveaux curricula ; (iii) l'organisation des visites médicales systématiques au sein des établissements secondaires et l'achat de lunettes médicales au profit de 1 500 élèves ; (iv) l'attribution de 8 500 prix et bourses d'assistance scolaire aux élèves et de 800 palmes académiques aux enseignants méritants ; (v) la construction de 80 blocs de 06 latrines et de 50 forages ; (vi) l'équipement de 99 établissements en caméras de vidéosurveillance.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, le taux de transition du premier cycle pour le second cycle est passé de 66% en 2020/2021 à 68%. Pour améliorer ce taux, les actions du Gouvernement se consolident, à travers le renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires, l'amélioration de l'action pédagogique et des conditions de travail et de vie en milieu scolaire.

6.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

Les actions mises en œuvre en vue de l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation ont porté entre autres sur : (i) la poursuite des travaux de construction et l'équipement des lycées techniques et professionnels de Nsam, Maroua et Ombé ; des lycées techniques et professionnels agricoles de Lagdo et de Yagoua, ainsi que du lycée technique d'Ekounou ; (ii) le renforcement des capacités de 2 000 enseignants des filières *des techniques industrielles* et *des*

sciences et technologies du tertiaire, dans l'implémentation des nouvelles filières porteuses ; (iii) l'organisation des journées portes ouvertes de l'enseignement technique sur l'ensemble du territoire national ; (iv) la mise en stage en entreprise de 50 000 élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel dans le cadre de la formation en alternance ; (v) l'organisation des stages de perfectionnement en entreprise au profit des enseignants du secondaire technique, en vue d'une meilleure professionnalisation de leurs enseignements. Au terme de l'année scolaire 2021/2022, le taux d'apprenants inscrits dans les filières porteuses s'établit à 15,3% pour un objectif de 16,8%.

6.1.2.4 Bilan de l'année scolaire 2021/2022 et résultats 2022/2023

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, les établissements d'enseignement secondaire ont accueilli 2 000 665 élèves, répartis dans 63 297 salles de classe, soit un ratio de 32 élèves par salle, en amélioration par rapport à l'année précédente où ce ratio était de 35 élèves par salle. Il convient de relever que ce ratio varie suivant les régions. Dans les régions septentrionales, on enregistre les effectifs les plus élevés d'élèves par classe, notamment 53 pour le Nord, 48 pour l'Extrême-nord, 43 pour l'Adamaoua. Les effectifs les plus bas sont de 13 pour le Nord-ouest et 22 pour le Sud-ouest, en raison probablement de la crise sécuritaire.

L'enseignement secondaire général a accueilli 1 576 351 élèves, répartis dans 43 363 salles de classe et encadrés par 48 059 enseignants. L'enseignement technique professionnel a accueilli 407 028 élèves encadrés par 29 353 enseignants et répartis dans 13 056 salles de classe. Quant à l'enseignement normal, il a accueilli 4 878 élèves-maîtres répartis dans 350 salles de classe, soit un ratio de 14 élèves-maîtres par classe.

Tableau 62 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire

Enseignement	Ordre d'enseignement	2020/2021			2021/2022			
		Salles de classe	Elèves	Ratio Elève /classe	Salles de classe	Elèves	Ratio Elève /classe	
Secondaire Général	Public	24 745	1 075 455	43	26 320	1 063 920	40	
	Privé	18 618	469 918	25	22 412	512 431	23	
	Total	43 363	1 545 373	36	48 732	1 576 351	32	
Technique Professionnel	Public	8 273	297 920	36	8 758	322 350	37	
	Privé	2 944	75 631	26	4 298	84 678	20	
	Total	11 217	373 551	33	13 056	407 028	31	
Normal	ENIEG	Public	504	9 986	20	606	9 966	16
		Privé	268	2 442	9	553	2 442	4
		Total	772	12 428	16	1 159	12 408	11
	ENIET	Public	152	4 602	30	210	4 602	22
		Privé	106	276	3	140	276	2
		Total	258	4 878	19	350	4 878	14
Ensemble		55 610	1 936 230	35	63 297	2 000 665	32	

Source : MINESEC

Les taux de réussite pour les examens de la session de juin 2023 sont en hausse pour tous les examens relevant de la Direction des examens, des concours et de la certification (DECC). Par contre, les taux de réussite aux examens relevant du GCE BOARD sont globalement en baisse.

Les examens relevant du GCE BOARD enregistrent 170 160 candidats pour la session 2023, parmi lesquels 114 516 admis, soit un taux de réussite de 67,3%. Au GCE-General Ordinary Level, 83 498 candidats ont été présentés et 56 075 ont été admis, soit un taux de réussite de 67,2%. Pour ce qui est du GCE-General Advanced Level, 14 127 candidats se sont présentés et 8 405 ont été admis, soit un taux de réussite de 59,5%. Concernant le GCE-Technical and Vocational Education Examination Advanced Level (TVEE Advanced), le taux de réussite baisse de 5,9 points et se situe à 72,4%.

S'agissant des examens relevant de l'Office du Baccalauréat, lors de la session 2023 sur les 124 874 candidats présentés au Baccalauréat de l'enseignement secondaire général, 94 622 sont

déclarés admis pour un taux de réussite qui s'est amélioré de 9,9 points pour s'établir à 75,8%. Le probatoire de l'enseignement secondaire général a enregistré 202 124 candidats, dont 111 256 admis, soit un taux de réussite de 55,1% contre 42,9% à la session précédente. Pour ce qui est du Baccalauréat industriel et du Brevet Professionnel commercial, les taux de réussite progressent de 0,6 et 11,8 points et se situent respectivement à 73,3% et à 100%.

Concernant les examens relevant de la DECC, le BEPC ordinaire et le BEPC bilingue ont enregistré respectivement 104 892 candidats et 3 303 candidats, pour des taux de réussite de 69,5% et de 86,7%. Les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) enregistrent des taux de réussite de 83% et 65,9% respectivement pour la filière industrielle et la filière Sciences et Technologie du Tertiaire (STT), en hausse de 5,4 et 11,4 points. Les taux de réussite aux examens des écoles normales (CAPIEMP et CAPIET) s'améliorent également et se situent respectivement à 97,4% et à 95,2%.

Tableau 63 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2022	Session 2023	Evolution en point de pourcentage	Nombre de candidats en 2023
BEPC Ordinaire	66,9	69,5	2,6	104 892
BEPC Bilingue	86,1	86,7	0,6	3 303
CAP Industriel	77,6	83	5,4	37 167
CAP STT	54,5	65,9	11,4	14 510
CAPIEMP	96,4	97,4	1,0	7 135
CAPIET	90,1	95,2	5,1	1 970
GCE-General Ordinary Level	67	67,2	0,2	83 498
GCE-General Advanced Level	66,2	59,5	-6,7	14 127
GCE-Technical and Vocational Education Examination intermediate Level (TVEE intermediate)	69,5	68,5	-1,0	63 221
GCE-Technical and Vocational Education Examination Advanced Level (TVEE Advanced)	78,3	72,4	-5,9	9 314
BAC-ESG	65,9	75,8	9,9	124 874
BAC-industriel	72,7	73,3	0,6	11 354
BAC-STT commercial	68,4	57,8	-10,6	9 020
Brevet de Technicien Industriel	76,3	75,2	-1,1	10 628
Brevet de Technicien STT	78,1	84,9	6,8	4 503
Brevet Professionnel industriel	81,9	77,8	-4,1	212
Brevet Professionnel commercial	88,2	100	11,8	20
PROB-ESG	42,9	55,1	12,2	202 124
PROB-EST industriel	28,9	31,9	3,0	32 680
PROB-STT Commercial	61	62,8	1,8	10 820
PROB de Brevet de Technicien Industriel	68,5	71,9	3,4	14 929
PROB de Brevet de Technicien STT	80	68,9	-11,1	5 433

Sources : OBC, DECC, GCE-BOARD

6.1.3 Enseignement supérieur

En 2022, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 61,7 milliards, en hausse de 7,3% par rapport à l'année précédente. En 2023, la dotation budgétaire de l'enseignement supérieur s'accroît de 13,2 milliards pour se situer à 74,9 milliards.

En 2022, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement universitaire s'est établi à 13,5% contre 13,4% l'année précédente. La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement vise principalement le développement de l'offre d'enseignement supérieur, dans la perspective de la professionnalisation. Les programmes mis en œuvre dans cette optique ont notamment porté sur : (i) le développement de la composante technologique et professionnelle ; (ii) la modernisation des établissements facultaires ; (iii) le développement de la recherche et de l'innovation.

6.1.3.1 Développement de la composante technologique et professionnelle

Dans le cadre du programme de développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur, le Gouvernement ambitionne d'accroître en quantité et en qualité le nombre d'étudiants formés dans les filières technologiques et professionnelles. Ce programme a bénéficié en 2022 d'une dotation de 3,2 milliards qui a notamment permis : (i) la construction de blocs pédagogiques, dont de 1 200 places chacun à l'IUT de Douala et à l'Institut des Beaux-Arts de Nkongsamba, ainsi qu'un autre de 500 places à l'ENS de Bamenda ; (ii) la réhabilitation et la modernisation d'une ferme d'application de 500 places à la FASA de Dschang; (iii) l'achèvement de la construction de deux ateliers de 300 places chacun (atelier de danse et atelier d'architecture) à l'Institut des Beaux-Arts de Foumban ainsi que (iv) la construction d'un bloc administratif et pédagogique de 1 500 places à l'école de géologie et d'exploitation minière de Meiganga.

6.1.3.2 Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires

La modernisation et la professionnalisation des établissements facultaires se sont poursuivies, avec notamment : (i) la construction d'un bloc pédagogique à la FALSH de l'Université de Ngaoundéré; (ii) le démarrage des travaux d'extension du centre médico-social et de réhabilitation de l'amphi 500 de l'Université de Yaoundé II ; (iii) la poursuite des travaux de construction des blocs pédagogiques à la FLSH et à la FSEG de l'Université de Dschang ; (iv) la tenue des assises sur le cadrage de la professionnalisation des enseignements universitaires et ; (v) la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+3 à la FSEG de l'Université de Yaoundé II.

6.1.3.3 Bilan de l'année académique 2021/2022

Au cours de l'année académique 2021/2022, le Cameroun compte 514 établissements d'enseignement supérieur. L'on distingue 411 instituts privés, 07 instituts à statut particulier et 96 établissements publics. Il convient de rappeler que ces 96 établissements sont dans les 11 universités d'Etat.

Le nombre d'enseignants dans les universités d'Etat est passé de 6 461 en 2021 à 7 650 en 2022, soit un accroissement de 18,4%. Cette évolution est notamment liée au recrutement de nouveaux enseignants, effectué dans le cadre du projet de recrutement spécial de 2000 enseignants du supérieur. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur progresse de 2,3% et se situe à 413 888, dont 290 392 pour le public. Le Cameroun a accueilli 34 041 étudiants étrangers au cours de l'année académique 2021/2022. Par ailleurs, on enregistre 432 étudiants camerounais ayant bénéficié des bourses d'études à l'étranger.

En ce qui concerne les filières de formation, le nombre d'étudiants formés en 2022 se présente ainsi qu'il suit : (i) 3 391 en santé humaine et animale ; (ii) 2 681 enseignants du secondaire ; (iii) 13 291 ingénieurs et techniciens supérieurs dans le domaine technologique ; (iv) 12 718 dans les établissements professionnels du tertiaire ; (v) 3 300 ingénieurs agronomes, techniciens agricoles et/ou halieutiques ; (vi) 3 918 professionnels en industries culturelles et touristiques.

Tableau 64 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur

Universités/Instituts	2019		2020		2021		2022*	
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants
Université de Bamenda	16 365	779	15024	833	14 695	891	16 714	910
Université de Bertoua	-	-	-	-	-	-	2 962	48
Université de Buea	16 891	652	26 934	728	34 887	814	25 605	620
Université de Douala	45 965	1109	55 188	1060	66 637	1016	55 452	1916
Université de Dschang	37 727	575	40 029	640	38 154	513	26 170	596
Université d'Ebolowa	-	-	-	-	-	-	3 477	86
Université de Garoua	-	-	-	-	-	-	3 433	103
Université de Maroua	32 419	607	29 119	660	27 053	657	32 254	622

Universités/Instituts	2019		2020		2021		2022*	
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants
Université de Ngaoundéré	29 585	663	35 126	692	41 997	686	29 943	707
Université de Yaoundé I	56 340	953	64 400	1156	61 004	1 204	66 236	1 364
Université de Yaoundé II	52 317	590	32 883	633	37 029	680	28 146	678
Total universités d'Etat	287 609	5 928	298 703	6 402	321 456	6 461	290 392	7 650
Institutions à statut particulier	3 614	-	2 725	-	2 073	-	3 797	-
IPES	59 275	-	69 048	-	80 947	-	119 699	-
Total Général	350 498	-	370 476	-	404 476	-	413 888	-

Source : MINESUP * Données provisoires

6.2. Santé

En 2022, les ressources budgétaires mises à la disposition du Ministère de la Santé Publique, hors CAS Covid-19, sont de 209,2 milliards, en hausse de 6,1% par rapport à 2021. La dotation allouée à la lutte contre la Covid-19 passe de 200 milliards à 50 milliards, en lien avec le recul de la pandémie. Cependant, il convient de relever que le montant de ressources allouées à la fonction santé est plus important, du fait que cette fonction est également assurée par d'autres ministères et programmes. En 2023, le budget alloué au Ministère de la Santé Publique est de 228,2 milliards, en hausse de 9,4% par rapport à 2022.

Les actions du Gouvernement demeurent orientées vers l'amélioration de la santé des populations. Ces actions sont mises en œuvre dans les domaines suivants : (i) santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, (ii) surveillance épidémiologique ; (iii) lutte contre la maladie et la promotion de la santé.

6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

Les objectifs du Gouvernement en matière de santé et de couverture vaccinale de la mère et de l'enfant restent axés entre autres sur la réduction de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile. Les actions mises en œuvre se sont poursuivies dans le cadre de l'amélioration de la santé de la mère et du nouveau-né, la couverture vaccinale, la procréation médicalement assistée et la couverture santé universelle.

6.2.1.1 Santé de la mère et de l'enfant

En 2022, le nombre de femmes qui ont accouché avec l'assistance d'un personnel de santé est de 529 913. Dans ce cadre, on enregistre 570 décès de femmes enceintes avant accouchement, 527 164 naissances vivantes et 2 267 décès de bébés de 0 à 28 jours. A travers le pays, on dénombre 569 formations sanitaires accréditées pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés.

Dans ce domaine, plusieurs actions se sont poursuivies, notamment : (i) la fourniture de soins postnataux dans les 48 heures à 79,3% de nouveaux-nés ; (ii) l'acquisition de 2 000 poches kangourou et de 1 800 baby-box pour améliorer le taux d'accouchement dans les Formations sanitaires (FOSA) de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord et de l'Est ; (iii) la distribution de 650 « kits de dignité » (matériels de bain, lampes torches, sous-vêtements, serviettes hygiéniques, etc.) dans les régions septentrionales, l'Est, le Nord-ouest et le Sud-ouest, pour inciter les femmes enceintes à accoucher dans les FOSA ; (iv) la distribution de la 3^{ème} dose de fer acide folique à 788 184 femmes enceintes et de 200 registres de consultation prénatale et d'accouchement dans la région de l'Adamaoua ; (v) la formation dans les régions de l'Adamaoua, du Centre et de l'Est, de 260 prestataires en planning familial et de 150 prestataires en SRA/PF.

Pour assurer une meilleure alimentation des enfants, la lutte contre la malnutrition et les retards de croissance a consisté, entre autres à : (i) la supplémentation de 4 934 147 enfants de 6 à 59 mois en vitamine A et 283 028 enfants de 6 à 23 mois en poudres de micronutriments ; (ii) le déparasitage de 4 824 543 enfants de 12 à 59 mois à l'Albendazole et au Mebendazole, 4 891 491 enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans) contre les vers intestinaux et de 3 511 468 contre la schistosomiase ; (iii) la prise en charge de la malnutrition aiguë et sévère de 79 918 enfants de 0 à 59 mois dans les centres dédiés des régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-ouest et du Sud-Ouest. Par ailleurs, 34 personnels de santé des Centres de nutrition thérapeutiques en interne, des hôpitaux de district de la région de l'Extrême-Nord ont été formés sur la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë. De même, les capacités de 54 personnels de santé des Centres de nutrition en ambulatoire ont été renforcées pour la prise en charge de la malnutrition aiguë et sévère.

Le dépistage de la drépanocytose a été réalisé lors de la célébration de la journée internationale de la drépanocytose, de concert avec toutes les parties prenantes à savoir la société civile et les partenaires au développement. Ainsi, des tests d'électrophorèse d'hémoglobine ont été réalisés sur les nouveaux nés, ce qui a permis de détecter 1 544 nouveaux cas de drépanocytoses.

6.2.1.2 Couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

La couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'effectue principalement dans le cadre du Programme élargi de vaccination. En 2022, le taux de couverture vaccinale de certains antigènes traceurs s'améliore par rapport à 2021 et passe de : (i) 73,9% à 76,8% pour l'Anti-rougeole rubéole 1 (RR1) ; (ii) 33% à 44,3% pour le Anti-rougeole rubéole 2 (RR2) ; (iii) 70% à 71,4% pour le Vaccin Anti-Amaril (fièvre jaune) (VAA) ; (iv) 80% à 98% pour l'antipoliomyélique (VPI) ; (v) 8% à 20% pour le degré 1 du cancer du col de l'utérus (HPV1) ; (vi) 2% à 5,9% pour le degré 2 du cancer du col de l'utérus (HPV2).

Ces améliorations s'expliquent entre autres par : (i) la réalisation de 3 campagnes de vaccination contre la poliomyélite et l'activation des Systèmes de gestion des incidents (SGI) polio et rougeole ; (ii) le renforcement de la vaccination de routine dans les zones en crise ; (iii) l'acquisition des équipements de la chaîne de froid qui accroît sa couverture nationale de 32% à 47% ; (iv) l'accroissement du nombre de formations sanitaires assurant les vaccinations de 5 253 à 5 291. Par contre, le taux de couverture vaccinale se dégrade pour les antigènes traceurs Penta3 (79,7% en 2022 contre 81% en 2021), Td2+ (52,7% contre 64,9%), BCG (69% contre 80,3%), Rota2 (74,4% contre 83%), en raison des ruptures de stocks enregistrées au cours de l'année. Pour ce qui est des femmes enceintes, 14 075 ont été vaccinées au tétanos et à la diphtérie (Td).

Tableau 65 : Evolution de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant (en %)

Antigènes	2018	2019	2020	2021	2022
Penta 3	79	78,2	80,7	81	79,7
RR1	71	71	74,1	73,9	76,8
RR2			28	33	44,3
Td2+				64,9	52,7
VAT2			62	73	-
VAA	74	70,7	73,1	70	71,4
BCG	88	83	83,7	80,3	69
VPI	78	77	80,9	80	98
Rota2	78	78	80,1	83	74,4
HPV1			14,6	8	20
HPV2				2	5,9

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = Vaccin Anti-Amarile (fièvre jaune) ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélique ; Rota2= anti Rotavirus

6.2.1.3 Couverture santé universelle (CSU)

Selon l’OMS, la **Couverture santé universelle (CSU)** est un concept qui consiste à veiller à ce que la population d’un pays donné ait accès aux services préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion de la santé, dont elle a besoin, de qualité suffisante, sans que leur coût n’entraîne des difficultés financières pour les usagers. La phase pilote de la CSU a été officiellement lancée le 12 Avril 2023 dans la localité de Mandjou, région de l’Est. Elle s’exécute dans les régions de l’Extrême Nord ; du Nord ; de l’Adamaoua ; du Sud et de l’Est, pour un coût total de 95 milliards de francs, dont 47 milliards proviennent des fonds de l’Etat et 48 milliards des partenaires techniques et financiers. L’outil de gestion dans cette phase pilote est le logiciel OpenIMIS. Dans chacune des 3 régions septentrionales, ce logiciel a été installé dans 11 formations sanitaires accréditées *chèque santé*. Dans le cadre de cette phase pilote, le chèque santé a été étendu aux régions du Sud et de l’Est, avec également l’installation du logiciel OpenIMIS, dans 11 formations sanitaires de chacune des 2 régions. Par ailleurs, une centaine de personnels de santé a été formée à l’utilisation dudit logiciel.

6.2.2 Surveillance épidémiologique

En 2022, les activités de surveillance épidémiologique se sont intensifiées par rapport à 2021 et ont permis de dénombrer : (i) 843 cas de Paralysies flasques aigües (PFA) contre 741 cas en 2021 ; (ii) 2 532 cas de rougeole contre 1 486 cas, avec la flambée épidémique dans les pays voisins ; (iii) 1 766 cas de fièvre jaune contre 1 391 cas ; (iv) 39 cas de tétanos maternel néonatal contre 31 cas ; (v) 1 cas de polio virus dérivé d’une souche vaccinale contre 4 cas. Le taux de PFA non-polio annualisé (TPNPA) chez les enfants de moins de 15 ans est de 6,8 pour 100 000 enfants contre 6,4 pour 100 000 enfants en 2021. Pour la fièvre jaune, le taux est de 6,4 pour 100 000 habitants contre 5 pour 100 000 habitants en 2021. L’incidence de la rougeole est de 88,1 pour 1 000 000 d’habitants contre 30,8 l’année dernière. On dénombre 54 districts de santé touchés par ces épidémies, répartis ainsi qu’il suit : 04 à l’Adamaoua, 17 au Centre, 02 à l’Est, 03 à l’Extrême-Nord, 10 au Littoral, 04 au Nord, 01 au Nord-Ouest, 02 à l’Ouest, 07 au Sud et 04 au Sud-Ouest.

Au premier semestre 2023 et en glissement annuel, la surveillance épidémiologique a permis d’enregistrer : (i) 394 cas de paralysies flasques aigües contre 398 cas ; (ii) 675 cas de fièvre jaune contre 810 cas ; (iii) 12 cas de tétanos maternel néonatal contre 14 cas. Le taux de PFA non-polio annualisé est de 6,3 pour 100 000 enfants de moins de 15 ans contre 6,6 ; et celui de la rougeole est de 7,6 pour 100 000 enfants de moins de 5 ans. Le taux de rash fébrile non rougeoleux quant à lui est de 4,5 pour 100 000 habitants.

6.2.3 Lutte contre la maladie et la promotion de la santé

6.2.3.1 COVID-19

En 2022, on dénombre 14 548 nouveaux cas de covid-19, dont 983 personnels de santé et 319 femmes enceintes. La situation épidémiologique de la covid-19 fait état de 124 234 cas de contamination confirmés depuis le début de la pandémie, dont 1 965 décès et 122 230 personnes guéries (98,4%). On y dénombre 4 739 personnels de santé infectés pour 61 décès, 899 femmes enceintes infectées dont 8 décès. Le taux de létalité est de 1,6%. La surveillance active des cas de covid-19 s’est poursuivie avec le dépistage systématique dans les formations sanitaires et les postes frontaliers.

Pour prévenir les formes graves de la maladie, des campagnes de vaccination ont été organisées depuis l’instauration de la politique vaccinale de lutte contre la pandémie de la covid-19. Ainsi, la cinquième campagne de vaccination a permis d’administrer au moins une dose de vaccination à 3 356 587 personnes, parmi lesquelles 2 803 581 ont été complètement vaccinées. La couverture vaccinale est de 20,4% par rapport à la population cible.

Au terme du premier semestre 2023, on enregistre 125 100 cas confirmés de covid-19. On y dénombre 866 nouveaux cas, dont 52 chez le personnel de santé et une femme enceinte. Toutefois, l'épidémie est en nette régression dans tous les districts de santé. Avec l'apparition du nouveau sous-variant dans les pays occidentaux, le Gouvernement a renforcé la surveillance aux frontières. En particulier, il s'est doté d'un dispositif de surveillance génomique des variants. Ainsi, 163 692 tests ont été réalisés sur les 273 194 passagers passés par les postes de santé aux frontières, et 96 se sont révélés positifs à la covid-19.

Par ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022, un taux forfaitaire de 30 000 francs est institué pour la réalisation du test (PCR) covid-19 sur toute l'étendue du territoire. Toutefois, l'exigence du test covid-19 pour l'entrée sur le territoire national a été levée. Depuis le 12 mai 2023, l'OMS a déclaré que la covid-19 n'est plus considérée comme une Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), mais demeure une menace mondiale.

6.2.3.2 SIDA

En 2022 et selon le Ministère de la Santé Publique, le nombre de personnes estimées vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) est de 480 228 contre 499 330 en 2021. La file active des personnes sous traitement ARV fait état de 424 771 PvVIH, réparties en 292 881 femmes et 131 890 hommes. Le nombre de nouveaux malades enrôlés au traitement ARV est de 65 514. Parmi les personnes vivant avec le VIH, on dénombre 29 168 enfants de moins de 15 ans, soit 6,1%. Le nombre de décès liés au VIH est de 10 198, soit 2,1% des personnes vivant avec le SIDA. Parmi ces décès, on dénombre 2 795 enfants de moins de 15 ans.

Le Plan stratégique national (PSN) de lutte contre le VIH/SIDA s'inscrit dans le cadre des objectifs internationaux dénommé 95-95-95 de l'ONUSIDA à l'horizon 2025. Il se décline ainsi qu'il suit : 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; parmi celles qui connaissent leur statut, 95% sont mises sous traitement antirétroviral (TARV) et 95% des PvVIH sous TARV ont une charge virale supprimée. En termes de résultat enregistré au Cameroun en 2022, le Ministère de la Santé Publique estime que sur les 480 228 personnes vivant avec le VIH, 95,8% connaissent leur statut sérologique. Parmi ces derniers, 92,3% sont mises sous traitement ARV et 89,2% ont une charge virale supprimée.

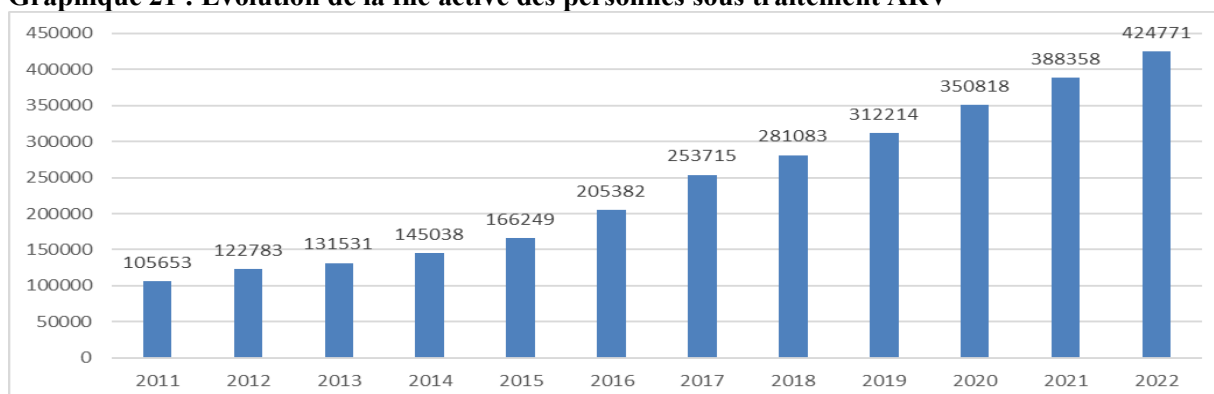
Tableau : Répartition de la file active des personnes vivant avec le VIH par région en 2022

Centre	Littoral	Est	Nord	Adamaoua	Nord-ouest	Sud-ouest	Extrême-nord	Sud	Ouest	National
112 454	69 929	36 151	28 084	23 489	41 935	33 212	25 956	22 542	31 019	424 771

Source : MINSANTE

En 2022, des campagnes de dépistage ont été réalisées pour prévenir la maladie. Ainsi, sur les 2 948 355 personnes testées au niveau national, 70 761 se sont révélées positives, soit un taux de séropositivité de 2,4%, en amélioration par rapport au 2,7% enregistré en 2021. Pour la prévention de la transmission mère-enfant, sur les 853 399 femmes enceintes reçues en consultation prénatale ou en salle d'accouchement, 827 279 ont été testées au VIH/SIDA. Parmi elles, 17 587 ont été identifiées positives et 15 950 ont été mises sous TARV. Sur les 13 418 enfants identifiés et exposés au VIH, 99,3% ont bénéficié du diagnostic précoce. Le taux de transmission *mère-enfant* est de 3,7%. Parmi les enfants dépistés positifs, 80,4% ont été mis sous traitement ARV. Par ailleurs, 29 122 272 préservatifs masculins, 2 846 635 préservatifs féminins et 12 347 440 gels lubrifiants ont été distribués. Le dépistage chez les donneurs de sang a permis d'identifier 1 607 cas d'infections à VIH/SIDA

Graphique 21 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : CNLS

6.2.3.3 Hépatites

En 2022, le nombre de personnes dépistées, parmi lesquelles les donneurs de sang et les femmes enceintes, est de 765 063. On y dénombre 41 183 déclarées positives à l'hépatite virale B (VHB), soit une positivité de 5,4%. Le nombre de femmes enceintes positives à l'hépatite virale B est de 18 458. Le nombre de nouveaux cas positifs au VHB est de 131. Ainsi, l'incidence globale a plus que doublé, passant de 1,5 cas pour 1 000 habitants en 2021 à 3,2 cas pour 1 000 habitants. Cette progression est attribuable aux mesures restrictives mises en place pour contenir la propagation de la covid-19, lesquelles ont limité l'accès aux services de prévention. Seules 5 062 personnes dépistées positives au VHB ont bénéficié d'un dépistage du VHD, pour un taux de coinfection VHB Delta de 16%, soit 788 personnes.

Le taux de mise sous traitement est de 4,2% parmi les nouveaux cas dépistés, soit 1 710 cas sur 41 183. Ce faible taux est expliqué par le coût élevé des examens à réaliser comme critères à remplir avant la mise sous traitement. Les patients préfèrent s'orienter vers le traitement traditionnel qui est plus accessible et plus connu des populations.

En 2022, la file active des malades sous traitement antiviral est de 3 705, soit une baisse de 22,4% par rapport à 2021, attribuable aux patients ayant abandonné et aux patients décédés. S'agissant de la coinfection au VHB Delta, 404 patients sur les 788 coinfectés (soit 51,3%) ont été mis sous traitement. Parmi les patients sous traitement antiviral, 536 ont une suppression de la charge virale (indétectable). Au premier semestre 2023, le nombre de personnes dépistées à l'hépatite virale B est de 393 098 et celles déclarées positives de 20 660, soit un taux de positivité de 5,3%. La coinfection au VHD est de 1 290.

S'agissant du protocole de traitement antiviral subventionné par l'Etat, l'hépatite virale B est traitée à vie avec du Ténofovir 300 mg, pour un coût mensuel de 2 000 francs. L'hépatite virale B delta, qui a une durée de traitement de 2 ans maximum, se soigne à l'aide de l'Interféron pégyle 180 mg, pour un coût mensuel de 200 000 francs, associé au Ténofovir 300 mg. Quant à l'hépatite virale C, elle se soigne en 12 semaines par le choix entre trois combinaisons de médicaments : (i) Sofosbuvir 400 mg et Daclatasvir 60 mg (coût mensuel 100 000 francs) ; (ii) Sofosbuvir 400 mg et Velpatasvir 100 mg (coût mensuel 100 000 francs) et (iii) Sofosbuvir 400 mg et Ledipasvir 90 mg (coût mensuel 50 000 francs).

6.2.3.4 Choléra

En 2022, excepté les régions de l'Adamaoua et du Nord-ouest, l'épidémie de choléra a été enregistrée dans les différentes régions du pays, avec 39 districts de santé atteints. On a enregistré 15 123 cas confirmés, dont 303 décès, pour un taux de létalité de 2%. Les régions du Littoral et du

Sud-ouest enregistrent les plus grands nombres de cas positifs, avec respectivement 7 424 et 6 027 cas, dont 158 et 92 décès. On dénombre 4 065 819 personnes qui ont été vaccinées contre le choléra. Les ripostes ont été menées localement dans les régions affectées et ont porté entre autres sur : (i) le renforcement de la surveillance et des investigations autour des nouvelles flambées ; (ii) la sensibilisation des ménages dans les communautés affectées et la désinfection des domiciles des cas ; (iii) la mise à disposition des kits de prise en charge et d'intrants de laboratoires ; (iv) la remise des matériels de prise en charge des cas et du matériel de WASH aux responsables des districts de santé affectés ; (v) l'administration de plusieurs vaccins anticholériques, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et la construction des latrines aménagées, pour limiter la propagation du choléra et favoriser la prévention dans les zones à haut risque.

Au 30 juillet 2023, la résurgence de cas a été observée dans toutes les régions du pays, à l'exception de l'Adamaoua. On enregistre au total 19 488 cas suspects de choléra notifiés pour 465 décès, soit un taux de létalité de 2,4%. Les régions du Littoral et du Sud-ouest enregistrent les plus grands nombres de cas positifs, avec respectivement 7 526 cas et 6 029 cas, dont 163 et 92 décès. La région du Centre avec 4 856 cas notifiés et 168 décès présente le plus fort taux de létalité (3,5%). Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des mesures de riposte et de prévention engagées depuis la survenue de l'épidémie, notamment à travers la sensibilisation en communauté, la distribution de matériels et d'équipements du WASH, la cartographie des ressources humaines dédiées à la prise en charge des cas.

6.2.3.5 Paludisme

En 2022, le nombre de cas de paludisme enregistrés est de 3 327 381, dont 1 263 686 cas de paludisme grave. Le taux de morbidité des malades en consultation dans les formations sanitaires est de 29,6%. L'incidence hospitalière est de 120,2 cas pour 1 000 habitants. Toutefois, il existe des disparités entre les régions : l'Est (196,1 cas pour 1 000 habitants), l'Adamaoua, (140,5‰), le Nord (137,8‰), le Centre (127,3‰), le Sud (104‰), l'Ouest (100,9‰), le Littoral (92,5 cas pour 1 000 habitants), l'Extrême-nord (119,9‰), le Nord-ouest (104,6‰) et le Sud-ouest (111,3‰). L'Extrême-nord détient le plus grand nombre de cas de paludisme simple confirmés avec 407 791 cas, suivi du Centre (397 945) et du Nord (262 136). Pour le paludisme grave, les nombres les plus élevés de cas se retrouvent dans les régions du Centre (253 229), de l'Extrême-nord (200 885), du Littoral (190 072) et du Nord (164 295).

Chez les enfants de moins de 5 ans, on dénombre 1 136 392 cas de paludisme confirmés, dont 410 933 cas de paludisme grave. Le taux de morbidité dans cette tranche d'âge est de 43,3%. Lors des consultations prénatales, 240 822 cas positifs de paludisme ont été détectés sur les 763 606 femmes reçues. Le nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires est de 2 481, soit un taux de létalité de 0,2%. Les enfants de moins de 5 ans représentent 70,7% des décès dus au paludisme et les femmes enceintes 1,5%.

Dans le cadre de la prévention, 1 874 435 doses de Traitement préventif intermittent (TPI) du paludisme ont été distribuées et 17 678 parents d'enfants de 0 à 11 mois ont reçu des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (Milda). Sur les 763 606 femmes enceintes admises en première consultation prénatale, 54,1% ont reçu 3 doses de TPI et 76,0% des MILDA. Concernant le diagnostic du paludisme dans les formations sanitaires, 4 905 754 tests de parasitologie ont été réalisés, dont 3 544 747 TDR et 1 361 007 gouttes épaisses pour des taux de positivité respectifs de 66,7% et 70,8%. Pour le paludisme simple, 91,0% des patients ont été traités à base d'Artemisinin-based combination therapy (ACT) tandis que pour le paludisme grave, 99% de patients ont été traités avec des solutions injectables, dont 48,4% à base d'artesunate.

Au premier semestre 2023, on dénombre 1 343 591 cas de paludisme dans les formations sanitaires. La morbidité palustre représente 26,1% des malades en consultation à l'hôpital. L'incidence

hospitalière est de 95,8 cas pour 1 000 habitants. Les régions de l'Est et du Centre enregistrent les taux d'incidence les plus élevés, avec respectivement 162,4‰ et 134,2‰. Celles de l'Extrême-nord et du Nord-ouest enregistrent les taux d'incidence les plus faibles, avec respectivement 59,5‰ et 71,2‰. Dans le cadre de la prévention, 328 746 MILDA ont été distribuées aux femmes sur le territoire national et 86 848 MILDA aux nourrissons en vaccination. Par ailleurs, sur les 367 738 femmes enceintes reçues en consultation prénatale, 202 258 ont reçu 3 doses de TPI à la Sulfadoxine Pyriméthamine, soit un taux de 55,0%. Un traitement de première intention a été administré à 543 026 malades pour le paludisme simple et à 252 418 malades pour le paludisme grave.

6.2.3.6 Tuberculose

En 2022, la tuberculose demeure un problème de santé publique, avec une estimation de 45 000 cas. Le nombre de nouveaux cas et celui de rechutes sont respectivement de 25 286 et 24 739. Les nouveaux cas se répartissent en 25 112 cas de tuberculose sensible et 174 cas de tuberculose multi résistante (TBMR). Les enfants de moins de 15 ans représentent 3,1% de l'ensemble de nouveaux cas. Dans la population carcérale, le nombre de nouveaux cas est de 545. Les malades de tuberculose bénéficient d'une prise en charge dans les 327 centres de diagnostic et de traitement. Le taux de succès thérapeutique est de 88% pour la tuberculose sensible et de 76% pour la tuberculose multi résistante.

Parmi les nouveaux cas, 24 151 malades de tuberculose ont été testés à l'infection VIH et 4 339 se sont révélés co-infectés (TB-VIH) dont 97,7% mis sous traitement ARV. Par ailleurs, 152 malades de tuberculose multi résistante ont reçu un traitement de deuxième intention.

Au premier semestre 2023, le nombre de nouveaux cas de tuberculose enregistrés est de 12 770, dont 74 de tuberculose multi résistante. Le nombre d'enfants et d'adolescents infectés représente 6%. Parmi les 2 010 cas co-infectés à la TB et au VIH, 94% sont sous cotrimoxazole et ARV, 4% sous ARV et 2% perdus de vue.

6.2.3.7 Cancer

Au Cameroun, l'âge moyen de survenance du cancer est de 45 ans chez les hommes et de 49 ans chez les femmes. Le risque de développer un cancer avant 75 ans est de 12% chez les hommes et de 13,1% chez les femmes. Le diagnostic des cancers est réalisé dans les services d'anatomo-pathologie, d'imagerie médicale, les laboratoires d'analyses biologiques et biomoléculaires, ainsi que les services de médecine nucléaire.

En 2022, des campagnes de dépistage concernant 3 587 femmes ont révélé un résultat positif au VIA (Visual inspection with acetic acid) and VILI (Visual inspection with lugol's iodine), (VIA/VILI), pour 128 femmes, à la biopsie du col de l'utérus pour 28 femmes, aux lésions précancéreuses pour 31 femmes et à la biopsie cervicale pour 28 femmes. Par ailleurs, 244 cas de cancer du sein, 131 cas de cancer du col de l'utérus et 251 cas de cancer de la prostate ont été pris en charge. Un dispositif de surveillance des cancers a été mis en place à travers la mise en réseau sur une interface numérique dans le système d'information sanitaire DHIS2, des laboratoires d'anatomopathologie et de cytopathologie.

Concernant les ressources matérielles, l'hôpital général de Douala s'est doté depuis le 19 octobre 2021, d'une nouvelle source radioactive pour le traitement des patients atteints du cancer. Ce nouvel équipement permet de prendre en charge 120 patients par jour contre 30 dans le passé. Le coût moyen d'un traitement par mois se chiffre entre 500 000 francs et 2 000 000 de francs. En particulier, le coût du traitement par radiothérapie est subventionné par le Gouvernement et un forfait de 180 000 francs est supporté par le patient.

6.2.4 Offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires

En 2022, la construction et la réhabilitation des structures sanitaires publiques ont porté entre autres sur : (i) la poursuite des travaux de construction d'un bloc d'hospitalisation et de consultation d'urgence à l'Hôpital régional annexe de Mokolo ; (ii) l'achèvement des travaux de la phase 1 de construction des hôpitaux de district de Kumba, Mbonge et Garoua-Boulai ; (iii) le démarrage des travaux d'extension de l'immeuble siège du MINSANTE ; (iv) le lancement effectif du projet de construction de l'Hôpital régional annexe de Mbalmayo dédié aux grands brûlés ; (v) la mise en service et l'inauguration du Centre hospitalier régional de Garoua et de l'Hôpital Général de Garoua.

S'agissant des équipements des structures sanitaires, il s'est agi notamment de : (i) l'acquisition et l'installation d'un scanner de 32 barrettes, de 64 coupes et d'onduleurs de 64KVA y compris tous les accessoires à l'Hôpital Jamot de Yaoundé ; (ii) l'acquisition de 22 générateurs de dialyse, 02 unités de traitement d'eau, 28 fauteuils, 27 tablettes de dialyse et d'autres équipements connexes pour les centres d'hémodialyse de Maroua, Garoua, Bamenda, Bertoua, Ebolowa et Buea ; (iii) l'acquisition de 04 bus de transport du personnel de santé dans les CHRS ; (iv) la fourniture et l'installation des centres de production et de distribution d'oxygène médical pour desservir les services d'urgences et de réanimation des Hôpitaux centraux et régionaux (HCY, HGY, HJY et 8 HR) ; (v) la fourniture des équipements de maternité et de néonatalogie dans les FOSA de 4^{ème} et de 5^{ème} catégorie. Par ailleurs, pour renforcer les capacités du personnel de santé, le Gouvernement a acquis des applications pour la formation continue des personnels médicaux et medico-sanitaires en procédures d'urgence.

6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale

En 2022, la politique du Gouvernement en matière *d'emploi, de formation professionnelle et de sécurité sociale* demeure axée sur l'amélioration de l'offre d'emploi et de la qualité du travail, ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes. Les actions mises en œuvre se déclinent à travers : (i) la promotion de l'emploi décent ; (ii) le développement de la formation professionnelle ; et (iii) la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale.

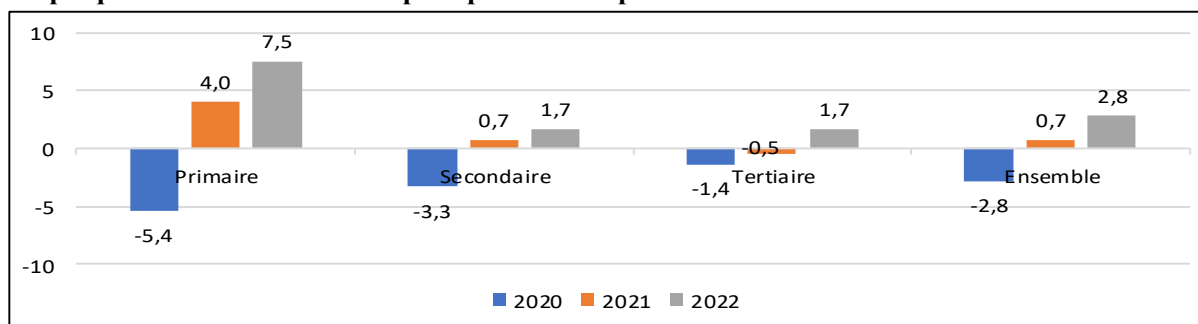
6.3.1 Emploi

6.3.1.1 Situation de l'emploi

En 2022, selon les statistiques de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), le nombre d'emplois créés est de 16 204 dans les programmes et projets d'insertion contre 13 304 en 2021, 14 663 dans l'Administration publique après 3 497 en 2021.

S'agissant principalement de l'Administration publique, l'accroissement du nombre d'emplois créés par rapport à 2021 fait suite aux recrutements et intégrations effectués. La masse salariale rétribuée est de 1 106,8 milliards en 2022 contre 1 008,6 milliards en 2021. Au 30 juin 2023, l'effectif du personnel de l'état relevant du fichier solde est de 379 020 contre 362 739 à la même date de 2022, soit une augmentation de 16 281. La masse salariale rétribuée est de 605,0 milliards contre 536,3 milliards au 30 juin 2022. Il est à relever que le rapport de l'étude économique et financière sur les entreprises, réalisée par l'INS révèle que le volume des emplois permanents dans les entreprises modernes, tous secteurs confondus est en hausse de 2,8% en 2022. La productivité par tête pour l'ensemble des entreprises progresse, se situant à 16,4 millions contre 14,2 millions en 2021.

Graphique 22 : Evolution des emplois permanents par secteur d'activité de 2020 à 2022 en %



Source : INS

6.3.1.2 Promotion de l'emploi

En 2022, les actions du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi décent se sont poursuivies, en vue d'améliorer l'insertion professionnelle et de faciliter la régulation de la main-d'œuvre et l'auto-emploi.

En ce qui concerne **l'insertion professionnelle**, elle s'est matérialisée à travers la poursuite des activités ci-après du Fonds National de l'Emploi (FNE) : (i) l'enregistrement de 54 989 nouveaux chercheurs d'emplois après 64 331 en 2021 ; (ii) la réalisation de 60 321 prospections d'emplois dans les entreprises, qui a permis l'insertion de 33 307 personnes, dont 33 242 en emplois salariés et 65 en emplois indépendants ; (iii) la formation dans diverses spécialités de 1 145 chercheurs d'emplois. Au 30 juin 2023, le FNE a enregistré 22 699 chercheurs d'emplois contre 29 732 à la même date de 2022 ; le nombre de prospections d'emplois effectués dans les entreprises s'est situé à 25 027 contre 30 113.

S'agissant de la **régulation de la main d'œuvre**, on relève entre autres : (i) la signature de 2 041 contrats de travail, dont 1 044 pour les nationaux et 997 pour les étrangers ; (ii) le contrôle de 67 entreprises dans le cadre de l'assainissement du travail ; (iii) l'octroi de 38 agréments, dont 32 aux entreprises de travail temporaires et 6 aux offices de placement privé et (iv) la sensibilisation des organismes privés de placement de la main d'œuvre, sur le respect de la réglementation en vigueur, l'élaboration et la vulgarisation des textes sur l'emploi et la main d'œuvre.

Dans le cadre de la **promotion de l'auto-emploi**, les actions du Gouvernement ont porté notamment sur : (i) le financement des projets de 25 acteurs du secteur informel par le PIASSI, et leur installation dans le secteur de l'économie numérique ; (ii) le financement par le BIT de 20 femmes des communes de Douala IV et de Yaoundé II opérant dans l'entrepreneuriat vert

6.3.2 Formation professionnelle

En 2022, les actions en faveur du développement de la formation professionnelle demeurent, entre autres, l'amélioration de : (i) l'accès et de l'équité en formation professionnelle ; (ii) l'offre quantitative de formation professionnelle ; (iii) la qualité de la formation professionnelle.

Dans le cadre de **l'amélioration de l'accès et de l'équité en formation professionnelle**, on dénombre 1 822 Centres de formation professionnelle (CFP) publics et privés agréés contre 1 761 l'année précédente. Ces centres ont accueilli 59 557 apprenants, repartis en 39 767 en Formation initiale (FI), 13 400 en Formation continue (FC) et 6 390 en Formation par apprentissage (FAP). Les apprenants sont encadrés par 13 440 formateurs. Par ailleurs, 268 bourses nationales dans 70 spécialités, 30 bourses marocaines dans 16 spécialités et 2 bourses algériennes dans 2 spécialités ont été octroyées.

Tableau 66 : Evolution des centres de formation professionnelle, apprenants et formateurs

LIBELLES	Ordre d'enseignement	2019 -2020	2020 - 2021	2021 – 2022
CENTRES (CFP)	<i>Public</i>	298	298	299
	<i>Privé</i>	1 179	1 463	1523
	TOTAL	1 477	1 761	1 822
APPRENANTS	<i>Public</i>	10 399	11 876	11 563
	<i>Privé</i>	42 393	44 459	47 994
	TOTAL	52 792	56 335	59 557
FORMATEURS	<i>Public</i>	2 263	2 770	2 252
	<i>Privé</i>	10 107	9 794	11 188
	TOTAL	12 370	12 564	13 440

Source: MINEFOP/ONEFOP

S'agissant de l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, les actions réalisées ont porté entre autres sur : (i) la mise en service effective des Centres de formation professionnelle d'excellence (CFPE) de Douala, Limbe, Sangmélina et du Centre de formation aux métiers (CFM) de Nkongsamba ; (ii) la poursuite des travaux de construction et l'équipement des CFM de Ndop, Bertoua et Nanga-Eboko ; (iii) l'implémentation dans les 10 régions du pays de l'application INSERJEUNES, pour le suivi post-formation. Les 1 822 CFP fonctionnels sont constitués principalement de 83,6% de Centres de formation professionnelle privés (CFPP) et de 15,9% de Section artisanale rurale/section artisanale ménagère (SAR/SM).

Concernant l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, elle s'est traduite notamment par : (i) la signature de 403 arrêtés d'ouverture et de 244 arrêtés de renouvellement aux structures privées de formation professionnelle ; (ii) le renforcement de la sensibilisation qui a permis de porter le nombre de candidats aux examens nationaux à 9 226 contre 6 084 en 2021 pour les spécialités homologuées, et à 6 136 contre 4 974 pour les spécialités à référentiel non homologuées.

Tableau 67 : Répartition des apprenants et formateurs par type centres de formation professionnelle (CFP)

CENTRES	2020 – 2021			2021 – 2022		
	Apprenants	Formateurs	CFP	Apprenants	Formateurs	CFP
SAR/ SM	11 206	2 627	288	10 654	2 022	289
CFM	48	16	1	48	16	1
CFPE	181	32	3	465	147	3
CFPR	441	86	5	396	67	5
INFFDP	0	9	1	0	0	1
CFPP	44 459	9 794	1 463	47 994	11 188	1 523
TOTAL GENERAL	56 335	12 564	1 761	59 557	13 440	1 822

Source: MINEFOP/ ONEFOP

NB : *CFM* = Centres de formation aux métiers, *CFPE* = Centres de formation professionnels d'excellence, *CFPR* = Centres de formation professionnels rapide, *CFPP* = Centres de formation professionnels privés, *SAR/SM* = Section artisanale rurale/section artisanale ménagère, *INFFDP* = Institut national de formation des formateurs et de développement des programmes.

6.3.3 Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail

En 2022, le Gouvernement poursuit ses actions en faveur de la promotion de la sécurité sociale pour tous et l'amélioration de la protection au travail.

6.3.3.1 Promotion de la sécurité sociale

L'objectif de ce volet est d'améliorer la couverture de la sécurité sociale, à travers le renforcement du dispositif de sécurité sociale, l'extension de la sécurité sociale aux couches en marge du système existant, ainsi que vers les nouveaux champs matériels.

Le renforcement du dispositif de sécurité sociale des travailleurs s'est traduit par l'immatriculation de 6 064 nouveaux employeurs à la CNPS, ce qui contribue à porter l'effectif total

d'employeurs actifs à 40 047, en progression de 9,4% par rapport à 2021. La branche d'activité « commerce » enregistre le plus grand nombre d'employeurs actifs (qui s'acquittent de leurs cotisations sociales à la CNPS) avec 9 581 immatriculations. Elle est suivie des branches « restauration et hôtellerie » (1 317) et « transport » (1 193).

6.3.3.2 Amélioration de la protection au travail

L'objectif est de promouvoir le respect des droits et obligations des parties prenantes au travail. Il s'agit entre autres de : (i) renforcer la protection au travail ; (ii) promouvoir le dialogue social ; (iii) maintenir la paix sociale.

En ce qui concerne le **renforcement de la protection du travail**, il s'est traduit entre autres par : (i) la réalisation de 7 261 visites d'inspections qui ont abouti à l'établissement de 799 mises en demeure ; (ii) le règlement des différends de travail, qui a donné lieu à l'établissement de 9 131 procès-verbaux de conciliation.

Dans le cadre de **la promotion du dialogue social**, les actions menées ont principalement porté sur des négociations tripartites entre le Gouvernement, le patronat et les syndicats, à travers l'organisation de 4 sessions du Comité de concertation et de suivi du dialogue social. Dans la même veine, s'est poursuivie l'identification de 55 nouveaux sièges des organisations professionnelles, ce qui porte à 1 098 le nombre total de syndicats formels.

S'agissant du **maintien de la paix sociale**, les actions menées ont abouti notamment à : (i) l'examen et la maîtrise de 36 préavis de grève principalement dans le secteur de l'éducation, de la santé et des transports ; (ii) la poursuite des négociations des conventions collectives nationales avec les syndicats, en vue d'améliorer les conditions de travail des personnels ; (iii) la poursuite de la simplification des procédures d'attribution des médailles d'honneur du travail (MHT), dont les délais de traitement sont réduits à 6 semaines ; (iv) la signature de 13 arrêtés portant attribution des MHT, pour lesquels les cérémonies officielles de remise desdites MHT ont été organisées, et 3 266 MHT ont été décernées aux travailleurs méritants.

6.4 Urbanisme et habitat

En matière d'urbanisme et d'habitat, les actions ont pour but de rationaliser l'occupation de l'espace urbain et réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécemment en milieu urbain. Elles restent axées notamment sur : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'amélioration de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

6.4.1 Développement de l'habitat

En 2022, les actions menées en faveur du développement de l'habitat se sont poursuivies à travers le programme gouvernemental de construction de 10 000 logements d'une part, et le Programme de construction des cités municipales (PCCM) d'autre part.

Dans le cadre du programme gouvernemental de construction de 10 000 logements, la phase de construction de 1 675 logements, dont 500 à Yaoundé et 1 175 à Douala, confiée aux PME camerounaises se poursuit. Au cours de l'exercice 2022, les travaux de construction de 60 logements se sont achevés et ont été réceptionnés à Douala, ce qui porte à 640 le nombre de logements achevés et réceptionnés dans le cadre de cette phase, soit 140 logements à Yaoundé et 500 logements à Douala. Les travaux de construction de 80 autres logements se poursuivent sur ces deux sites, avec un taux d'exécution moyen de 80%. Par ailleurs, avec la réalisation des travaux d'habitabilité, 740 logements ont été connectés au réseau d'alimentation d'eau potable, au réseau d'électricité et aux systèmes de traitement des eaux usées (VRD) construits dans les villes de Douala, Sangmélina et Yaoundé par la SIC. Dans le cadre d'un Contrat plan entre l'Etat et la SIC, les travaux des projets PIZZAROTTI (1 000 logements, première phase) et Mfoundi (150 logements) se poursuivent avec des taux d'exécution respectifs de 6,7% et de 20,4%. Par

ailleurs, 370 parcelles de terrain ont été aménagées et réceptionnées par la Mission d'Aménagement et d'Equiperment des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) à Nkolnguet par Mbalmayo.

En ce qui concerne le Programme de construction des cités municipales (PCCM) dans 24 localités, les travaux se sont achevés dans les villes de Bogo (20 logements) et de Pete Bandjoun (35 logements). Ils se poursuivent dans les autres communes suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 68: Taux d'exécution des programmes de construction des cités municipales

N°	Communes	Nombre de logements	Taux d'exécution en 2021 (en %)	Taux d'exécution en 2022 (en %)
01	Guider	26	81	92
02	Bogo	20	90	100
03	Pété- Bandioun	35	81	100
04	Penja	35	25	33
05	Ngoumou	28	50	50
06	Ngaoundéré 1er	24	61	63
07	Mbé	31	70	71
08	Djoum	30	62	90
09	Mengong	22	96	96
10	Touloum	18	72	75
11	Figuil	31	80	90
12	Poli	24	65	90
13	Lagdo	31	43	68
14	Kaï- Kaï	18	1	1
15	Niété	22	45	45
16	Bétaré- Oya	40	40	65
17	Limbé 3è	24	5	40
18	Eséka	40	25	37
19	Messondo	30	1	1
20	Mengang	12	28	96
21	Bafang	24	-	43
22	Bikok	6	-	25
23	Angossas	6	-	30
24	Ndop	36	-	58

Sources : Crédit Foncier, FEICOM

6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2022, l'amélioration de l'environnement et l'assainissement du milieu urbain se sont poursuivis, à travers notamment : (i) la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets solides ; (ii) l'embellissement et la sécurisation des centres urbains ; (iii) la promotion du développement social urbain.

S'agissant de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, 1 000 mètres linéaires de drains ont été construits à Maroua. Par ailleurs, dans le cadre du projet de valorisation économique et touristique du lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Mingo à Yaoundé, 14 000 m³ de terrassement et 112 mètres linéaires d'ouvrages d'assainissement des eaux pluviales autour du lac municipal ont été réalisés. De même, une fondation sur 300 mètres linéaires de la voie multimodale a été mise en œuvre.

En ce qui concerne l'embellissement des centres urbains, 5 910 m² d'espaces verts ont été aménagés et 9 190 m² de pavés ont été posés à travers le territoire national. De même, 906 points lumineux ont été installés, notamment dans les localités de Yaoundé (3^e, 4^e et 6^e), Ngaoundéré, Kon Yambeta, Bertoua 1^{er}, Maroua 3^e, Edéa 2^e, Nkongsamba (1^{er} et 2^e), Bonaléa, Babadjou, Sangmélina, Kribi, Mengong, Limbé 2^e et Elig- Mfomo. Dans le cadre du projet d'assainissement de la ville de Yaoundé, 99 points d'éclairage ont été installés sur les berges du Mfoundi.

La promotion du développement social urbain a concerné la formation de 400 jeunes à la fabrication et à la pose des pavés dans les communes de Banyo, Ngaoundal, Ambam et Djoum. Ces communes ont bénéficié chacune, de la construction et de l'équipement d'une unité de fabrication moderne de

pavés.

6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2022, les travaux d'amélioration de la mobilité urbaine se sont poursuivis, avec notamment la construction, l'entretien et la réhabilitation des voiries urbaines à travers le territoire national.

Dans le cadre de la construction des voiries urbaines, 83,2 km de voies d'accès aux infrastructures de la CAN (Douala, Yaoundé, Buea, Limbé, Bafoussam et Bandjoun) sont achevés. Par ailleurs, 05 dalots dans les villes de Bankim, Mayo-Darlé et Bangangté et un pont de 5 ml à Yaoundé ont été construits. Les travaux de construction de la voie « Carrefour OILIBYA Omnisport- Total Ngoussou et bretelles » et ceux de la voie « Carrefour OILIBYA Omnisport-Mosquée Ngoussou-Carrefour hôtel le paradis et bretelles (1,809 km) se poursuivent à Yaoundé. De même, 4,8 km de voiries urbaines ont été réhabilités à Bamenda, Eséka, et Batouri. Dans le cadre du projet de développement des villes inclusives et résilientes, les travaux de réhabilitation sont en cours dans les villes de Yaoundé, Douala et Ngaoundéré.

Concernant les projets à ressources transférées, 06 km de voiries ont été entretenus. Par ailleurs, dans le cadre des projets de la ligne d'intervention d'urgence, 31,871 km de voiries en terre ont été réalisés dans les villes d'Ayos, Yaoundé 5^e, Tokombéré, Bafoussam 3^e, Bangou, Mbang, Sangmélina, Mayo-Darlé, Mokolo, Garoua 2^e, Kribi, Ebolowa, Mvangan, Logone-Birni, Bangangté, Ekondo-Titi et Buéa. De même, dans le cadre des projets « Fonds Routiers », l'entretien de 2,3 km de voiries s'est achevé à Ebolowa et Mora.

6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

En 2022, plusieurs facteurs ont continué de fragiliser la cohésion et la stabilité des familles. Il s'agit notamment de l'effritement des valeurs morales et socioculturelles, la pauvreté au sein des familles, la crise des mœurs chez les jeunes et l'insuffisance des services sociaux de base. Pour y faire face, le Gouvernement a renforcé ses actions relatives : (i) aux affaires sociales, avec la promotion des initiatives au développement de la petite enfance et au renforcement du statut social et des droits des personnes vulnérables ; (ii) à la promotion de la femme, de la famille et du genre ; (iii) à l'encadrement de la jeunesse.

6.5.1 Affaires sociales

En 2022, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant la maîtrise du phénomène des nourrissons et des bébés abandonnés, ainsi que l'inclusion sociale des populations autochtones. Ces actions ont notamment concerné : (i) la protection sociale de la petite enfance ; (ii) la protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques.

6.5.1.1 Protection sociale de la petite enfance

Dans ce domaine, les actions menées ont concerné notamment la promotion des initiatives pour le développement de la petite enfance, ainsi que la réadaptation et l'accompagnement à l'insertion et à la réinsertion des enfants vulnérables inadaptés.

Pour ce qui est de **la promotion des initiatives pour le développement de la petite enfance**, les actions ont porté principalement sur : (i) le suivi, l'accompagnement psychosocial et la prise en charge dans les structures d'accueil de 28 949 enfants ayant subi des violences ou des abus ; (ii) la prise en charge holistique de 55 enfants de 0 à 8 ans dans les centres d'accueil des enfants en détresse et de 1 179 enfants vulnérables dans les institutions privées d'encadrement ; (iii) le renforcement des capacités de 165 responsables/promoteurs des institutions publiques et privées d'encadrement du jeune enfant.

En ce qui concerne la **réadaptation et l'accompagnement à l'insertion/réinsertion des enfants vulnérables**, on relève entre autres : (i) la prise en charge dans les structures d'accueil de 64 877 enfants mineurs inadaptés sociaux, en vue de leur insertion/réinsertion, parmi lesquels

5 666 enfants gardés à vue ou en détention, 13 368 enfants réfugiés et 44 796 enfants déplacés internes ; (ii) la resocialisation et la réinsertion de 279 Enfants de la rue (EDR) ; (iii) la prise en charge dans les écoles et instituts spécialisés de 739 enfants mineurs inadaptés sociaux ; (iv) le placement familial de 29 enfants abandonnés.

6.5.1.2 Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques

Les actions menées dans ce sens ont concerné entre autres : (i) la protection sociale des personnes handicapées ; (ii) l'inclusion sociale des populations et communautés autochtones.

S'agissant de la **protection sociale des personnes handicapées**, l'on peut notamment citer : (i) la prise en charge holistique de 823 personnes handicapées en institution ; (ii) l'établissement des cartes nationales d'invalidité à 4 590 nouvelles personnes handicapées ; (iii) la prise en charge de la scolarité et des frais de participation aux examens officiels de 11 551 enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés ; (iii) l'achèvement de la construction et l'équipement du Centre de réhabilitation des personnes handicapées de Maroua ; (iv) la poursuite des travaux de modernisation du Centre de réhabilitation des personnes handicapées *Cardinal Paul Emile Leger* à Yaoundé ; (v) la prise en charge médicale de 7 625 personnes âgées vulnérables/nécessiteuses ; (vi) l'appui en Activités génératrices de revenus (AGR) à 2 513 personnes handicapées, 518 mères et filles/femmes déplacées internes et 1 696 personnes vulnérables.

Pour ce qui est de l'**inclusion sociale des populations et communautés autochtones**, il s'est agi entre autres de : (i) l'octroi de 280 bourses d'études aux enfants autochtones ; (ii) l'assistance médicale à 433 personnes autochtones vulnérables ; (iii) l'établissement de 6 904 actes de naissances, 78 déclarations de naissance et 20 jugements supplétifs prononcés ; (iv) l'assistance psychosociale à 1 260 victimes d'abus ; (v) l'appui à l'accouchement de 116 filles/femmes Baka ; (vi) l'octroi des kits d'hygiène et denrées alimentaires à 1 194 filles/femmes vulnérables ; (vii) la prise en charge psychosociale de 86 952 personnes déplacées internes et réfugiées.

6.5.2 Promotion de la femme, de la famille et du genre

En 2022, les pesanteurs au développement de la femme et de la famille demeurent les conflits intergénérationnels, la persistance des unions libres, les violences basées sur le genre et les contingences inhérentes à la crise sécuritaire, aggravant le degré de vulnérabilité et le niveau de pauvreté des personnes déplacées. Les actions mises en œuvre par le Gouvernement restent orientées vers : (i) l'autonomisation économique des femmes ; (ii) la promotion sociale de la femme et du genre ; (iii) le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant.

6.5.2.1 Autonomisation économique des femmes

Le Gouvernement a poursuivi les actions qui visent entre autres : (i) le renforcement de l'employabilité des femmes ; (ii) le développement de l'entrepreneuriat des femmes ; (iii) le renforcement du pouvoir économique des femmes en milieu rural.

S'agissant du **renforcement de l'employabilité des femmes**, l'on peut notamment citer : (i) l'appui à l'insertion socioéconomique de 1 360 femmes et filles formées en AGR dans les Centres de promotion de la femme et de la famille (CPFF) ; (ii) le renforcement des capacités et l'appui à l'installation de 240 femmes et jeunes filles en agriculture, élevage et artisanat dans les localités de l'arrondissement de Mogodé ; (iii) la formation et l'appui à l'installation de 3 618 femmes et jeunes filles déplacées internes, ainsi que des réfugiées dans les domaines de la couture, des TIC, de l'agropastoral et du petit commerce ; (iv) la poursuite de la construction d'un CPFF à Garoua-boulaï, la réhabilitation de 29 CPFF et l'équipement de 5 autres.

Pour ce qui est du **développement de l'entrepreneuriat des femmes**, les actions ont porté principalement sur : (i) la formation de 47 241 femmes et jeunes filles en entrepreneuriat et la mise en place des AGR ; (ii) le renforcement des capacités de 50 femmes entrepreneures sur la propriété intellectuelle et la normalisation, ainsi que de 25 femmes en entrepreneuriat, éducation financière et

packaging. Les formations en faveur de 30 leaders d'organisations paysannes féminines sur la mise en place des coopératives, ainsi que sur les procédures d'obtention des titres fonciers ont également été réalisées.

6.5.2.2 Promotion sociale de la femme et du genre

En 2022, les actions menées dans ce sens ont concerné notamment : (i) la prise en charge de 1 585 survivantes des violences basées sur le genre ; (ii) l'acquisition de plus de 500 kits de dignité pour la prise en charge des victimes dans les calls-center ; (iii) l'accompagnement de 08 administrations à l'intégration du genre dans les cadres stratégiques de performance ; (iv) la prise en charge psychologique de 3 133 femmes en zone de crise.

6.5.2.3 Développement de la famille et protection des droits de l'enfant

Le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant se sont poursuivis notamment avec : (i) la célébration de 1 300 mariages collectifs ; (ii) le suivi de 1 369 femmes/familles dans le cadre de la gestion des conflits ; (iii) l'appui à 2 836 femmes/familles indigentes et nécessiteuses dans le cadre des aides et secours ; (iv) le renforcement des capacités de 939 leaders communautaires à la gestion des conflits conjugaux ; (v) la formation de 2 136 personnes/familles dans le cadre de l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale ; (vi) l'établissement des actes de naissance à travers des jugements supplétifs à 12 512 enfants issus des familles démunies.

6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

En 2022, la stratégie du Gouvernement dans ce domaine demeure orientée notamment vers la maîtrise des comportements d'addiction et de violence en milieu scolaire, ainsi que la lutte contre les discours haineux et de xénophobie. Pour y parvenir, les actions mises en œuvre visent notamment : (i) la promotion de l'éducation civique et du volontariat ; (ii) l'insertion socioéconomique des jeunes ; (iii) l'intégration nationale participative citoyenne.

6.5.3.1 Promotion de l'éducation civique et du volontariat

En 2022, la promotion de l'éducation civique et du volontariat s'est poursuivie notamment avec : (i) l'engagement de 6 984 jeunes dans les chantiers de volontariat et de 1 000 appelés en période obligatoire ; (ii) la formation de 683 volontaires dans les 4 centres pilotes de l'Agence du service civique national de participation au développement ; (iii) le renforcement des capacités de 140 formateurs en éducation civique ; (iv) le réarmement moral et civique de 28 800 jeunes dans le cadre du Plan triennal spécial jeunes (PTS-Jeunes) ; (v) la formation de 99 637 jeunes pairs éducateurs sur les valeurs citoyennes et de 57 365 encadreurs relais, sur la lutte contre l'extrémisme violent.

6.5.3.2 Insertion socioéconomique des jeunes

Les actions menées dans ce domaine ont concerné notamment : (i) la création de 3 062 entreprises par les jeunes promoteurs, dont 2 975 par les bénéficiaires du PTS-Jeunes, 50 par les jeunes formés dans les Centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ), 15 par les bénéficiaires du financement du Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (PPEJ) et 22 par les jeunes accompagnés dans le cadre du Youth Connekt Cameroon ; (ii) l'accompagnement à l'insertion sociale de 120 jeunes en difficultés des milieux rural et urbain et de 54 autres issus du milieu carcéral ; (iii) la construction de 20 CMPJ, ainsi que l'équipement de 28 autres.

6.6 Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux

Pour lutter contre la pauvreté extrême dans les 10 régions du pays, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du *projet filets sociaux*, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD. De 2013 (année de son démarrage) à 2022, le projet a couvert 385 500 ménages, soit environ 2 400 000 personnes, réparties dans 120 communes sur l'ensemble du territoire. Au premier semestre 2023, le projet a couvert 98 500 ménages, dont 47 000 ménages dans sa composante

« transferts monétaires ordinaires », 19 000 ménages dans sa composante « transferts monétaires d'urgence » et 32 500 ménages dans la composante « travaux à haute intensité de main d'œuvre », pour un montant distribué de 3,1 milliards. Cet appui financier a permis, entre autres, aux ménages : (i) d'établir des cartes nationales d'identité et des actes de naissance à leurs membres ; (ii) de développer des activités génératrices de revenus dans des domaines tels que l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, la coiffure, la couture, la fabrication de certains produits et l'acquisition du matériel productif ; (iii) de résoudre les problèmes quotidiens de santé, de nutrition et d'éducation. Par ailleurs, ces transferts monétaires ont permis notamment d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires, d'offrir aux commerçants la possibilité de s'acquitter de leurs impôts auprès de l'administration fiscale ou des collectivités locales.

Dans le but d'étendre durablement la protection sociale aux ménages plus pauvres et plus vulnérables, tout en améliorant la productivité des jeunes indépendants dans le secteur informel, le Gouvernement a mis sur pied depuis janvier 2023, un nouveau projet dénommé ***projet filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique***. En partenariat avec la Banque mondiale, ce projet, qui est une version améliorée du *projet filets sociaux*, a pour objectif de mettre en place un système de protection sociale plus complet, à même de répondre aux chocs et de promouvoir l'inclusion économique, avec un accent particulier sur les jeunes vulnérables et déplacés. Il a cinq composantes : (i) transferts monétaires ordinaires dotés de mesures d'accompagnement ; (ii) transferts monétaires d'urgence ; (iii) transferts monétaires en échange des travaux à haute intensité de main d'œuvre en milieu rural et urbain ; (iv) inclusion économique des jeunes ; (v) concours des plans d'affaires. Il s'étend sur la période 2023-2028 pour un financement global de 146,8 milliards, dont 92,8 milliards par la Banque mondiale et 54 milliards par l'Etat, pour une cible de 356 000 bénéficiaires dans 180 communes sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2023, le projet a ciblé 44 500 ménages bénéficiaires, soit 22 000 ménages dans la composante « transferts monétaires ordinaires », 12 500 ménages dans la composante « transferts monétaires d'urgence » et 10 000 ménages dans la composante « travaux à haute intensité de main d'œuvre ». Les transferts monétaires à ces ménages vont commencer en novembre 2023.

CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2023 ET PROJET DE BUDGET 2024

Le budget de l'exercice 2023 s'exécute dans un contexte marqué par : (i) le relèvement des prix du carburant à la pompe, le 1^{er} février 2023, dans le but de réduire la facture des subventions ; (ii) la revalorisation à un taux moyen de 5,2% des salaires des personnels civils et militaires de l'Etat, dans le cadre des mesures d'accompagnement, prises par le Gouvernement, suite au relèvement des prix des carburants à la pompe ; (iii) la conclusion satisfaisante de la 4^{ème} revue du Programme Economique et Financier (PEF), qui a donné lieu au décaissement d'appuis budgétaires supplémentaires ; (iv) l'octroi par le Fonds Monétaire International (FMI) d'une allocation générale de DTS qui a apporté des ressources additionnelles au budget de l'Etat au titre de l'exercice 2023 ; (v) la poursuite de l'implémentation des mesures prises par le Gouvernement pour prendre en compte les revendications formulées par les enseignants et ; (vi) l'adoption d'une loi de finances rectificative (LFR), à travers l'ordonnance n°2023/001 du 02 juin 2023. Après un point sur cette loi de finances rectificative, ce chapitre présente l'exécution du budget 2023 à mi-parcours, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et le projet de budget 2024.

7.1. Loi de finances rectificative (LFR)

Les hypothèses macroéconomiques qui ont soutenu l'élaboration de la loi de finances initiale (LFI) de l'exercice 2023 ont connu des évolutions significatives. L'on relève notamment : (i) la révision à la baisse de la croissance économique à 3,9% contre une projection initiale de 4,2% ; (ii) un taux d'inflation estimé à 5,9% contre 3% dans la LFI ; (iii) un cours moyen du pétrole à 78 dollars le baril, contre une projection initiale de 85,5 dollars ; (iv) un taux de change dollar/FCFA à 617 FCFA contre 640 FCFA initialement projeté.

A côté de ces changements, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte d'autres éléments importants dans le budget 2023. Il s'agit notamment de : (i) la révision à la hausse, de 0,2% du PIB, des objectifs de recettes fiscales, suite aux performances enregistrées par les services d'assiettes en 2022, meilleures que les estimations utilisées dans le cadre de la LFI 2023 ; (ii) l'impact budgétaire du relèvement des salaires des agents publics (0,1% du PIB) ; (iii) la baisse du niveau des subventions des prix des carburants à la pompe, de la réduction de moitié de la valeur mensuelle des importations des hydrocarbures, tout en tenant compte des arriérés enregistrés en 2022 par rapport aux manques à gagner des marketeurs validés au cours de cet exercice (0,3% du PIB) ; (iv) la subvention du prix du gaz domestique (0,1% du PIB) et ; (v) la réduction substantielle du stock des restes à payer (0,9% du PIB).

Les évolutions macroéconomiques, couplées à la prise en compte des éléments sus-évoqués ont conduit à l'adoption d'une LFR, matérialisée par l'ordonnance n°2023/001 du 02 juin 2023, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023. Par conséquent, la nouvelle enveloppe du budget de l'Etat en vigueur pour l'exercice 2023 s'élève à 6 726,9 milliards contre 6 345,1 milliards en LFI, soit une augmentation de 381,8 milliards en valeur absolue et 6% en valeur relative. Elle comprend 6 642,5 milliards pour le budget général et 84,4 milliards pour les comptes d'affectation spéciale.

S'agissant du budget général, les ressources sont modifiées comme suit :

Recettes pétrolières : 841,8 milliards contre 807 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 34,8 milliards (+4,3%). La redevance SNH a été révisée à la baisse à 540,5 milliards contre 626 milliards en loi de finances initiale, en raison de la baisse de la production pétrolière (23,7 millions de barils contre 26 millions de barils en loi de finances initiale). Par contre, un wind-fall de 54 milliards provenant de l'exercice 2022 a été pris en compte dans le budget de 2023. En outre, l'IS pétrolier a été relevé de 66,3 milliards, passant de 181 milliards dans la LFI à 247,3 milliards dans la projection révisée.

Recettes des impôts et taxes : 2 594,7 milliards contre 2 523,4 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 71,3 milliards en valeur absolue et 2,8% en valeur relative. Cette augmentation provient de la revalorisation à hauteur de 47 milliards des prévisions initiales des recettes des impôts et taxes sur la base des réalisations effectives de 2022. Par ailleurs, un effort d'administration de 24,3 milliards, y compris l'impact fiscal de la revalorisation des salaires des agents publics et du SMIG (4,3 milliards), a été intégré.

Recettes douanières : 973,7 milliards contre 1 004,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 31 milliards (-3,1%) liée à la prise en compte de l'impact budgétaire de la réduction de 50% de la valeur mercuriale des importations des hydrocarbures (-74 milliards). La baisse relative à l'application de la valeur mercuriale a été partiellement compensée par la revalorisation à hauteur de 23 milliards des prévisions initiales des recettes douanières sur la base des réalisations effectives de 2022, et de la prise en compte d'un effort d'administration de 20 milliards.

Recettes non fiscales : 269,3 milliards contre 250,4 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 18,9 milliards (+7,5%), dont 16 milliards de dividendes attendus des banques. Ces dividendes seront payés par les banques sur la base des bénéfices accumulés pendant la période de la Covid-19 au cours de laquelle une décision de la COBAC avait suspendu leur distribution.

Dons : 101,0 milliards contre 91 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 10 milliards (+11%) correspondant au montant de l'appui budgétaire de l'Union européenne initialement comptabilisé par erreur en financement.

Emprunts et comptes de trésorerie : 1 862 milliards contre 1 598,3 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 263,7 milliards, pour financer le déficit budgétaire.

Concernant les emplois, les grandes masses de dépenses sont modifiées ainsi qu'il suit :

Dépenses de personnel : 1 313,2 milliards contre 1 257,7 milliards dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 55,5 milliards (+4,4%), liée essentiellement à la prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires des agents publics.

Dépenses de biens et services : 965,4 milliards contre 1 073,7 milliards dans la LFI, soit une réduction de 108,3 milliards (-10,1%). Cet effort vise à créer de l'espace budgétaire pour permettre la prise en charge des dépenses additionnelles, tout en respectant la contrainte d'un déficit budgétaire non pétrolier de 2,4% du PIB retenu dans le cadre du Programme Économique et Financier (PEF).

Transferts et subventions : 1 172,8 milliards contre 1 033 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 139,8 milliards (+13,5%). Cette augmentation se justifie essentiellement par : (i) la mise à niveau de la subvention des prix des carburants à la pompe (453,3 milliards contre 350 milliards en loi de finances initiale) en prenant en compte les arriérés de 2022 ; (ii) la prise en compte de la subvention du prix du gaz domestique (+32 milliards) et ; (iii) le relèvement de la subvention au titre du projet filets sociaux (+4,5 milliards).

Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : **418,7 milliards** contre 446,2 milliards dans le budget initial 2023, soit une diminution de 27,5 milliards (-6,2%), compte tenu de la forte contrainte budgétaire.

Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 723,5 milliards comme dans le budget initial 2023.

Intérêt de la dette : 322,9 milliards contre 313,9 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 9 milliards, liée à la prise en compte des intérêts relatifs aux OTA émises en fin 2022.

Au total, les charges du budget de l'Etat (hors principal de la dette) augmentent de 68,5 milliards.

Après consolidation, les dépenses courantes sont en augmentation de 367,7 milliards par rapport à la loi de finances initiale, tirée principalement par les paiements des arriérés intérieurs qui passent de 60 milliards dans la LFI à 249,8 milliards dans la LFR.

Pour ce qui est des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), le budget y relatif a été révisé à 84,4 milliards contre 70,3 milliards en LFI, soit une hausse en valeur absolue de 14,1 milliards. Cette hausse provient du renforcement des ressources du Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le développement des régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest. Le plafond dudit Fonds passe à **29,1 milliards** contre 15 milliards initialement. Les plafonds des autres CAS, évalués globalement à 55,3 milliards, restent inchangés. Les charges révisées des CAS sont constituées de 26,3 milliards de dépenses courantes et 58 milliards de dépenses en capital, soit des augmentations respectives de 4,4 milliards et 9,6 milliards par rapport au budget initial.

7.2 Exécution du budget 2022

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées des *recettes budgétaires internes*, des *emprunts* et des *dons*. Les recettes internes sont issues des prélèvements obligatoires et des droits et frais administratifs collectés sur le territoire national. Les emprunts et dons proviennent des prêts domestiques et de la coopération avec les partenaires au développement. En ce qui concerne les dépenses, elles émanent des décisions du Gouvernement pour la résolution des problèmes économiques et sociaux qui se posent à la nation.

Encadré 3 : Le TOFE CEMAC harmonisé

En 2011, la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a adopté six (6) nouvelles directives sur les finances publiques, dont la Directive N°5 relative au Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette directive a pour objectif d'établir un instrument opérationnel assurant la comparabilité des données des finances publiques et le suivi des éléments de gestion qui relèvent directement des pouvoirs publics au sein des Etats membres de la CEMAC. Elle prescrit aux Etats membres l'établissement à partir du 1^{er} janvier 2024, d'un TOFE CEMAC harmonisé, basé sur le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) édité par le FMI en 2001 et revu en 2014. Le TOFE CEMAC harmonisé est appelé à remplacer le TABORD actuel à partir de 2024.

Toutes les six (6) directives ont été transposées dans le droit national, comme l'exigeait la CEMAC. La Directive N°5 a été transposée à travers le Décret n°2019/3186/PM du 9 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation du TOFE. D'après cette directive et le décret de transposition, le TOFE est un instrument statistique cohérent permettant de mesurer : (i) l'activité économique et financière des Administrations publiques, sa soutenabilité et son impact sur les autres secteurs de l'économie ; (ii) l'interaction entre l'évolution des finances publiques et les autres aspects macroéconomiques, en particulier la balance des paiements, la situation monétaire et les comptes nationaux. Il constitue une situation où sont classées en recettes, charges, et acquisitions ou cessions d'actifs et de passifs, les transactions des administrations publiques.

Les recettes sont constituées de toutes les transactions qui augmentent la valeur nette. Elles sont classées selon les catégories suivantes, en espèce ou en nature : recettes fiscales ; cotisations sociales ; dons courants et en capital reçus ; autres recettes.

Les charges sont constituées de toutes les transactions qui diminuent la valeur nette. Elles sont classées selon leur nature et comprennent les catégories suivantes, en espèce ou en nature : rémunération des salariés ; utilisation de biens et services ; consommation de capital fixe ; intérêts ; subventions ; dons versés ; prestations sociales ; autres charges.

Les actifs sont subdivisés en actifs financiers et actifs non financiers. **Les transactions sur actifs non financiers** sont destinées à l'acquisition ou la cession de biens de capital fixe. Elles intègrent, les actifs fixes, les stocks (y compris les stocks stratégiques), les objets de valeur et les actifs non produits

(terrains, gisements, etc.).

Les transactions sur actifs financiers et passifs concernent les acquisitions et les cessions. Elles sont classées selon l'instrument financier et la résidence. Elles incluent, l'or monétaire et les DTS ; les numéraires et dépôts ; les titres de créance ; les crédits ; les actions et les parts de fonds d'investissement ; les systèmes d'assurances, de pensions et de garantie standards ; les produits dérivés financiers et les options sur titres des salariés ; et les autres comptes à recevoir/ou à payer.

Les principaux soldes du nouveau TOFE établi selon le MSFP 2014 sont : (i) le solde brut de gestion ; (ii) le solde net de gestion et ; (iii) la capacité ou le besoin de financement.

Le nouveau TOFE sera établi sur des bases mensuelle, trimestrielle et annuelle. Les données y sont enregistrées sur la base des droits constatés, c'est-à-dire au moment où la valeur économique est transformée, échangée, créée, transférée ou éteinte. Les transactions retracées forment un ensemble équilibré reflété dans l'identité fondamentale ci-après :

$$\text{Recettes} - \text{Charges} - \text{Augmentation nette d'actifs non financiers} = \\ \text{Augmentation nette d'actifs financiers} - \text{Augmentation nette de passifs}.$$

Pour les besoins du TOFE CEMAC harmonisé, quatre (4) situations financières seront élaborées :

- **La Situation des opérations des administrations publiques (SOAP)**, qui est le tableau principal et fait office du nouveau TOFE. Elle résume les transactions effectuées par le secteur public ou secteur des administrations publiques.
- **La Situation des autres flux économiques**, qui présente les modifications des encours d'actifs, de passifs et de la valeur nette résultant des facteurs autres que les transactions.
- **La Situation des actifs et passifs (bilan)** qui enregistre les encours d'actifs et de passifs, ainsi que la valeur nette du secteur des administrations publiques.
- **La Situation de la dette.**

Les trois premières situations constituent le cadre analytique en matière de statistiques des finances publiques, selon le MSFP 2014.

Au terme du premier semestre 2023 et par rapport à la LFR, le taux de réalisation des ressources est de 38,2%, dont 49,8% pour les recettes internes et 10,2% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 43,1%, dont 44,6% pour les dépenses courantes hors intérêts, 26% pour les dépenses d'investissement et 42,9% pour le service de la dette. Le solde global base ordonnancements présente un excédent de 170,2 milliards. Le solde primaire base ordonnancements est excédentaire de 277,4 milliards tandis que le solde primaire non pétrolier est déficitaire de 175,8 milliards.

7.2.1 Ressources budgétaires

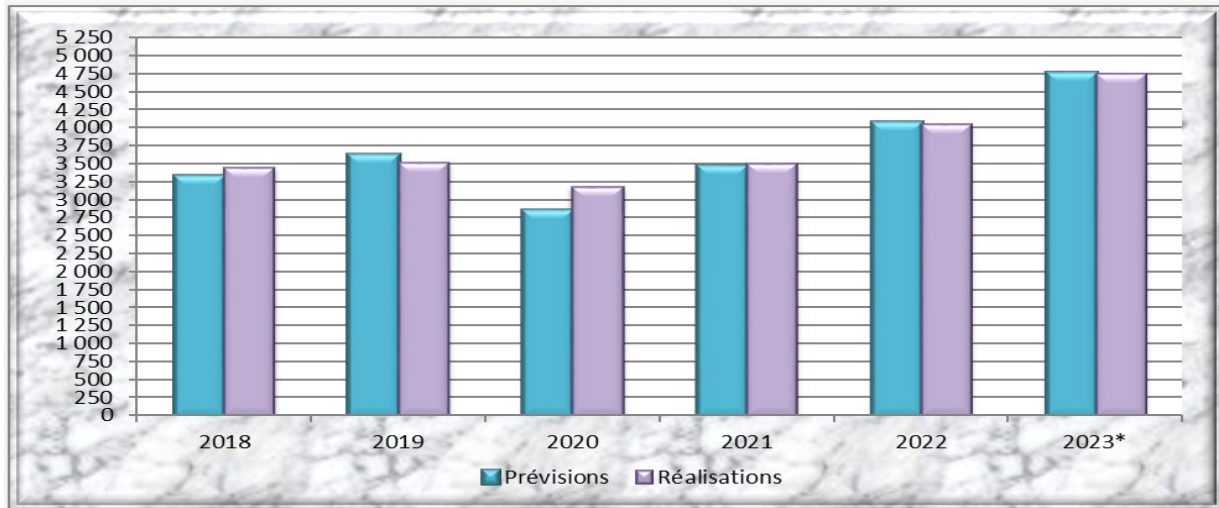
Les ressources prévues par la LFI de l'exercice 2023 s'élèvent à 6 345,1 milliards, comprenant 4 655,8 milliards de recettes internes et 1 689,4 milliards d'emprunts et dons. Ces ressources ont été revues à la hausse par la LFR, et se chiffrent à 6 726,9 milliards, soit une augmentation de 381,8 milliards (+6,0%). Elles se répartissent en 4 763,9 milliards de recettes internes (70,8% du total des ressources) et 1 963 milliards d'emprunts et dons (29,2%).

A fin juin 2023, les ressources budgétaires recouvrées sont de 2 572,1 milliards, soit un taux de réalisation de 38,2% par rapport à la LFR. Elles régressent de 134,8 milliards (-5%) en glissement annuel. A fin décembre 2023, elles sont estimées à 6 705,3 milliards, en retrait de 21,6 milliards comparativement à la LFR.

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Elles sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. A fin juin 2023, les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 372 milliards, soit un taux de réalisation de 49,8% par rapport aux prévisions de l'exercice 2023. Comparativement au premier semestre 2022, elles progressent de 335,1 milliards (+16,5%), du fait de l'augmentation tant des recettes pétrolières que des recettes non pétrolières.

Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2018 à 2023 (en milliards)

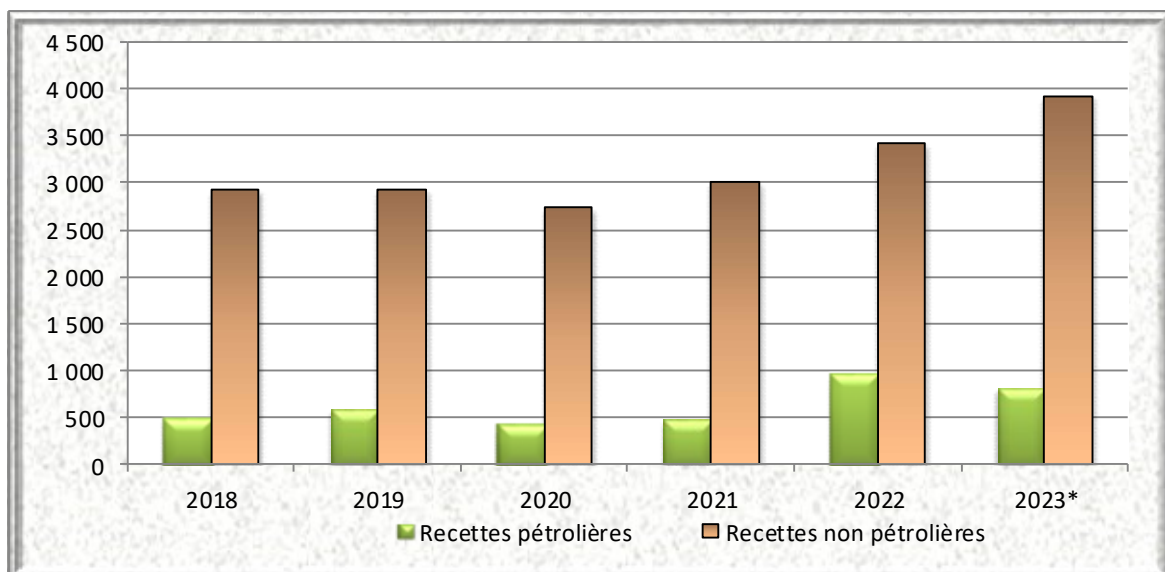


Source : MINFI *=-Estimations

7.2.1.1.1. Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières sont de 453,3 milliards à fin juin 2023, dont 351,3 milliards de redevance SNH et 102 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles augmentent de 51,4 milliards (+12,8%) en glissement annuel, du fait de l'amélioration des soldes d'IS. Leur taux de réalisation est de 53,8% par rapport à la LFR. Au terme de l'exercice 2023, les recettes pétrolières se situeraient à 820,2 milliards, en retrait de 21,6 milliards par rapport à la LFR.

Graphique 24 : Evolution des principales composantes des recettes internes (en milliards)



Source : MINFI *=-Estimations

7.2.1.1.2. Recettes non pétrolières

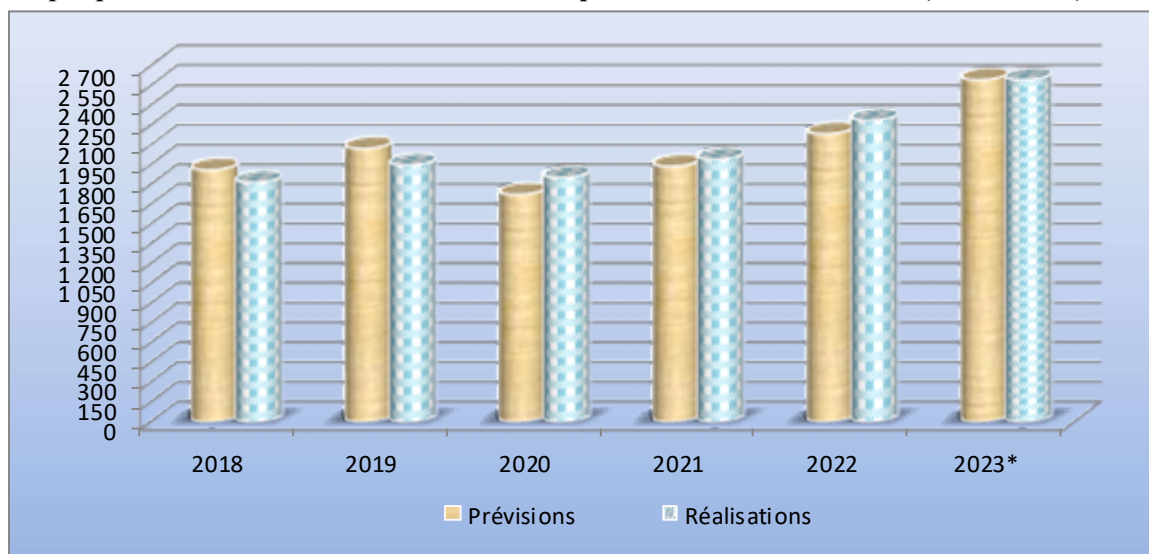
Les recettes non pétrolières se composent des impôts et taxes intérieurs, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Au terme du premier semestre 2023, les recettes recouvrées s'élèvent à 1 918,8 milliards, soit un taux de réalisation de 48,9% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles sont en hausse de 283,7 milliards (+17,4%) comparativement à la même période de l'exercice précédent. A fin décembre 2023, elles devraient être conformes aux prévisions de la LFR.

- **Impôts et taxes intérieurs**

Au terme des six premiers mois de 2023, les impôts et taxes intérieurs collectés s'établissent à 1 303,6 milliards, soit une augmentation de 152,3 milliards (+13,2%) en glissement annuel. Leur taux de réalisation est de 50,2% par rapport aux prévisions annuelles.

Suivant les principales rubriques et par rapport au premier semestre 2022, l'on observe une hausse de l'IRPP (+46,1 milliards), de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+40,9 milliards), des droits d'enregistrement et du timbre (+22 milliards), de la TVA (+19,1 milliards), des droits d'accises (+17,7 milliards) et de la TSPP (+5 milliards). Le recouvrement des impôts et taxes a été impacté par l'augmentation : (i) des taux de taxation (timbre fiscal, timbre d'aéroport, droits d'accise) ; (ii) des soldes annuels ; (iii) des assujettis à la TVA ; et (iv) de la réalisation de la taxe sur les opérations de transfert d'argent. A fin décembre 2023, les recettes des impôts et taxes seraient conformes à la LFR.

Graphique 25 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2018 à 2023 (en milliards)

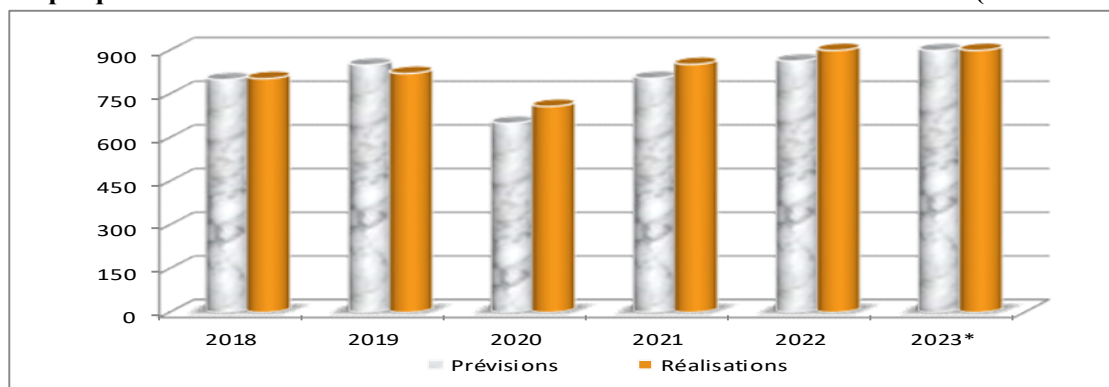


Source : MINFI * = Estimations

- **Recettes douanières**

A fin juin 2023, les recouvrements des recettes douanières se situent à 484,4 milliards, soit un taux de réalisation de 49,8% par rapport à la LFR. Elles contiennent notamment 188,7 milliards de droits de douane à l'importation, 222,6 milliards de TVA à l'importation, 30,8 milliards de droits d'accises et 24,3 milliards de droits de sortie. En comparaison à fin juin 2022, ces recettes croissent de 83,3 milliards (+20,8%). Au 31 décembre 2023, les recettes douanières sont estimées à 973,7 milliards et seraient conformes aux prévisions annuelles. Le recouvrement des recettes douanières est influencé par la hausse : (i) du nombre de navires (+12,7%) ; (ii) du nombre de conteneurs (+10,7%) ; (iii) des taux appliqués aux droits d'accises et à la taxe informatique.

Graphique 26 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2018 à 2023 (en milliards)

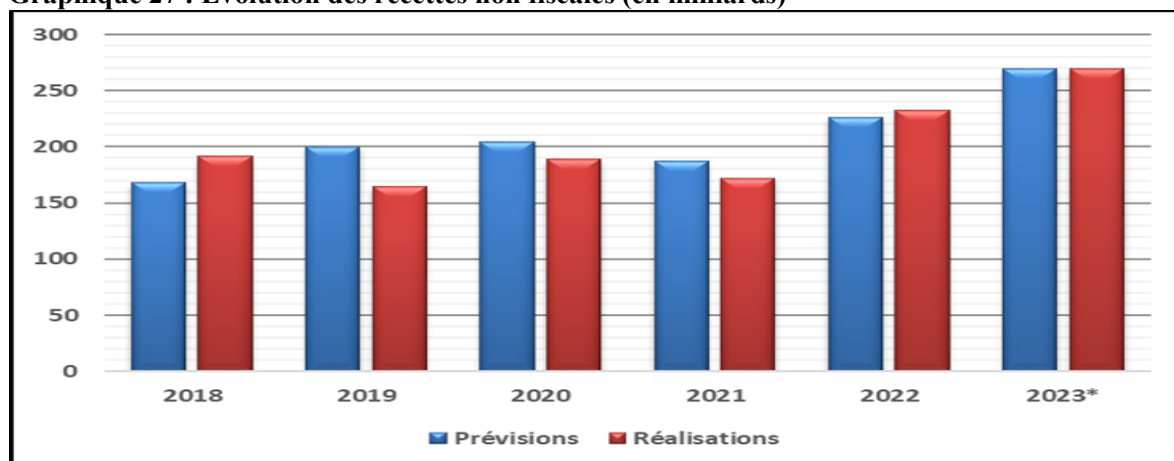


Source : MINFI * = Estimations

- **Recettes non fiscales**

A fin juin 2023, les recettes non fiscales se situent à 125,4 milliards, soit un taux de réalisation de 46,6% par rapport à la LFR. Elles augmentent de 42,8 milliards (+51,8%) en glissement annuel. Au 31 décembre 2023, les recettes non fiscales s'établiraient à 269,3 milliards, conformément aux prévisions.

Graphique 27 : Evolution des recettes non fiscales (en milliards)



Source : MINFI * = Estimations

7.2.1.2 Emprunts et dons

La loi de finances rectificative pour l'exercice 2023 augmente les *emprunts et dons* de 273,6 milliards par rapport à la LFI pour les situer à 1 963 milliards. Ils comprennent : 795,4 milliards de prêts projets, 450 milliards d'émissions de titres publics, 260,9 milliards d'appuis budgétaires, 101 milliards de dons, et 355,7 milliards d'autres emprunts.

Au premier semestre 2023, les emprunts et dons se chiffrent à 200 milliards, soit un taux de réalisation de 10,2%. Ils se déclinent en 194,6 milliards de prêts projets ; 68,7 milliards d'appuis budgétaires ; 7,1 milliards de dons et ; des émissions de titres publics nets (émissions - remboursements) d'un solde négatif de 70,3 milliards. Ce solde résulte d'une émission de 295,4 milliards et des remboursements de 365,7 milliards. Le montant total des émissions se décompose en 253,4 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 42 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Les remboursements sont composés de 246,7 milliards de BTA et 119 milliards d'OTA.

Tableau 69 : Ressources budgétaires de l'exercice 2023 (en milliards, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	L.F.I. (BG+CAS)*	L.F.R. (BG+CAS)* (a)	Réalizations au 30/06/22 (b)	Réalizations au 30/06/23 (c)	Taux de réal. au 30/06/23 (c/a) (%)	Variation	
						(c/b) (abs)	(c/b) (%)
A- RECETTES INTERNES	4655,8	4763,9	2036,9	2372,0	49,8	335,1	16,5
I-Recettes pétrolières	807,0	841,8	401,9	453,3	53,8	51,4	12,8
1-Redevance SNH	605,4	594,5	334,9	351,3	59,1	16,3	4,9
dont: Interventions directes	0	0		90,1	-	90,1	-
2- IS pétrole	201,6	247,3	66,9	102,0	41,2	35,1	52,4
II- Recettes non pétrolières	3848,8	3922,1	1635,1	1918,8	48,9	283,7	17,4
1- Recettes fiscales	3528,1	3568,4	1552,5	1788,0	50,1	235,6	15,2
a- Recettes des impôts et taxes intérieurs	2523,4	2594,7	1151,3	1303,6	50,2	152,3	13,2
dont - IRPP	370	407	180,3	226,4	55,6	46,1	25,6
- TVA	900	914	358,8	378,0	41,4	19,1	5,3
- IS non pétrole	500	515	296,7	337,6	65,6	40,9	13,8
- Droits d'accises	310	310	141,4	159,2	51,3	17,7	12,5
- Droits d'enreg.et timbre	135,8	141,1	53,5	75,5	53,5	22,0	41,2
- TSPP	155	155	76,5	81,5	52,6	5,0	6,6
b- Recettes douanières	1004,7	973,7	401,2	484,4	49,8	83,3	20,8
dont - Droit de douane à l'importation	419,7	365,8	158,3	188,7	51,6	30,4	19,2
- TVA à l'importation	437,7	446,1	190,9	222,6	49,9	31,7	16,6
- Droits d'accises à l'importation	61,3	60,9	25,0	30,8	50,6	5,8	23,4
- Droits de sortie	61,3	58	20,0	24,3	41,9	4,3	21,5
2- Recettes non fiscales	250,4	269,3	82,6	125,4	46,6	42,8	51,8
3- CAS	70,3	84,4		5,4	6,4	5,4	-
B- EMPRUNTS ET DONNS	1619,0	1963,0	669,9	200,0	10,2	-469,9	-70,1
- Prêts projets	795,4	795,4	343,6	194,6	24,5	-149,0	-43,4
- Dons	91	101	61,7	7,1	7,0	-54,7	-88,6
- Appuis budgétaires	240	260,9	45,9	68,7	26,3	22,8	49,6
- Emission des titres publics nets	450	450	181,8	-70,3	-15,6	-252,1	-138,7
- Autres emprunts (y/c PARPAC et DTS)	113,0	355,7	36,8	0,0	0,0	-36,8	-100,0
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	6 345,1	6 726,9	2 706,8	2 572,1	38,2	-134,8	-5,0

Source : MINFI * BG : Budget général, CAS : Compte d'Affectation Spéciale

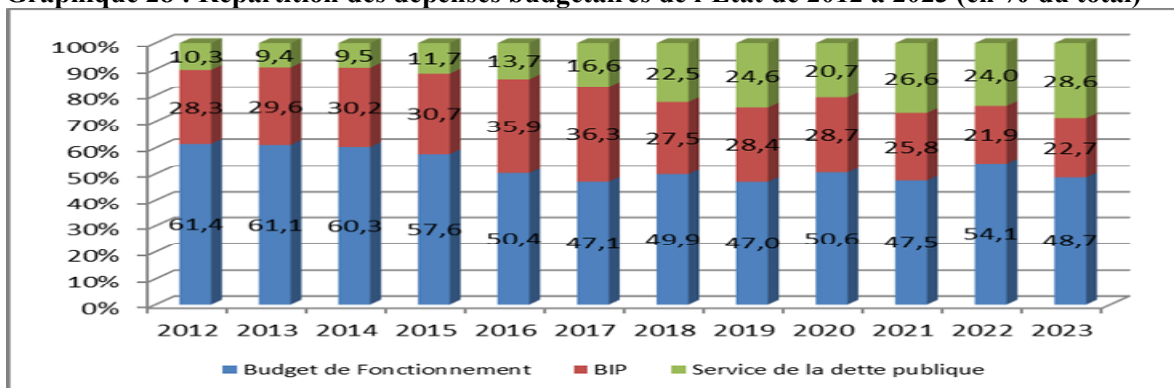
7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

La loi de finances rectificative prévoit des dépenses budgétaires totales de 6 726,9 milliards pour le budget de l'Etat, dont 6 642,5 milliards au titre du budget général et 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale (CAS). Les dépenses du budget général comprennent 3 251,3 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (48,3% du total des dépenses budgétaires), 1 466,5 milliards de dépenses d'investissement public (21,8%) et 1 924,7 milliards de service de la dette publique (28,6%). Les dépenses des CAS sont constituées de 25,3 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (0,4% du total des dépenses budgétaires) et 59,1 milliards de dépenses d'investissement public (0,9%). De 2012 à 2023, le poids du service de la dette publique dans le budget a presque triplé, passant de 10,3% à 28,6%. Dans la même période, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont passés respectivement de 61,4% et 28,3% en 2012 à 48,7% et 22,7% en 2023.

Au terme du premier semestre 2023, les dépenses budgétaires totales *base ordonnancements* se

chiffrent à 2 897,2 milliards, dont 2,6 milliards pour les CAS. Leur taux d'exécution est de 43,1% par rapport à la LFR. Elles progressent de 257,5 milliards (+9,8%) par rapport au premier semestre 2022.

Graphique 28 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2012 à 2023 (en % du total)



Source : MINFI

7.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions. Sur la base des ordonnancements, elles se situent à 1 461,8 milliards au premier semestre 2023, soit un taux d'exécution de 44,6% par rapport à la LFR. En glissement annuel, elles augmentent de 265,4 milliards (+22,2%), en raison singulièrement de la hausse des dépenses de subventions.

Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant comprend les dépenses de personnel et, les achats de biens et services. La dotation allouée aux dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2023 est passée de 2 384,1 milliards dans la LFI à 2 199,3 milliards dans la LFR. Dans cette dotation, 1 311,7 milliards sont destinés aux dépenses de personnel et 887,6 milliards aux achats de biens et services.

Sur la période janvier-juin 2023, les dépenses de fonctionnement courant ordonnancées s'élèvent à 903,8 milliards, soit un taux d'exécution de 41,1% par rapport à la LFR. Comparées à la même période en 2022, elles augmentent de 46,3 milliards (+5,4%), du fait essentiellement des dépenses de personnel. En effet, les dépenses de personnel augmentent de 56,9 milliards (+9,8%) pour s'établir à 635,3 milliards. Par contre, les dépenses de biens et services diminuent de 10,6 milliards (-3,8%), passant de 279,1 milliards à 268,5 milliards. Par rapport aux prévisions annuelles, les taux d'exécution sont de 48,4% pour les dépenses de personnel et 30,2% pour les achats de biens et services.

Transferts et pensions

La dotation allouée au titre des transferts et pensions est de 1 077,3 milliards, dont 818 milliards de subventions et 259,3 milliards pour les pensions. A fin juin 2023, les dépenses ordonnancées s'établissent à 558,1 milliards, soit un taux d'exécution de 51,8%. Elles comprennent 432,2 milliards de subventions et 125,9 milliards de pensions, dont les taux d'exécution sont respectivement de 52,8% et 48,5%. En glissement annuel, les transferts et pensions progressent de 219,2 milliards, dont 216,7 milliards pour les subventions.

7.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Par rapport à la LFI, le budget d'investissement public (BIP) augmente de 265,9 milliards pour se chiffrer à 1 525,6 milliards dans la LFR. Il est composé de 830,7 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs, 664,9 milliards d'investissement sur ressources propres dont 59,1 milliards pour les CAS et, 30 milliards de dépenses de restructuration.

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 396,1 milliards, soit un taux d'exécution de 26% par rapport à la loi de finances rectificative. En ce qui concerne les principales composantes, les taux d'exécution sont de 28% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres, dont 2,7% pour les CAS ; 24,3% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs et 28,3% pour les dépenses de restructuration. Les dépenses d'investissement public régressent de 217,9 milliards (-35,5%) en glissement annuel, du fait de la baisse de toutes les composantes.

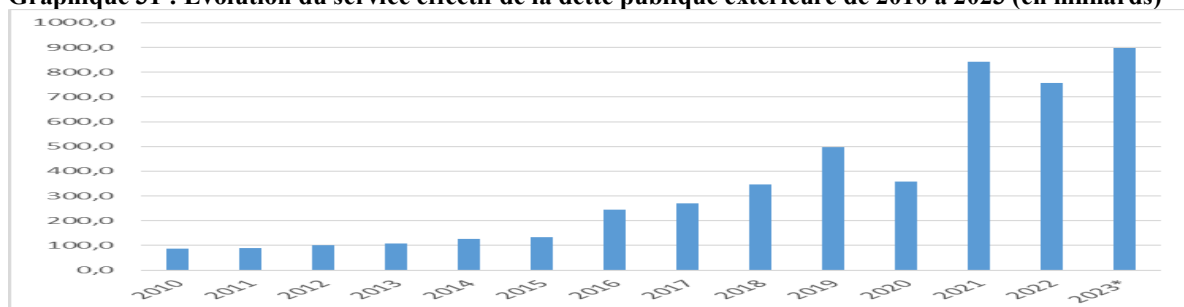
7.2.2.3 Dette publique

La LFR pour l'exercice 2023 prévoit le service de la dette publique à 1 924,7 milliards, soit une augmentation de 241,4 milliards par rapport à la LFI. Le service prévisionnel de la dette extérieure est de 898 milliards, composé de 194 milliards d'intérêts et 704 milliards de principal. Le service prévisionnel de la dette intérieure est de 1 026,7 milliards, dont 115,5 milliards d'intérêts ; 577,4 milliards d'amortissement du principal ; 84 milliards de remboursement de crédits TVA et ; 249,8 milliards d'arriérés intérieurs.

A fin juin 2023, le service effectif de la dette publique s'élève à 826,5 milliards, soit un taux d'exécution de 42,9% par rapport à la LFR. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 350,4 milliards, répartis en 83,7 milliards d'intérêts et 266,7 milliards de principal. Son taux d'exécution est de 39% par rapport à la LFR. Le service effectif de la dette intérieure est de 476,1 milliards, répartis en 54,4 milliards d'intérêts, 59 milliards d'amortissement du principal, 31 milliards de remboursement crédits de TVA et 331,7 milliards d'arriérés intérieurs et des instances 2022. Le taux d'exécution du service effectif de la dette intérieure est de 46,4%. Au terme de l'année 2023, le service de la dette publique devrait être conforme à la LFR.

S'agissant particulièrement du service effectif de la dette extérieure, il a été multiplié pratiquement par dix (10) entre 2010 et 2022, passant de 86,2 milliards à 757 milliards, avec un pic de 841,8 milliards en 2021. Il est estimé à 898 milliards en 2023. Il convient de relever que le service effectif de la dette extérieure a bénéficié au cours des deux dernières années des rééchelonnements dans le cadre de l'initiative du G20 mise en place pendant la Covid-19.

Graphique 31 : Evolution du service effectif de la dette publique extérieure de 2010 à 2023 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

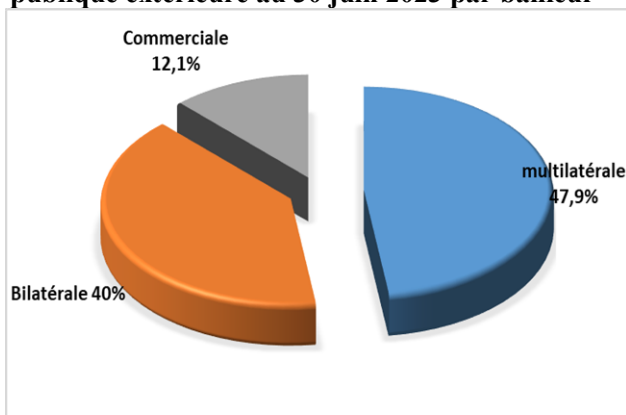
L'encours de la dette du secteur public à fin juin 2023 est de 12 137 milliards, soit environ 43,8% du PIB. Il comprend, 11 240 milliards pour l'Administration Centrale ; 887 milliards pour les Entreprises et Etablissements Publics ; et 10,2 milliards pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

L'encours de la dette de l'Administration Centrale est constitué de 71,2% de dette extérieure et 28,8% de dette intérieure. S'agissant de l'encours de la dette extérieure, il est évalué à 7 999 milliards, soit 28,9% du PIB. En glissement annuel, il diminue de 1,2%. L'encours de la dette de l'Administration Centrale se répartit en 3 830 milliards de dette multilatérale ; 3 200 milliards de dette bilatérale et ; 969,6 milliards de dette commerciale.

En ce qui concerne l'encours de la dette intérieure de l'Administration Centrale, il est estimé à 3 241 milliards, soit 11,7% du PIB. Il est en hausse de 0,3% en glissement annuel. Il est constitué,

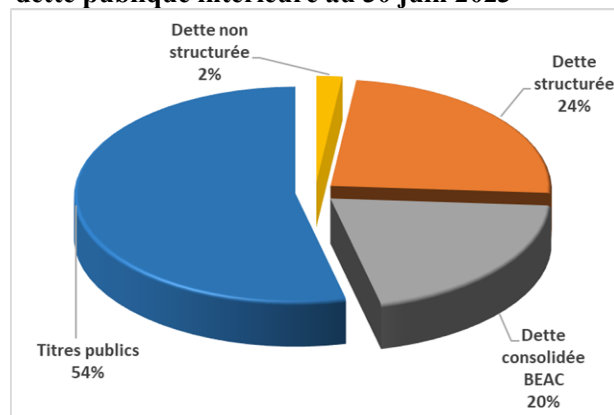
entre autres, de 1 526,5 milliards de titres publics ; 686,7 milliards de dette structurée ; 576,9 milliards de dette consolidée BEAC, et 54 milliards de dette non structurée.

Graphique 29 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2023 par bailleur



Sources : CAA ; MINFI

Graphique 30 : Répartition de l'encours de la dette publique intérieure au 30 juin 2023



7.2.2.4 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base

Au terme du premier semestre de l'exercice 2023, le stock des arriérés de paiement se réduit de 111,4 milliards. Cette réduction résulte des paiements de 331,7 milliards effectués sur les arriérés des exercices 2022 et antérieurs et de l'accumulation de 220,3 milliards d'instances nouvelles et d'arriérés de l'exercice 2023.

Les opérations de l'Etat, reflétant les recettes et dons mobilisés ainsi que les dépenses exécutées, dégagent un solde global, *base ordonnancements*, excédentaire de 170,2 milliards. Le solde global net de remboursement de crédits de TVA se chiffre à 139,2 milliards. Le solde global *base caisse* est de 58,8 milliards. Le solde primaire *base ordonnancements* s'établit à 277,4 milliards et, le solde primaire non pétrolier se situe à -175,8 milliards.

Tableau 70 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2023 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I	L.F.R	Exécution	Exécution	Taux d'exécution	Variation	
	(BG+CAS)*	(BG+CAS)*	au 30/06/22	au 30/06/23	au 30/06/23	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(f)	(abs)	(%)
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	3 402,1	3 276,6	1 196,4	1 461,8	44,6	265,4	22,2
Fonctionnement courant	2 384,1	2 199,3	857,5	903,8	41,1	46,3	5,4
Dépenses de personnel	1 257,7	1 311,7	578,4	635,3	48,4	56,9	9,8
Dépenses de Biens & Services	1 126,4	887,6	279,1	268,5	30,2	-10,6	-3,8
dont CAS	25,3	25,3		1,0	4,0	1,0	-
Transferts et pensions	1 018,0	1 077,3	338,9	558,1	51,8	219,2	64,7
dont - Subventions	460,4	818,0	215,5	432,2	52,8	216,7	100,5
- Pensions	259,3	259,3	123,4	125,9	48,5	2,5	2,0
II- Dépenses d'investissement	1 259,7	1 525,6	613,9	396,1	26,0	-217,9	-35,5
Sur financements extérieurs	723,5	830,7	368,8	201,6	24,3	-167,1	-45,3
Sur ressources propres	506,2	664,9	236,8	186,0	28,0	-50,8	-21,5
dont CAS	45,0	59,1		1,6	2,7	1,6	-
Dépenses de restructuration	30,0	30,0	8,4	8,5	28,3	0,1	1,4
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	0,0	23,3	212,8	-	189,4	811,6
IV- Prêts	0,0	0,0	18,3	0,0	-	-18,3	-100,0
V- Service de la dette publique	1 683,3	1 924,7	787,8	826,5	42,9	38,7	4,9

	L.F.I	L.F.R	Exécution	Exécution	Taux d'exécution	Variation	
<i>RUBRIQUES</i>	(BG+CAS)*	(BG+CAS)*	au 30/06/22	au 30/06/23	au 30/06/23	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(f)	(abs)	(%)
Dettes extérieures	898,0	898,0	321,2	350,4	39,0	29,2	9,1
- Intérêts	194,0	194,0	69,5	83,7	43,1	14,2	20,4
- Principal	704,0	704,0	251,7	266,7	37,9	15,0	6,0
Dettes intérieures	785,3	1 026,7	466,5	476,1	46,4	9,6	2,1
dont- Intérêts	119,2	115,5	20,4	54,4	47,1	34,0	166,5
- Amortissement du principal	521,8	577,4	115,0	59,0	10,2	-56,0	-48,7
- Remboursement crédits TVA	84,0	84,0	41,7	31,0	36,9	-10,7	-25,6
- Arriérés intérieurs	60,3	249,8	289,5	331,7	132,8	42,3	14,6
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 345,1	6 726,9	2 639,7	2 897,2	43,1	257,5	9,8

7.3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le 5^{ème} Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu les 04 et 06 juillet 2023, respectivement à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le débat a porté sur les orientations stratégiques retenues pour la période 2024-2026, à la lumière de la situation économique et des finances publiques à fin 2022, et au premier semestre 2023, ainsi qu'au regard des perspectives macroéconomiques sur la période 2024-2026.

Il ressort du DOB de 2023 que le contexte macroéconomique est marqué au plan international par la persistance de la crise russo-ukrainienne et ses répercussions sur les prix de certains biens de grande consommation ; le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions du monde ; et la poursuite de la politique zéro COVID en Chine, avec pour conséquence le dérèglement des chaînes logistiques d'approvisionnement. Au plan national, la croissance économique devrait s'établir à 3,8% en 2023, contre 4,2% initialement prévue, en lien avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale et les dernières évolutions de la conjoncture nationale.

Pour le triennat 2024-2026, la politique du Gouvernement en matière de finances publiques vise à assurer la compatibilité de la politique budgétaire avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), à travers un financement adéquat du programme de dépenses qui en découle, tout en garantissant la viabilité budgétaire à moyen et long terme. La politique fiscale permettra d'augmenter progressivement le niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières au cours des trois prochaines années afin d'accroître l'espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses publiques. Ainsi, la pression fiscale devrait passer de 12,7% du PIB en 2023 à 13,1% en 2024 dans la perspective d'atteindre la cible de 13,7% du PIB en 2026, grâce à un effort fiscal annuel moyen de 0,3% du PIB.

S'agissant de la politique de dépenses, le Gouvernement poursuivra la mise en place des réformes visant à rationaliser les dépenses publiques, à travers une meilleure priorisation et la promotion de l'efficacité de ces dernières, pour permettre la réalisation efficace des objectifs de la SND30. Dans ce sens, le niveau des dépenses d'investissements publics sera accru de 3,9% du PIB en 2023 à 5,9% en 2026, tout en contenant le niveau global des dépenses publiques autour de 15,4% du PIB. Sous ces perspectives, le déficit budgétaire global devrait augmenter progressivement de 0,8% du PIB en 2023 à 1% en 2024 avant de se stabiliser à 1,4% en 2025 et 2026. Toutefois, le respect du solde de référence de la CEMAC (-1,5% du PIB) sera garanti tout au long de la période et l'évolution du stock de la dette publique serait contenue en deçà de 50% du PIB entre 2024 et 2026.

Les orientations stratégiques globales, qui vont guider la politique du Gouvernement, viseront à soutenir le secteur productif et l'agro-industrie. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à :

(i) l'accroissement significatif de la production locale et de la transformation industrielle de

l'économie ; (ii) la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations. L'opérationnalisation du P2I constitue ainsi une voie d'accélération pertinente vers l'atteinte des objectifs de la SND30. A cet effet, le Gouvernement va prévoir les ressources budgétaires nécessaires pour son implémentation.

Dans un contexte de flambée des prix du pétrole et de l'augmentation des prix à la pompe, la réhabilitation rapide de la SONARA apparaît comme une stratégie de limitation des importations des carburants, au regard du poids important des produits blancs dans les importations globales du pays.

En outre, la perspective d'interdiction de l'exportation des grumes par les pays de la CEMAC constitue une opportunité de renforcement des capacités de transformation et d'exportation des produits à plus grande valeur ajoutée.

7.4 Exposés de motifs des mesures nouvelles

Dans un contexte de consolidation de l'espace budgétaire, les mesures nouvelles que le Gouvernement se propose de soumettre à la sanction de la Représentation Nationale s'inscrivent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n°001 du 30 août 2023 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024.

7.4.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Pour l'essentiel, ces mesures douanières nouvelles visent les principaux objectifs ci-après :

- la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, en lien avec l'élargissement de l'assiette fiscale, dans la perspective du renforcement de l'offre nationale en produits de grande consommation, d'équilibre des balances commerciale et de paiements, et du soutien à l'activité économique ;
- l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires ;
- la lutte contre la fraude douanière et commerciale.

7.4.1.1. Mesures relatives à la promotion de la politique d'import-substitution en lien avec l'élargissement de l'assiette fiscale

Dans le continuum des mesures visant à booster la production nationale de biens et le remplacement graduel des biens importés par ceux produits localement, le Gouvernement envisage quatre principales actions.

Premièrement, il est proposé, pour une période de vingt-quatre mois, une exonération totale des droits et taxes de douane à l'importation :

- des équipements, appareils et matériels destinés à la production de l'eau potable, de la biomasse et des énergies solaire et éolienne, en vue de permettre une résorption rapide du déficit énergétique du Cameroun ;
- des équipements et appareils médicaux, y compris leurs accessoires, en vue de la poursuite de la politique d'amélioration de l'offre locale en soins de santé par le relèvement du plateau technique des formations hospitalières, afin de limiter les évacuations sanitaires ;
- des équipements et matériels destinés à l'élevage, à la pêche et au développement de la pisciculture, en vue de booster la production locale des poissons.

Deuxièmement, il est projeté un relèvement de la taxation douanière sur certains biens importés à offre locale abondante, à travers notamment leur soumission aux droits d'accises *ad valorem*. A ce titre, les biens importés ci-après seront soumis auxdits droits d'accises ainsi qu'il suit :

- **Au taux de 25 %** : les meubles en matière plastique de la sous-position tarifaire 9403.70.00.000, les meubles en bois des types utilisés dans les cuisines de la sous-position tarifaire 9403.40.00.000, les meubles en métal des types utilisés dans les bureaux de la sous-position 9403.10.00.000, les cercueils en bois et autres ouvrages en bois des sous-positions tarifaires 4421.20.00.000 et 4421.99.00.900 ;
- **Au taux de 12,5%** : les huiles végétales raffinées de la sous-position 1511.90.00.000, le cacao en fève y compris celui destiné à être utilisé comme matière première cacao en fève y compris celui destiné à être utilisé comme matière première de la position tarifaire 1801, les charbons de bois de la position 4402, les aliments pour chiens et chats de la sous-position 2309.10.00.000 ;
- **Au taux de 5%** : les produits à base de céréales (*corn flakes* par exemple) et préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales des sous-positions tarifaires 1904.10.00.000 et 1904.20.00.000.

Troisièmement, il est prévu une augmentation des droits de sortie sur certains biens afin de promouvoir leur transformation locale avant exportation et l'amélioration de l'offre nationale en biens manufacturés. A cet égard, il est projeté un relèvement des droits de sortie exclusivement sur les bois exportés en grumes de 60% à 75% de la valeur FOB des essences, à l'exclusion de ceux qui sont admis en points francs industriels qui demeurent soumis au droit de sortie au taux de 60%.

Quatrièmement enfin, le Gouvernement se propose de refiscaliser le riz précuit et le riz parfumé dont les importations, réexportées en grande partie vers les pays voisins, déséquilibrent notre balance commerciale, augmentent la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger et entraînent la sortie d'importantes devises, pour compter du 1er janvier 2024.

7.4.1.2. Mesures relatives à l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires

Pour améliorer l'attractivité du Cameroun et assainir l'environnement des affaires, le Gouvernement envisage à travers la loi de finances pour l'exercice 2024 :

- d'apporter des clarifications juridiques sur les modalités de prescription en matière douanière, afin de mettre un terme aux interprétations divergentes enregistrées entre les positions de l'Administration et les opérateurs économiques ;
- de combler le vide juridique sur le taux de conversion de la monnaie applicable lors de l'apurement des soumissions d'enlèvement direct par des déclarations en détail de mise à la consommation ;
- d'instituer les contrôles conjoints entre l'Administration des Douanes et les administrations et entités publiques lorsque lesdits contrôles exigent des compétences spécifiques, afin de limiter les superpositions desdites administrations d'autre part ;
- de promouvoir l'industrie automobile au Cameroun à travers l'application, pendant une période de dix (10) ans, d'une exonération des droits et taxes de douane sur les parties et pièces destinées au montage des véhicules importés par les entreprises de fabrication des véhicules d'une part, et la limitation de l'âge des véhicules importés d'autre part.

7.4.1.3. Mesures relatives à la lutte contre la fraude douanière et commerciale

Dans le sens de l'amélioration du dispositif douanier de lutte contre la fraude douanière et commerciale, le Gouvernement propose deux mesures.

Premièrement, il est question d'encadrer plus rigoureusement l'obligation faite aux voyageurs possédant plus de 5 millions de F CFA de devises de présenter à l'Administration des Douanes aux frontières, les justificatifs de l'origine licite des fonds qu'ils détiennent, sous peine de de saisie par procès-verbal, de confiscation par décision du ministre chargé des finances et de reversement de

celles-ci à la Banque centrale, après déduction d'office des amendes infligées ;
Deuxièmement, il est institué à la charge des compagnies maritimes, consignataires et commandants de navire, d'aéronefs et de tout moyen de transport, l'obligation d'indiquer, sur les titres de transport qu'ils déposent aux bureaux des douanes, les noms commerciaux et l'espèce tarifaire des marchandises qu'ils transportent, ainsi que l'année de première mise en circulation lorsqu'il s'agit des véhicules.

7.4.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts

Les propositions de modifications ci-après de la législation fiscale en vigueur dans le cadre du projet de loi de finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2024 sont faites autour des grandes orientations de la politique fiscale définie par le Président de la République dans sa circulaire n°001 du 30 août 2023, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023.

Article 7. A.1.- Assouplissement des conditions de déduction des frais de siège et d'assistance technique pour les entreprises nouvelles en situation de déficit et les entreprises en situation de déficit continu.

Il est suggéré dans le présent projet de loi, d'autoriser les nouvelles entreprises à calculer le plafond du montant déductible de leurs frais de siège et d'assistance technique sur leur chiffre d'affaires, suivant un taux de 1%.

Dans le même sillage, il est proposé pour les entreprises n'ayant pas de chiffre d'affaires, de consacrer expressément le montant total des charges annuelles exposées, comme base de calcul de la quote-part déductible des frais en cause.

Articles 7 C, 44 (6) et L 86. - Optimisation de l'imposition des opérations de restructuration des entreprises.

Les opérations de restructuration des entreprises sont des opérations complexes qui peuvent avoir des conséquences fiscales importantes. Il est donc nécessaire de clarifier et d'optimiser l'imposition de ces opérations, afin de garantir une juste contribution des contribuables et de prévenir les abus fiscaux.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont proposées :

La consécration de la non-déductibilité des pertes consécutives au transfert du passif de la société dissoute en cas de changement d'activités suite à une restructuration (article 7 C du CGI).

La clarification de la base imposable à l'IRCM dans le cadre des cessions indirectes des titres (article 44 (6) du CGI) :

L'extension de la solidarité de paiement à toute opération de cession indirecte d'éléments d'actifs (article 86 du CGI) :

Article 7 C. – Renforcement des conditions de déductibilité des pertes relatives aux avaries et casses consécutives à une faute imputable au contribuable.

L'article 7 du Code général des impôts (CGI) prévoit que les avaries sont déductibles de la base imposable à l'impôt sur les sociétés. Cependant, cette disposition a été utilisée à mauvais escient par certains contribuables, qui ont délibérément causé des avaries afin de réduire leur charge fiscale, faussant ainsi la concurrence dans leurs secteurs d'activités.

Article 8 bis (1) - Renforcement des conditions de déductibilité des charges d'exploitation réglées en espèces

Dans le but de lutter contre le secteur informel et d'optimiser son potentiel fiscal, la législation fiscale en vigueur, conformément au règlement COBAC du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes,

moyens et incidents de paiement, limite les charges déductibles réglées en espèces à 500 000 FCFA. Il est proposé dans le présent projet de réduire de 500 000 FCFA à 100 000 FCFA, le plafond des charges déductibles réglées en espèces.

Articles 8 bis (2), 143 (1) et L 2 ter (1). - Renforcement de la portée du fichier des contribuables actifs de l'administration fiscale.

Il est proposé :

- en matière d'impôt sur les sociétés (article 8 bis du CGI), de consacrer la non-déductibilité des charges liées aux transactions réalisées avec les contribuables non-inscrits dans ce fichier ;
- en matière de TVA, d'exclure du droit à déduction les factures émises (article 143 (1) b du CGI) par les fournisseurs non-inscrits sur le fichier du contribuable actif au moment de la facturation.

Articles 8 ter (3), 18 ter, 19 bis, L 19 bis et L 104.- Consolidation du dispositif de lutte contre les transferts indirects de bénéfices

En droite ligne de l'évolution des normes internationales en matière de lutte contre les prix de transfert, le présent projet de loi propose une adaptation de la législation nationale sur les points ci-après :

- La précision de la notion de paradis fiscal ;
- Le renforcement du régime de sanctions des obligations déclaratives ;
- La clarification des transactions couvertes par le principe de pleine concurrence ;
- L'ouverture de la possibilité de démontrer l'existence des liens de dépendance ou de contrôle entre deux entreprises à travers la détention des droits de vote, et non seulement la détention de capital social d'au moins 25%.

Article 18.- Rationalisation des délais de dépôt des DSF

Il est proposé dans le présent projet de décaler d'un mois, en l'occurrence du 15 mars au 15 avril, le délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) pour les contribuables relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) et des Centres Spécialisés des Impôts (CSI). Ce décalage est rallongé à deux mois, en l'occurrence du 15 mars au 15 mai, pour les contribuables relevant des Centres Divisionnaires des Impôts).

Articles 18 quater et L 104 (2). - Consécration de la norme de la déclaration pays par pays en droite ligne de nos engagements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions BEPS (Base Erosion and Profit Shifting).

Articles 18 quinquies et suivants. - Institution de la norme de l'échange automatique des renseignements.

Article 21 (3). - Suppression de la dispense du précompte pour les achats effectués par les industriels immatriculés et soumis au régime du réel pour les besoins de leur exploitation.

Articles 22 (3), 85, 88, 93 bis A, 143 (4), 149 (2) et L 104 ter. - Automatisation de la délivrance de l'attestation de retenue à la source des impôts et taxes.

Article 25.- Extension du champ d'application de l'IRPP à travers l'imposition au Cameroun des personnes qui y ont leur domicile fiscal, au titre de l'ensemble de leurs revenus

Il est proposé de préciser à travers la modification apportée à l'article 25 du Code général des impôts, que sous réserve des conventions internationales et des exonérations légalement prévues, les personnes qui ont au Cameroun leur domicile fiscal, y sont imposables au titre de l'ensemble de

leurs revenus, notamment les revenus de source camerounaise ainsi que ceux de source étrangère.

Articles 33 (1), 33 (2), 34 et 65. – Rationalisation de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) dans la catégorie des traitements et salaires.

Afin de préserver l'équité fiscale et renforcer la progressivité de l'impôt, il est proposé d'introduire les mesures ci-après, visant à limiter ces pratiques d'optimisation :

L'imposition intégrale de tout avantage en nature versé en argent (Article 33 (1) du CGI) :

Il est proposé dans le présent projet de loi, d'imposer intégralement toutes les indemnités en argent représentatives d'avantage en nature.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'utilité, voire la nécessité de certains avantages en nature pour certains emplois professionnels ou fonctions, il est proposé d'étendre la liste des avantages en nature pris en compte dans le barème d'estimation de ceux-ci, pour la détermination de la base imposable à l'IRPP.

Il en est ainsi du téléphone, du carburant, du gardiennage et de l'internet. Pour ces avantages, l'estimation devrait être faite suivant les taux ci-après, appliqué au salaire brut taxable :

- téléphone 5 % ;
- carburant... 10 % ;
- gardiennage 5 % ;
- internet5 %.

N.B : les taux ci-dessus s'appliquent au salaire brut taxable.

Le plafonnement de l'abattement forfaitaire de 30% au titre des frais professionnels déductibles pour la détermination de la base imposable à l'IRPP (article 34 du CGI).

La rationalisation de l'imposition des revenus exceptionnels dont le montant est supérieure au seuil du revenu passible du taux marginal de l'IRPP (article 65 bis du CGI).

Article 35 (e) et 42 bis. - Assujettissement à l'IRCM, des intérêts rémunérant les actifs numériques (crypto monnaie) ainsi que les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession.

Il est suggéré de consacrer dans le présent projet de loi, l'assujettissement à l'IRCM des intérêts rémunérant les actifs numériques ainsi que les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession. Les modalités pratiques d'application de cette mesure sont renvoyées à un texte particulier du ministre en charge des finances.

Article 53.- Précisions sémantiques sur les revenus imposables à l'IRPP dans la catégorie des bénéfices agricoles.

Pour éviter toute ambiguïté sur la nature des revenus passibles de l'IRPP dans la catégorie des bénéfices agricoles, la modification proposée à l'article 53 ne fait qu'apporter un ajustement sémantique, supprimant ainsi le terme « colons partiaires » qui n'est plus adapté à notre contexte.

Cette réécriture, qui ne modifie en rien le champ d'application de ce prélèvement, vise simplement à faciliter la compréhension tant pour les personnes imposables que pour les services fiscaux.

Articles 56 (2) h, 70 (2) et 92 ter. - Extension du champ d'application de l'impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux aux revenus générés sur les plateformes numériques par les particuliers.

Il est proposé, en droite ligne des bonnes pratiques internationales reconnues, de consacrer des mécanismes spécifiques d'imposition des revenus générés sur ces plateformes. D'où la modification

apportée aux articles 56 (2) h, 70 (2) et 92 ter, visant à étendre le champ d'application de l'impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux aux revenus générés sur les plateformes numériques par les particuliers qui réalisent des opérations de vente d'un bien, de fourniture d'un service ou d'échange, de partage d'un bien.

L'impôt dû serait retenu à la source par les opérateurs desdites plateformes à un taux super réduit de 5%, et reversé auprès du Releveur des Impôts de leur centre des impôts de rattachement.

Articles 21, 87, 92 et 92 bis. – Habilitation des Organismes à But Non Lucratif (OBNL) à retenir à la source l'acompte de l'impôt sur le revenu.

Les modifications proposées aux articles 21, 87, 92 et 92 bis du Code général des impôts (CGI) visent à intégrer les organismes sans but lucratif (OBNL) dans la liste des entités habilitées à opérer la retenue à la source.

Article 90. - Limitation de l'application du taux réduit d'imposition de la plus-value immobilière (5%) aux seules transactions réalisées par voie bancaire ou électronique.

Les transactions immobilières constituent une forme d'investissement importante, mais elles peuvent également être utilisées à des fins illicites. Le secteur immobilier est souvent ciblé par des individus cherchant à dissimuler des fonds illicites ou à échapper à l'impôt. Les transactions en espèces facilitent la dissimulation de revenus non déclarés et encouragent l'évasion fiscale. Cela entraîne une perte de revenus pour l'Etat et un écart dans l'équité fiscale.

La limitation de l'application du taux réduit de l'imposition de la plus-value sur cessions immobilières aux moyens de paiement bancaire ou électronique, vise ainsi à renforcer la transparence à travers une meilleure traçabilité des flux financiers.

Articles 93 ter et 93 undecies. - Consécration d'un régime d'imposition pour les contribuables non professionnels.

Il est proposé de consacrer un régime d'imposition spécifique dédié à cette catégorie de contribuable.

A cet effet, il est rappelé que sous réserve des exonérations prévues par la législation en vigueur, les personnes relevant du régime des contribuables non professionnels sont soumises au paiement des impôts et taxes pour lesquels ils sont redevables réels ou légaux :

- en leur qualité de redevable réel : l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les retenues sur salaires, les revenus fonciers, les droits d'enregistrement, la Taxe sur la propriété foncière ;
- en leur qualité de redevable légal : la Taxe spéciale sur le revenu, les retenues sur salaires.

Il est enfin précisé que les personnes relevant du régime des contribuables non professionnels sont astreintes à l'obligation de déclaration récapitulative annuelle de leurs revenus telles que prévues par les dispositions de l'article 74 bis du CGI.

Articles L1 bis (3), L2 ter, L94 bis et L94 quater. - Renforcement de la portée de l'Attestation de Non Redevance (ANR).

La consécration de l'ANR comme unique document attestant de la régularité de la situation fiscale du contribuable a permis de relever le niveau du civisme fiscal qui se matérialise par une baisse significative du taux des redevables et l'amélioration du niveau des déclarations.

La réussite de cette réforme justifie la volonté des autorités de renforcer la portée de l'ANR, d'abord à travers sa substitution par une Attestation de conformité fiscale, ensuite l'exigence préalable de

celle-ci pour l'accomplissement d'un nombre d'opérations plus étendues, et enfin, la consécration de sa délivrance exclusive par voie informatisée.

L'extension des opérations dont l'accomplissement est conditionné par la production préalable d'une attestation de conformité fiscale

Il est suggéré d'étendre l'exigence de production préalable de l'Attestation de conformité fiscale pour :

- les opérations d'importation ou d'exportation par les contribuables professionnels et l'obtention des subventions publiques (**articles L 2 ter et L94 quater du CGI**) ;
- les demandes de visa de sortie auprès des ambassades et des consulats (article L 94 quater (1)) ;
- le règlement de factures par l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées, les établissements et entreprises publics, les sociétés à capital public et les entreprises privées qui figurent sur une liste à définir par le MINFI (**article L 94 quater du CGI**) ;
- la délivrance des attestations de prise en charge et d'exonération (**article L 94 quater du CGI**).

La substitution de l'Attestation de Non Redevance par une Attestation de conformité fiscale (article L 94 bis du CGI)

Il est proposé de mettre en cohérence cette double exigence avec l'intitulé de ce document. D'où la substitution de l'attestation de non redevance par l'Attestation de conformité fiscale.

La consécration de la délivrance exclusive de l'Attestation de conformité fiscale par voie informatisée et sa soumission au droit de timbre de dimension (article L94 bis (3) du CGI)

Le présent projet de loi vise simplement à arrimer la législation en vigueur à la dématérialisation des procédures au sein de l'administration fiscale.

Par ailleurs, il est proposé, dans l'optique de sécurisation de l'Attestation de conformité fiscale, de soumettre la délivrance de celle-ci au droit de timbre de dimension.

Articles 101 et 103.- Institution d'une obligation de déclaration du listing des ventes et simplification des amendes pour non-respect des obligations des chefs d'entreprises.

L'introduction de l'obligation de déclarer les ventes par client, en indiquant le numéro d'identification unique (NIU) et le montant des ventes réalisées au cours de l'exercice, vise ainsi à collecter une masse importante de données à forte valeur ajoutée fiscale.

L'administration fiscale devrait ainsi être en mesure, à partir des données obtenues sur les ventes, de :

- améliorer sa connaissance des flux financiers des entreprises et par conséquent identifier celles qui ne paient pas leurs impôts ;
- faciliter le contrôle des entreprises. En disposant d'informations sur les ventes réalisées par chaque entreprise, elle pourra vérifier plus facilement si les entreprises s'acquittent correctement de leurs impôts.

De plus, l'obligation de déclarer les ventes pourrait dissuader les actes d'évasion fiscale. En sachant qu'elles seront contrôlées, les entreprises seront moins enclines à ne pas payer leurs impôts.

En cas de non-respect de cette obligation, il est proposé un renforcement de la sanction qui était jusqu'ici de FCFA 5000 par omission ou inexactitude, par l'application d'une amende correspondant à 5% du montant des ventes non déclarées.

Articles 128 (6). - Suppression de l'exonération de TVA sur certains produits de grande consommation.

Cette mesure permettra de réduire la dépense fiscale relative à la TVA tout en s'assurant que les prix

de ces produits augmentent de manière maîtrisée. En adoptant cette approche équilibrée, il sera possible de garantir à la fois la stabilité des finances publiques et l'accessibilité des produits de première nécessité aux ménages à faibles revenus.

En outre, la suppression de l'exonération de TVA sur les produits susvisés est conforme à la norme communautaire, plus précisément la Directive N°11/22-CEMAC-UEAC-010A-CM3 du 10 novembre 2022 portant harmonisation des législations des États membres en matière de TVA. En adhérant à cette norme, notre législation se met en conformité avec les directives sous régionales et favorise ainsi l'intégration économique au sein de la communauté.

Article 141 bis (nouveau). – Réajustement de la base d'imposition des boissons au droit d'accises ad valorem.

Afin de renforcer la protection de la santé des populations, il est proposé et ce, en droite ligne de la politique de rationalisation de la dépense fiscale prescrite par les autorités, de :

- supprimer l'abattement de 10% pour les bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5 ;
- réduire de 25% à 10% ledit abattement pour les boissons gazeuses

Ces mesures devraient induire des recettes fiscales additionnelles d'environ FCFA 18,5 milliards.

S'agissant des impôts indirects dont la charge fiscale incombe au consommateur final, ces mesures pourraient entraîner une légère hausse des prix desdits produits d'environ FCFA 20.

Article 142.- Suppression des droits d'accises sur les cheveux, perruques, laines, barbes, sourcils, cils, mèches et autres matières textiles produits localement.

Il est proposé dans le présent projet, de restreindre l'application des droits d'accises aux seuls cheveux, perruques, laines, barbes, sourcils, cils, mèches et autres matières textiles importés.

Les cheveux, perruques, laines, barbes, sourcils, cils, mèches et autres matières textiles produits localement pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires en cheveux seraient ainsi dispensés dudit prélèvement.

Articles 225 et 226. - Extension de l'obligation de retenue à la source de la TSR au titre des sommes versées à l'étranger par les particuliers.

En l'état actuel de la législation, l'obligation de retenir à la source la TSR sur les rémunérations versées à l'étranger n'incombe qu'aux contribuables professionnels.

Or en pratique, les particuliers sont également parfois amenés à verser des rémunérations à des prestataires non domiciliés ; rémunérations normalement soumises à la TSR.

La présente proposition vise simplement à étendre l'obligation de retenue à la source, aux personnes physiques lorsqu'elles versent à l'étranger des revenus passibles de cet impôt, sous réserve de l'application des conventions fiscales internationales. La TSR ainsi prélevée devra faire l'objet de reversement par le particulier dans sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Article 239 ter (1). - Ouverture de la possibilité pour le Ministre des finances d'habiliter certaines entités à collecter certains impôts et taxes miniers.

Il est proposé dans le cadre du présent projet de loi d'ouvrir la faculté au Ministre en charge des Finances d'habiliter tout organisme ou entité en charge de l'encadrement des activités minières, à assister l'administration fiscale dans la collecte en nature de la taxe ad valorem sur les substances minérales et l'impôt sur les sociétés.

Articles 470 bis, 556, 557 bis, 595 et 598 sexies. - Optimisation des droits de timbre.

L'extension du champ d'application du droit de timbre spécifique à toutes les demandes d'agrément et d'autorisation introduites auprès des administrations (article 470 bis du CGI).

L'extension du droit de timbre sur les contrats de transport au transport aérien (art. 556 du CGI).

a. Renforcement des modalités de suivi de la collecte du droit de timbre automobile (articles 598 et 601 du CGI)

Article 543.- Allègement de 15% à 10% du taux des droits d'enregistrement des cessions de fonds commerce.

Il est proposé, en droite ligne de la politique de décade des taux d'imposition prescrite par les autorités, une réduction à 10% du taux applicable à ces cessions.

Article 543.- Allègement à 1% du taux des droits d'enregistrement des actes de mutation d'immeubles au profit des associations d'utilité publique et les organismes confessionnels.

La présente disposition vise à soutenir l'action de ces associations et organismes à travers la réduction à 1%, du taux des droits d'enregistrement sur les mutations de propriété destinées à la mise en place de leurs projets sociaux.

Article 546 bis (1) du CGI et ARTICLE DIX-NEUVIEME. - Allègement de la base d'imposition des droits de mutation immobilière concernant les successions, partages, sorties d'indivision et donations entre vifs en ligne directe et entre époux.

Il est proposé dans le présent projet de loi que la valeur servant de base à la perception des droits d'enregistrement y relatifs soit déterminée par application de la mercuriale administrative après abattement de 50 %.

Articles 546 ter et 546 quater. - Ouverture de la possibilité de fractionner les droits d'enregistrement sur les baux emphytéotiques

Il est proposé que la formalité soit octroyée au fur et à mesure de l'acquittement des tranches et à hauteur de chacune d'elle.

Au demeurant, le non-respect des modalités de fractionnement par le redevable des droits est sanctionné d'une majoration de 100 % des droits non acquittés.

Article L 1. – Renforcement des obligations des contribuables en matière de délivrance d'immatriculation

Il est proposé de requérir du contribuable lors de son immatriculation, en plus du plan de localisation et de l'adresse électronique, les références d'abonnement auprès des entreprises concessionnaires de services publics de distribution d'eau ou d'électricité le cas échéant, ainsi que le numéro de téléphone.

Article L 2 bis. - Rationalisation de la procédure de déclaration pré-remplie.

Il est proposé de permettre à l'administration fiscale de corriger les déclarations des contribuables en ouvrant la possibilité d'utiliser la déclaration pré-remplie non seulement en cas d'absence de déclaration, mais également en cas de déclaration insuffisante, sur la base des informations recueillies.

Article L 3. - Réduction du délai de relance des contribuables en cas de défaut de déclaration en le faisant passer de 15 jours à 07 jours.

Il est proposé dans le présent projet de loi de réduire de quinze (15) à sept (07) jours le délai accordé au contribuable défaillant pour régulariser sa situation après notification de la mise en demeure.

Article L 6 bis et L 104 (2). – Institution d’une obligation de transmission spontanée à l’administration fiscale, des rapports du commissaire aux comptes et, les inventaires dûment cotés et paraphés auprès des greffes des tribunaux.

Articles L 8 bis et L 108. – Institution d’un système de suivi électronique de la facturation et de la production des entreprises dans les secteurs d’activités à forte valeur ajoutée.

Article L 13 (nouveau). - Suppression de l’obligation d’adjoindre la charte du contribuable à l’avis de vérification, en ouvrant la possibilité de faire référence à la consultation dudit document à partir du site web de la DGI.

Article L 41 bis. - Réaménagement des conditions d’éligibilité des contribuables au bénéfice de la dispense de contrôles fiscaux.

Article L 53 (2) et L 53 (3). - Consécration de la possibilité de délivrance des AMR partiels pour les contribuables qui procèdent à des paiements partiels dans le cadre de certaines procédures fiscales, et ouverture de la possibilité pour l’administration fiscale de procéder aux émissions par voie électronique des AMR

Article L 79.- Extension de l’exclusion des contribuables ne respectant pas leurs obligations, de certaines procédures spécifiques.

Article L 121 (4). - Clarification du délai de validité du sursis de paiement.

Article L 125.- Extension du champ d’application de la procédure de transaction aux requêtes contentieuses déclarées irrecevables quant à la forme, mais susceptibles de donner lieu à révision quant au fond.

Article L 145 (3). – Renforcement de la compétence du Ministre en charge des Finances en matière d’octroi des remises gracieuses de pénalités.

7.4.3 Autres Dispositions Financières

Les autres dispositions financières dont les détails sont contenus dans le projet de loi de finances 2024 concernent les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

Pour ce qui est des recettes fiscales, il s’agit principalement de :

ARTICLE SEIZIEME. - Institution d’un programme de régularisation volontaire.

ARTICLE DIX-SEPTIEME. - L’institution d’une redevance destinée au financement de la transformation digitale de l’administration fiscale.

ARTICLE DIX-HUITIEME. - Réajustement des tarifs de la redevance de prélèvement des eaux.

ARTICLE VINGTIEME. - Institution d’une procédure spéciale de transaction fiscale pour les créances émises avant le 31 décembre 2022.

S’agissant des recettes non fiscales, des mesures nouvelles ont été instituées dans les domaines d’activités de plusieurs administrations, afin de permettre à celles-ci, de participer à l’effort de financement du budget, mais également de mieux réguler les activités relevant de la conduite de leurs missions. Dans ces administrations, de nombreuses recettes régies par des arrêtés ministériels et décrets étaient déjà collectées ; d’autres programmées pour l’être sans avoir préalablement été inscrites dans la loi de finances tel que le requiert le régime financier de l’Etat, lequel édicte que tout prélèvement obligatoire doit être inscrit dans la loi de finances. Cette exigence est par ailleurs conforme au principe d’exhaustivité budgétaire. C’est le cas à titre d’illustration : (i) des frais administratifs et autres recettes générées dans les structures sous tutelles ; (ii) des frais de délivrance des agréments et licences ; (iii) de nombreuses pénalités et autres sanctions pécuniaires. Ces

mesures sont reprises en détail dans le projet de loi de finances 2024.

7.5 Projet de budget de l'exercice 2024

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2024 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : (i) une croissance réelle du PIB de 4,5% dont 4,6% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un taux d'inflation projeté à 4% et un déflateur du PIB non pétrolier de 3,2% ; (iii) une production de 24,2 millions de barils de pétrole et 96,0 milliards de pieds cubes de gaz ; (iv) un prix mondial du baril de pétrole à 79,9 dollars et un prix du gaz naturel à 10,02 dollars la tonne métrique ; (v) un taux de change du dollar US à 622,1 FCFA ; (iv) un déficit du solde budgétaire de 0,4% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 740,1 milliards dont 60,6 milliards au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), contre 6 726,9 milliards en 2023, soit une augmentation de 13,2 milliards en valeur absolue et de 0,2% en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 64,1% du budget général de l'Etat.

7.5.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 71 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)

IMPUTATION	LIBELLE	2023	2024
	A - RECETTES PROPRES	4 780 500	5 190 100
	TITRE I - RECETTES FISCALES	3 815 700	4 168 100
711	IMPOTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET LES GAINS EN CAPITAL	929 900	967 510
712	IMPOTS SUR LES SALAIRES VERSES ET AUTRES REMUNERATIONS	322 000	340 000
713	IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	26 100	26 800
714	IMPOTS ET TAXES INTERIEURS SUR LES BIENS ET SERVICES	1 974 532	2 204 483
715	IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	466 668	515 322
716	AUTRES TAXES ET IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	14 500	14 485
719	AUTRES RECETTES FISCALES	82 000	99 500
	TITRE II - DONS, FONDS DE CONCOURS ET LEGS	101 000	96 800
741	DONS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	45 400	45 600
742	DONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ETRANGERES	55 600	51 200
	TITRE III - COTISATIONS SOCIALES	60 000	58 007
725	COTISATION DE SECURITE SOCIALE	60 000	58 007
	TITRE IV - AUTRES RECETTES	803 800	867 193
721	REVENUS DE LA PROPRIETE ET DU DOMAINE DE L'ETAT AUTRES QUE LES INTERETS	684 814	714 713
722	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	28 126	29 295
723	AMENDES, PENALITES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	9 447	10 960
729	AUTRES RECETTES NON FISCALES	15 137	42 888
752	RESTITUTIONS AU TRESOR DES SOMMES INDUMENT PAYEES	426	
754	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	282	294
759	AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	35 116	52 322
771	INTERETS DES PRETS	49	57
772	INTERETS SUR LES DEPOTS A TERME	726	842
774	INTERETS SUR LES TITRES DE PLACEMENT	231	268
775	GAINS DE DETENTION SUR ACTIF FINANCIER	28 900	14 966
776	GAINS DE CHANGE	253	340
779	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	293	248
	B - EMPRUNTS ET AUTRES FINANCEMENTS	1 862 000	1 489 400

IMPUTATION	LIBELLE	2023	2024
141	OBLIGATIONS DU TRESOR	450 000	375 000
151	EMPRUNTS PROJETS MULTILATERAUX	313 271	357 375
152	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	16 930	10 383
153	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS NON AFFILIES AU CLUB DE PARIS	267 557	314 040
155	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	197 542	225 354
161	EMPRUNTS PROGRAMMES MULTILATERAUX	238 000	125 900
162	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	27 000	26 000
175	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	200 000	0
176	AUTRES EMPRUNTS INITIAUX A L'INTERIEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	71 700	0
512	BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE		55 349
517	OR ET DTS	80 000	0
	TOTAL DES RECETTES (A+B)	6 642 500	6 679 500
	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE	84 400	60 600
	RECETTES TOTAL	6 726 900	6 740 100

7.5.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 4 168,1 milliards, en augmentation de 9,2%. Cette augmentation est tirée par celle de : (i) ses principales composantes que sont les *impôts et taxes intérieurs sur les biens et services* (+11,6%) et les *impôts sur les revenus, bénéfiques et les gains en capital* (+4,0%) et (ii) de l'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales (+10,4%) qui se chiffre à 515,3 milliards.

7.5.1.2. Dons, Fonds de concours et legs

Les dons, fonds de concours et legs sont en diminution de 4,2%, en raison essentiellement de la baisse de 7,9% du poste des dons des administrations publiques étrangères qui passe de 55,6 milliards en 2023 à 51,2 milliards en 2024. Par contre, l'on enregistre une légère augmentation (+0,4%) des dons des institutions internationales qui passent de 45,4 milliards à 45,6 milliards en 2024.

7.5.1.3. Cotisations sociales

Les cotisations sociales passent de 60,0 milliards à 58,007 milliards, soit une diminution de 3,3%, en droite ligne avec la politique de réduction des recrutements dans la fonction publique.

7.5.1.4. Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat sont en augmentation de 7,9%, tirées essentiellement par l'augmentation de la plupart de ses composantes, notamment « les revenus de la propriété et du domaine de l'Etat autres que les intérêts » qui passent de 684,814 milliards en 2023 à 714,713 milliards en 2024, soit 4,4%. Le deuxième poste le plus important de cette catégorie de recettes qui s'intitule « les autres recettes exceptionnelles » connaît une importante augmentation en passant de 35,1 milliards à 52,3 milliards, soit 49,0%.

7.5.1.5. Emprunts et autres financements

Les ressources attendues au titre des emprunts se chiffrent à 1 489,4 milliards en 2024 contre 1 862,0 milliards en 2023, soit une diminution de 20,0%. Elles comprennent principalement 125,9 milliards d'emprunts programmes multilatéraux ; 225,4 d'emprunts projets auprès des

organismes privés extérieurs; 357,4 milliards d'emprunts projets multilatéraux ; 314,0 milliards d'emprunts projets initiaux auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris et 55,4 milliards de dépôts auprès de la BEAC. A ces rubriques, il faut ajouter les obligations du trésor, d'un montant de 375 milliards.

7.5.1.6. Recettes des Comptes d'Affectation Spéciales

Exceptionnellement, le CAS dédié au financement du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (CAS RZES) bénéficie d'un prélèvement des recettes de l'Etat à hauteur de 15 milliards. A ce prélèvement, il faut ajouter les recettes des autres CAS qui se chiffrent à 30,6 milliards. Par conséquent, les recettes de tous les CAS passent de 84,4 milliards en 2023 à 60,6 milliards en 2024, soit une baisse de 23,8 milliards en valeur absolue et 28,2% en valeur relative.

En outre, il est important de souligner qu'en 2024, le CAS dédié au financement du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficiera des fonds de concours du Japon, à hauteur de 1,3 milliards et d'un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) de 4,2 milliards.

7.5.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2024. Cette structure est dictée par la nécessité: (i) de réconcilier l'exigence de lutte contre la vie chère consécutive à la crise russo-ukrainienne; (ii) d'honorer les charges récurrentes ; (iii) d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations; (iv) d'honorer les obligations d'endettement et (v) de mener à bien les projets en conformité avec la Stratégie Nationale de Développement (SND30), le Plan d'Urgence pour l'Accélération de la Croissance, le Plan Triennal Spécial jeunes et l'organisation des élections sénatoriales en 2023.

Tableau 72 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	2023	2024	Variations	
			%	Absolue
BUDGET GENERAL				
Dépenses de personnel	1 313,2	1 428,3	8,8%	115,1
Achats de biens et services	965,4	1 031,1	6,8%	65,7
Transferts et subventions	1 172,8	973,4	-17,0%	-199,4
Charges exceptionnelles	2,1	2,3	9,5%	0,2
Dépenses en capital	1 142,2	1 472,1	28,9%	329,9
Dette publique	2 046,8	1 772,3	-13,4%	-274,5
<i>TOTAL</i>	<i>6 642,5</i>	<i>6 679,5</i>	<i>0,6%</i>	<i>37,0</i>
COMPTES D'AFFECTION SPECIALE				
CAS RZES	29,1	30,0	3,1%	0,9
Autres CAS	55,3	30,6	-44,7%	-24,7
<i>TOTAL</i>	<i>84,4</i>	<i>60,6</i>	<i>-28,2%</i>	<i>-28,8</i>
TOTAL GENERAL	6 726,9	6 740,1	0,2%	13,2

7.5.2.1. Dépense de personnel

Les dépenses de personnel connaissent une augmentation de 115,1 milliards, soit 8,8%, sous l'effet

de la poursuite de la prise en charge de nouvelles recrues à la fonction publique et dans les forces de défense et de sécurité. Cette augmentation est essentiellement imputable aux postes des salaires, qui passent de 1 236,8 milliards en 2023 à 1 357,0 milliards en 2024, soit une hausse de 120,2 milliards en valeur relative et 9,7% en valeur absolue.

Il convient cependant de souligner les efforts du Gouvernement en faveur des enseignants, pour relever que l'incidence financière des mesures complémentaires annoncées en faveur de ces derniers, relatives à l'apurement de leur dette salariale se chiffre globalement à 102 milliards en 2024 contre 60 milliards pris en charge en 2023. Les dépenses de personnel représentent une proportion de 27,3% des dépenses budgétaires totales contre 26,7% en 2023.

7.5.2.2. Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont destinés au fonctionnement des administrations. Cette catégorie de dépenses connaît un accroissement de 65,7 milliards, soit 6,8%. Cette augmentation vise principalement le renforcement de la dotation pour interventions directes SNH, ainsi que la provision pour élections dans le Chapitre 65 « Dépenses Communes ». Par ailleurs, cette augmentation liée au reversement dans le budget général des dépenses du CAS FST. Les dépenses de biens et services pèsent 19,2% dans les dépenses budgétaires totales contre 19% en 2023.

Cette enveloppe de biens et services contient également des dépenses sur financement extérieur d'un montant de 114 milliards, de même qu'une dotation dédiée à la réalisation des études et à la maîtrise d'œuvre des projets d'investissement public pour un montant de 16,8 milliards.

7.5.2.3. Transferts et subventions

Les transferts et subventions connaissent une baisse de 199,4 milliards (-17,0%) par rapport à 2023. Cette diminution se justifie essentiellement par celle de la subvention des prix des hydrocarbures à la pompe, qui passe de 453,4 milliards en 2023 à 189,0 milliards en 2024, en lien avec la baisse du cours mondial du baril de pétrole. Ce recul a été compensé partiellement par la constitution d'une provision nouvelle de 50 milliards au titre des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité de Nachtigal, ainsi que par le relèvement à hauteur de 10 milliards de la dotation dédiée à la subvention des Etablissements Publics pour prendre en compte les besoins complémentaires en fonctionnement des nouvelles universités d'Etat. Les transferts et subventions représentent une proportion de 19,2% en 2024 contre 24,5% en 2023.

Par ailleurs, une provision de 20 milliards a été maintenue au titre de la subvention du prix du gaz, de même que la dotation de 30 milliards dédiée aux Régions, répartie en transferts en fonctionnement de 10 milliards et en transferts en investissements de 20 milliards. Enfin, il y'a lieu de relever qu'à l'intérieur du poste de transferts et subventions, les transferts en capital qui bénéficient essentiellement aux Collectivités Territoriales Décentralisées représentent une enveloppe de 163,1 milliards.

7.5.2.4. Dépenses en capital

Concernant l'immobilisation des dépenses en capital, elle augmente en valeur absolue de 329,9 milliards, soit 28,9% en valeur relative. La part des immobilisations dans les dépenses budgétaires totales est de 28,2%, contre 23,2% en 2023.

Toutefois, en réintégrant auxdites immobilisations, les frais connexes liés à la réalisation des projets d'investissement, à savoir les transferts en capital aux CTD et aux EP, ainsi que les études et maîtrises d'œuvre, comptabilisés désormais dans les dépenses courantes, le coût complet du budget d'investissement public est de 1 652,0 milliards et représente 31,6% des dépenses budgétaires totales contre 27,6% en 2023.

7.5.2.5. Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2024 est en diminution de 13,4% et se chiffre à 1 772,3 milliards. Il se répartit ainsi qu'il suit : (i) la dette extérieure pour 825,0 milliards contre 898,0 milliards en 2023 ; (ii) la dette intérieure pour 947,3 milliards contre 1 148,8 milliards l'exercice précédent.

Les intérêts de la dette publique baissent de 2,7 milliards en 2024 (-0,8%) par rapport à 2023 où ils étaient projetés à 322,9 milliards. Ces intérêts représentent une proportion de 6,1% des dépenses budgétaires totales (hors amortissement de la dette) contre 6,6% en 2023.

7.5.2.6. Les dépenses des Comptes d'Affectation spéciale

S'agissant des Comptes d'Affectation Spéciale, le Fonds spécial pour la reconstruction et le Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, est plafonné à 30 milliards en 2024 contre 29,4 milliards en 2023, année de sa création. Ses ressources proviendront, comme en 2023, de la subvention de l'Etat pour un montant de 15 milliards, des apports financiers des partenaires à savoir la BID (4,2 milliards) et le Japon (1,3 milliard), ainsi que du report du solde de trésorerie du compte du PNUD qui intervient comme une agence d'exécution (9,5 milliards). Les autres Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) s'équilibrent en recettes et en dépenses à 30,6 milliards.

7.5.2.7. Répartition du budget par chapitre

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 73 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2024 (en millions)

CHAPITRE	BF		BIP		TOTAL		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	41 863	46 333	8 500	9 000	50 363	55 333
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE	6 168	6 460	1 100	1 600	7 268	8 060
03	ASSEMBLEE NATIONALE	18 482	18 482	11 140	11 140	29 622	29 622
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	13 760	15 200	6 000	7 200	19 760	22 400
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 391	1 391	500	560	1 891	1 951
06	MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES	34 950	37 375	3 700	4 200	38 650	41 575
07	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	37 664	37 824	2 500	2 810	40 164	40 634
08	MINISTERE DE LA JUSTICE	61 592	63 188	5 050	6 120	66 642	69 308
09	COUR SUPREME	2 922	3 227	2 200	2 200	5 122	5 427
10	MINISTERE DES MARCHES PUBLICS	12 866	13 773	970	1 000	13 836	14 773
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	4 151	4 427	1 700	1 700	5 851	6 127
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	95 838	97 116	7 900	8 000	103 738	105 116
13	MINISTERE DE LA DEFENSE	277 623	303 338	7 500	21 000	285 123	324 338
14	MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	4 472	5 258	950	1 100	5 422	6 358
15	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	241 632	264 253	19 572	25 390	261 204	289 643
16	MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	22 505	22 989	1 300	1 810	23 805	24 799
17	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	4 330	5 241	550	600	4 880	5 841
18	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	65 463	70 085	9 479	10 000	74 942	80 085
19	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	11 517	12 146	1 650	2 725	13 167	14 871
20	MINISTERE DES FINANCES	59 320	61 813	4 511	4 550	63 831	66 363
21	MINISTERE DU COMMERCE	7 152	7 972	1 030	1 030	8 182	9 002
22	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	26 234	30 825	36 410	38 180	62 644	69 005
23	MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	4 025	4 315	3 200	4 200	7 225	8 515
25	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	468 599	524 877	9 299	14 365	477 898	539 242

	CHAPITRE	BF		BIP		TOTAL	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
26	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	18 241	19 156	7 930	7 930	26 171	27 086
27	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	7 119	27 074	43 098	72 978	50 217	100 052
28	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4 992	6 621	1 370	1 870	6 362	8 491
29	MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	5 805	7 197	1 000	1 300	6 805	8 497
30	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	66 757	61 732	49 146	51 369	115 903	113 101
31	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	20 911	18 247	30 145	40 345	51 056	58 592
32	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	8 508	9 033	273 570	308 725	282 078	317 758
33	MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	12 112	13 068	6 980	7 180	19 092	20 248
35	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	20 339	22 646	5 249	5 775	25 588	28 421
36	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	58 163	60 440	428 400	508 720	486 563	569 160
37	MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES	17 753	19 506	700	780	18 453	20 286
38	MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	13 508	14 055	100 030	134 443	113 538	148 498
39	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	7 258	8 428	2 650	3 322	9 908	11 750
40	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	184 719	196 011	44 000	59 270	228 719	255 281
41	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	6 425	6 689	600	600	7 025	7 289
42	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	9 605	10 904	8 660	9 710	18 265	20 614
43	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	8 179	8 319	1 230	1 245	9 409	9 564
45	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	5 492	6 266	8 520	8 820	14 012	15 086
46	MINISTERE DES TRANSPORTS	6 036	9 830	82 220	87 614	88 256	97 444
48	COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION	2 467	2 767	1 300	1 300	3 767	4 067
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	3 444	3 444	500	500	3 944	3 944
50	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	9 411	11 773	4 300	3 320	13 711	15 093
51	ELECTIONS CAMEROON	11 583	11 583	600	850	12 183	12 433
52	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	2 996	3 496	950	1 300	3 946	4 796
53	SENAT	11 962	11 962	4 200	4 200	16 162	16 162
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2 558	2 558	500	500	3 058	3 058
55	PENSIONS	259 296	269 668	0	0	259 296	269 668
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	898 000	825 000	0	0	898 000	825 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	1 148 837	947 300	0	0	1 148 837	947 300
60	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	660 280	445 896	0	0	660 280	445 896
65	DEPENSES COMMUNES	261 972	304 853	0	0	261 972	304 853
92	PARTICIPATIONS	0	0	8 500	30 000	8 500	30 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	0	0	5 000	10 000	5 000	10 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	0	0	88 191	104 624	88 191	104 624
95	REPORT	4 000	4 000	3 000	3 000	7 000	7 000
TOTAL		5 283 250	5 027 430	1 359 250	1 652 070	6 642 500	6 679 500

CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2023-2026

Les projections budgétaires reposent principalement sur les estimations de l'année en cours et sur les hypothèses relatives à l'évolution attendue de l'environnement économique national et international. Dans cette logique, le présent chapitre, qui s'intéresse aux perspectives macroéconomiques et budgétaires pour la période 2023-2026, fait d'abord le point sur : (i) la situation de l'économie nationale en 2023 ; (ii) les perspectives économiques mondiales et (iii) les orientations stratégiques du Gouvernement à moyen terme.

8.1. Situation de l'économie nationale en 2023

En dépit de la persistance des tensions inflationnistes et des difficultés d'approvisionnements en intrants, l'activité économique devrait rester dynamique en 2023. La croissance du PIB réel est estimée à 3,9%, soit une hausse de 0,3 point par rapport à 2022. Cette évolution est attribuable à la performance du secteur non pétrolier qui progresserait de 4,2% après 3,8%. Quant au secteur pétrolier, sa croissance serait en baisse de 0,4% après la baisse de 1% en 2022.

8.1.1 Evolution de l'offre

Dans le secteur primaire, la croissance de l'activité devrait se situer à 3,3% en 2023 après 3,2% en 2022. Cette évolution est en lien avec la dynamique observée dans les branches « Agriculture industrielle et d'exportation » (+5,7% en 2023 après +3,9% en 2022) et « Agriculture des produits vivriers » (+2,4% après +0,9%). La croissance du secteur primaire est atténuée par le ralentissement des branches « Sylviculture et exploitation forestière » (1,7% après 4,8% en 2022) et « Pêche et pisciculture » (4,7% après 5,5%).

Dans le secteur secondaire, la croissance est estimée à 3,8% après 2,7% en 2022. Ce secteur est essentiellement soutenu par la bonne performance enregistrée dans les branches « Industries agroalimentaires » (+5,5% après +4,9%), « Autres industries manufacturières » (+5,2% après +1,2%), « Production et distribution d'électricité » (+4,7% après +1,2%) et les « BTP » (+4,6% après +4,5%). L'activité dans la branche « Industries extractives » continue de régresser (-0,3% après -0,9% en 2022) mais à un moindre rythme, en lien avec la baisse de la production des huiles brutes de pétrole partiellement compensée par la hausse de la production gazière.

La croissance dans le secteur tertiaire est estimée à 4,5% en 2023, en hausse de 0,2 point par rapport à 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la dynamique des branches « Commerce et réparation de véhicules » (+3,8% en 2023 après +3,1% en 2022), « Administration publique, sécurité sociale » (+5,9% après +3,6%), « Transports, entrepôts, communications » (+4,6% après +4,6%) et, « Activités financières et d'assurance » (+8,4% après +8,6%).

Tableau 74 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)

	2020	2021	2022	2023*
Secteur primaire	0,6	3,7	3,2	3,3
Agriculture	1,7	3,3	1,8	3,4
Agriculture des produits vivriers	0,6	4,0	0,9	2,4
Agriculture industrielle et d'exportation	4,0	1,8	3,9	5,7
Elevage, chasse	2,7	2,5	4,6	4,2
Sylviculture et exploitation forestière	-0,1	2,5	4,8	1,7
Pêche et pisciculture	1,0	2,2	5,5	4,7
Secteur secondaire	2,8	4,0	2,7	3,8
Industries extractives	2,6	-3,0	-0,9	-0,3
Dont : Hydrocarbures	3,0	-2,0	-1,0	-0,4
Industries agro-alimentaires	2,8	9,5	4,9	5,5
Autres industries manufacturières	-4,9	3,2	1,2	5,2

	2020	2021	2022	2023*
Production et distribution d'électricité	1,0	-0,3	1,2	4,7
Production et distribution d'eau et assainissement	2,9	0,1	2,6	2,9
BTP	6,8	2,7	4,5	4,6
Secteur tertiaire	-0,5	3,0	4,3	4,5
Commerce et réparation véhicule	0,3	2,9	3,1	3,4
Restaurants et hôtels	-8,4	9,7	4,6	4,6
Transports, entrepôts, communications	0,0	1,6	6,9	6,7
Informations et télécommunications	5,3	2,6	5,5	5,5
Activités financières et d'assurance	2,8	9,2	8,6	8,4
Administration publique, sécurité sociale	2,5	2,2	3,6	5,9
Education	0,6	3,1	3,7	4,4
Santé et action sociale	4,7	4,6	1,8	4,0
Autres services	1,1	0,4	2,4	2,7
PIB aux coûts des facteurs	0,7	3,2	3,7	4,1
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	-4,5	4,6	2,4	2,2
<i>PM: impôts et taxes (%PIB CF)</i>	8,3	8,2	7,2	7,0
PIB	0,3	3,3	3,6	3,9
PIB pétrolier	3,0	-2,0	-1,0	-0,4
PIB non pétrolier	0,2	3,5	3,8	4,2

Source : MINFI * Estimations

8.1.2 Evolution de la demande

Vue du côté de la demande, la croissance réelle du PIB en 2023 est soutenue par la demande intérieure, avec un apport de 5 points. Par contre, la demande extérieure grève la croissance de 1,1 point.

8.1.2.1 Demande intérieure

En 2023, la demande intérieure devrait progresser de 4,5%, tirée par la consommation. En effet, la consommation finale progresserait de 5,4% après 3,1% en 2022 et ce malgré la persistance des tensions inflationnistes. Par composante l'on devrait enregistrer un accroissement de : (i) 4,2% comme en 2022 de la consommation privée, laquelle bénéficie des mesures gouvernementales de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages ; (ii) 13,4% de la consommation publique qui devrait retrouver son niveau d'avant l'année 2022 au cours de laquelle les dépenses de biens et services ont subi une coupe au profit du BIP.

Pour ce qui est de l'investissement, la Formation Brute de Capital Fixe devrait ralentir, avec une croissance de 2,1% après 6,1% en 2022. L'investissement public devrait baisser de 9,4%, en lien entre autres avec la diminution des dépenses d'investissement sur ressources internes. Quant aux dépenses d'investissement sur financements extérieurs, elles augmenteraient de 5,1%.

8.1.2.2 Demande extérieure nette

En 2023, les échanges commerciaux se déroulent dans un contexte marqué par l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar USA et la tendance baissière des cours mondiaux des principaux produits de base, à l'exception du cacao, dont les cours connaissent une hausse de près de 30%. Cette situation pourrait réduire les gains sur les recettes d'exportations des principales matières premières. Le volume des exportations de biens et services diminue de 4,9% après une hausse de 3,3% en 2022. De même, le volume des importations de biens et services ralentit, avec une croissance estimée à 1,8% après 3,6% en 2022.

Tableau 75 : Evolution du PIB et ses emplois (en %)

	2020	2021	2022	2023*
Demande intérieure				
Consommation	0,4	4,4	3,1	5,4
Privée	0,3	4,7	4,2	4,3
Publique	1,1	2,6	-3,4	12,8
Investissement	-6,4	7,8	6,1	3,7
Formation brute de capital fixe	-4,2	4,9	6,1	2,2
Privée	4,2	4,8	5,1	5,5
Publique	-25,3	5,0	9,5	-9,0
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations nettes				
Exportations de biens et services	-14,4	3,5	3,3	-4,9
Exportations des biens	-2,1	7,5	3,6	-5,2
Exportations des services	-11,3	-5,8	2,7	-3,9
Importations de biens et services	-17,1	12,8	3,6	1,8
Importations des biens	-15,2	15,8	6,6	1,9
Importations des services	-24,2	0,3	-10,9	1,0
PIB	0,3	3,3	3,6	3,9

Source : MINFI * Estimations

8.1.3 Evolution des prix

L'inflation, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), est estimée à 6,7% en 2023 après 6,3% en 2022. Cette accélération est principalement tirée par celle des prix des produits alimentaires et des coûts de transport. Les tensions inflationnistes sont alimentées par : (i) la hausse des prix du carburant à la pompe ; (ii) les répercussions persistantes, du conflit russo-ukrainien. Toutefois, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien à la consommation des ménages, en vue de limiter l'incidence de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages. Il s'agit, entre autres, de la revalorisation de 5,2% en moyenne des salaires des agents publics et du SMIG qui s'élève à 41 875 francs contre 36 270 francs.

8.2 Perspectives économiques mondiales

L'activité économique mondiale, après avoir successivement subi les effets de la pandémie de la COVID-19 et du conflit russo-ukrainien, poursuit une reprise timide et inégale. Cependant, elle est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, et les disparités s'accroissent entre les régions. Parmi les facteurs qui freinent cette reprise, certains sont liés aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturels, notamment : (i) les effets du durcissement de la politique monétaire, nécessaire pour réduire l'inflation ; (ii) la suppression des appuis budgétaires, dans un contexte d'endettement élevé et ; (iii) les phénomènes météorologiques extrêmes.

8.2.1 Croissance économique

Selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI d'octobre 2023, la croissance mondiale devrait continuer à ralentir, passant de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023. En 2024, elle est projetée à 2,9%. Ces estimations et projections reposent sur : (i) le resserrement des politiques monétaires à l'effet de réduire l'inflation qui pèse sur l'activité économique ; (ii) l'inflation et l'activité économique qui continuent de subir l'incidence des chocs de l'année 2022 sur les prix des produits de base. De ce fait, l'inflation devrait reculer progressivement, passant de 8,7% en 2022 à 6,9% en 2023 puis à 5,8% en 2024.

S'agissant des échanges, la croissance du commerce mondial ralentirait fortement, passant de 5,1%

en 2022 à 0,9% en 2023 avant de remonter à 3,5% en 2024. Ce ralentissement est le reflet de la baisse de la demande mondiale de biens et services, de l'appréciation du dollar vis-à-vis des autres monnaies et de la hausse des barrières tarifaires.

Dans le groupe de pays avancés, la croissance de l'économie devrait connaître un ralentissement important. Elle passerait de 2,6% en 2022 à 1,5% en 2023 et est projetée à 1,4% en 2024. Ce ralentissement concernerait 90% des économies de ce groupe. Les estimations et prévisions de croissance dans les principales économies du groupe s'établissent comme suit : (i) 2,1% en 2023 et 1,5% en 2024 aux États-Unis ; (ii) 0,7% en 2023 et 1,2% en 2024 dans la zone euro; (iii) 0,5% en 2023 et 0,6% en 2024 au Royaume-Uni. L'inflation dans ce groupe de pays est estimée à 4,6% après 7,3% et projetée à 3%.

Dans le groupe de pays émergents et pays en développement, la croissance devrait ralentir à 4,0% en 2023 et 2024 après 4,1% en 2022. En Chine particulièrement, la croissance s'accélérerait à 5,0% en 2023 après 3,0% en 2022 suite à la crise de l'immobilier et à la baisse des investissements. Elle devrait ralentir à 4,2% en 2024. En Inde, la croissance serait toujours forte mais ralentirait à 6,3% en 2023 après 7,2% en 2022. Elle devrait se stabiliser à 6,3% en 2024. Dans les pays émergents et en développement d'Europe, la croissance s'accélérerait, passant de 0,8% en 2022 à 2,4% en 2023, et projetée à 2,2% en 2024. En Russie, la croissance s'accélérerait, passant d'une récession (-2,1%) en 2022 à une croissance de 2,2% en 2023, du fait de la relance budgétaire, des investissements robustes et d'une consommation résiliente. Elle est projetée à 1,1% en 2024. L'inflation dans ce groupe de pays devrait également baisser, passant de 9,8% en 2022 à 8,5% en 2023 et 7,8% en 2024 par rapport à l'année 2022 dans les différents sous-groupes.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait ralentir à 3,3% en 2023 après 4,0% en 2022, puis se projeter à 4,0% en 2024. Ces perspectives plus faibles sont en lien avec l'aggravation des chocs climatiques, le ralentissement de l'activité économique mondiale et les problèmes d'approvisionnement en biens. L'inflation en Afrique subsaharienne continue de grimper et est portée par les pays exportateurs de pétrole. En effet, l'inflation dans cette zone serait de 15,8% en 2023 après 14,5% en 2022 et projetée à 13,1% en 2024.

Dans **la zone CEMAC**, les prévisions de la BEAC tablent sur une croissance économique de 2,5% en 2023 après 2,8% en 2022, en lien avec le recul de l'activité pétrolière (-1,3 % en 2023, contre -0,7 % en 2022). En projection, la croissance de la zone serait de 3,0 % en 2024 ; 3,8 % en 2025 et 2,9 % en 2026, en lien avec une bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier. Concernant l'inflation, elle est estimée à 7,3% en 2023 et projetée à 2,9% en 2024.

Tableau 76 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2022	2023*	2024**
Croissance du PIB réel			
Economie mondiale	3,5	3,0	2,9
Etats-Unis	2,1	2,1	1,5
Royaume-Uni			
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Japon	1,0	2,0	1,0
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
Russie	-2,1	2,2	1,1
Ukraine	-29,1	2,0	3,2
Afrique subsaharienne	4,0	3,3	4,0
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
CEMAC	2,8	2,5	3,0
Inflation			
Etats-Unis	8,0	4,1	2,8

	2022	2023*	2024**
Zone euro	8,4	5,6	3,3
Japon	2,5	3,2	2,9
Chine	1,9	0,7	1,7
Inde	6,7	5,5	4,6
Afrique subsaharienne	14,5	15,8	13,1
Nigéria	18,8	25,1	23,0
Afrique du Sud	6,9	5,8	4,8
CEMAC	2,1	2,3	3,0

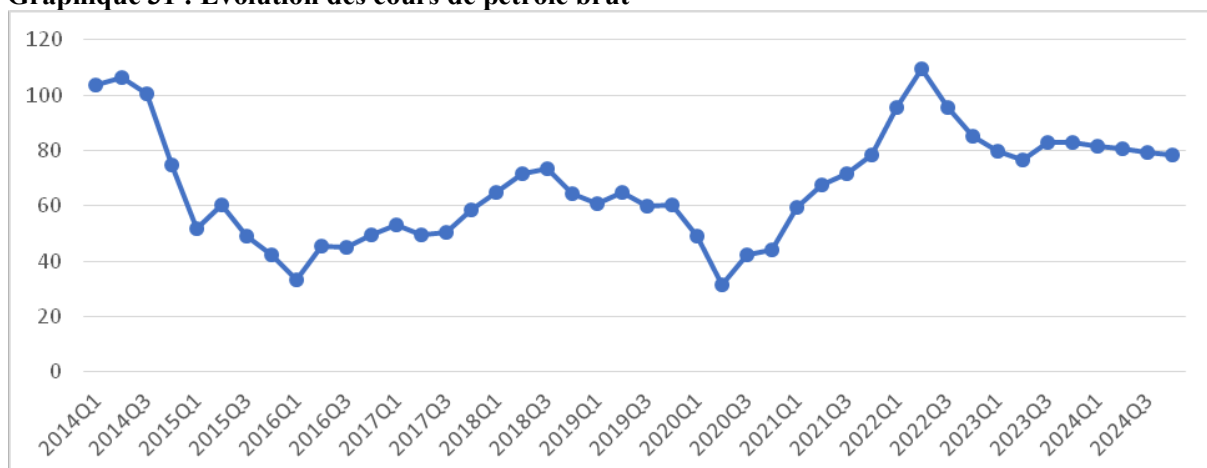
Source : FMI/BEAC * Estimations ** Prévisions

8.2.2 Perspectives du marché des matières premières

Les prix du pétrole brut baisseraient de 16,5 % pour atteindre une moyenne de 80,5 dollars le baril en 2023 contre 96,4 dollars en 2022. Ils sont projetés en baisse, à 79,9 dollars en 2024. Cette baisse se poursuivrait pour atteindre 72,7 dollars en 2026. Cette tendance baissière se fonde sur les hypothèses de rechute de l'économie mondiale, d'un ralentissement de la demande pétrolière chinoise et d'une pénétration plus rapide des véhicules électriques.

Les prix du gaz naturel liquéfié ont diminué de 36 % entre février et août 2023 pour atteindre une moyenne mensuelle de 10,7 \$ le million d'unités thermiques britanniques (MMBtu). Cette baisse de prix est le reflet du fléchissement de la demande mondiale, des excédents de stockage importants de l'hiver dernier et des réserves abondantes de gaz naturel liquéfié (GNL).

Graphique 31 : Evolution des cours de pétrole brut



Source : Banque mondiale

Entre février et août 2023, l'indice des prix des produits alimentaires et des boissons du FMI a perdu 6,7%, poursuivant sa baisse, bien qu'à un rythme plus lent qu'au second semestre 2022. Grâce à une forte réaction de l'offre au cours de la campagne 2022-23, les prix des céréales ont baissé de manière constante et étaient inférieurs de 20,7% en août par rapport à leur niveau de février. Les prix des céréales restent toutefois supérieurs de 7,7% à la moyenne des cinq dernières années. Les préoccupations en matière de sécurité alimentaire ont conduit à de récentes restrictions à l'exportation en Inde, le plus grand exportateur mondial de riz.

Pour ce qui est des principaux produits à l'exportation, les cours du cacao connaîtraient une forte hausse (+31,0%) passant de 2 369,4\$ par tonne en 2022 à 3 103,8\$ par tonne en 2023 et devraient poursuivre sur cette tendance en 2024 pour se situer à 3 358,8\$ par tonne. Cette évolution est liée à l'offre qui ne couvre pas la demande.

Le prix des deux différents types de café évoluent en sens inverse. Le prix du café Arabica devrait

baisser de 255,5 cent \$/livre en 2022 à 201,7 cent \$/livre en 2023 et 185,2 cent \$/livre en 2024. Par contre, le prix du café Robusta serait en hausse. Il se situerait à 115,8 cent \$/livre en 2023 et 107,9 cent \$/livre en 2024 après 103,6 en 2022. Les prix du coton sur le marché, après avoir connu des hausses significatives en 2021 (+40,7%) et en 2022 (28,6%) devraient chuter en 2023 (-27,0%) et baisseraient également en 2024 (-3,4%).

Les prix des métaux se sont affaiblis. Après un rebond de courte durée au cours de l'hiver, les prix des métaux de base ont baissé de 15,7% de février à août. La réouverture de la Chine s'est essouffée et son secteur immobilier, qui représente avec la construction environ 20% de la consommation mondiale de métaux, a continué de faiblir.

Tableau 77 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun

Libellés	Unités	Historiques							Estimation	Projections		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cacao	\$/tonne	2029,34	2293,74	2340,82	2369,96	2425,52	2369,40	3103,82	3358,76	3227,59	3227,59	3227,59
Café Arabica	Cent \$/livre	150,76	132,71	130,56	150,83	204,69	255,47	201,68	185,23	190,07	191,69	191,69
Café Robusta	Cent \$/livre	100,96	84,77	73,57	68,76	89,82	103,63	115,81	107,92	107,92	107,92	107,92
Huile de palme brute	\$/tonne	647,8	559,9	524,0	666,1	1073,5	1177,0	854,2	826,0	809,4	809,4	809,4
Bois grume	\$/m ³	265,43	269,70	273,10	278,99	271,35	227,99	216,01	211,05	211,05	211,05	211,05
Coton	\$/livre	83,60	91,38	77,88	71,94	101,19	130,14	94,96	91,77	87,72	87,98	87,98
Caoutchouc	\$/kg	90,8	70,4	74,8	79,9	94,5	83,3	68,7	64,5	64,5	64,5	64,5
Aluminium	\$/tonne	1967,7	2108,5	1794,5	1704,1	2473,0	2707,0	2234,7	2235,8	2379,5	2511,6	2642,7

Source : Banque mondiale

8.3 Orientations Stratégiques du Gouvernement sur la période 2024-2026

Les crises successives et simultanées qui ont secoué l'économie mondiale sur la période récente ont mis à l'épreuve la capacité de résilience de l'économie camerounaise. Au cours de ces dernières années, le Gouvernement a accompli de multiples réalisations dans plusieurs secteurs pour réduire les déficits sociaux et faire face aux effets multidimensionnels occasionnés par la crise de la covid-19, accentués par la crise russo-ukrainienne. Toutefois, des enjeux et défis restent à relever, l'objectif étant de muter à terme vers une économie à consommation moins extravertie. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à : l'accroissement significatif de la production locale et de la transformation industrielle de l'économie ; la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import-substitution et de promotion des exportations. Cette section définit au niveau global et sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles seront déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2024 et 2026.

8.3.1 Orientations stratégiques globales

La priorité sera donnée aux mesures d'atténuation des effets néfastes des crises récentes sur l'économie nationale. Les principales mesures de politique économique viseront à soutenir le secteur productif et en particulier l'agro-industrie. Le Gouvernement veillera donc à :

- l'amélioration de l'offre énergétique ;
- l'accroissement significatif de la production locale et de la transformation industrielle de l'économie ;

- la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import-substitution et de promotion des exportations ;
- l'opérationnalisation du Programme d'impulsion Initial(P2I) qui constitue une voie d'accélération vers l'atteinte des objectifs de la SND30 ;
- la réhabilitation rapide de la SONARA qui apparaît comme une stratégie de limitation forte des importations au regard de l'important poids de ce produit dans les importations globales de produits manufacturiers ;
- l'application des textes communautaires relatifs à l'interdiction de l'exportation des grumes par les pays de la CEMAC. Toute chose qui constitue une opportunité de renforcement des capacités de transformation et d'exportation des produits à plus grande valeur ajoutée ;
- l'intensification de la production des farines locales, du poisson et du riz afin de garantir la sécurité alimentaire des populations et de limiter la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

8.3.2 Orientations stratégiques sectorielles

Les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles seront mises en œuvre au cours du prochain triennat se déclinent selon les quatre piliers de la SND30.

8.3.2.1. Transformation structurelle de l'économie

Les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Dans le secteur des infrastructures, la priorité sera accordée aux projets de deuxième génération qui intègrent : (i) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; (ii) l'amélioration de la détermination des coûts de production des infrastructures ; (iii) l'établissement d'une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ; (iv) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques et ; (v) la valorisation des approches Project-Finance limitant l'exposition de l'Etat aux risques financiers dans la conception des projets de deuxième génération.

Dans le secteur rural, les mécanismes permettant le décollage du secteur agricole devraient urgemment être mis en branle, de manière à permettre aussi aux industries agroalimentaires de disposer de la matière première nécessaire à l'accroissement de leur production. Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre des différents plans prévus à cet effet.

Par ailleurs, les efforts du Gouvernement porteront sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des actions qu'il entreprend pour soutenir les exploitants agricoles. Ainsi, un mécanisme de contrat de performance sera mis en place entre l'État et les acteurs bénéficiaires des appuis en intrants (semences et engrais). Des accompagnements spécifiques seront apportés aux acteurs des moyennes et grandes exploitations agricoles. Un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité. Enfin, l'État entend mettre en place d'ici 2025 un mécanisme efficace pour permettre aux acteurs du secteur de l'élevage d'acquérir le matériel et les équipements nécessaires pour la production des intrants agropastoraux.

Dans le Secteur des industries et services, le Gouvernement envisage : (i) d'encourager la production des produits manufacturiers qui présentent un poids relativement important dans les exportations, à l'instar des produits du travail du bois (21,5% de l'ensemble des exportations), des produits métalliques de base (11,6%), des produits du raffinage (10,5%), des produits chimiques (9,5%) et des produits du cacao (8,3%) ; (ii) d'accélérer la mise en place des champions nationaux en vue de promouvoir la transformation structurelle ; (iii) accélérer la mise en œuvre des mesures d'import-substitution et ; (iv) de mettre en place un système national d'innovation.

8.3. 2. 2. Développement du capital humain

Le Gouvernement place le développement humain au cœur des priorités du progrès économique et social du pays à travers notamment la promotion d'une éducation de qualité et l'amélioration du système de protection sociale.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, les actions du gouvernement viseront à : (i) mettre en place un mécanisme spécifique d'appui psychosocial pour les élèves et les enseignants en situation difficile ; (ii) finaliser et implémenter la stratégie de développement des compétences ; (iii) harmoniser l'offre d'éducation non formelle et informelle en mettant l'accent sur les formations pratiques et qualifiantes ; (iv) harmoniser le besoin et l'offre de formation des formateurs dans le système technique et professionnel et (v) intensifier les formations technologiques et la professionnalisation des ouvriers et techniciens qualifiés pour l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

Dans le secteur de la santé, le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle. En outre, les mesures à prendre viseront à : (i) vulgariser les activités de la Couverture Santé Universelle (CSU) en utilisant notamment les supports, pour faciliter son implémentation et (ii) mettre en place un Système National d'Information et de Veille Sanitaire (SNIVS), pour plus d'efficacité dans les interventions.

Dans le secteur du développement social, il sera question : (i) d'élaborer le Registre Sociale Unifié du Cameroun (RESUC) pour améliorer le ciblage des couches vulnérables ; (ii) de renforcer et appuyer les structures d'accueil et de prise en charge des personnes à besoins spécifiques ; (iii) de systématiser la prise en compte de l'aspect genre dans tous les maillons de la chaîne de préparation du budget.

8.3.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, les efforts du Gouvernement vont porter sur les mesures favorisant la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel. Cela permettra une meilleure valorisation des acteurs concernés et un accroissement des emplois décents.

Par ailleurs, les efforts visant la transparence du marché de l'emploi vont se poursuivre, à travers notamment l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés.

8.3.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État

L'accélération du processus de décentralisation demeure une priorité. L'amélioration de la couverture infrastructurelle du système judiciaire notamment à travers la création de nouveaux tribunaux, de juridictions spécialisées et des prisons va se poursuivre, afin de réduire les délais des procédures.

La modernisation des finances publiques visera : (i) l'amélioration de la qualité de l'investissement public pour une mise en œuvre optimale de la SND30, (ii) la poursuite de la modernisation du système de passation des marchés et (iii) l'interfaçage des différentes applications de gestion des finances publiques.

8.4 Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2023-2025

Les perspectives économiques demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes au niveau de l'environnement international. La croissance du PIB réel est projetée à 4,5% en 2024 et devrait ensuite s'établir en moyenne à 4,9% à moyen terme, grâce au dynamisme des secteurs primaire et des services. Dans le domaine des hydrocarbures, la hausse de la production gazière devrait compenser l'évolution erratique de la production pétrolière affectée par l'épuisement des champs pétroliers en exploitation.

Du côté de l'offre, la croissance dans le secteur primaire, est projetée à 3,6% en 2024 et à 4,1% en moyenne sur la période 2024-2026. Cette évolution serait soutenue par : (i) l'amélioration de la production et de la productivité de l'activité agricole, en lien avec la mise à la disposition des producteurs d'intrants et d'engrais agricoles à travers certains programmes et projets et (ii) l'amélioration de la demande extérieure ainsi que la bonne tenue des cours des produits à l'exportation.

Pour ce qui est du secteur secondaire, la croissance est projetée à 5,5% en 2024 et à 6,1% en moyenne entre 2024-2026. Ce secteur bénéficie de la remontée de la production pétrolière et du dynamisme de la production gazière. Hors hydrocarbures, le secteur devrait tirer profit de l'amélioration de l'offre énergétique, avec la mise en service progressive du barrage de Nachtigal et le renforcement du réseau de distribution d'électricité. Cette amélioration de l'offre énergétique favoriserait l'augmentation des capacités de production de certaines usines, et soutiendrait le dynamisme des industries manufacturières.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,7% en 2024 et à 4,7% en moyenne entre 2025 et 2026, grâce au développement des deux secteurs amonts (secteurs primaire et secondaire) et au dynamisme des services financiers et de télécommunications.

Du côté des emplois du PIB, la croissance du PIB réel continuera d'être soutenue par la demande intérieure, avec une contribution estimée à 3,9 points en 2024 et 4 points en moyenne sur la période 2024-2026. La demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prises par le Gouvernement et de la maîtrise de l'inflation. Ainsi, la consommation des ménages en volume est projetée à la hausse de 2,5% en moyenne sur la période, en liaison avec la progression des revenus des ménages agricoles et non agricoles. La consommation publique devrait s'accroître de 7,6% en moyenne entre 2024-2026. Quant à la formation brute de capital fixe, elle devrait également progresser de 7,0% au cours de la même période.

Pour ce qui est de la demande extérieure, elle devrait améliorer sa contribution à la croissance réelle du PIB, grâce aux effets de la politique d'import-substitution. Le volume des exportations de biens et services devrait progresser de 4,6% en 2024 et de 6,1% en moyenne entre 2024 et 2026. Les importations progresseraient à un rythme moindre sur la période 2024-2026, avec une moyenne de 0,5%.

S'agissant de l'inflation, elle est projetée à 4% en 2024 et devrait progressivement revenir en dessous du seuil de 3% à moyen terme, sous l'hypothèse de la maîtrise des prix au niveau mondial et à la faveur des ajustements et des mesures de lutte contre la hausse des prix mises en œuvre par le Gouvernement. La poursuite de la reprise économique devrait conduire à une amélioration de la production des biens et services, ce qui devrait contribuer à la réduction de l'inflation. Elle devrait également s'accompagner d'une substitution plus notable des biens importés par des produits locaux.

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit du compte courant est estimé à 2,7% du PIB en 2024. Les projections tablent sur une réduction de ce déficit sur la période 2024-2026. Les programmes de promotion des exportations, de substitution des produits nationaux aux importations et d'intégration régionale devraient contribuer à réduire progressivement le déficit courant (dons inclus) et à le stabiliser en-dessous de 3% du PIB. Le respect de la réglementation des changes devrait accroître le rapatriement des recettes d'exportation et limiter les sorties illicites de capitaux, contribuant ainsi à la stabilité de la monnaie et à la consolidation des réserves de change communautaire nécessaire pour couvrir au moins 5 mois d'importation à moyen terme.

S'agissant de situation monétaire, la politique monétaire restera orientée vers la maîtrise de l'inflation et la consolidation des réserves de change. Ainsi, les avoirs extérieurs nets progresseraient de 7,3% en 2024, en lien avec un meilleur rapatriement des recettes d'exportations et une réduction du compte courant. En moyenne, les avoirs extérieurs nets progresseraient de 7% entre 2024 et 2026.

Après une forte croissance en 2023 (+14,1%), les crédits à l'économie ralentiraient progressivement,

avec un taux de croissance qui se situerait à 8,6% en 2024 et en moyenne à 8,5% en 2024-2026, en raison de la politique monétaire restrictive pour juguler l'inflation. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresserait de 9,5% en 2024, et en moyenne de 9% entre 2024 et 2026.

Tableau 78 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés

	Historiques		Estimations	Projections		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur réel						
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	24 950	27 223	29 082	31 320	33 513	35 933
PIB pétrolier	887	1 692	1 408	1 458	1 506	1 585
PIB non pétrolier	24 064	25 531	27 674	29 862	32 007	34 347
PIB à prix constant (en croissance)	3,3	3,6	3,9	4,5	4,9	5,2
PIB pétrolier	-2,0	-1,0	-0,4	4,2	8,7	10,0
PIB non pétrolier	3,5	3,8	4,2	4,6	4,7	4,9
Prix						
Déflateur du PIB	2,9	5,3	2,8	3,0	2,1	1,9
Déflateur du PIB pétrolier	89,7	92,8	-16,5	-0,7	-4,9	-4,3
Déflateur du PIB non pétrolier	1,2	2,3	4,0	3,2	2,4	2,3
Prix à la consommation	2,5	6,3	6,7	4,0	3,0	2,5
Prix des exportations	81,2	28,5	-19,3	3,5	6,4	6,9
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>65,9</i>	<i>38,8</i>	<i>-16,5</i>	<i>-0,7</i>	<i>-4,9</i>	<i>-4,3</i>
Prix des importations	3,0	14,5	5,2	2,8	0,8	-0,2
Termes de l'échange	78,2	14,0	-24,4	0,7	5,6	7,0
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	17,0	17,0	16,7	16,3	16,0	15,8
Secteur Secondaire	24,5	26,3	25,2	25,0	24,9	24,7
<i>dont pétrole</i>	<i>3,6</i>	<i>6,2</i>	<i>4,8</i>	<i>4,7</i>	<i>4,5</i>	<i>4,4</i>
Secteur Tertiaire	50,9	50,0	51,6	52,4	53,0	53,6
Impôts et taxes moins subventions	7,6	6,8	6,5	6,3	6,0	5,8
Les composantes de la demande						
Consommation	85,6	84,9	84,6	84,5	82,8	79,1
Privée	73,5	74,0	73,3	71,8	70,1	66,9
Publique	12,0	11,0	11,3	12,7	12,7	12,2
FBCF	18,2	18,0	17,5	16,2	16,7	19,6
Privée	14,1	13,9	13,9	12,6	12,8	15,3
Publique	4,1	4,1	3,6	3,6	4,0	4,2
Exportations B&S	16,5	19,3	18,3	18,5	18,4	18,1
Importations B&S	20,2	22,0	20,3	19,2	18,0	16,8
Secteur public						
Recettes totales et Dons	14,5	16,5	16,6	16,5	16,9	16,5
Recettes totales (hors Dons)	14,0	16,3	14,1	14,1	13,9	13,7
<i>pétrolières</i>	<i>2,3</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>2,3</i>
<i>non pétrolières (Pression fiscale)</i>	<i>11,8</i>	<i>12,3</i>	<i>13,0</i>	<i>13,4</i>	<i>13,7</i>	<i>14,0</i>
Dépenses	17,0	17,4	17,0	16,7	17,2	17,1
<i>courantes</i>	<i>12,4</i>	<i>12,7</i>	<i>12,8</i>	<i>11,8</i>	<i>11,0</i>	<i>10,4</i>
<i>en capital</i>	<i>4,6</i>	<i>4,7</i>	<i>4,0</i>	<i>4,6</i>	<i>5,7</i>	<i>6,0</i>
Solde budgétaire global (base ordonnancements)						
Dons compris	-2,8	-1,1	-0,7	-0,4	-0,5	-0,8
Hors dons	-3,2	-1,5	-1,0	-0,7	-0,7	-0,9
Solde global, base caisse	-2,2	-1,1	-0,7	-0,4	-0,5	-0,8
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-3,0	-3,0	-1,7	-0,7	-0,8	-0,8
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-3,8	-3,9	-2,5	-1,9	-2,2	-2,1
Secteur extérieur						
Solde compte courant	-4,0	-3,5	-2,9	-2,7	-2,2	-1,7
Solde compte courant hors transfert publics	-4,2	-3,7	-3,1	-2,9	-2,4	-1,9
Solde global	-0,6	1,9	-0,4	2,8	0,8	-0,9
Situation Monétaire (croissance nominale)						
Masse monétaire (M2)	17,1	12,0	9,7	9,5	8,8	8,8
Avoirs extérieurs nets	11,4	21,6	6,8	7,3	7,0	6,7
Crédit à l'économie	12,7	11,2	14,1	8,6	7,8	10,0

Source : MINFI

8.5 Perspectives budgétaires sur la période 2024-2026

La politique budgétaire sur la période 2024-2026 restera centrée sur le rééquilibrage des finances publiques à travers les efforts d'amélioration de la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques dans le but d'assurer la soutenabilité budgétaire et la viabilité de la dette publique. L'objectif est de ramener le déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons compris) et le déficit primaire hors pétrole à un niveau soutenable, de manière à maintenir la dette publique sur une trajectoire viable. A cet effet, l'accent sera mis sur la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières pour les porter à environ 13,7% du PIB en 2025, contre 12,3% en 2022. Une attention particulière sera également accordée à la rationalisation des dépenses et en particulier à la réduction des subventions.

8.5.1 Orientations générales de la mobilisation des recettes non pétrolières

a) *Orientations générales de la politique fiscale interne*

L'objectif en matière de politique fiscale demeure la mise en place d'un système fiscal simple, flexible, équitable, transparent et favorable à la croissance. La politique fiscale restera orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes à travers notamment le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et, l'amélioration du climat des affaires. Pour se faire, la politique fiscale s'articulera autour des objectifs spécifiques ci-après :

- le renforcement des droits et garanties des contribuables ;
- le renforcement des mesures fiscales de soutien à l'investissement privé et à la création d'emplois ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication ;
- la mise en œuvre effective de la déclaration récapitulative annuelle des particuliers ;
- le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques ;
- la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, à l'instar des droits de timbre automobile.

b) *Orientations générales de la politique douanière*

La politique douanière sera orientée globalement vers la mise en œuvre des actions suivantes :

- le renforcement du dispositif de surveillance aux frontières et dans le rayon des douanes, à travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau, ainsi que l'acquisition d'équipements et moyens modernes de contrôle ;
- l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), l'optimisation du Programme de Sécurisation des Recettes Douanières ;
- la poursuite des actions visant à consolider la mise en œuvre de la politique de l'import-substitution, la protection de l'espace économique national et l'amélioration du climat des affaires ;
- la consécration des incitations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle, en vue de la résorption des vulnérabilités nationales ;
- la suppression des exonérations et le relèvement de la taxation sur les produits présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé, ainsi que sur ceux pour lesquels le Cameroun bénéficie d'un avantage comparatif ;
- la consolidation des mesures de réduction des coûts et délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) ;

- le renforcement de la démarche partenariale, à travers le dialogue permanent avec toutes les parties prenantes (secteur public/privé) et la poursuite de la mise en œuvre du statut d'opérateur économique agréé.

8.5.2 Mesures de politique en matière des dépenses sur la période 2024-2026

8.5.2.1. Orientations en matière des dépenses courantes

Les priorités en matière des dépenses courantes au cours des trois prochaines années concerneront principalement les actions suivantes :

- le renforcement des mécanismes de contrôle des dépenses salariales, la poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat, l'apurement progressif de la dette salariale et la mise en place de mécanismes de réduction de son accumulation ;
- la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD de ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées ;
- la réduction de la facture des subventions due au soutien du prix du carburant à la pompe, à travers la réhabilitation et la modernisation de la SONARA, en vue de réduire le volume des importations des produits pétroliers blancs ;
- la rationalisation de l'enveloppe des subventions aux entreprises et établissements publics ;
- la poursuite de la rationalisation des contributions versées aux organisations internationales ;
- la maîtrise de la charge locative de l'Etat et l'encadrement de la procédure d'attribution de logements administratifs pour contenir cette dépense et réduire l'accumulation des arriérés en cette matière ;
- le renforcement du cadre d'analyse de la soutenabilité financière des contrats de Partenariat Public-Privé.

8.5.2.2. Orientations en matière des dépenses d'investissement public

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de cette période reposera principalement sur deux (02) aspects :

- l'optimisation et l'amélioration de la qualité des projets à travers la maîtrise des coûts, la mise en place des outils de sélection et la prise en compte des charges récurrentes d'investissement public ;
- le développement des financements innovants des investissements publics. Les contraintes budgétaires couplées aux exigences liées à la maîtrise du déficit budgétaire dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI, nécessitent de développer de façon prudente des modèles alternatifs de financement des investissements publics, tels que le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP) et au financement vert, afin d'atteindre les objectifs de développement fixés par la SND30.

8.5.3 Rappel des hypothèses macroéconomiques des projections budgétaires

Les projections budgétaires sur la période 2024-2026 reposent sur les hypothèses macroéconomiques prudentes ci-après : (i) une croissance économique projetée à 4,5% en 2024 et 4,9% en moyenne sur la période 2024-2026 ; (ii) un taux d'inflation à 4% en 2024 et contenu en dessous de 3% en 2025 et 2026 ; (iii) un prix mondial du baril de pétrole 79,9 dollars en 2024 et 76,2 dollars en moyenne entre 2024-2026 ; (iv) un prix du gaz naturel stable à 10,02 dollars de tonne métrique et ; (v) un taux de change du dollar US à 622,1 FCFA et en moyenne à 624,1 FCFA.

Tableau 79 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026

	2024	2025	2026
PIB nominal (en milliards)	31 320	33 513	35 933
Taux croissance du PIB réel (%)	4,5	4,9	5,2
Taux croissance du PIB non pétrolier (%)	4,6	4,7	4,9
Déflateur du PIB (%)	3,0	2,1	1,9
Inflation (%)	4,0	3,0	2,5
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	3,2	2,4	2,3
Production pétrolière (millions de barils)	24,2	25,2	22,7
Production de gaz (milliards de scf.)	96,0	259	275,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	79,9	76,0	72,7
Prix mondial du gaz naturel liquéfié (\$ US/m ³)	10,02	10,02	10,0
Taux de change \$ US/FCFA)	622,1	624,2	626,0

Source : Comité de cadrage

8.5.4 Projections des recettes budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, le Gouvernement devrait réaliser un effort supplémentaire important de mobilisation des recettes internes non pétrolières. À cet effet, la politique fiscale mise en place permettra d'augmenter progressivement le niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières au cours des trois prochaines années afin d'accroître l'espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses publiques. Ainsi, la pression fiscale devrait passer de 13% du PIB en 2023 à 13,4% en 2024 dans la perspective d'atteindre la cible de 14% du PIB en 2026, grâce à un effort fiscal moyen de 0,3% du PIB qui sera réalisé chaque année.

Les projections des ressources totales de l'Etat en 2024 sont de 6 679,5 milliards, contre une estimation de 6 671,9 milliards pour l'exercice 2023. Ces ressources s'établiraient à 7 513,5 milliards en moyenne entre 2025 et 2026.

Les recettes pétrolières sont projetées à 809,5 milliards en 2024, en diminution de 60,7 milliards (-7,0%) par rapport à 2023. La redevance SNH connaîtrait une baisse de 3,9 milliards, en lien avec la baisse de 0,7% des cours mondiaux du baril de pétrole. L'impôt sur les sociétés pétrolières est projeté à 197,2 milliards contre 254 milliards en 2023. Sur l'ensemble de la période 2024-2026, les recettes pétrolières s'établiraient à 833,4 milliards en moyenne.

Les recettes non pétrolières sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2024, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 7,8%, résultant d'une croissance réelle de 4,6% du secteur non pétrolier et d'un déflateur non pétrolier du PIB de 3,2%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières sont projetées à 4 283,8 milliards, dont 2 888,4 milliards d'impôts et taxes, 1 079,9 milliards de recettes douanières et 315,5 milliards de recettes non fiscales. En 2025 et 2026, les recettes non pétrolières sont projetées en augmentation, se situant respectivement à 4 687,4 milliards et 5 121,4 milliards. Ces évolutions seraient essentiellement liées à la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes non pétrolières.

Les dons, constitués de dons-projets et dons-programmes, sont projetés à 96,8 milliards en 2024, en baisse de 2,7 milliards par rapport à 2023. En 2025 et 2026, les dons sont projetés en moyenne à 62,3 milliards.

Les ressources de financement de l'Etat, constituées essentiellement des tirages sur emprunt, diminuent par rapport à 2023 pour se situer à 1 489,4 milliards en 2024, dont 134 milliards d'appuis budgétaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et

financier (PEF) suivi avec le FMI. Cette diminution se justifie, entre autres, par la non disponibilité en 2024 du financement exceptionnel sur DTS et la baisse des émissions de titres. En 2025 et 2026, les ressources de financement auxquelles l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées en moyenne à 1 701,6 milliards.

8.5.5 Projections des dépenses budgétaires 2024-2026

S'agissant de la politique de dépenses, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant à optimiser les dépenses publiques, à travers notamment une meilleure priorisation et une promotion de l'efficacité de ces dernières dans le but d'atteindre les objectifs de la SND30. Pour ce faire, le niveau des dépenses d'investissements publics sera porté progressivement de 4% du PIB en 2023 à 6% en 2026, tout en contenant le niveau global des dépenses publiques autour de 17% du PIB. Les évolutions par grandes masses se présentent comme suit :

- les dépenses de personnel augmenteraient de 115,1 milliards (8,8%) en 2024 pour se situer à 1 428,3 milliards. Elles s'établiraient à 1 448,3 milliards et 1 510,4 milliards respectivement en 2025 et 2026 ;
- les dépenses de biens et services passeraient de 901,2 milliards en 2023 à 988,0 milliards en 2024, soit une augmentation de 86,8 milliards. En 2024 et 2025, ces dépenses sont projetées respectivement à 1 044,7 milliards et 1 040,2 milliards ;
- les transferts et subventions passeraient de 1 183,8 milliards en 2023 à 973,4 milliards en 2024, soit une baisse de 210,4 milliards. Cette diminution est en lien avec la baisse prévue de la dotation au soutien du prix du carburant à la pompe. Les transferts et subventions devraient poursuivre leur baisse entre 2025 et 2026 pour s'établir en moyenne à 885,8 milliards, tenant compte notamment de la dynamique des pensions et de la prise en charge des nouvelles entités publiques créées, notamment les nouvelles universités ;
- les intérêts de la dette publique sont projetés à 320,1 milliards en 2024 contre une estimation de 322,9 milliards en 2023, soit une baisse de 2,8 milliards.

Les dépenses en capital augmenteraient de 279,9 milliards (+24,1%) en 2024 pour se chiffrer à 1 442,1 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources externes pourraient s'accroître de 160,6 milliards pour s'établir à 570,8 milliards. En 2025 et 2026, les dépenses en capital sont projetées respectivement à 1 898 milliards et 2 148,5 milliards, en vue d'accompagner la mise en œuvre de la politique de développement adossée sur la SND30.

En cohérence avec ces évolutions, le déficit budgétaire global base ordonnancement devrait diminuer progressivement, passant de 0,7% du PIB en 2023 à 0,4% en 2024 avant de se stabiliser autour de 0,7% en moyenne entre 2025 et 2026. Le respect du solde de référence de la CEMAC (-1,5% du PIB) serait ainsi garanti tout au long de la période et l'évolution du stock de la dette publique serait contenue en deçà de 50% du PIB entre 2024 et 2026.

Tableau 80 : Projections budgétaires (en milliards)

	Est 2023	LF. 2024	2025	2026	Variation	
	(a)	(b)			(b) - (a)	(b)/(a) (en %)
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	6 671,9	6 679,5	7 278,9	7 748,1	7,5	0,1%
I -RECETTES INTERNES	4 727,8	5 093,3	5 596,6	5 902,9	365,5	7,7%
1-Recettes pétrolières	870,1	809,5	909,2	781,5	-60,7	-7,0%
- Redevance pétrole SNH	616,2	612,3	712,0	573,4	-3,9	-0,6%
- Impôts/Stés pétrolières	254,0	197,2	197,2	208,1	-56,7	-22,3%
2-Recettes non pétrolières	3 857,7	4 283,8	4 687,4	5 121,4	426,1	11,0%
Recettes fiscales	3 588,4	3 968,3	4 346,8	4 768,3	379,9	10,6%
- Impôts et taxes	2 614,7	2 888,4	3 174,4	3 493,4	273,7	10,5%

	Est 2023	LF. 2024	2025	2026	Variation	
	(a)	(b)			(b) – (a)	(b)/(a) (en %)
- Recettes douanières	973,7	1 079,9	1 172,3	1 274,9	106,2	10,9%
Recettes non fiscales	269,3	315,5	340,6	353,0	46,2	17,2%
II - DONS	99,5	96,8	80,8	43,7	-2,7	-2,8%
III - FINANCEMENTS	1 844,6	1 489,4	1 601,5	1 801,5	-355,2	-19,3%
- Prêts projets	795,4	907,2	1171,8	1328,3	111,8	14,1%
- Appuis Budgétaire (FMI-BAD-AFD-BM-UE)	224,1	134,0	0,0	0,0	-90,1	-40,2%
- FMI (DTS)	80,0	0,0	0,0	0,0	-80,0	-100,0%
- Emission de titres publics	450,0	375,0	310,0	310,0	-75,0	-16,7%
- Financement bancaire	271,7	55,4	119,7	163,3	-216,3	-79,6%
- Financement exceptionnel	23,4	17,9	0,0	0,0	-5,5	-23,5%
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	6 671,9	6 679,5	7 278,9	7 748,1	7,6	0,1%
I - DEPENSES COURANTES	3 400,3	3 392,1	3 377,5	3 442,8	-8,2	-0,2%
1- Dépenses de personnel	1 313,2	1 428,3	1 448,3	1 510,4	115,1	8,8%
2- Achats sur biens et services	901,2	988,0	1 044,7	1 040,2	86,8	9,6%
3- Transferts et subventions	1 183,8	973,4	882,0	889,6	-210,4	-17,8%
4- Charges exceptionnelles	2,1	2,3	2,4	2,6	0,2	11,0%
II- DEPENSES EN CAPITAL	1 162,2	1 442,1	1 898,0	2 148,5	279,9	24,1%
* Dépenses sur FINEX	723,5	831,3	1090,6	1241,2	107,8	14,9%
* Dépenses sur ressources internes	410,2	570,8	775,3	872,9	160,6	39,2%
* Dépenses de restructurations	28,5	40,0	32,1	34,4	11,5	40,4%
III-PRETS NETS	0,0	0,0	0,0	0,0		
IV -FONDS DIVERS	52,0	43,0	100,0	150,0	-9,0	-17,3%
V- DETTE PUBLIQUE	2 057,4	1 772,3	1 853,4	1 906,8	-285,1	-13,9%
* Dette extérieure	898,0	825,0	829,0	868,0	-73,0	-8,1%
- Intérêts	194,0	182,0	180,0	180,0	-12,0	-6,2%
- Principal	704,0	643,0	649,0	688,0	-61,0	-8,7%
* Dette intérieure	1 159,4	947,3	1 024,4	1 038,8	-212,1	-18,3%
dont : - Intérêts	128,9	138,1	156,4	140,1	9,2	7,2%
- Principal	561,8	505,2	541,3	543,5	-56,6	-10,1%
- Restes à payer	384,8	220,0	242,7	271,2	-164,8	-42,8%
- Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	84,0	84,0	0,0	0,0%
Besoin / capacité de financement (+/-)	0,0	0,0	0,0	0,0		

Source : MINFI

8.5.6 Risques macroéconomiques et budgétaires

Les projections macroéconomiques et budgétaires réalisées sur la période 2024-2026 restent exposées à divers risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi sur la base desdites projections. Il s'agit notamment des risques liés : (i) aux changements du contexte économique international ou national ; (ii) au choc sécuritaire et (iii) à la dégradation des conditions climatiques qui impacterait négativement les rendements agricoles.

Parmi les principaux facteurs de risques externes, l'on peut relever :

- une éventuelle baisse à moyen terme des cours des produits de base, en lien avec le comportement de la demande mondiale et les tensions géopolitiques mondiales ;

- la poursuite de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain, qui conduirait à une augmentation du service de la dette extérieure libellé en dollar et un renchérissement des importations.

Sur le plan national, la dynamique de croissance projetée entre 2024 et 2026 dépend : (i) de l'efficacité des programmes et projets visant la distribution des intrants et engrais agricoles ; (ii) de l'amélioration de la demande extérieure ; (iii) de la disponibilité des matières premières pour les agro-industries locales ; (iv) des délais de mise en service du barrage de Nachtigal et des niveaux de densification des lignes de transport de l'énergie ; et (v) de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution. En cas de choc sur l'un de ces facteurs, les niveaux projetés de la croissance économique seraient compromis, ainsi que le niveau des recettes fiscales et douanières attendues.

S'agissant de l'inflation projetée entre 2024 et 2026, les risques sont relatifs à :

- la hausse importante des prix des produits alimentaires et manufacturés importés, en rapport avec les tensions géopolitiques mondiales ;
- le relèvement des prix des produits pétroliers à la pompe ;
- la recrudescence des catastrophes climatiques qui impacterait négativement le rendement de la production agricole ;
- les perturbations des circuits d'approvisionnement du fait des risques sécuritaires dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord.

GLOSSAIRE DES SIGLES

ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BEPC	Brevet d’Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l’Epargne et le Crédit
BIP	Budget d’Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d’Appui et de Promotion de l’Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d’Aptitude Pédagogique d’Instituteurs de l’Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d’Aptitude pédagogique d’Instituteurs de l’Enseignement Technique
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CETIC	Collège d’Enseignement Technique Industriel et Commercial
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d’Entreprises
COBAC	Commission Bancaire d’Afrique Centrale
DGD	Direction Générale des Douanes
DP	Division de la Prévision
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
EMF	Etablissement de Micro finance
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l’Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l’Enseignement Technique
ENS	Ecole Normale Supérieure
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d’Equipement et d’Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l’Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
IADM	Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
MINADER	Ministère de L’Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT	Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l’Education de Base
MINESUP	Ministère de l’Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OTA	Obligations du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SGC	Société Générale Cameroun
SND30	Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOECAO	Société de Développement du Cacao
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TSP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VII	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook